Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16234 – 7 F

SAMEDI 5 AVRIL 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Dans mille jours, ce sera l'an 2000

DIMANCHE 6 AVRIL, nous serons à mille jours de l'an 2000. Alain Juppé a présenté, jeudi 3 avril, le programme des célébrations qui s'étaleront de septembre 1999 à mai 2001 autour du thème « La France, l'Europe, le monde – Un nouveau souffle ». Marquées par la construction, au nord de Paris, de la Cité de l'an 2000, elles seront financées sur fonds publics et privés, dont des gains provenant d'un jeu. Dans quatre pages spéciales, illustrées par des « projets » imaginaires de Cagnat, *Le Monde* dévoile le programme des manifestations françaises, fait un détour par Berlin, Londres et Bruxelles, et prend la mesure du mythe millénariste.

Lire pages 27 à 30 et la chronique de Pierre Georges page 35

La nouvelle candidature de M. Kohl rassure les partisans de l'Europe

M. Chirac rencontrera le chancelier allemand à Bonn le 9 avril

HELMUT KOHL, a annoncé, jeudi 3 avril, qu'il serait de nouveau candidat à la chancellerie lors des législatives qui doivent se dérouler à l'automne 1998 en Allemagne. Il a choisi le jour de son soixante-septième anniversaire et la bourgade autrichienne de Bad Hofgastein où il suit, chaque année, une cure d'amaigrissement, pour annoncer son ambition de briguer un cinquième mandat consécutif. Cette candidature devrait rassurer les partisans du lancement de la monnaie unique selon le calendrier prévu. Dans un message adressé au chancelier depuis Prague, Jacques Chirac s'est réjoui de poursuivre la construction européenne avec Helmut Kohl : *« C'est un grand plaisir pour moi de travailler avec toi au progrès de la coopération franco-allemande que nous souhaitons tous deux de plus en plus forte. »* Le président n'évoque pas directement la nouvelle candidature du chancelier, se refusant à toute ingérence dans les affaires intérieures allemandes. Les deux hommes doivent dîner ensemble, le 9 avril, à Bonn.

Lire page 2 et notre éditorial page 16



Ecoutes : M. Juppé refuse la levée du secret-défense

M. Prouteau l'a invoqué face au juge

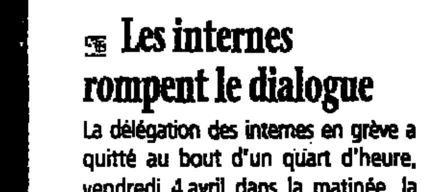
LE PREMIER MINISTRE Alain Juppé a refusé la levée du secret-défense qui avait été sollicitée par l'ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, mis en examen pour *« complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée »* dans l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule anti-terroriste de l'Elysée. Répondant à une lettre adressée le 4 mars par M. Ménage au premier ministre, l'hôtel Matignon a indiqué au *Monde*, vendredi 4 avril, qu'*« il n'y a pas de véritable motif permettant, dans ce cas d'espèce, la levée du secret-défense »*. Le 6 mars, M. Ménage avait expliqué sur Europe 1 que l'obligation du secret-défense ne lui permettait pas de se défendre *« dans des conditions équitables »*.

Un mois avant la publication, par *L'Express* et *Le Monde*, d'extraits de documents contenus dans les archives du chef de la cellule anti-terroriste de l'Elysée, Christian Prouteau, mettant en évidence le rôle central joué par François Mitterrand dans cette affaire, M. Ménage avait expliqué qu'il *« n'avait pas d'autorité hiérarchique sur Christian Prouteau »*. *« Tantôt Christian Prouteau rendait compte directement au président, tantôt, lorsque les affaires concernaient plusieurs secteurs, on travaillait ensemble »*, ajoutait-il.

M. Prouteau a été interrogé durant huit heures, jeudi 3 avril, par le juge parisien Jean-Paul Valat, chargé d'instruire ce dossier depuis 1993. Son avocat, Me Francis Szpiner, nous a indiqué que son client avait une nouvelle fois invoqué le *« secret-défense »* et n'avait pas fourni de réponses précises aux questions posées par le juge. *« Je m'étonne*, nous a déclaré Me Szpiner, *que l'on découvre maintenant que la cellule de l'Elysée travaillait pour l'Elysée. »*

La plupart des responsables politiques se sont gardés de réagir aux informations révélées par *Le Monde* et *L'Express*. Seul Patrick Devedjian, député RPR des Hauts-de-Seine, nous a déclaré que cette affaire posait *« le problème du statut du chef de l'Etat »*. *« Le président de la République ne peut être poursuivi*, remarque-t-il, *sauf en cas de "haute trahison", infraction qui n'est définie par aucun texte. Le président de la République est donc au-dessus de la loi. »*

Lire page 35



Les internes rompent le dialogue

La délégation des internes en grève a quitté au bout d'un quart d'heure, vendredi 4 avril dans la matinée, la salle de négociations avec Jacques Barrot et Hervé Gaymard. p. 6 et les points de vue p. 17

Cancer : la crainte d'une « épidémie »

Les spécialistes français redoutent une véritable « épidémie » de cancers liés au tabac à l'échéance 2025. p. 9

Nouveau record du commerce extérieur

Malgré une ample réforme statistique, le commerce extérieur français a battu un nouveau record en janvier. p. 8

Retour sur la mort des disciples de « Do »

Comment les membres de la secte de la Porte du Paradis ont-ils pu suivre leur gourou jusqu'au suicide ? p. 15

M. Paquet accuse le préfet Marchiani

Le créateur du Festival de Châteauvallon soupçonne le préfet du Var d'être à l'origine de sa garde à vue. p. 11

Shopping on line

Une étude du Credoc annonce l'avènement de la vente par correspondance sur Internet. p. 25

Au nom de l'anti-islamisme, Alger rase ses barbus et dévoile ses femmes

RETOUR de la chasse au faciès ? Provocation gratuite ? Excès de zèle des autorités algériennes à l'approche des législatives ? Depuis une quinzaine de jours, postés à proximité des principales mosquées de la capitale et de sa proche banlieue, les policiers ont renoué avec une vieille habitude : comme en 1993, après la mise hors la loi du Front islamique du salut (FIS), ils s'en prennent aux barbus...

Il y a quatre ans, ils n'hésitaient pas à les raser eux-mêmes, sur-le-champ. Les moeurs policières se sont adoucies. Les policiers se contentent aujourd'hui de confisquer leur carte d'identité aux porteurs de barbe. Qu'elle soit fournie ou embryonnaire importe peu. Pour récupérer le document officiel, les barbus doivent se rendre au commissariat rasés de près. Quant aux femmes algériennes qui portent le *khimar*, le voile traditionnel, les policiers n'hésitent pas à le leur arracher au prétexte que des « terroristes » circuleraient dans la capitale déguisés en femmes.

Si ces mesures vexatoires ont choqué une partie de la population, le parti islamiste « modéré » Hamas (Mouvement de la société islamique), dont deux représentants siègent au gouvernement, est jusqu'ici la seule organisation politique à avoir réagi officiellement contre ce qu'il qualifie dans un communiqué de faits *« irresponsables et provocateurs »* et de pratiques *« anticonstitutionnelles »*. Comme à son habitude, le Hamas – qui a su capter une partie de l'électorat de l'ex-FIS – sait mesurer ses critiques. S'il dénonce *« les dépassements et dérives de certaines parties censées représenter et protéger la loi »*, le mouvement de Cheikh Mahfoud Nahnah prend soin d'ajouter que ces bavures interviennent *« au moment où le pays se prépare à la réinstallation des institutions constitutionnelles »*.

Le Hamas a donc demandé *« aux autorités du pays de mettre un terme à ces agissements qui ne font qu'exacerber la situation déjà précaire et qui risquent d'entraver la sortie de crise »*. Appelée à la rescousse des islamistes pour *« défendre les libertés individuelles du citoyen et protéger sa dignité »*, la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), pourtant proche du pouvoir, est intervenue à son tour. Elle vient de demander au ministère de l'intérieur de *« sanctionner les responsables »* de ce harcèlement anti-barbus.

Tranchant avec la prudence embarrassée de la presse algérienne, qui s'est contentée de publier sans commentaire le communiqué du Hamas, le quotidien *Liberté*, réputé proche du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Saadi, a évoqué l'affaire et pris fait et cause en faveur de la police. Il ne s'agit pas de nier les faits : *« Des sources proches des autorités concernées nous ont confirmé l'existence des mesures décriées par le Hamas »*, précise le quotidien. Mais, poursuit-il, elles n'ont rien d'illégal : *« Il s'avère que les pouvoirs publics ont procédé à la réactivation d'un décret promulgué en 1993 par* [l'ancien premier ministre] *Belaïd Abdesselam et qui porte sur l'interdiction des manifestations ostentatoires d'appartenance à la mouvance islamiste. »*

Le décret existe bien, mais les autorités algériennes actuelles en donnent une interprétation élastique. Dénoncé à l'époque par l'opposition comme *« liberticide »*, le texte de Belaïd Abdesselam visait les manifestations ostentatoires dans les administrations et sur les lieux de travail. En s'appuyant sur lui, le pouvoir avait pu licencier du jour au lendemain nombre de fonctionnaires. Mais, jamais, il n'avait été invoqué pour contraindre les Algériens raflés dans la rue à se raser.

Jean-Pierre Tuquoi

La sécheresse menace

DES PLUIES deux fois plus abondantes que d'habitude en avril et mai seraient nécessaires pour que les déficits hydrologiques observés ces trois derniers mois en France se résorbent. Sinon, de l'avis des spécialistes, la situation sera *« critique »* cet été. *« Des contraintes fortes sur la ressource en eau sont d'ores et déjà à prévoir »*, craint-on au ministère de l'environnement. Mars a été très sec et on craint que, dès la reprise de l'irrigation, les nappes phréatiques soient insuffisantes, même si, dans l'immédiat, les agriculteurs ne se disent pas inquiets. Ce risque touche environ les deux tiers de la France : le Sud-Ouest et le Sud-Est, le Centre, le Poitou-Charentes et l'Auvergne, ainsi que les régions situées au nord d'une ligne Bretagne-Ardennes.

Lire page 12

Les malentendus de l'Europe sociale

UN TRIBUNAL BELGE, celui de Bruxelles, qui contestait, jeudi 3 avril, la procédure ; un tribunal français, celui de Nanterre, qui devait se prononcer, vendredi, sur la conformité de la décision par rapport au droit français ; des salariés qui se mobilisent, partout sur le continent : le projet de fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, en Belgique, est le révélateur à la fois d'un manque et d'une exigence nouvelle, ceux d'une « Europe sociale ». Derrière le mot, c'est pourtant la plus extrême confusion qui règne.

La critique adressée à l'« Europe sociale » à cette occasion est en effet souvent infondée ou, plutôt, mal formulée. Ce qui est en question dans l'affaire Renault-Vilvorde, ce n'est pas le vide sidéral supposé de l'Europe sociale, mais bien la brusquerie de dirigeants qui n'ont pas respecté les règles du dialogue social. L'assignation en référé, présentée par Me Tiennot Grumbach au tribunal de Nanterre, pour le compte du comité de groupe européen, permettra de dire si les dirigeants de Renault se devaient d'informer et de consulter cette instance avant leur prise de décision, ainsi que le prévoit le droit français, ou s'ils pouvaient attendre douze jours, comme ils l'ont fait.

En tout état de cause, il reste que l'absence d'Europe sociale ne change rien sur le fond. Pas plus en France qu'ailleurs aucune disposition n'empêche une entreprise de fermer un site, où qu'il soit situé, à condition de l'accompagner d'un plan social. Une évidence que rappelait Jacques Delors lui-même dans un entretien aux *Echos*, en s'appuyant sur une démonstration du secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES). *« Même sans Maastricht, il y aurait des restructurations industrielles »*, faisait-il alors remarquer.

Alain Lebaube

Lire la suite page 16 et nos informations page 35

Le destin de Suez



GÉRARD MESTRALLET

PRÉSIDENT de Suez, il semble sur le point de réussir la fusion entre son groupe et la Lyonnaise des eaux. Gérard Mestrallet aura ainsi bouleversé la physionomie de la vieille Compagnie financière, dont il a pris la tête en juillet 1995.

Lire pages 18 et 19

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 405 - 7,00 F

ALLEMAGNE Le chancelier Helmut Kohl a annoncé jeudi 3 avril qu'il briguerait un cinquième mandat à la tête du gouvernement fédéral, lors des prochaines élections générales à l'automne 1998. Cette décision, qui n'était pas attendue aussi rapidement, va mettre un terme aux rumeurs qui ont circulé ces derniers temps à Bonn sur une éventuelle démission du chancelier, voire sur la mise en place d'une « grande coalition » entre chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates. ● L'OPPOSITION dispose actuellement de la majorité dans certains Länder et dans les sondages. Une telle situation ne l'avait cependant pas empêché de remporter les élections en 1994. M. Kohl a justifié sa décision par le souhait d'accompagner d'importantes et « *difficiles* » étapes de la construction européenne dans les prochaines années. (*Lire aussi notre éditorial page 16.*)

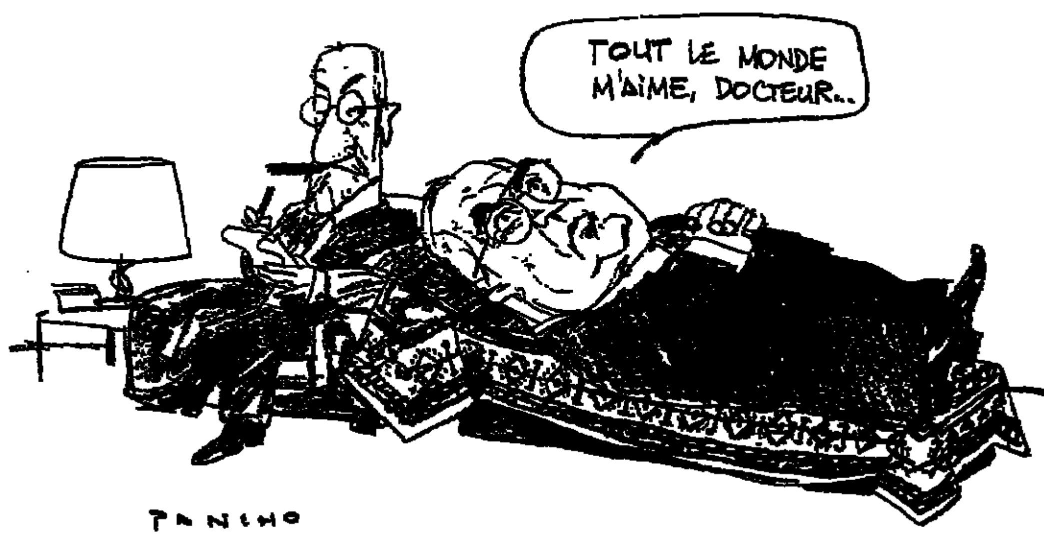
Le chancelier allemand entend rester au pouvoir au moins jusqu'à la fin du siècle

Helmut Kohl a annoncé qu'il briguerait un cinquième mandat lors des prochaines élections générales, à l'automne 1998. Après avoir été l'artisan de l'unification allemande, il souhaite accompagner les prochaines étapes de la construction européenne

BONN
de notre correspondant

C'est depuis la petite bourgade autrichienne de Bad Hofgastein – où il accomplit comme chaque année sa cure d'amaigrissement – que le chancelier Kohl a annoncé, jeudi 3 avril, jour de son 67e anniversaire, qu'il se présenterait pour un nouveau mandat à la chancellerie. Les élections générales doivent avoir lieu entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre 1998.

La décision de Helmut Kohl n'était attendue que pour « *le cours du printemps* ». Depuis le début de cette année, sa popularité n'a pas cessé de baisser dans les sondages et les difficultés internes à la coalition ont régulièrement alimenté la chronique récurrente d'un nouveau « crépuscule du chancelier » et les rumeurs sur sa démission.



Mais l'« après-Kohl » ne sera pas pour cette année. L'hypothèse d'une « grande coalition » entre les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates, qui aurait pu surgir d'une période de troubles consécutive à une possible démission de M. Kohl en cours de législature, est repoussée : l'actuel chancelier a toujours dit qu'il refuserait de prendre la tête d'une telle alliance. D'où le soulagement des dirigeants du parti libéral FDP, qui ont salué la décision de M. Kohl avec une visible satisfaction. L'éventualité d'une arrivée au pouvoir de Wolfgang Schäuble, président du groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag et dauphin officiel de Helmut Kohl, est également repoussée au XXIe siècle. Le numéro deux du pouvoir avait avancé sa candidature au début de cette année, mais ses chances de convaincre une majorité des électeurs ont été jugées insuffisantes et on sait que M. Schäuble rencontre de solides inimitiés dans son propre camp, notamment du côté de la CSU (branche bavaroise de la CDU).

Helmut Kohl a donc choisi de prendre à nouveau date avec les électeurs qui, s'ils l'élisent chancelier en 1998, entreront dans le XXIe siècle sous le signe de la continuité. Il serait ainsi le premier à prendre ses fonctions, à partir de 1999, dans les nouveaux bâtiments de la chancellerie fédérale de Berlin, actuellement en cours de construction. Ceci demeure naturellement de l'ordre de l'hypothèse.

Comme le remarque une bonne partie de la presse allemande, Helmut Kohl prend un risque considérable, celui d'être le premier chancelier de l'histoire allemande d'après-guerre à quitter le pouvoir après une défaite électorale, à l'automne 1998. L'assise de sa majorité n'a cessé de décroître depuis les élections de 1983. Depuis le dernier rendez-vous électoral de 1994, la coalition CDU/CSU et FDP ne dispose que de onze sièges d'avance sur l'opposition (SPD, Verts et communistes du PDS), ce qui correspond à une majorité effective de cinq sièges au Bundestag : cette marge est très étroite quand il faut faire passer des projets de loi décisifs.

MENER LES RÉFORMES À TERME

Mais en tant que chancelier de l'unification allemande, Helmut Kohl entend mener à bien l'autre versant majeur de son action politique – l'Europe – et entrer dans les livres d'histoire comme le chancelier qui aura permis l'unification du continent. « *Je suis candidat parce que je crois qu'il en va de ma responsabilité dans les circonstances présentes. Nous nous trouvons face à des développements internationaux difficiles* », a-t-il expliqué au cours de l'interview télévisée. Pour illustrer son propos, Helmut Kohl a cité l'introduction de la monnaie unique en 1999 (« *elle arrivera dans les délais impartis et l'Allemagne en sera* ») et l'élargissement à l'Est de l'OTAN. En politique intérieure, le chancelier dit qu'il veut mener à leur terme les réformes structurelles en cours : réforme fiscale, réforme des retraites et de l'assurance-maladie.

Les Allemands ont donc désormais le choix entre « l'Allemagne de Kohl », à la fois conservatrice et maastrichtienne, et une autre Allemagne dont les contours sont pour l'instant moins bien définis : celle des sociaux-démocrates alliés aux Verts et disposant éventuellement du soutien des communistes réformateurs du PDS, solidement implantés à l'Est. Les sociaux-démocrates tiendront en avril 1998 un congrès pour désigner leur candidat. Pour l'instant rien ne permet de dire si Oskar Lafontaine, l'actuel président du parti, a décidé de céder la place à Gerhard Schröder, très populaire dans les sondages et soutenu de plus en plus clairement par le monde syndical. M. Schröder est en tout cas décidé à rassembler autour de son nom les opposants à la monnaie unique (lui-même se contentant de dire qu'il est favorable à un « *report* » de l'euro).

Pour l'instant, la majorité « rouge-verte », qui existe déjà à l'échelle de certains Länder dispose de la majorité dans les sondages. Cette avance date de quelques semaines : phénomène classique qui ne semble pas inquiéter outre-mesure la majorité au pouvoir.

Lucas Delattre

Mieux que Bismarck...

PORTRAIT

A la tête du gouvernement fédéral allemand, Helmut Kohl a déjà battu le record de longévité de Konrad Adenauer

QUI AURAIT DIT en 1976, quand il brigua – en vain – pour la première fois la chancellerie, que ce provincial emprunté emporterait quatre fois le titre et se replacerait sur la ligne de départ pour un cinquième mandat ? Helmut Schmidt, qui occupait alors le palais Schaumburg, le tenait en si piètre estime qu'il refusait de débattre avec lui pour ne pas courir le risque de le valoriser. Helmut Kohl a déjoué tous les pronostics. En octobre 1996, il a battu le record de longévité de Konrad Adenauer à la tête du gouvernement fédéral allemand, et il s'apprête à faire mieux que Bismarck.

Bismarck et Adenauer, dans deux styles opposés, les deux modèles du « *géant noir du Palatinat* ». Le Prussien unifia l'Allemagne, le Rhénan ancra son pays divisé dans l'Europe. Sur le tard, Helmut Kohl noua des liens d'amitié avec un autre de ses compatriotes qui a marqué son époque ; il apprécia en effet les échanges avec Willy Brandt, à la fin de la vie du dirigeant social-démocrate. Une « certaine idée de l'Allemagne » rapprochait l'ancien résistant au nazisme et celui qui, adolescent en 1945, enlevait les poteaux frontières entre son Palatinat natal et la France, pour manifester sa haine de la guerre.

Helmut Kohl se plaît à raconter l'anecdote pour souligner la permanence de son engagement européen. Dans ce genre bonhomme, le chancelier excelle. Grand amateur d'histoire – un trait, comme un instinct politique rarement pris en défaut, qu'il partageait avec François Mitterrand –, il n'a pas son pareil pour exposer sa politique en termes simples et familiers. Veut-il convaincre que l'Allemagne sera prête à l'heure pour la monnaie unique ? Il se souvient qu'écolier il paressait les premiers mois de l'année mais donnait un coup de collier avant les vacances, afin de ne pas redoubler. Est-il interrogé sur le jugement qu'il porte sur les performances de l'Italie ou de l'Espagne ? Il cite sa vieille mère, qui lui recommandait toujours de regarder dans son assiette et pas dans celle du voisin.

L'apparence peut être trompeuse. Avec sa tête en poire, qui fait le délice des caricaturistes, et sa démarche d'éléphant – un animal dont il collectionne les statuettes –, Helmut Kohl est politiquement un « tueur ». Ceux qui, dans son parti chrétien-démocrate, manifestèrent leur intérêt pour la place de chancelier l'ont tous appris à leur dépens. Wolfgang Schäuble est sans doute la seule exception. Le président du groupe parlementaire CDU-CSU au Bundestag, à demi paralysé depuis l'attentat dont il a été victime en 1990, s'est permis au début de l'année de se déclarer prêt pour la relève, mais il l'a fait avec l'assentiment du tenant du titre, pas mécontent d'entretenir le doute sur ses intentions.

AU-DESSUS DE LA MÊLÉE

Dans l'histoire de la République fédérale, les changements d'équipe ont rarement eu lieu à l'occasion des élections, plus souvent au milieu d'une législature. Après avoir mené son parti à la prochaine bataille, Helmut Kohl pourrait être tenté de céder la place à une nouvelle génération. Déjà il se contente de tracer les grandes orientations, laissant à ses ministres et à ses collaborateurs le soin du détail. Cette attitude n'est pas toujours appréciée des autres acteurs de la vie politique allemande, qui ont souffert des hésitations du pouvoir.

En voulant se situer au-dessus de la mêlée, Helmut Kohl a donné l'impression que l'immobilisme était son meilleur atout. Il a été encouragé dans cette voie par l'opposition social-démocrate, dont l'accord est indispensable pour faire passer nombre de réformes à la Chambre des Etats. Il profite de la division de ses adversaires qui se disputent l'honneur de l'affronter. Mais il sait que maintenant il devra se battre et que rien n'est gagné d'avance. Après tout, en 1994, il a été élu chancelier avec une seule voix de majorité... Comme Adenauer en 1949.

Daniel Vernet

Une candidature gênante pour les opposants à Maastricht

HELMUT KOHL avait promis la réunification allemande, dans une Europe unifiée : l'annonce de sa candidature ne peut que rassurer ses partenaires, engagés avec Bonn dans la dernière ligne droite de l'Union économique et monétaire et le renforcement politique de l'Union.

Dans cette Europe qui se cherche avant de s'élargir vers le centre et le sud-est du continent, les choix de l'Allemagne pèseront lourd. Avec François Mitterrand et Jacques Delors, Helmut Kohl est l'un des grands architectes de la relance qui se concrétisera en 1991 par la signature du traité de Maastricht en 1991. La France a entériné ce choix avec difficulté lors du référendum de ratification en septembre 1992. Il a été clairement repris par Jacques Chirac. Or, c'est maintenant à l'Allemagne de donner des gages. Le débat engagé sur l'Union monétaire montre un pays inquiet de la crise de son modèle économique, empêtré dans les suites de la réunification, tenté par des rêves passéistes.

Ce doute qui s'est emparé des esprits n'est certainement pas étranger à la décision du chancelier de conduire à nouveau son parti aux élections. Helmut Kohl n'ignore pas les risques de la longévité. Celle-ci peut apparaître comme pesante pour toute une génération de jeunes qui n'ont jamais connu d'autre chancelier que lui. Mais le chef du gouvernement sait aussi qu'il incarne une promesse qu'il s'est faite à lui-même et qu'il a faite aux Allemands et aux Européens, celle de mettre définitivement sur les rails l'intégration européenne afin d'arrimer l'Allemagne réunifiée à un continent porteur d'un projet commun capable d'écarter les fantômes du passé.

Son maintien comme figure de proue de la CDU, en ce moment particulièrement sensible, signifie d'abord qu'il sera difficile pour tous ceux qui auraient pu contester la ligne européenne du principal parti de l'actuelle majorité, d'exploiter les arguments anti-européens. Les dauphins potentiels du chancelier, notamment le chef du groupe parlementaire, Wolfgang Schäuble, sont tout aussi convaincus que lui de la justesse de la démarche européenne.

TOUT POUR LA MONNAIE UNIQUE

Mais ils n'auraient pas eu dans l'immédiat l'autorité du chancelier pour resserrer les rangs. De même sur la politique sociale, il y avait un risque réel qu'un changement de direction ne conduise certains, à la droite du parti, ou chez les chrétiens-sociaux de Bavière, à jouer la carte de l'affrontement. L'euro risquait d'en être le terrain privilégié.

L'opposition social-démocrate, divisée, et les syndicats n'ont pas encore arrêté leur stratégie. Choisiront-ils de contester la politique européenne du chancelier sortant ? Quelle que soit la tournure que prendra ce débat, la présence d'Helmut Kohl dans la course au pouvoir signifie que Bonn sera décidée, dans le prochain mois, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que la monnaie unique se mette en place comme prévu en 1999. Les préparatifs iront de l'avant. Cela veut dire aussi qu'il faudra compter, dans la Conférence intergouvernementale (CIG), avec une forte pression allemande pour parvenir à des résultats substantiels.

Il faudra convaincre ceux qui ne le seraient pas que l'Union européenne disposera dans l'avenir des institutions adéquates pour mener à bien des politiques efficaces, là où cela est de l'intérêt de tous, comme la lutte contre la criminalité, et en assurer le contrôle démocratique. Paris et Bonn ont montré, ces derniers mois, que le moteur franco-allemand continuait d'être essentiel dans ce domaine. Ce qui n'exclut pas des confrontations. On l'a vu sur la définition de ce que devraient être l'encadrement de la politique monétaire et la conduite d'une politique économique commune. Ou encore sur le rôle du Parlement européen, qui constitue toujours une pomme de discorde entre le Bundestag et une majorité de l'Assemblée nationale française.

Henri de Bresson

M. Chirac, en visite à Prague, a voulu dissiper « les malentendus économiques et politiques »

PRAGUE
de nos envoyés spéciaux

« *Nous devons redresser la situation.* » Le président Jacques Chirac n'a pas cédé à la traditionnelle autosatisfaction en s'adressant, jeudi 3 avril à Prague, aux entrepreneurs français participant à un forum économique avec des partenaires tchèques. Regrettant que la France soit passée du troisième au cinquième rang des pays investisseurs en République tchèque – recul dû à la privatisation des télécommunications attribuées à un consortium suisso-hollandais –, M. Chirac a appelé les hommes d'affaires français à « *s'orienter davantage* » vers ce pays d'Europe centrale. Il a milité pour une plus forte présence française en République tchèque, non seulement économique, mais aussi culturelle et linguistique, posant dans cet esprit la première pierre du nouveau lycée français de Prague.

« *J'invite nos entrepreneurs à être plus audacieux et plus constants dans leurs efforts et à investir plus ici* », a lancé M. Chirac à la centaine de responsables de sociétés tchèques et françaises présentes au forum. « *Il faut effacer les malentendus des débuts de notre coopération économique* », a-t-il souligné, faisant allusion à l'échec de Renault dans la privatisation du constructeur automobile tchèque Skoda en 1991, échec qui avait « *refroidi* » plus d'un industriel français dans sa marche vers l'Est. Le ministre tchèque de l'industrie et du commerce, Vladimir Dlouhy, qui l'avait précédé à la tribune, avait, lui aussi, invité les entrepreneurs français à « *oublier et effacer l'ombre des exemples négatifs d'investissements français* », ajoutant à la liste le cas du retrait de Total, à la dernière minute, de la privatisation des raffineries tchèques.

Vaclav Havel souhaite, à l'avenir, accueillir plus d'investisseurs français

Dans son appel à « *aller plus vite et plus loin* » dans la présence économique française en République tchèque, le président Chirac avait reçu la veille un franc soutien de son hôte Vaclav Havel. Le président tchèque avait exprimé le souhait, lors de leurs entretiens bilatéraux, que les entrepreneurs français soient plus nombreux à investir dans son pays, dans un souci de « *diversification* », quelque 30 % des investissements étrangers revenant au grand voisin allemand. L'ultralibéral premier ministre Vaclav Klaus a lui aussi réaffirmé l'ouverture de la République tchèque aux investissements français, tout en souhaitant le soutien de Paris pour les exportations tchèques vers la France. Les échanges entre les deux pays, qui ont triplé en quatre ans, sont profondément déficitaires pour Prague, qui importe de France trois fois plus qu'il n'y exporte.

M. Chirac a déclaré, après son entretien avec Vaclav Klaus, n'avoir pas senti chez le chef du gouvernement tchèque de réticence envers la construction européenne. Il a indiqué que M. Klaus estimait « *raisonnable* » l'objectif de l'an 2000 pour l'entrée de son pays dans l'Union. A un journaliste qui l'interrogeait sur des propos récents attribués à M. Klaus – « *Je n'irai pas frapper à la porte* » de l'Union européenne –, le chef de l'Etat français a répondu : « *Il n'a pas besoin de frapper, la porte est ouverte.* » M. Chirac a aussi réaffirmé son soutien à la perspective d'intégration de la République tchèque dans l'Alliance atlantique dès 1999, dans la première vague de l'élargissement.

Le président de la République a expliqué que sa visite à Prague avait eu pour but de restaurer la confiance entre les deux pays, après la période des « *malentendus économiques et aussi politiques sur la construction de l'Europe* ». Il a rappelé le sens premier qu'avait à ses yeux cette construction européenne – faire de ce continent une zone de paix – et a rendu hommage à la façon dont la République tchèque avait su réaliser sa séparation d'avec la Slovaquie, ainsi qu'à la réconciliation historique récemment scellée avec l'Allemagne. Après ses entretiens politiques, M. Chirac est allé, en compagnie du président Havel et de leurs épouses, faire une promenade sur le pont Charles, dans la foule et l'atmosphère bon enfant d'un après-midi ensoleillé à Prague.

Martin Plichta et Claire Tréan

La France réaffirme la vocation de la Turquie à adhérer à l'Union européenne

La religion n'est pas un critère d'appartenance à l'Europe, affirme M. de Charette

Après une rapide tournée dans le Caucase qui l'avait emmené en Arménie et en Azerbaïdjan, le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, a conclu, jeudi 3 avril, sa visite en Turquie en rencontrant à Ankara les principaux dirigeants politiques. Il a notamment évoqué, avec son homologue, Tansu Ciller, la question de la candidature turque en vue d'une adhésion à l'Union européenne.

ANKARA
de notre envoyée spéciale

« Tous mes interlocuteurs m'ont parlé de la vocation européenne de la Turquie comme de leur sujet prioritaire. J'ai aussi ressenti que c'était une question très forte, essentielle pour les dirigeants et pour le peuple turc », a expliqué M. de Charette, à l'issue de son voyage, jeudi 3 avril, à Ankara.

Si la question n'est pas nouvelle, elle se pose néanmoins de façon plus aiguë, en raison du démarrage prochain du processus d'élargissement de l'Union européenne, qui devrait débuter six mois après la fin des négociations entre les Quinze sur la réforme des institutions européennes. D'où les efforts diplomatiques intensifs des autorités turques. *« Naturellement, l'adhésion à l'UE et même l'ouverture des négociations demande l'accord de tous les membres »*, a ajouté M. de Charette, faisant vraisemblablement allusion à la réticence de certains pays membres, dont l'Allemagne. *« La France a proposé* – à Apeldoorn, en mars – *l'ouverture d'une conférence européenne permanente qui réunisse les pays qui ont vocation à adhérer. Notre position est que doivent participer à cette conférence permanente, non seulement les onze pays d'Europe centrale et de l'Est, mais aussi la Turquie. »* Ce message est celui que la Turquie voulait entendre, mais, pour l'instant, cette conférence européenne n'est qu'un simple concept sur lequel un schéma pratique devra être élaboré avant d'être soumis à l'accord de tous les États membres.

Une fois acceptés dans cette antichambre – selon la vision française – l'initiative reviendrait alors aux pays candidats qui devraient s'efforcer d'atteindre les normes nécessaires pour devenir membres à part entière. *« Il y a des critères politiques : est-ce que les institutions politiques, sociales, sont conformes aux normes européennes ? Il y a des critères économiques : est-ce que l'économie du pays est prête à affronter l'adhésion ? Ou, au contraire, est-ce que l'adhésion risque de causer la déstabilisation de l'économie ? Il y a des critères qui tiennent au statut des minorités »*, a expliqué M. de Charette, en évitant soigneusement de mentionner la question des droits de l'homme en Turquie.

Les autorités turques sont cependant conscientes de l'impact négatif que les violations répétées des droits de l'homme ont sur l'image de leur pays. Récemment, Mme Ciller avait admis que la torture est un problème sérieux en Turquie. *« Lorsque la torture est évoquée où que ce soit dans le monde, le nom de la Turquie est toujours mentionné. C'est une honte que nous ne pouvons pas supporter. La torture sera éliminée de notre nation. »* Ses promesses, trop souvent répétées, n'avaient pas impressionné les organisations de droits de l'homme qui attendent des progrès concrets.

LE DÉBAT SUR LA LAÏCITÉ

A la veille de la visite du ministre français, Mme Ciller, répondant par écrit aux questions du *Monde*, avait déploré les *« déclarations malheureuses »* faites le 4 mars dernier par certains dirigeants démocrates-chrétiens, affirmant que la Turquie, pour des raisons d'identité culturelle et religieuse, n'avait pas sa place en Europe. *« Parmi les valeurs représentées en Europe, il n'y a pas de place pour une discrimination fondée sur la religion. Une telle attitude dans le projet de construction de la « Nouvelle Europe » serait un anachronisme ironique au seuil du XXIe siècle. »* Sur ce point, le ministre français a clairement pris position en affirmant qu'il n'existe pas *« de critère religieux. Il ne faut pas être chrétien pour être européen. C'est bien clair »*.

Après sa visite au chef d'état-major, M. de Charette a refusé de s'exprimer sur le rôle de l'armée dans les démocraties européennes, à un moment où les militaires turcs – par le biais du Conseil national de sécurité, dans le débat sur la laïcité – retrouvent un poids considérable dans la vie politique. *« Je n'ai pas de jugement a émettre. Il y a des débats en Turquie. C'est bon signe. Il n'y a que là où il n'y a pas de démocratie qu'il n'y a pas de débat. »* Il a également rappelé que le débat sur la laïcité avait duré cent ans en France et qu'il avait été bénéfique pour la démocratie.

Les relations bilatérales ont également été évoquées. Le ministre français a rappelé que *« la France est le second investisseur en Turquie »*, et qu'en quinze ans le nombre de compagnies françaises implantées en Turquie est passé de cinq à quelque deux cents. La France continuera de viser les grands projets, mais souhaite également soutenir activement les petites et moyennes entreprises. *« Nous avons un grand nombre de sujets d'intérêt commun. Il s'agit de l'avenir de la Méditerranée (...), de la situation au Proche-Orient (...), de l'architecture européenne de sécurité (...), de la situation dans le Caucase*, a expliqué M. de Charette, *c'est pourquoi j'ai exprimé mon souci de donner à notre relation politique une intensité plus vigoureuse. »*

Nicole Pope

Un ministre turc accuse les Allemands de « brûler » ses compatriotes

Le ministre turc de l'intérieur, Meral Aksener, a accusé, jeudi 3 avril, les Allemands de vouloir se débarrasser des Turcs qui vivent sur leur sol *« en les brûlant »*. *« Là où nous allons, nous nous agrippons »*, a ajouté Mme Aksener en parlant de ses compatriotes. *« Pour cette raison, ils ne peuvent pas nous expulser, alors maintenant ils nous brûlent »*, a-t-elle affirmé en expliquant que les premiers émigrés turcs, dans les années 60, ne pouvaient entrer en Allemagne qu'*« après un contrôle de leurs dents »*. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères, Omer Akbel, avait *« condamné avec force »*, mercredi, les incendies criminels qui ont causé la mort de neuf Turcs aux Pays-Bas et en Allemagne en moins d'une semaine. Ces réactions surviennent à la suite des déclarations attribuées au chancelier allemand Helmut Kohl et au leader des chrétiens-démocrates au Parlement de Strasbourg, le Belge Wilfried Martens, excluant la Turquie de l'Europe pour des raisons de religion. – *(AFP.)*

Les lois américaines sur l'immigration enveniment les relations avec Mexico

Vent de panique au sein de la communauté mexicaine

MEXICO
de notre correspondant

Après les différends en matière de lutte contre la drogue, l'entrée en vigueur, mardi 1er avril, des nouvelles dispositions migratoires américaines menace d'aggraver le malaise entre Mexico et Washington : près de huit millions de Mexicains vivent légalement ou non aux Etats-Unis.

Les mesures, adoptées en août 1996 par la majorité républicaine du Congrès américain, sont draconiennes pour ceux qui seront arrêtés en possession de faux papiers et, surtout, à l'égard des « coyotes », dont le rôle consiste à introduire illégalement des ressortissants étrangers aux Etats-Unis. Les procédures en matière d'expulsion – plus de trois mille personnes sont refoulées chaque jour vers le Mexique – seront plus expéditives et les contrôles seront renforcés pour détecter le personnel en situation illégale dans les entreprises, en particulier dans l'hôtellerie et l'agriculture, qui recourent abondamment aux sans-papiers.

Des exceptions sont cependant prévues en faveur des illégaux qui vivent depuis au moins dix ans aux Etats-Unis. La loi leur accorde un délai de six mois pour régulariser leur situation, à condition qu'ils n'aient commis aucun délit. Quant aux étrangers légalement installés aux Etats-Unis, ils devront prouver qu'ils y travaillent depuis dix ans au minimum et qu'ils ont payé leurs impôts, pour avoir droit à certaines prestations sociales versées par le gouvernement fédéral, en particulier les coupons alimentaires et les revenus complémentaires accordés aux personnes âgées.

A cela s'ajoute une série de mesures dissuasives pour tenter de contrôler le flux d'illégaux sur les 3200 kilomètres de frontière qui séparent le Mexique des Etats-Unis. La Border Patrol pourra embaucher cinq mille agents supplémentaires au cours des cinq prochaines années et ses moyens techniques seront considérablement renforcés par l'achat de nouveaux hélicoptères, de véhicules tout terrain et d'appareils de vision nocturne. Enfin, de nouvelles barrières seront installées dans les régions plus vulnérables. Un troisième mur est actuellement en construction entre l'océan Pacifique et la ville de Tijuana, ce qui repoussera les passeurs vers les zones désertiques de l'Arizona, plus facilement contrôlables.

A cinq semaines de la visite que Bill Clinton doit effectuer au Mexique, cette situation ne contribue évidemment pas à assainir le climat entre les deux pays, qui sont liés, depuis janvier 1994, par un accord de libre-échange mais qui n'ont pas encore réussi à s'entendre sur une politique migratoire. Les Etats-Unis ont besoin de la main-d'œuvre mexicaine pour assurer les récoltes, en particulier en Californie ; et le Mexique dépend de son voisin pour faire baisser la pression sociale créée par la pénurie d'emplois chez lui. La conclusion logique, estime l'opposition mexicaine, serait de négocier des quotas, comme le fait déjà le Canada, mais les deux gouvernements donnent l'impression d'être totalement dépassés par l'ampleur du phénomène.

Les procédures en matière d'expulsion seront plus expéditives et les contrôles renforcés

La presse locale s'étant fait l'écho, au cours des derniers jours, d'un véritable *« vent de panique »* au sein de la communauté mexicaine aux Etats-Unis, les autorités américaines ont entrepris de calmer le jeu. Le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a donné l'assurance qu'il *« n'y aurait pas d'expulsions massives »*, et elle a reçu les ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique centrale pour leur transmettre un message identique. Le Honduras, le Nicaragua et le Salvador dépendent, plus encore que le Mexique, des transferts financiers effectués par les immigrants installés aux Etats-Unis.

Accusé de mollesse par l'opposition, qui lui reproche de se laisser marcher sur les pieds par Washington, le gouvernement mexicain a réagi en annonçant la mobilisation de ses quarante et un consulats aux Etats-Unis. Pour apaiser la *« psychose actuelle »*, le personnel consulaire a été chargé de distribuer un document intitulé « L'ABC de l'immigrant ». On y trouve une synthèse de la nouvelle loi américaine et aussi quelques conseils, qui ne sont pas de trop en situation d'urgence : *« En cas d'arrestation, vous avez le droit d'appeler un avocat* (...), *mais il est recommandé de ne pas résister et de ne pas lancer d'objets sur les agents américains... »*

Bertrand de la Grange

Le FMI pose ses conditions à la poursuite des versements de son prêt à la Russie

MOSCOU
de notre correspondante

Maintenant que Boris Eltsine ne court plus trop de risques d'être remplacé par un communiste ou un opposant du type d'Alexandre Lebed, le Fonds monétaire international (FMI) semble décidé à être plus ferme avec lui. Lors de sa première visite à Moscou depuis la réélection et les neuf mois de maladie du président russe, le directeur du FMI, Michel Camdessus, a rendu publique, jeudi 3 avril, une condition mise à la reprise des versements des tranches mensuelles du crédit « historique » de 10,2 milliards de dollars octroyé à la Russie en mars 1996.

Le FMI veut des progrès dans l'adoption du nouveau code des impôts, qui doit être présenté en avril à la Douma. Le Fonds a déboursé en février les crédits alloués pour novembre et décembre et ne retient actuellement que ceux des trois premiers mois de 1997, soit 1 milliard de dollars environ. Cette nouvelle « rigueur » est donc moins sévère que celle subie par les retraités et salariés russes, souvent privés pendant plus de trois mois de leurs misérables salaires et pensions. La relation n'est bien sûr pas directe : tout en insistant sur l'importance de verser les salaires, le FMI conditionne théoriquement ses versements au respect, objet d'examens mensuels, d'un programme à plusieurs paramètres définis conjointement et dont les grandes lignes sont publiques.

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

L'objectif initial, la lutte contre l'inflation, n'a pas changé : M. Camdessus s'est félicité de ce que Boris Eltsine se soit *« fermement engagé »*, lors de leur rencontre jeudi, à ne pas recourir à l'émission monétaire pour boucher le trou toujours béant de son budget. Ce principe va à l'encontre de ce que préconisent des économistes tenants d'une « troisième voie », tel Grigori Iavlinski (dont est proche Boris Nemtsov, premier vice-premier ministre), qui soulignent les effets secondaires de la rareté de la monnaie dans une économie où celle-ci est contournée de mille façons (retards de paiements, troc, prix fictifs, ersatz de monnaie émise par certains ministères ou administrations locales).

Mais depuis que l'inflation a été fortement réduite, au moins dans l'économie comptabilisée, le FMI, tout en signalant la nécessité impérieuse de *« consolider rapidement la stabilisation financière »*, met aussi en avant celle de *« réformes de structures »*, euphémisme désignant la lutte contre la corruption. Michel Camdessus a innové en évoquant ce sujet lors d'une conférence devant les étudiants du « Sciences-Po » local (le Mgimo). Parlant de la nécessité de *« mettre une distance »* entre l'Etat et les *« entrepreneurs »*, il a souligné que tant que ces derniers peuvent dépenser *« leur énergie »* à fréquenter les cabinets ministériels pour *« obtenir »* (sous-entendu acheter) des privilèges fiscaux, ils ne sont pas incités à améliorer la compétitivité de leurs entreprises.

La forme polie de l'expression est compréhensible : M. Camdessus a pour interlocuteur, parfois dans ses résidences de chasse, un premier ministre qui symbolise au plus haut point l'absence en Russie de distance « entre l'Etat et les entreprises ». Viktor Tchernomyrdine, dans toutes ses actions, montre qu'il reste, malgré ses dénégations, le protecteur de la firme Gazprom qu'il avait créée – le *« gigantesque »* (selon le terme de M. Camdessus) monopole russe dont les réformateurs au sein du pouvoir avouent qu'ils ignorent toujours le plus gros de sa comptabilité. Alors que la dette de Gazprom au budget est une des plus forte du pays.

Mais la visite du directeur du FMI, totalement investi dans le soutien à la Russie et qui fut remercié pour cela par Boris Eltsine (*« vous et vos experts nous ont évité beaucoup d'erreurs »*), se devait d'être placée sous une note optimiste, pour *« donner le bon signal »* aux autres partenaires étrangers de la Russie.

Abondant en bonnes paroles sur les progrès réalisés, M. Camdessus a annoncé la poursuite du soutien moral du FMI. Il a annoncé son *« intention de recommander, d'ici quelques semaines, l'adoption de la seconde partie annuelle »* du programme théorique conditionnant les versements du prêt en cours, qui s'étend sur trois ans. Même s'il reste à ce sujet d'*« ultimes discussions techniques »* avec des experts du FMI attendus en avril à Moscou.

Il s'agirait de revoir les paramètres du déficit inscrit au budget 1997, dont seul M. Tchernomyrdine soutenait encore récemment qu'il était *« réaliste »*. Un accord est d'autant plus nécessaire que des experts occidentaux viennent de donner la preuve que les statistiques officielles russes parlant d'une reprise de la croissance début 1997 étaient truquées. M. Camdessus a fondé une part de son optimisme sur l'entrée de jeunes « numéros deux » dans le gouvernement, M. Tchoubaïs et M. Nemtsov, se félicitant de la détermination de ce dernier à agir pour assainir la situation avec *« les trois grands monopoles, électricité, Gazprom et les chemins de fer »*. Un communiqué signé jeudi par MM. Camdessus et Tchernomyrdine note la *« détermination »* du gouvernement à *« lancer sans tarder des initiatives décisives »* pour résoudre ce qui reste le *« problème-clé »*, la faible recette des impôts. *« Le bras de fer entre le FMI et le Kremlin continue »*, a commenté un expert occidental.

Sophie Shihab



La rébellion zaïroise refuse de participer au gouvernement de M. Tshisekedi

Le nouveau premier ministre a proposé six portefeuilles au mouvement de Laurent-Désiré Kabila, mais celui-ci a immédiatement rejeté cette offre. Des pourparlers entre les deux parties doivent commencer, samedi 5 avril, en Afrique du Sud

Le nouveau premier ministre zaïrois, Etienne Tshisekedi, a invité la rébellion, jeudi 3 avril, à participer à un gouvernement d'union nationale, dont sont exclus les alliés du chef de l'Etat. Le chef de l'opposition radicale, qui avait été confirmé, mercredi, dans ses nouvelles fonctions par le président Mobutu Sese Seko, a proposé six ministères (notamment ceux des affaires étrangères, de la défense, et du budget) au mouvement dirigé par Laurent-Désiré Kabila. Mais celui-ci a aussitôt rejeté l'offre. Une décision sans surprise puisque l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre (AFDL) avait prévenu qu'elle considérerait M. Tshisekedi comme un ennemi s'il acceptait de prendre la tête d'un gouvernement de l'actuel chef de l'Etat. M. Tshisekedi a réaffirmé son intention de rencontrer M. Kabila. Mais les seules discussions prévues pour l'instant entre les autorités de Kinshasa et la rébellion s'inscrivent dans le cadre des initiatives de l'ONU et de l'OUA et doivent commencer, samedi, en Afrique du Sud.

KINSHASA
de notre envoyé spécial

Etienne Tshisekedi ne changera pas. A soixante-quatre ans, le chef de file de l'opposition radicale semble plus rigide que jamais. Nommé premier ministre, mardi 1er avril, par l'ensemble de la classe politique zaïroise, confirmé mercredi soir dans cette fonction par le président Mobutu Sese Seko, il a rappelé, jeudi, qu'il n'avait jamais cessé d'être à ce poste depuis son élection par la Conférence nationale souveraine (CNS), en août 1992. Au cours d'une conférence de presse, M. Tshisekedi a expliqué que tout ce qui apparaît contraire aux décisions de la CNS est purement et simplement « *nul et non avenu* ».

L'histoire s'est donc arrêtée en décembre 1992, au soir de son limogeage par le président Mobutu. Tout ce qui s'est passé depuis lors n'existe pas. Les premiers ministres qui lui ont succédé sont des imposteurs. Le Haut-Conseil de la République-Parlement de transition (HCR-PT), créé par la fusion des délégués de la CNS et des députés mobutistes du Parlement de l'ancien régime, est une aberration, tout comme l'Acte constitutionnel, texte fondamental adopté entre-temps, a-t-il déclaré, en substance, devant plusieurs dizaines de journalistes zaïrois et étrangers interloqués.

« *A partir d'aujourd'hui*, a dit M. Tshisekedi, *le Zaïre sera régi par la Constitution édictée par la CNS. (...) Par voie de conséquence, le HCR-PT disparaît de la scène politique pour faire place au seul Haut-Conseil de la République institué par la seule CNS. En même temps que le HCR-PT, meurt la bipolarisation de la vie politique de ce pays.* » M. Tshisekedi entend donc gérer le pays – en se référant à la Constitution adoptée en 1992, mais jamais promulguée – avec son dernier gouvernement restauré dans ses fonctions..., du moins ce qu'il en reste, car « *il est amputé des ministres mobutistes qui ont démissionné et sont partis* », a-t-il précisé, avant d'affirmer : « *C'est le reliquat de ce gouvernement qui va diriger le pays, complété par nos compatriotes de l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo* [AFDL, mouvement rebelle de Laurent-Désiré Kabila]. » Sur les quarante-six ministres de son ancien cabinet, il en reste dix-huit, tous membres de l'opposition radicale. M. Tshisekedi offre six ministères au mouvement de M. Kabila : affaires étrangères, défense nationale, plan, budget, commerce extérieur et agriculture.

M. Tshisekedi a réitéré « *l'appel fait en novembre aux rebelles de cesser immédiatement de verser le sang de nos compatriotes car, désormais, les hommes politiques sont là pour résoudre les problèmes du pays* ». Enfermé dans sa logique, M. Tshisekedi considère que M. Kabila « *a fait ce qu'il a fait parce que le schéma de la CNS a été violé* ». « *Comme je rétablis la CNS, je suis sûr qu'en ce moment le camarade Kabila doit jubiler* », a-t-il affirmé, sans l'ombre d'un doute, profitant de l'occasion pour offrir au chef rebelle « *les félicitations de notre peuple et notre gratitude pour le combat qu'il mène* ».

BOOMERANG

Mais, de Goma, les réactions sont revenues à la vitesse d'un boomerang. Les propositions de M. Tshisekedi ont laissé les rebelles de marbre. Ils l'avaient prévenu de ne pas accepter le poste de premier ministre sous peine d'être considéré comme un ennemi.

La rébellion a immédiatement refusé de participer à un quelconque gouvernement du régime Mobutu. « *Tshisekedi est le premier ministre de Mobutu. Nous luttons contre ce régime. Mobutu doit quitter le pouvoir* », a simplement expliqué Raphaël Ghenda, le porte-parole de l'AFDL à Goma. A Kinshasa, les membres des Forces politiques du conclave (FPC) et les responsables du Mouvement populaire de la révolution (MPR, ex-parti unique), qui avaient fait le siège du maréchal Mobutu pour qu'il nomme M. Tshisekedi à la place de M. Kengo wa Dondo, sont consternés par « *le bras d'honneur constitutionnel* » que vient de leur adresser le chef de file de l'opposition radicale.

Baudouin Banza Mukalay, le vice-président du MPR, a estimé, jeudi soir, que le nouveau premier ministre n'avait « *pas le pouvoir de contester l'actuel Parlement ni de choisir sa propre Constitution* ». A moins de se lancer « *dans une révolution, au risque de créer l'anarchie* ». Les FPC, la famille politique du chef de l'Etat, réunis dans la soirée, ont d'ores et déjà décidé de jouer la destitution de M. Tshisekedi. La mouvance présidentielle est majoritaire au Parlement... Le Zaïre se dirige donc vers une énième crise politique.

Frédéric Fritscher

Un appel solennel de l'ONU à M. Kabila

L'ONU a appelé solennellement, jeudi 3 avril, le chef de la rébellion zaïroise, Laurent-Désiré Kabila, « *à laisser les organisations de secours faire leur travail et à arrêter la tuerie* » des réfugiés hutus rwandais bloqués au sud de Kisangani, dans l'est du Zaïre. Leur nombre est estimé à quelque 100 000 personnes. « *Nous sommes conscients qu'il y a des tueurs* [responsables du génocide des Tutsis au Rwanda, en 1994] *parmi les réfugiés*, a déclaré, à New York, le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Fred Eckhard. *Mais il s'agit d'une minorité. La majorité de ces gens sont des femmes et des enfants innocents.* » M. Eckhard a précisé que le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) poursuivait des négociations avec M. Kabila, mais celui-ci n'a toujours pas répondu à une requête écrite, qui lui a été adressée le 29 mars, pour le rapatriement de ces personnes, via Kisangani, par voie aérienne ou terrestre. Les rebelles exigent que cette opération se fasse par Ubundu, plus au sud, et par voie terrestre seulement.

Un rapport des Nations unies dénonce les massacres commis par les rebelles

GENÈVE
de notre correspondante

De retour d'une mission d'enquête dans les zones contrôlées par les rebelles zaïrois, Roberto Garreton, rapporteur spécial de l'ONU sur les violations des droits de l'homme au Zaïre, a confirmé l'existence de fosses communes. Il a déclaré, mercredi 2 avril, qu'il était « *indiscutable* » que les rebelles commettent des massacres sur une grande échelle, mais il a jugé exagérées les estimations de certains observateurs faisant état de centaines de milliers de victimes. Pourtant, selon lui, « *on peut dire qu'il y a certains éléments laissant penser qu'il ait pu y avoir génocide* ».

M. Garreton semble convaincu qu'au moins une quarantaine de massacres importants ont été commis par les rebelles, les victimes ayant été tuées par balles ou à l'arme blanche. Le rapporteur spécial a pu constater lui-même l'existence de fosses communes à Katala, Kibumba et Kilimanyoka, au Kivu, mais n'est pas en mesure d'évaluer le nombre exact de victimes. Il déplore également des bombardements aveugles sur des civils.

Les rebelles ont réfuté toutes les allégations de massacres qui ne sont, à leur sens, que des calomnies répercutées par les partisans du président Mobutu ou par des gouvernements qui ont des intérêts à Kinshasa.

Dans le rapport qu'il vient de présenter à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, réunie à Genève du 10 mars au 18 avril, M. Garreton affirme que les rebelles ne faisaient pas de prisonniers et les faisaient exécuter par des « Maï-maï », membres d'une tribu aux traditions guerrières combattant dans les rangs des rebelles. Ces derniers ont pris l'habitude de séparer les hommes des femmes et des enfants dans les villes et les villages qu'ils occupent. Les enfants, même très jeunes, sont souvent enrôlés de force. On ignore généralement ce que les hommes sont devenus.

IMPUNITÉ ABSOLUE

Le rapport mentionne une série de massacres commis au début de la rébellion au Kivu. Par exemple, le 19 septembre, quelque 150 civils sont tués à Epombo. A Lemera, le 6 octobre, un groupe de Banyamulenges, des Tutsis zaïrois qui forment le noyau de la rébellion, attaque l'hôpital et tue 34 personnes, dont 17 malades. Un peu plus tard, à Kidote, les mêmes Banyamulenges assassinent, dans une église, 18 paroissiens et un prêtre.

Le 10 octobre, 150 civils sont tués à Minembwe et 19 autres à Munyaka. Lors de la prise de Goma, en novembre, les rebelles ont massacré 275 personnes, dont la moitié étaient des civils zaïrois. A Bukavu, ce sont quelque 500 autres civils qui ont été assassinés, dont un prêtre qui tentait vainement de protester contre les violences... Cette liste est loin d'être exhaustive.

Les arrestations arbitraires et les condamnations sans jugement par les hommes de Laurent-Désiré Kabila sont monnaie courante. Le rapport souligne aussi que, après l'attaque de camps de réfugiés, les hommes et les femmes qui ont échappé aux massacres ont été expulsés par la force et contraints de retourner dans leur pays d'origine : le Rwanda et le Burundi, où ils risquent d'être persécutés en raison de leur appartenance à l'ethnie hutue.

Selon le même rapport, la situation est aussi déplorable dans les territoires sous le contrôle de l'armée zaïroise. M. Garreton dénonce les pillages comme étant le moyen de subsistance des militaires et des forces de sécurité, auxquels est garantie l'impunité absolue. L'usage de la torture est constant. Les sévices entraînant la mort des détenus ont toujours cours. Les femmes incarcérées sont particulièrement maltraitées. M. Garreton cite, entre autres, le cas de Victorina Sibini, arrêtée on ne sait trop pourquoi, à Goma, puis transférée à Kinshasa, où elle a été violée par neuf militaires et par d'autres prisonniers – sur l'ordre des militaires –, avant de subir bien d'autres mauvais traitements et violences. A la prison de Tshiamala, à Kisangani, les détenues sont prostituées par les gendarmes qui se partagent leurs gains.

Isabelle Vichniac

La Chine adresse à Taïwan une nouvelle offre de réunification

PÉKIN. Le président Jiang Zemin a évoqué la possibilité de confier un poste de vice-président de la Chine à un dignitaire de Taïwan au cas où l'île accepterait le principe d'une réunification nationale, selon des diplomates japonais rendant compte d'une récente audience accordée par le chef de l'Etat chinois au ministre nippon des affaires étrangères, Yukihido Ikeda. L'éventualité a été accueillie fraîchement à Taïpeh où un porte-parole présidentiel a souligné que l'île recherche désormais un système « *démocratique, libre et mutuellement bénéfique* » de réconciliation avec le continent.
Au cours d'un exercice mené mardi 1er avril, l'armée taïwanaise a tiré avec succès deux missiles sol-air Hawk américains de troisième génération faisant partie d'un programme de modernisation, réalisé aux deux tiers, de la défense antiaérienne de l'île. – *(Corresp))*

AFRIQUE

■ **SOUDAN : une église catholique de Khartoum a été détruite**, lundi 31 mars, à l'aide des bulldozers de la police, a révélé à Rome l'ordre missionnaire italien des Comboniens. Deux autres églises auraient subi le même sort sans l'intervention des fidèles. Ces lieux de culte avaient été aménagés, avec l'accord des autorités soudanaises, pour accueillir des réfugiés du sud du Soudan. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **HONGRIE : après l'achat de missiles français Mistral** (*Le Monde* du 4 avril) par Budapest, le ministère hongrois de la défense devra payer, sur décision du Conseil de contrôle des achats publics, une amende de 20 millions de forints (environ 635 000 francs) à l'Etat, pour ne pas avoir donné les mêmes chances à tous les candidats. Rival de Matra, le groupe suédois Bofors avait déposé une plainte estimant que la décision – qui ne sera pas remise en cause – en faveur du Mistral était politique. – *(AFP).*

■ **SLOVAQUIE : le Comité européen contre la torture** (CPT) a fait état, dans un rapport rendu public jeudi 3 avril, de cas de mauvais traitements infligés par la police slovaque à des personnes suspectées de crimes. Le CPT a réuni, au cours d'une visite effectuée en Slovaquie du 25 juin au 7 juillet 1995, des preuves médicales indiquant que des personnes interpellées avaient été battues à coups de matraque, de gourdins en bois ou avec des objets de métal. – *(AFP.)*

■ **UKRAINE : le vice-premier ministre ukrainien**, Viktor Pynzenyk, principal réformateur au sein de l'équipe dirigeante, a présenté sa démission, a annoncé mercredi 2 avril la présidence ukrainienne. Cette démission, signe de protestation contre l'enlisement des réformes, sera ou non entérinée par le président Leonid Koutchma lorsque le premier ministre, Pavlo Lazarenko, aura présenté un plan de restructuration de son gouvernement. Le Parlement ukrainien, dominé par les conservateurs, refuse toujours de voter le projet de budget pour 1997. – *(AP.)*

■ **Kiev a introduit des « restrictions »** au survol du territoire ukrainien par les avions russes, en représailles à deux violations de son espace aérien par des appareils militaires russes, a indiqué jeudi 3 avril le ministère ukrainien de la défense. Selon Kiev, des avions russes de reconnaissance TU-22R ont notamment survolé l'île ukrainienne de Zmeïny sans autorisation les 25 et 26 mars dernier. – *(AFP.)*

M. Nétanyahou exclut le gel de la colonisation à Jérusalem

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Benyamin Nétanyahou, à en croire son entourage cité, jeudi 3 avril, par la presse israélienne, ne souhaitait pas du tout rencontrer le président des Etats-Unis en ce moment. Seulement voilà, comme l'écrit *Maariv*, le journal de la droite, « *Bill Clinton a demandé à voir le premier ministre* ». Et quand le président d'un Etat qui subventionne Israël – à hauteur de 16 milliards de francs par an depuis deux décennies – « demande », l'invitation peut sonner comme une convocation.

Le premier ministre israélien, qui devait de toute façon se rendre dimanche à New York, à l'invitation de l'Aipac, le principal groupe de pression juif américain, ne pouvait donc pas refuser. Mais il pouvait, et c'est ce qu'il a fait, fixer ses « lignes rouges », dès avant une rencontre où, comme l'écrit *Haaretz* (centre-gauche), « *il est vraisemblable qu'il écoutera plus qu'il ne parlera* ».

Le gouvernement nationaliste israélien sait qu'il lui sera notamment demandé de suspendre la construction de Har Homa, cette nouvelle colonie juive à Jérusalem-Est qui a mis le feu aux poudres. D'où ce « *communiqué* » exceptionnel diffusé, jeudi, par le conseiller officiel de M. Nétanyahou : « *Le premier ministre affirmera clairement durant son séjour aux Etats-Unis qu'Israël maintient son droit de construire à Jérusalem et dans d'autres régions, et que la construction continuera à Har Homa.* » Le communiqué ajoute que, « *du point de vue d'Israël, l'objectif du voyage de M. Nétanyahou est de raffermir l'accord selon lequel l'Autorité palestinienne respectera son engagement à lutter contre le terrorisme, condition de base de l'existence du processus de paix.* »

Cette ligne, qui s'apparente pour les Palestiniens à celle du pompier pyromane, est déjà défendue depuis mercredi, aux Etats-Unis, par Itzhak Mordechaï, le ministre de la défense. Pour l'ancien général, qui, avant de partir, selon le mouvement La paix maintenant, a donné son feu vert à « *la construction de milliers de logements supplémentaires* » en Cisjordanie occupée, « *toute pression sur Israël à propos de Jérusalem provoquera le blocage du processus de paix* ».

Le ministre est à Washington pour signer un contrat d'acquisition de quinze hélicoptères d'attaque et de trente-quatre moteurs supplémentaires pour d'autres engins fabriqués en Israël. Dans un communiqué publié jeudi, le Pentagone écrit que la livraison « *aidera à améliorer la sécurité d'un pays ami qui continue d'être une importante force de stabilité politique et de progrès économique au Proche-Orient* ».

En fait de stabilité, s'il faut en croire l'ancien premier ministre, Shimon Pérès, qui multiplie les appels à la formation d'un gouvernement d'union nationale « *pour sauver la paix* », Israël serait « *aujourd'hui à la veille d'un conflit* » avec les Arabes. Selon un sondage réalisé par l'université de Tel Aviv et publié jeudi, cette opinion est partagée à 59 % par l'opinion israélienne, qui croit à « *une forte probabilité de conflit* ». Selon la même étude, réalisée fin mars, 51 % des personnes interrogées « *soutiennent* » la création d'un Etat palestinien indépendant « *si cela peut apporter la paix* ».

Patrice Claude

Le Djihad islamique annonce de nouveaux attentats en Israël

LE MOUVEMENT intégriste palestinien du Djihad islamique a affirmé, jeudi 3 avril, qu'il allait commettre de nouvelles attaques-suicides en Israël en réponse à la construction du nouveau quartier de colonisation juive de Har Homa, dans la partie arabe de Jérusalem. Le Djihad a également revendiqué celles qui ont eu lieu, mardi, dans la bande de Gaza. Dans un communiqué adressé à l'Agence France-Presse, le Djihad confirme que les deux attaques-suicides, commises près de colonies juives, ont été le fait de ses militants, « *en riposte aux crimes perpétrés par l'ennemi contre notre peuple et notre terre à Jérusalem et dans toute la Palestine* ».

Mercredi, un responsable du Djihad islamique dans la bande de Gaza, Abdallah Chami, avait convoqué une conférence de presse pour affirmer que son mouvement n'avait « *rien à voir* » avec les deux attaques ratées de mardi, qui n'ont tué que leurs auteurs. Dans le communiqué de jeudi, la branche militaire du Djihad regrette que « *certaines personnalités du mouvement islamique aient cru bon de faire des déclarations hâtives sans avoir la moindre information sur cette opération* ».

Par ailleurs, le service de sécurité israélien (Shin Beth) a arrêté, cette semaine, neuf activistes présumés de la branche armée du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) qui s'apprêtaient à commettre un attentat en Israël. Les neuf suspects ont été arrêtés à la suite d'informations sur des préparatifs d'un attentat imminent au cœur d'Israël, selon des sources militaires.

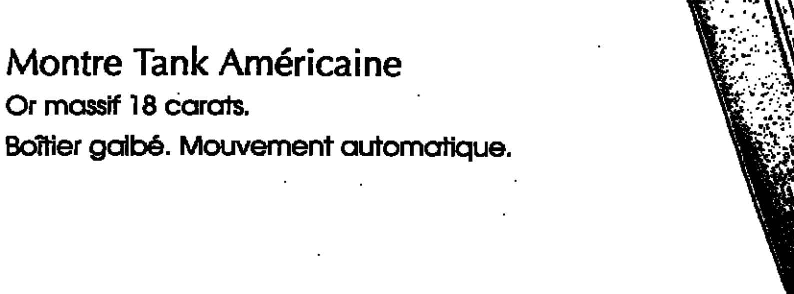
Une importante quantité d'explosifs et de matériel de fabrication de bombes a été découverte aux domiciles des suspects, toujours selon les mêmes sources. Tous les suspects résident dans la région de Hébron, dans le sud de la Cisjordanie. Ils ont été capturés par des agents du Shin Beth assistés par des militaires.

Enfin, sept Palestiniens soupçonnés d'avoir participé mercredi, en Cisjordanie, à une attaque à la bouteille incendiaire contre un camion qui a fait douze blessés, dont onze soldats israéliens, ont été arrêtés. Au total, neuf personnes sont mortes, six Palestiniens et trois Israéliennes, depuis la mise en chantier de la colonie de Har Homa, le 18 mars, dans la partie arabe de Jérusalem annexée par Israël à la suite de la guerre de six jours, en 1967. – *(AFP.)*

Des membres de l'opposition jugés à huis clos en Biélorussie

MINSK. Des procès à huis clos de membres de l'opposition au président Loukachenko se sont déroulés, jeudi 3 avril à Minsk, au lendemain de la tenue d'une manifestation de protestation interdite par le pouvoir. Le rassemblement, qui faisait suite à la signature, mercredi 2 avril au Kremlin, de l'accord d'« *union* » entre la Russie et la Biélorussie, a conduit à l'interpellation de 107 manifestants selon le ministère biélorusse de l'intérieur (300 selon le Front populaire biélorusse, la principale formation d'opposition).
D'après Svetlana Kurs, une représentante du groupe d'Helsinki pour les droits de l'homme en Biélorussie, sur 50 personnes déférées au tribunal, 30 ont été condamnées à des peines variant entre trois et quinze jours, 10 à des amendes, le reste à des avertissements. Selon une vieille pratique soviétique, les procès se sont déroulés à huis clos, sans avocats de la défense. Deux cents militants de l'opposition auraient ainsi été jugés à huis clos depuis le début de l'année 1997. – *(AP.)*

338
315+



Montre Tank Américaine
Or massif 18 carats.
Boîtier galbé. Mouvement automatique.

Photo H. GISSINGER

150 ANS D'HISTOIRE ET BEAUCOUP D'AMOUR

Boutiques Cartier : Paris : 7, place Vendôme - 1er - 01 44 55 32 50 • 23, place Vendôme - 1er - 01 44 55 32 20 • 13, rue de la Paix - 2ème - 01 42 18 53 70 • St-Germain-des-Prés - 41, rue de Rennes - 6ème - 01 45 49 65 80
51, rue François 1er - 8ème - 01 53 93 95 20 • 23, rue du Fbg St-Honoré - 8ème - 01 44 94 87 70 • **Bordeaux :** 44, cours Georges Clémenceau - 05 56 48 16 16 • **Cannes :** 57, La Croisette - 04 93 99 58 73
Deauville : 13, avenue Lucien Barrière - 02 31 88 80 96 • **Lille :** 17, rue Esquermoise - 03 20 54 82 82 • **Lyon :** 101, rue du Président Herriot - 04 78 42 00 37 • **Marseille :** 32, rue Grignan - 04 91 54 19 37
Monte-Carlo : Place du Casino - (00) 377 93 30 86 58 • **Montpellier :** 2, passage Lonjon - 04 67 66 09 38 • **Saint-Tropez :** Place de la Garonne - 04 94 97 06 78 • **Strasbourg :** 12, rue de la Mésange - 03 88 21 80 00

Distributeurs agréés : Caprices - C.C. Cap 3000 - St Laurent du Var (06) • Ferret - Le Gray d'Albion - Cannes (06) • Ferret - Aéroport de Nice - (06) • Ferret - C.C. Cap 3000 - St Laurent du Var (06)
Raynal - 11 rue Fabrot - Aix en Provence (13) • Prieur - 37 rue de Siam - Brest (29) • Chambert - 9 place Wilson - Toulouse (31) • Nuell - 41 rue Croix Baragnon - Toulouse (31) • Frédéric Créations
2 rue de la République - Béziers (34) • Prieur - 3 place du Palais - Rennes (35) • Cerisier - 35 rue Nationale - Tours (37) • Lombard - 5 rue de la République - Grenoble (38) • Prieur - 1 rue d'Orléans - Nantes (44)
Geay - 3 place Myron Herrick - Reims (51) • Valer - 29 rue St Dizier - Nancy (54) • Hardy - 1 rue Serpenoise - Metz (57) • Noël - 1 rue du Petit Paris - Metz (57) • Domier - 11 rue de la Pelleterie - Nevers (58)
Lepage - 71-73 rue Nationale - Lille (59) • Arnautou - 2 rue Serviez - Pau (64) • Faur - 33 rue Thiers - Bayonne (64) • Jacquot - 10 rue du Dôme - Strasbourg (67) • Le Bollwerk - 8 rue de Metz - Mulhouse (68)
Milliaud - 34 avenue René Coty - Le Havre (76) • Studer - 13-15 rue Duméril - Amiens (80) • Doux - 87 rue Joseph Vernet - Avignon (84) • **Autres distributeurs agréés, renseignements au 01 42 18 55 16**

SÉCURITÉ SOCIALE Les internes et les chefs de clinique, en grève dans 23 CHU sur 26, ont rompu, vendredi 4 avril en fin de matinée, les négociations avec Jacques Barrot, un quart d'heure après le début de la discussion avec le ministre des affaires sociales. ● CETTE RUPTURE a conduit les représentants des internes et des chefs de cliniques, qui avaient qualifié de *« fantoches »* les propositions du gouvernement, à en appeler à l'arbitrage d'Alain Juppé. ● EN PROVINCE, la participation aux assemblées générales est moins forte qu'au début du conflit. Ainsi à Lyon, la direction des Hospices civils recense moins de 45 % de grévistes. La grève a même cessé à Limoges et à Amiens. La manifestation organisée, jeudi 3 avril à Paris, a montré la difficulté pour les internes à faire cause commune avec le reste du personnel hospitalier.

Les internes rompent les négociations avec le gouvernement

Un quart d'heure de discussion a suffi vendredi pour que la délégation des grévistes, reçue par Jacques Barrot, claque la porte et en appelle à l'arbitrage du premier ministre. La mobilisation a commencé à fléchir en province, et la manifestation parisienne n'a pas été un succès

IL A FALLU moins d'un quart d'heure, vendredi 4 avril, pour que la réunion entre les ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, et les représentants des internes et des chefs de cliniques débouchent sur un constat d'échec.

En arrivant au ministère, quelques minutes plus tôt, le président de l'Intersyndicat des internes, Gilbert Zakine, s'était déclaré *« extrêmement pessimiste »* sur l'issue de cette réunion, estimant que le document qui leur avait été adressé jeudi soir par M. Barrot et le secrétaire d'Etat à la santé, Hervé Gaymard, ne contenait que *« des propositions fantôches »* et *« aucune avancée sur les reversements »*, dont les particiens libéraux seront désormais passibles en cas de dépassement des dépenses médicales. Quinze minutes après, la délégation des grévistes claquait la porte en quittant la table de négociations. *« On ne peut pas être complices plus longtemps de cette espèce de simagrée de démocratie »*, indiquait Jean-Philippe Durrieu, vice-président de l'Intersyndicat des chefs de cliniques. Il a demandé l'intervention du premier ministre.

M. Barrot et M. Gaymard avaient proposé deux pistes, qui devaientcependant être approuvées par les partenaires conventionnels . Jusqu'à présent, si les 116 000 praticiens dépassent de 1 % l'enveloppe de 208,4 milliards de francs qui leur a été allouée pour 1997, ils sont passibles d'un reversement moyen de 8 000 francs. Le système prévoit, toutefois, un examen individuel et régionalisé, ce qui fait que la sanction peut varier de 1 600 francs à 14 400 francs. *« On peut ouvrir encore ce spectre et rendre plus symbolique le reversement des médecins qui ont une bonne pratique »*, indiquait-on, vendredi matin, au ministère des affaires sociales.

Le gouvernement, c'était sa seconde piste, souhaitait aussi un assouplissement dans la répartition régionale des reversements. Le système actuel est ainsi conçu, en effet, qu'un praticien vertueux exerçant dans une région qui a dépassé les objectifs sera pénalisé. A l'inverse, un médecin qui n'a pas respecté les bonnes pratiques mais qui se trouve dans une région qui a maîtrisé la progression des dépenses d'assurance-maladie sera, lui, exonéré du reversement. L'idée est donc de les pénaliser quand même. Pour bien montrer que les médecins ne sont pas seulement des coupables en puissance, les ministres ont tenu à rappeler que, s'ils respectent les objectifs de dépenses, ils bénéficieront d'un surplus de revenus de 15 000 francs en moyenne (avant impôt) au titre de la revalorisation d'honoraires prévue fin 1997, soit deux fois plus que la pénalité moyenne.

AMÉNAGEMENTS

Pour M. Barrot, comme pour le président de la CNAM, Jean-Marie Spaeth (CFDT), qui s'étaient concertés, jeudi, pour définir une position commune vis-à-vis des internes, il s'agissait donc d'aménagements, en aucun cas d'un véritable avenant aux conventions médicales signées le 12 mars. Or les grévistes réclament, depuis le début du conflit, une suspension du système de reversements collectifs et une renégociation de ce mécanisme, et les plus radicaux d'entre eux ne pourront guère se satisfaire des quelques concessions faites par le gouvernement. Celui-ci tablait sur une décrue du mouvement, qui se caractérise par des poussées de fièvre dans certains centres hospitaliers universitaires, mais aussi par une lassitude générale, en dépit des déclarations à la fois menaçantes et bravaches de certains de leurs responsables.

Il risque de repartir de plus belle, même si la manifestation qui a rassemblé les professionnels de santé d'horizons différents, jeudi 3 avril, à Paris, a déçu ses organisateurs. La mobilisation a été faible, puisque les internes, les praticiens hospitaliers, les psychiatres, les médecins libéraux et les personnels non médicaux étaient environ 5000 (3000 selon la police, 20 000 selon les organisateurs). La cohésion n'était pas non plus au rendez-vous, les infirmières du secteur public n'ayant pas les mêmes soucis que les internes, qui n'avaient pas les mêmes revendications que les médecins hospitaliers. L'unité des banderoles *« Hôpital, médecine de ville, non au rationnement »* cachait mal des divergences d'intérêt qui se sont ouvertement exprimées au cours du défilé.

En dépit de cette faible mobilisation, les organisations présentes à la manifestation de jeudi veulent maintenir la pression et ont appelé, jeudi soir, dans un communiqué commun, à une nouvelle manifestation, le 13 avril, à Paris : la fédération santé de la CGT, la Coordination médicale hospitalière (praticiens), la Fédération des mutuelles de France (proches de la CGT), le CRC sanitaires-sociaux, trois syndicats de praticiens libéraux (CSMF, FMF, SML) et la Coordination nationale des médecins, les Intersyndicats des internes et des chefs de clinique. Ils entendent protester *« contre la maîtrise comptable qui ne répond pas aux besoins de santé de la population »*, et associer à leur mouvement les assurés sociaux.

Selon nos correspondants, le nombre de « blouses blanches » engagées dans le mouvement est, en effet, très inégal d'un CHU à l'autre, les opérations coup de poing donnant l'illusion d'une forte mobilisation. A Paris, la moitié des internes et un quart des chefs de clinique sont en grève. A Lyon, le conflit s'essoufle, même si l'on compte encore 45 % de grévistes chez les internes, dont le mouvement a été, jeudi et vendredi, amplifié par une grève des chirurgiens dans de nombreuses cliniques. Le taux de grévistes a considérablement chuté à Strasbourg, Amiens, Caen, Angers, Limoges et Nancy. En revanche, la mobilisation reste très forte dans les hôpitaux de Marseille, de Lille, de Montpellier, de Nice, de Dijon, de Poitiers et de Reims. Le conflit dans les CHU relègue au second plan la situation dans de nombreux hôpitaux généraux, où les directeurs *« redoutent »* les conséquences de *« la dégradation du climat social »*.

J.-M. B.

Plus de trois semaines de grève

● **28 février** : accord des caisses d'assurance-maladie et de deux syndicats médicaux (MG-France pour les généralistes, l'UCCSF pour les chirurgiens) sur la réforme de la Sécurité sociale.
● **10 mars** : compromis entre la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés et deux intersyndicats des internes et des chefs de clinique : les jeunes médecins s'installant en ville seront exonérés pendant cinq ans – au lieu des trois prévus – du reversement d'honoraires en cas de dépassement des objectifs de dépenses médicales.
● **11 mars** : début de la grève des internes.
● **12 mars** : signature par les caisses d'assurance-maladie et deux syndicats de médecins (MG-France et l'UCCSF) de deux conventions médicales.
● **14 mars** : première manifestation parisienne des internes.
● **15 mars** : le moratoire pour les pénalités financières est porté à sept ans.
● **18 mars** : mise en minorité et démission du président de l'intersyndicat des internes, qui prônait la reprise du travail.
● **20 mars** : Alain Juppé intervient à la télévision pour tenter de convaincre les internes que sa réforme ne met en cause ni leur avenir de médecins libéraux ni la qualité des soins.
● **27 mars** : manifestation nationale à Paris.
● **28 mars** : Jacques Barrot et Hervé Gaymard reçoivent les dirigeants du mouvement de grève.
● **29 mars** : parution au *Journal officiel* des arrêtés d'agrément des deux conventions.
● **2 avril** : nouvelle rencontre entre M. Barrot et une délégation de grévistes.

Matignon ne craint pas une généralisation du conflit

LES MEMBRES du cabinet du premier ministre et Alain Juppé lui-même n'ont pas le temps de s'ennuyer. Contraint de démentir les rumeurs de dissolution qui rodent dans les rangs de la majorité et qu'alimentent de bonnes âmes de l'appareil d'Etat, l'Hôtel Matignon s'intéresse tout à la fois aux festivités de l'an 2000, censées faire entrer la France, avec un an d'avance, dans le vingt et unième siècle *(lire pages 27 à 30)* et au conflit des internes, même si celui-ci n'enflamme pas le secteur hospitalier. Alors que d'aucuns dans la majorité s'inquiètent d'une crise sociale larvée, l'entourage du chef du gouvernement conserve calme et sérénité.

« NOUS TIENDRONS BON »

Le conflit des internes, dont les modalités de sortie n'apparaissent pas d'une grande clarté, n'est pas de nature à troubler les conseillers du premier ministre. Il n'y a, dit-on, dans l'entourage de M. Juppé, aucune vraie raison d'extension de la grève des médecins en formation. On souligne que la manifestation du jeudi 3 avril a bien mis en évidence la spécificité de la revendication des internes – abandon du principe des *« reversements »* en cas de dépassement de l'objectif des dépenses médicales –, une manière d'indiquer que la mobilisation, faible malgré le nombre de CHU en grève, ne fait pas tache d'huile. Les pourcentages avancés font état d'une participation aux débrayages de 50 % parmi les internes et de 30 % chez les chefs de clinique. De plus, les directeurs d'agences régionales d'hospitalisation ont eu discrètement pour consigne de désamorcer les conflits potentiels pouvant affecter d'autres catégories professionnelles.

Le bilan de la manifestation de jeudi peut paraître d'autant plus intéressant, aux yeux de Matignon, que les internes sont présentés comme une masse de manœuvre servant à certains syndicats de médecins libéraux – dont principalement la CSMF – non signataires des conventions médicales mises en cause. On va même jusqu'à sous-entendre que le temps de réaction considérable des internes, entre la présentation du plan Juppé en novembre 1995 et les mouvements d'aujourd'hui, peut accréditer l'idée d'une revanche par procuration des médecins libéraux.

« Nous tiendrons bon sur la convention », affirme un proche de M. Juppé, tout en laissant le soin à Jacques Barrot de négocier avec les intéressés. Il rappelle que le premier ministre est intervenu *« très tôt »* sur le dossier, que les médecins en formation ont obtenu satisfaction sur l'allongement du délai pendant lequel ils sont exonérés de reversement et qu'ils ont été prévenus de la publication de la convention au *Journal officiel*, ce qui ne peut donc être présenté comme une provocation ou un *casus belli*.

Quoi qu'il en soit, les pouvoirs publics sont décidés à utiliser le triptyque discuter-associer-expliquer, ce qui montre qu'aucun des trois termes n'a été employé correctement dans la phase précédente. Un conseiller reconnaît qu'il a été *« idiot de ne pas avoir associé les internes et les chefs de clinique »* à la négociation conventionnelle, même si cela ne se faisait pas auparavant. On note que l'année 1996 s'est achevée *« dans les clous »* alors que l'intégralité du plan Juppé n'était pas en vigueur, ce qui montre que *« le mécanisme du reversement est une arme de dissuasion qui, comme la bombe atomique, ne servira pas »*.

Olivier Biffaud

La Sécurité sociale malade du trop grand nombre de spécialistes

LES MÉDECINS qui défilent aux côté des internes, et ceux qui les soutiennent plus discrètement, ont-ils sérieusement préparé l'avenir de leurs *« jeunes confrères »*,

ANALYSE

L'horizon des futurs médecins libéraux n'est pas aussi sombre que certains le disent

comme ils les qualifient d'un ton un rien paternaliste ? Sous la pression de l'ordre des médecins et, surtout, des doyens de faculté de médecine, qui avaient besoin de « têtes » bien faites et bon marché pour le bon fonctionnement des hôpitaux, les gouvernements ont laissé trop d'étudiants s'engouffrer dans la filière médicale. Les carrières hospitalières étant bouchées ou financièrement et professionnellement peu attractives, internes et chefs de clinique se sont bousculés au portillon de la médecine de ville.

Les retombées de ces flux des années 70 et du début des années 80 feront encore sentir leurs effets pendant au moins une dizaine d'années. Cet excédent de l'offre de soins, surtout en spécialistes, explique en partie qu'*« au cours des quinze dernières années le nombre d'actes médicaux par habitant et la consommation de médicaments ont doublé »*, comme le constataient les auteurs du Livre blanc sur le système de santé remis à Edouard Balladur en décembre 1994. Pour Jean de Kervasdoué, directeur des hôpitaux de 1981 à 1986 et auteur de *La Santé intouchable* (Jean-Claude Lattès, 1996), il faut notamment *« s'interroger sur l'équilibre entre généralistes et spécialistes »*.

Les généralistes, parents pauvres du système de soins

en milliers

	1950	60	70	80	90	94
Médecins inscrits à l'ordre	32,4	46,7	67,9	117,9	171,5	184,5
Dont médecins libéraux			46,5	75,8	107,8	112,8

Indice base 100 : 1971

SPÉCIALISTES

1971 75 80 85 90 94

*Les médecins omnipraticiens, au sens de la législation de la Sécurité sociale, comprennent tous les médecins qui n'exercent pas dans le cadre d'une spécialité

Source : Insee, Credes, Sesi, Cnamts, conseil de l'ordre

Le nombre des spécialistes a progressé beaucoup plus vite que celui des généralistes depuis vingt ans.

Lorsqu'un généraliste s'installe, explique-t-il, la concurrence fait que *« la plus grande part de son activité résulte d'une redistribution avec celle de ses confrères »*. A l'inverse, un spécialiste, à l'exception de quelques disciplines, *« crée la majeure partie de sa clientèle »*. Or leur nombre a progressé deux fois plus vite que celui des omnipraticiens depuis 1979. Le système britannique n'est certes pas un modèle, mais les spécialistes y représentent 15 % du corps médical, remarque M. de Kervasdoué, contre 50 % en France (hôpital compris). Il estime qu'il faudrait aussi se montrer plus rigoureux dans la répartition entre spécialités, les Français risquant de manquer très vite de chirurgiens, de psychiatres ou d'anesthésistes alors que d'autres disciplines, moins contraignantes et mieux rémunérées, souffrent d'un excédent.

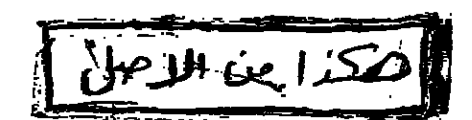
RÉGULATION PRIX-VOLUME

Tout en prévoyant le départ en préretraite de 6 000 praticiens libéraux âgés de cinquante-six ans et plus (sur un total de 116 000), le plan Juppé tente d'apporter une réponse à cet excédent. Mais il laisse, pour l'essentiel, une grande marge de liberté aux praticiens. Georges Jollès (CNPF), vice-président de la Caisse nationale d'assurance-maladie, a posé, dans un entretien au *Figaro* du 3 avril, les termes de l'alternative : *« Nous avons vingt mille à trente mille médecins et 20 % de lits hospitaliers en trop. Pour en tirer les conséquences, il n'y a que deux façons : soit une régulation prix-volume, soit le conventionnement sélectif et individuel du nombre de praticiens nécessaires, comme le feraient les assurances privées »* ou comme le fait l'Allemagne.

Le gouvernement a rejeté la seconde solution au profit de la première, qui implique une forme de sanction collective à la marge. Il s'agit moins, selon lui, d'une pénalité financière que d'un moyen de faire partager une partie de la responsabilité économique à l'ensemble du corps médical. Il faut rappeler, M. Barrot ne manque pas de le faire, que les pénalités inscrites dans la convention ont un pendant – la provision pour revalorisation d'honoraires (1,7 milliard en 1997 pour les généralistes et les spécialistes) – et que, quand les pouvoirs publics augmentent les honoraires, ils en font bénéficier tous les praticiens, sans se soucier du niveau de leur activité et de la qualité de leur pratique.

L'horizon des futurs médecins libéraux n'est pas aussi sombre que certains le disent. La pléthore va peu à peu se résorber à partir de 2010. Le paiement à l'acte, et avec lui un contrôle des médecins sur leurs revenus, a été maintenu. La liberté d'installation aussi : quels que soient les besoins sanitaires de la population, l'assurance-maladie continuera de conventionner les médecins dans la ville ou le village de leur choix. Les internes du CHU de Marseille pourront ainsi ouvrir un cabinet dans le Var, où la surmédicalisation est pourtant notoire. Tant pis si c'est dans la Somme qu'ils seraient le plus utiles ! Quels jeunes en formation ont, aujourd'hui, un débouché presque assuré ?

Jean-Michel Bezat





Des militants du RPR dans le Sud-Ouest « vident leur sac » sur l'immigration

Face-à-face houleux entre un député néo-gaulliste et des « compagnons » perméables aux idées du FN

Quinze jours après l'adoption par le Parlement du projet de loi Debré, le débat sur l'immigration agite encore les partis politiques. Député RPR de Meurthe-et-Moselle, Gérard Léonard a participé, jeudi 3 avril, à deux forums sur ce sujet à Toulouse (Haute-Garonne) et Moissac (Tarn-et-Garonne). M. Léonard, qui avait cherché à durcir le projet Debré, a eu du mal à tempérer les ardeurs extrémistes de ses « compagnons ».

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

« C'est un discours de curé... » Le *« curé »* en question, ainsi qualifié par un jeune militant RPR du Tarn-et-Garonne, n'a vraiment rien d'un tendre. Député de Meurthe-et-Moselle, délégué général du RPR à la réforme de l'État, à la sécurité, à la justice et à l'immigration, Gérard Léonard s'est récemment illustré en participant activement au durcissement du projet Debré, lors de son examen en première lecture à l'Assemblée nationale. Au Palais-Bourbon, il s'était heurté à la gauche, bien sûr, mais aussi à une partie de la majorité, davantage soucieuse d'*« humanité »*, qui s'était notammment exprimée par la voix de Pierre Mazeaud, président RPR de la commission des lois.



Quinze jours après l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi Debré, changement de décor. Ès qualités, M. Léonard était invité à animer, à Toulouse (Haute-Garonne), jeudi 3 avril, et à Moissac (Tarn-et-Garonne) deux forums sur l'immigration, organisés dans le cadre de la préparation du projet législatif du RPR. Devant des parterres composés de quelques dizaines de militants et de responsables locaux remontés à bloc, M. Léonard a eu bien du mal à tempérer les ardeurs extrémistes de ses *« compagnons »*. Suivant fidèlement la position exprimée par le premier ministre, M. Léonard a qualifié d'*« affligeant »* le programme du Front national en matière d'immigration, précisant qu'il s'agissait de *« mesures irréalistes et impraticables »*. *« Si même on pouvait renvoyer trois millions d'étrangers dans leur pays, ce serait le signal d'un repli hexagonal qui aurait des conséquences dramatiques »*, a-t-il expliqué, en évoquant le *« rayonnement culturel et économique de la France »*. *« Le FN a une conception de l'identité française qui n'est pas la nôtre »*, a-t-il encore plaidé, qualifiant de *« néofasciste »* le parti de Jean-Marie Le Pen. Un message qui a eu beaucoup plus de mal à passer que la vieille antienne consistant à condamner le *« laxisme »* de socialistes *« xénolâtres »*.

« Le FN dit tout haut ce que beaucoup d'entre nous, militants RPR, pensons tout bas », a expliqué un militant de Moissac, sous les applaudissements de la salle, tandis que Jean Bonhomme, ancien député RPR du Tarn-et-Garonne, invitait à *« ne pas caricaturer le FN »*. *« Notre ennemi, ce n'est pas le FN »*, a lancé un autre intervenant, soucieux d'affirmer qu'il était *« français trois cent soixante-cinq jours par an »*. *« Il suffit de passer deux heures à Dreux pour comprendre pourquoi le FN fait 45 % des voix »*, a ajouté un militant.

Au-delà de cette controverse sur l'attitude du RPR vis-à-vis du Front national, les interventions de ces militants du Sud-Ouest ont montré, pour bon nombre d'entre eux, leur perméabilité aux idées véhiculées par ce parti. Certains intervenants ont ainsi souhaité un système de préférence nationale pour l'emploi. D'autres ont réclamé une remise en cause du droit du sol, le remplacement de la carte de résident de dix ans par un titre de séjour temporaire de trois ans ou la mise en place d'un système discriminatoire pour l'attribution des prestations sociales. Encore s'agissait-il là de propositions concrètes, la plupart des intervenants refusant d'entrer dans un quelconque débat technique pour se contenter de *« vider leur sac »*, selon l'expression de M. Léonard.

> « Les musulmans ont un peu l'esprit cochon car ils font des enfants comme des lapins »

Ainsi a-t-on pu entendre, à Toulouse, une femme se plaindre de *« ne pas avoir vu un Blanc, lors de son dernier périple à Paris »*. Et ces quelques affirmations émanant d'autres militants : *« La religion musulmane nous envahit comme une toile d'araignée »* ; *« au début, ils travaillent, puis ils s'installent dans le licenciement »* ; *« une note d'humour : on sait que les musulmans ne mangent pas de porc, mais ils ont un peu l'esprit cochon, car ils font des enfants comme des lapins »* ; *« il ne faut pas se voiler la face. Ces gens-là ne travaillent plus. Ils sont tous à la maison. Ils ont six enfants en moyenne »*. Rebelote à Moissac : *« L'immigration arabe et maghrébine a comme fer de lance l'islamisme intégriste »* ; *« ils sont insultants par leur regard »* ; *« tout le monde sait que le seuil de tolérance est de 7 % alors qu'il y a 25 % d'immigrés à Moissac »*.

« Dire que la France va être envahie par les musulmans relève du pur phantasme », a lancé, à contre-courant, M. Léonard, avant d'inviter les militants toulousains à *« ne pas être complices de ceux qui tiennent un discours xénophobe et irresponsable »*. Concluant, dans une ambiance houleuse, le forum toulousain, Robert Huguenard, député RPR de Haute-Garonne, s'est dit *« choqué »* par certaines interventions *« émanant notamment de responsables du mouvement »*. Un terme que réfute M. Léonard, ce dernier reconnaissant toutefois, après le débat, avoir entendu *« des propos difficilement acceptables au sein du mouvement gaulliste »*.

Au terme des deux forums, M. Léonard tentait d'expliquer l'état d'esprit des militants RPR par le fait que l'immigration était depuis *« trop longtemps un sujet tabou »*. *« Si les militants crient aussi fort, c'est qu'ils n'ont pas assez l'occasion d'en parler »*, affirme le député de Meurthe-et-Moselle, qui plaide en faveur *« d'un débat politique »* sur ce sujet, afin *« de ne pas laisser le champ libre au FN »*. *« Il faut dire quelles sont nos convictions sur l'immigration, sinon les gens vont phantasmer »*, souligne M. Léonard, tout en constatant que le RPR *« a intérêt à avoir une démarche pédagogique sur ce sujet »*.

Jean-Baptiste de Montvalon

Bercy constitue un groupe de travail pour réformer la taxe professionnelle

LE MINISTÈRE de l'économie et des finances a rendu publique, jeudi 3 avril, la liste des personnalités du groupe de travail chargé de proposer au gouvernement, d'ici la fin de l'année, des pistes pour une réforme de la taxe professionnelle. Animé par Christian Poncelet (RPR, Vosges), président de la commission des finances du Sénat, elle comprend notamment les sénateurs socialistes Alain Richard et Michel Charasse, ancien ministre du budget. Les milieux patronaux sont fortement représentés, avec notamment Lucien Rebuffel, président de la CGPME, Denis Kessler, vice-président du CNPF, Bertrand Collomb, PDG de Ciments Lafarge, et Bernard Dufau, PDG d'IBM-France. Plusieurs hauts fonctionnaires de Bercy en font partie, ainsi que Pierre Joxe, en sa qualité de président du Conseil des impôts, organisme public qui a récemment produit une étude remarquée sur la question, suscitant des controverses (*Le Monde* du 2 février).

DÉPÊCHES

■ **TEMPS PARTIEL :** *« l'heure est venue d'imposer, je dis bien imposer, aux entreprises l'obligation de négocier »* sur le partage entre *« le temps familial et le temps dans l'entreprise »*, a déclaré, jeudi 3 avril, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

■ **MISE EN GARDE : l'ancien ministre de l'intérieur, Charles Pasqua (RPR),** affirme, dans *L'événement du jeudi* (daté 3-9 avril), que *« les dirigeants du Front national »* sont *« plus près »* des *« fascistes »* que *« d'autre chose »*, et il en appelle aux valeurs de la République et à la nation pour combattre l'extrême droite. *« Prenez garde parce que vous pensez militer seulement pour des idées comme la nation, la patrie, la France et la République, mais en réalité, ceux qui vous dirigent vous entraînent dans une autre direction »*, déclare M. Pasqua aux électeurs du Front national.

■ **EXTRÊME DROITE : *« la guerre est totale »* entre le FN et la majorité,** *« à la fois sur le terrain des idées et sur le terrain électoral »*, a déclaré Pierre-André Wiltzer, porte-parole de l'UDF. *« L'idéologie du FN (...) est tout le contraire de la philosophie à laquelle nous sommes attachés. »*

■ **SARRE : *« le programme de la gauche ne s'attaque pas aux vraies causes du chômage »***, a déclaré, jeudi 3 avril, Georges Sarre, porte-parole du Mouvement des citoyens.

■ **MICHELIN : la mission parlementaire sur l'automobile entendra,** le 7 mai, François Michelin. L'associé-gérant du groupe Michelin, qui s'exprime très rarement publiquement, sera entendu dans le cadre des auditions de la mission d'information sur la situation de l'industrie automobile.

L'hypothèse d'une dissolution est écartée à gauche comme à droite

DANS LA MAJORITÉ, comme dans l'opposition, chacun s'est employé, jeudi 3 avril, à écarter la rumeur de dissolution de l'Assemblée nationale, tout en assurant prudemment, cependant, que son parti serait prêt en cas d'élections législatives anticipées. Ainsi, le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, a déclaré, lors d'un déplacement dans le Cher, que le débat sur une éventuelle dissolution de l'Assemblée *« ne [le] concerne pas »* et *« ne se justifie pas »*. Mais M. Mancel a pris soin de préciser que les investitures des candidats de la majorité RPR-UDF seraient *« bouclées »* fin avril. *« Il reste les noyaux durs, vingt-cinq à trente circonscriptions, mais il n'y a pas urgence car nous ne sommes pas pressés par la moindre échéance »*, a-t-il conclu.

De même, le porte-parole du Parti républicain, Ladislas Poniatowski, a assuré, sur LCI, que ni le PR ni l'UDF *« n'étaient demandeurs d'une dissolution »*. *« Rien ne le justifie a priori »*, a-t-il ajouté, car s'il y a bien quelque grogne sociale, *« nous ne sommes pas dans une crise sociale grave »*. En cas de dissolution, toutefois, a noté M. Poniatowski, *« nous sommes prêts à l'UDF »*. De son côté, Michel Barnier (RPR), ministre délégué aux affaires européennes, a déclaré, à Nice, qu'il ne voyait pas en quoi le calendrier européen pourrait justifier un changement de calendrier électoral.

A gauche, Jean Glavany, député socialiste des Hautes-Pyrénées, a estimé, sur RMC, que d'éventuelles législatives anticipées seraient une *« manœuvre »*, en ajoutant qu'on ne dissout pas l'Assemblée nationale *« pour se faire plaisir »*. Le délégué général du Front national, Bruno Mégret, a déclaré au « Forum RMC-Le Figaro » qu'une dissolution de l'Assemblée nationale serait *« une dégénérescence supplémentaire de la vie politique »* et que *« le RPR et l'UDF se discréditeraient »*. De toute façon, a-t-il assuré, l'organisation de législatives anticipées *« ne prendrait pas de court »* le FN, car il est *« prêt »*.

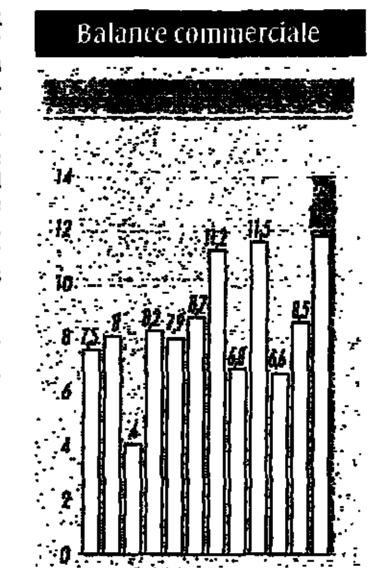
Le commerce extérieur français établit un nouveau record en janvier

Une réforme statistique minore l'importance des excédents

Les statistiques du commerce extérieur du mois de janvier étaient particulièrement attendues, car, pour la première fois, la direction des douanes devait cesser de prendre en compte les échanges avec les départements d'outre-mer. Ce changement de calcul ne modifie pourtant pas la tendance de fond : au cours de ce premier mois, la France a enregistré un solde commercial record de 11,7 milliards de francs.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR français est-il aussi florissant qu'on le prétend ? Avec le bilan pour le mois de janvier que la direction des douanes a publié, vendredi 4 avril, on connaît la réponse : malgré une importante réforme dans le mode de calcul des échanges français qui entre pour la première fois en vigueur, les échanges extérieurs restent sur une pente excellente. Au mois de janvier, un nouvel excédent historique a même été enregistré.

Les économistes attendaient avec un intérêt particulier le bilan commercial du premier mois de l'année 1997, parce qu'il est effectivement le premier d'une nouvelle série statistique. Jusqu'à présent, la France présentait la singularité de dresser un bilan commercial, ne prenant en compte que les échanges de la métropole. Autrement dit, elle comptabilisait ses importations et ses exportations avec les DOM-TOM, comme s'il s'agissait de pays-tiers. Or, on se doute que la métropole vend beaucoup plus aux DOM-TOM qu'elle ne leur achète.



NOUVEAU MODE DE CALCUL

Mais une directive de la Commission européenne faisait obligation à la France d'adopter de nouvelles règles pour le calcul du produit national brut. C'est pour cette raison que les décomptes des échanges extérieurs ont été modifiés. Dans les nouvelles statistiques, les échanges des DOM ont été agrégés à ceux de la métropole. En revanche, les échanges avec les TOM n'y figurent pas, ces territoires disposant de règles fiscales particulières et ne faisant pas partie, *stricto sensu*, du territoire douanier européen.

On pouvait donc craindre que les statistiques de janvier fassent apparaître un recul de l'excédent commercial. Si l'on observe les évolutions récentes, cette appréhension est fondée. Le nouveau mode de calcul majore les importations de 1 % et minore les exportations également de 1 %. Comme prévu, les véritables excédents français sont donc moins substantiels que ne le suggéraient jusqu'à présent les chiffres. Ainsi, pour 1996, le solde n'est-il positif que de 93 milliards de francs, soit 28 milliards de moins que prévu.

INVESTISSEMENT DÉCEVANT

Il faut toutefois minorer l'importance de ce changement statistique car si les excédents sont en baisse, la tendance reste inchangée : elle dénote une constante amélioration. Le bilan annuel en apporte une première preuve. Le nouveau solde de 93 milliards affiché pour 1996 est ainsi en hausse de près de 26 milliards sur celui de 1995 (67,1 milliards de francs) et constitue, pour la France un record historique.

Les chiffres les plus récents, ceux de janvier 1997, en apportent une seconde illustration. Au cours de ce mois, l'excédent commercial a, en effet, atteint le niveau sans précédent de 11,7 milliards de francs (nouvelle série, en données corrigées des variations saisonnières). Le précédent record mensuel datait d'octobre 1996 (11,5 milliards de francs).

Au-delà du changement statistique, la véritable interrogation porte donc sur l'avenir : les exportations continueront-elles à soutenir la croissance de l'économie française ? Pour le court terme, c'est la prévision que font la plupart des experts, estimant que la demande étrangère adressée à la France restera très soutenue, tout au long du premier semestre de 1997. Les excédents français, consolidés par l'appréciation récente du dollar, de la livre sterling et de la lire, devraient donc rester très confortables.

Mais au-delà de cet horizon, que se passera-t-il ? C'est évidemment, pour la France, la question cruciale, car, pour l'heure, c'est effectivement la demande étrangère et non, en premier lieu, la demande intérieure, qui soutient l'activité économique. Si, d'aventure, la première fléchissait, il faudrait aussitôt que la seconde prenne le relai, pour que la reprise ne s'essouffle pas. Or, la consommation des ménages risque d'être moins soutenue en 1997 qu'elle ne l'a été en 1996 et l'investissement des entreprise est, pour l'instant, très décevant. Les prochaines statistiques commerciales seront donc tout autant attendues que celles de janvier. Pour d'autres raisons...

Laurent Mauduit

« L'Humanité » s'interroge sur une nouvelle formule

Robert Hue juge que la « mutation » tarde à s'installer dans les colonnes du quotidien communiste, victime d'une crise financière

« *L'HUMA* » doute. « *L'Huma* » s'interroge. Le bel immeuble transparent de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), créé par l'architecte Oscar Niemeyer, est pris d'un tourbillon métaphysique. Comme d'autres quotidiens nationaux, *L'Humanité* est victime d'une crise financière. Mais, ces dernières semaines, lors de deux assemblées générales de la rédaction, les soucis financiers du quotidien communiste se sont doublés de débats existentiels. Pour certains, il s'agit même d'un début de « *crise politique* » : derrière les projets pour renouveler le journal fondée par Jean Jaurès, s'affrontent deux manières de concevoir le communisme et d'accompagner la « *mutation* » entreprise par la place du Colonel-Fabien.

Quoique récurrents, les problèmes financiers se posent, en ce début d'année, avec une acuité particulière. Les 5 millions de francs versés au titre des aides aux quotidiens à faibles ressources publicitaires ne compensent pas les 8 millions de pertes du journal : le doublement de cette allocation, promise par Nicolas Sarkozy en 1995, n'a pas eu lieu. L'augmentation des tarifs postaux, effective depuis le 1er mars, le pénalise particulièrement car plus de la moitié des ventes (60 %) se réalisent par abonnements. Enfin, la traditionnelle fête de *L'Humanité*, qui représentait pour le PCF une source non négligeable de recettes, s'est transformée, depuis trois ans, en cauchemar. En septembre 1996, elle s'est soldée par une perte de 2 millions de francs.

Au début de l'année, la direction de *L'Humanité* prend donc le taureau par les cornes. La nouvelle formule de *L'Humanité-Dimanche*, réclamée par sa rédactrice en chef, Martine Bulard, et préparée par Claude Maggiori, est renvoyée à octobre. En revanche, la discussion autour de l'avenir de « *la quotidienne* », comme on dit à Saint-Denis, est lancée. Des acteurs extérieurs, comme Ivan Levaï, directeur de l'information de *La Tribune Desfossés*, ou Roland Cayrol, directeur associé de l'institut de sondages CSA, sont invités devant la rédaction à dresser un « *diagnostic* ».

« DOULEUR MUETTE »

Le 17 mars, lors d'une assemblée générale de la rédaction, Claude Cabanes, rédacteur en chef de *L'Humanité* depuis quatorze ans, présente un projet de quotidien et pose la question du statut du journal. Depuis le 28e Congrès, en 1994, *L'Humanité* n'est plus l'organe central du parti, mais demeure le « *journal du PCF* ». Ne devrait-il pas devenir, simplement, un journal communiste et citoyen ? Audacieuse, la nouvelle formule pose les bases d'une nouvelle *Huma*, qui ouvrirait son capital à des « *investisseurs démocratiques* » et sa rédaction à des journalistes non communistes. « *En ouvrant le journal chaque matin, je suis pris d'une douleur muette* », aurait lancé M. Cabanes, s'en prenant ainsi au contenu.

Pour l'instant, il ne s'agit évidemment que de « *questions* ». Difficile d'imaginer que M. Cabanes ait ouvert le chantier sans l'aval de la place du Colonel-Fabien : en décembre 1996, Pierre Blotin, un des plus proches collaborateurs de Robert Hue, confiait que « *dès le Congrès achevé, le Parti ouvrirait le dossier de la presse communiste* ». Autour du secrétaire national, on comprend mal comment le nouveau capital de sympathie – voire d'intentions de vote – dont dispose le PCF depuis la « *mutation* » engagée en 1995 ne se traduit pas dans les ventes de *L'Humanité*.

Souvent, M. Hue s'impatiente en lisant « son » journal. Il ne fait de mystère pour personne que ses relations avec le directeur du journal, Pierre Zarka, sont tendues. « *Avant, la crise était larvée. Aujourd'hui, chacun sait que le rédacteur en chef et le directeur de la rédaction sont en conflit, et donc qu'un dénouement est inéluctable* », juge un journaliste du service politique. Les autres tempèrent : « *Si Zarka était un féru de la mutation, ça se saurait. Mais il a été reconduit par le comité national, devant le Congrès, en décembre 1996, en même temps que Robert Hue. On ne voit pas comment il pourrait refuser d'accompagner notre évolution.* »

Ariane Chemin

Le Groupe des dix va se transformer en Union syndicale

NOUVEAU PÔLE syndical alternatif ou nébuleuse, le Groupe des dix poursuit son chemin pour se transformer en Union syndicale. Né en 1981 et nommé ainsi car il regroupait, à l'origine, dix syndicats non confédérés, majoritaires dans leur secteur – tels que le Syndicat unifié des impôts (SNUI), le Syndicat unifié (SU) des caisses d'épargne ou le Syndicat national des journalistes (SNJ) –, le Groupe des dix, qui comprend désormais vingt-deux syndicats, a tenu, jeudi 3 avril, une assemblée générale afin de renforcer son identité. Les statuts de l'Union syndicale devraient être officiellement déposés à la fin de 1997.

Tenu en lisière par les confédérations ayant pignon sur rue, le Groupe des dix, qui revendique aujourd'hui 60 000 adhérents et 160 000 voix aux élections professionnelles – essentiellement dans la fonction publique –, est aussi devenu la structure d'accueil des nouveaux syndicats SUD, créés depuis décembre 1995 à partir de départs de la CFDT, à la SNCF, dans l'éducation nationale et dans d'autres administrations. Depuis l'adhésion de SUD-PTT en 1989, cinq nouveaux syndicats SUD ont rejoint le groupe. Formé à l'origine par des ex-CFDT, le syndicat Supper, présent chez Thomson-CSF, vient aussi de rejoindre ses rangs.

A la recherche d'« *une dynamique à long terme* », les responsables du Groupe des dix croient à une recomposition syndicale, liée notamment au recentrage de la CFDT et à la radicalisation de FO. S'étant essentiellement fait connaître au moment des grèves de novembre-décembre 1995, le Groupe des dix veut « *hériter des soubresauts du mouvement syndical actuel* », alors que, selon Annick Coupé, secrétaire générale de SUD-PTT, les confédérations n'ont pas su « *répondre aux attentes* » des manifestants. Michel Deschamps, secrétaire général de la FSU, et deux membres de la commission exécutive de la CGT étaient présents à l'assemblée générale du Groupe des dix.

Le Groupe des dix s'est associé aux marches européennes contre le chômage, qui déboucheront sur une manifestation internationale à Bruxelles le 14 juin, et présentera, comme en 1992, des candidats aux élections prud'homales du 10 décembre.

Alain Beuve-Méry

Seuls les jeunes journalistes seront touchés par la suppression des abattements professionnels

LES JEUNES journalistes, ceux qui n'auront obtenu leur carte de presse qu'au lendemain du 31 décembre 1996, seront vraisemblablement les seuls touchés par la suppression des abattements pour frais professionnels, décidée dans le cadre de la loi de finances pour 1997. Telle est du moins l'issue qui se dessine, au terme de près de quatre mois de concertation entre le ministré délégué au budget, Alain Lamassoure, et les syndicats de journalistes.

Mercredi 2 avril, le ministre a informé ses interlocuteurs du dispositif retenu (*Le Monde* du 4 avril). Le gouvernement souhaite d'abord que le principe de la réforme soit respecté. Les abattements professionnels, dont profitaient jusqu'à présent quelque quatre-vingts métiers, seront progressivement supprimés au cours des cinq prochaines années. Comme prévu, la réforme commencera à s'appliquer sur les revenus déclarés de 1997, pour l'impôt exigible en 1998.

FONDS DE COMPENSATION

Le ministère du budget a admis que cette refonte posait un problème spécifique pour la presse, qui bénéficiait d'un abattement professionnel de 30 % (plafonné à 50 000 francs de revenus), sans que les journalistes puissent justifier de frais professionnels ni passer au système, plus avantageux, d'imposition sur frais réels. Admettant implicitement que l'abattement fiscal constituait une forme indirecte d'aide à la presse, le gouvernement a retenu l'idée de créer un fonds de compensation.

Concrètement, quand la réforme entrera en vigueur, les journalistes disposant d'une carte de presse au 31 décembre 1996 en adresseront une copie à leur centre des impôts, et le fisc recalculera l'impôt, de sorte que nul ne paie plus qu'actuellement. Un fonds sera donc créé, ainsi qu'une ligne budgétaire spécifique, pour financer cette mesure, qui devrait coûter quelques dizaines de millions de francs. M. Lamassoure doit adresser dans les prochains jours une lettre aux syndicats de journalistes pour leur donner tous les détails de ce projet et, notamment, le mode de calcul retenu qui, pour le moment, reste imprécis.

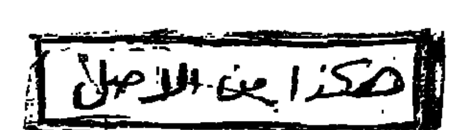
Les syndicats de journalistes rechignent encore un peu, observant que le fonds devra être abondé chaque année, lors du débat budgétaire, et que sa pérennité n'est donc pas assurée. Ils n'ont toutefois pas voulu qu'il donne lieu à un accord formel, comme le leur a proposé M. Lamassoure.

COMPROMIS ÉQUILIBRÉ

Pour la plupart des autres professions concernées, le ministère estime que la réforme n'aura pas d'incidence sensible. D'abord, certaines d'entre elles, comme les VRP, sont depuis longtemps passées à l'imposition sur frais réels, et la suppression de l'abattement est sans effet. Elle n'a suscité d'ailleurs aucune protestation. Pour d'autres professions, l'abattement en vigueur était sensiblement plus faible et sa suppression sera largement compensée par la baisse des taux de l'impôt sur le revenu. Enfin, certaines professions bénéficiaires sont en voie d'extinction.

Quelques rares professions (auteurs-compositeurs, musiciens, etc.) posent encore un problème spécifique que le ministère du budget cherche à régler. Globalement, il estime avoir trouvé un compromis équilibré.

L. M.



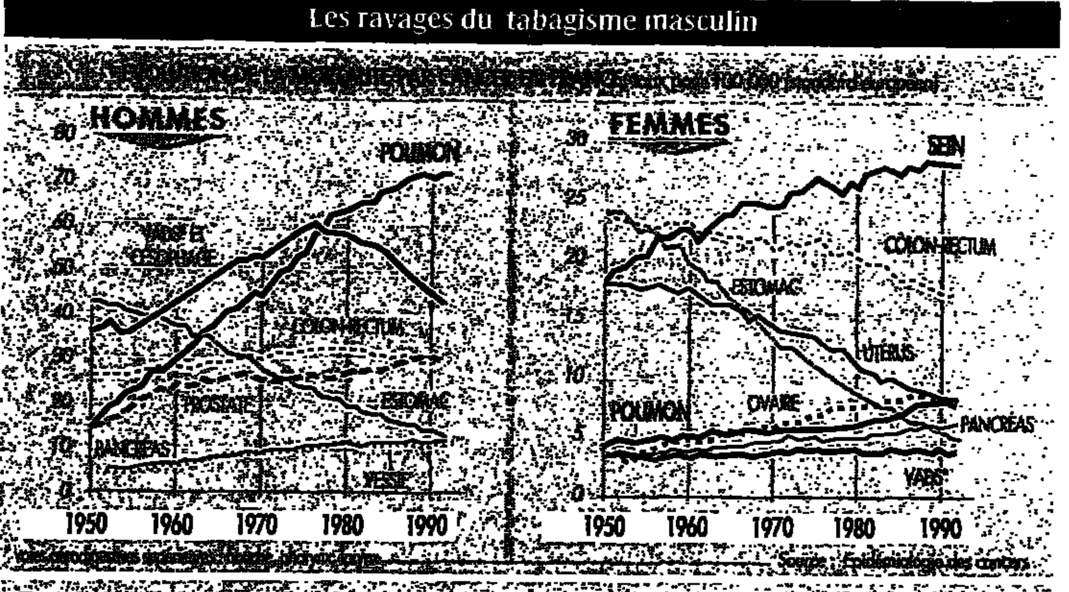
SANTÉ PUBLIQUE Une étude épidémiologique rendue publique jeudi 3 avril à l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif dessine les grandes tendances de l'évolution des cancers en France. Première cause de mortalité chez les 35-64 ans, les lésions cancéreuses provoquent en moyenne 150 000 morts chaque année. ● LES CHERCHEURS *estiment* à environ à 60 000 le nombre annuel total de décès liés au tabagisme. Du fait en particulier d'une véritable *« épidémie de cancers »* à venir dans la population féminine, leurs projections permettent d'affirmer que 160 000 personnes mourront en France à cause du tabac en l'an 2025. ● CETTE ÉTUDE révèle aussi la faiblesse des politiques de prévention en France. L'« effet retard » dans l'apparition des tumeurs explique, au moins en partie, la prise de conscience tardive des autorités sanitaires en matière de prévention et de dépistage.

Les experts prévoient une « épidémie » de cancers liés au tabac

Le tabagisme pourrait causer près de 160 000 morts par an à partir de 2025. Soit un quasi-triplement du nombre des décès recensés actuellement en ce domaine. A moins que les pouvoirs publics ne se décident à mettre en place une véritable politique de prévention

COMMENT RÉDUIRE la mortalité par cancer ? Avec plusieurs années de retard sur les pays anglo-saxons, la France découvre les immenses mérites de l'épidémiologie, cette science qui étudie la fréquence, la répartition et les déterminants des maladies dans les groupes humains.

Présentée jeudi 3 avril par Catherine Hill, chef du département de biostatistique et d'épidémiologie de l'Institut Gustave-Roussy (IGR) de Villejuif (Val-de-Marne), une étude intitulée « Epidémiologie des cancers », financée par la Ligue nationale contre le cancer et cosignée par Françoise Doyon (unité 351 de l'Inserm) et Hélène Sancho-Garnier (université Nîmes-Montpellier), démontre une nouvelle fois à quel point l'épidémiologie peut – doit – servir de base essentielle à la médecine préventive et à la santé publique. Destinée à *« faire la discrimination entre les certitudes et les fantasmes parmi les multiples informations divulguées régulièrement sur le développement des cancers »*, cette étude révèle surtout la grande faiblesse des politiques de prévention mises en place en France.



Dans la population masculine, le cancer du poumon a entraîné une hausse considérable des décès. Les conséquences du tabagisme féminin ont commencé à se faire sentir dans le milieu des années 80.

SIGNAL D'ALARME

S'agissant des effets néfastes du tabac, ce travail constitue un véritable signal d'alarme. *« Le nombre total des décès dus au tabac est de 60 000 par an, si on ajoute aux cancers les pathologies cardiovasculaires et respiratoires »*, écrivent les auteurs. Et ajoutent : *« La mortalité observée en 1990 est la conséquence d'habitudes tabagiques prises de vingt à cinquante ans auparavant. Nous sommes donc en train d'observer la fin des conséquences du tabagisme des années 40 et le début des conséquences du tabagisme des années 70. »* La consommation de tabac ayant augmenté jusqu'en 1975, l'épidémie des cancers causés par le tabac va continuer au moins jusqu'en 2005-2020.

L'augmentation sera particulièrement importante chez les femmes, qui fumaient encore très peu à la fin des années 80. *« A cause de ce tabagisme très modéré des femmes,* écrivent les épidémiologistes, *l'épidémie de cancers liés au tabac a à peine débuté en France dans la population féminine. On peut penser qu'en 2025 le tabagisme sera cause de 160 000 morts en France. »*

Autant dire que, si l'on veut limiter les conséquences de cette épidémie, c'est dès à présent qu'il faut mettre en œuvre une véritable politique préventive. Et non pas se contenter d'assister, comme impuissant, à la nouvelle ruse marketing des fabricants de cigarettes qui mettent actuellement sur le marché – avec succès – des cigarettes bon marché (*Le Monde* du 3 avril).

AIDE À LA DÉCISION

D'une manière générale, le travail de synthèse effectué par les trois chercheuses se présente comme un véritable instrument d'aide à la décision. Il confirme que le cancer reste, en France, la deuxième cause de mortalité (26 % des décès), derrière les maladies cardiovasculaires (33 %). Les tumeurs cancéreuses provoquent chaque année environ 150 000 décès. Le cancer du poumon est le plus meurtrier (environ 22 000 décès) ; suivent, dans un ordre décroissant, le cancer colorectal (15 000), les cancers de la bouche, du pharynx, du larynx ou de l'œsophage (13 000), le cancer du sein (10 000), les cancers de la prostate (9 000), de l'estomac (6 800), du pancréas (6 000), de l'utérus et de l'ovaire (3 000 morts chacun), de la vessie (4 000) et les leucémies (4 000).

Chez les 35-64 ans, le cancer est devenu la première cause de mortalité (42 % des décès), loin devant les maladies cardiovasculaires (18 %). Les auteurs observent au passage que moins de 1 % des cancers surviennent avant l'âge de quinze ans. L'incidence (le nombre annuel de nouveaux cas) varie considérablement selon le sexe des patients. Chez les hommes, les cancers du poumon et des voies aérodigestives supérieures (bouche, pharynx, larynx) représentent chacun 17 % des nouveaux diagnostics annuels de cancer, suivis par le cancer colorectal (13 %) et les cancers de la prostate (10 %). Chez les femmes, le cancer du sein arrive en tête (30 % des nouveaux cas), suivi par le cancer colorectal (16 %) et les cancers de l'utérus (12 %).

TENDANCES LOURDES

Au-delà des chiffres, l'étude met en évidence un certain nombre de tendances lourdes. *« Toutes localisations confondues, il y avait autrefois plus de cancers chez la femme que chez l'homme dans tous les pays,* indiquent tout d'abord les auteurs. *Ce n'est plus vrai dans les pays industrialisés, où la mortalité par cancer chez l'homme est aujourd'hui plus élevée que chez la femme. »* Les épidémiologistes expliquent le phénomène par la corrélation entre *« une forte diminution de la fréquence du cancer du col utérin et une augmentation importante de la fréquence du cancer du poumon chez l'homme ».*

Revenant sur le cas des cancers liés au tabac, Catherine Hill commente : *« Ce qui est le plus difficile à comprendre, c'est l'énorme décalage entre les causes et les conséquences des cancers. Quand une génération entre dans le tabagisme, il faut cinquante ans pour qu'elle ait fini de payer les conséquences de ses habitudes. On observe ainsi en 1990 l'impact de la consommation de tabac dans les années 50. » « Il existe une véritable inertie dans notre système »*, poursuit Mme Hill, qui juge notamment *« révoltant que le gouvernement n'ait pas une position plus ferme vis-à-vis du tabac ».* La prévention des cancers professionnels pourrait aussi, selon elle, être notablement améliorée.

La spécialiste estime par ailleurs que *« le dépistage du cancer du col de l'utérus, qui permettrait d'éviter quelque 2 000 morts par an, n'est pas satisfaisant ». « Les femmes les plus pauvres échappent au système,* déplore-t-elle. *Cela ne devrait pourtant pas être compliqué de rationaliser la pratique des frottis et d'inciter au dépistage dans les populations défavorisées. »*

Laurence Folléa

★ ***Epidémiologie des cancers,*** **de Catherine Hill, Françoise Doyon et Hélène Sancho-Garnier. Editions Flammarion Médecine-Sciences, 111 pages, 165 francs.**

Nouvelle polémique sur le frottis cervical

Contrairement à ce qui avait été annoncé par Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé, la « référence médicale opposable » concernant la fréquence de réalisation des frottis cervicaux pour le dépistage du cancer du col de l'utérus est toujours en vigueur. Répondant à ceux, usagers et médecins, qui réclamaient l'abrogation de cette disposition M. Gaymard avait annoncé en février qu'elle ne serait pas reconduite (*Le Monde* du 22 février).

Le Comité national pour l'abrogation de cette référence dénonce aujourd'hui le *« non-respect de la parole donnée ».* Le texte de cette référence a de fait été publié dans le *Journal officiel* du 29 mars et indique qu'*« il n'y a pas lieu, chez une femme asymptomatique (...) de répéter ce frottis plus d'une fois tous les trois ans ».* Le Comité national annonce une nouvelle campagne de protestation contre une mesure qui, selon lui, *« condamne des milliers de femmes ».*

La « liste noire » des facteurs de risque

C'EST grâce aux études épidémiologiques que les premières relations de cause à effet ont pu être mises en évidence. En 1713, rappelle l'étude de Mmes Hill, Boyon et Sancho-Garnier, un dénommé Ramazzini avait observé que le cancer du sein était particulièrement fréquent chez les religieuses. En 1775, un certain M. Pott constatait un excès de cancer de la peau du scrotum chez les ramoneurs... L'étiologie a depuis progressé à pas de géant.

« Pour envisager de prévenir l'apparition d'un cancer, il faut identifier les facteurs de risque de ce cancer », souligne l'étude, précisant que seule *« l'accumulation de preuves (...) permet de conclure à la cancérogénicité pour l'homme d'un facteur ».* La conjonction des recherches expérimentales et des données épidémiologiques a ainsi prouvé de manière irréfutable que le tabac était une cause majeure de cancer.

« Les journaux scientifiques publient régulièrement [des résultats isolés ou contradictoires] *qui sont souvent repris de façon alarmante dans les journaux grand public »*, regrettent les épidémiologistes. Certaines idées reçues ont ainsi été battues en brèche. Voici quelques années, on suspectait par exemple le rôle du café dans l'apparition du cancer du pancréas. *« Cette association a été réfutée par les enquêtes ultérieures »*, précisent les auteurs.

Le temps de latence entre la cause et sa conséquence, qui dépend *« de l'individu, de l'intensité et de la durée de l'exposition, du type de cancérigène et de l'association à d'autres facteurs »*, complique la tâche. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a dressé un tableau des agents chimiques, physiques ou biologiques présents dans notre environnement et capables de provoquer des cancers. Une quarantaine de facteurs cancérogènes ont été déclinés en fonction de trois types d'exposition possibles : professionnelle, médicale ou générale.

Figurent notamment sur cette « liste noire » l'aluminium (poumon, vessie), l'amiante (poumon, plèvre, péritoine), le benzène (leucémie), le chlorure de vinyle (foie), les radiations ionisantes (os, peau, cerveau, thyroïde, foie, leucémie), mais aussi certains œstrogènes (sein), immunosuppresseurs (lymphome, sarcome de Kaposi, foie, peau) ou anabolisants (foie).

FACTEURS INDISCUTABLES

Au premier rang des facteurs de risque indiscutables, le tabac et l'alcool se voient respectivement attribuer 22 % et 12 % des décès par cancer, la combinaison des deux pouvant multiplier les risques de lésions des voies aérodigestives supérieures. La vie sexuelle et reproductive a elle aussi son influence. Les femmes ayant eu une puberté plus précoce risquent ainsi davantage que les autres de développer un cancer du sein et de l'endomètre et celles qui n'ont pas eu d'enfant sont exposées plus que les autres aux cancers du sein, de l'endomètre et de l'ovaire.

Restent les habitudes alimentaires. Les chercheurs observent que *« certains types d'alimentation ou d'aliments (comportant beaucoup de graisses, ou une consommation fréquente d'aliments fumés ou salés par exemple) tendent à augmenter le risque de certains cancers »*, mais ils affirment cependant manquer de preuves *« quant à l'efficacité des modifications de l'alimentation qui pourraient être suggérées pour réduire les risques ».*

« En l'état actuel des connaissances, ajoutent-ils, *il semble difficile de faire des recommandations en matière de prévention autres qu'une réduction de la consommation de graisses, surtout de type saturé, et une augmentation de la consommation de fruits et légumes. »* Et, *« si l'effet (...) n'est pas certain en ce qui concerne la prévention des cancers, une réduction de la consommation de graisses aura en tout cas un effet de prévention des maladies cardiovasculaires. »*

L'identification des facteurs de risque, qu'ils soient environnementaux, comportementaux ou même génétiques, déterminent *ipso facto* les stratégies de prévention à suivre. *« Réduire l'exposition de la population aux cancérigènes identifiés est cependant difficile quand cela implique des modifications de comportement,* conclut l'étude. *Si on peut espérer arriver à vacciner la population contre l'hépatite B, convaincre les individus de modifier leurs habitudes vis-à-vis du tabac et de l'alcool s'avère beaucoup plus difficile. »*

L. F.



Bernard Tapie raconte son « calvaire » en prison en marge du procès en appel de l'affaire du « Phocéa »

L'avocat général a requis une deuxième peine de huit mois de prison ferme

Lors d'une suspension d'audience du procès en appel de l'affaire du *Phocéa*, jeudi 3 avril à Paris, Bernard Tapie a raconté son « *calvaire* » en prison. « *Neuf mètres carrés vingt-trois heures sur vingt-quatre, j'y mettrais pas mon chien* », a-t-il résumé à propos des conditions de détention. Pour lui, « *c'est une machine à broyer l'homme, la prison* ». L'avocat général, qui avait déjà requis contre l'ancien homme d'affaires une peine de huit mois de prison ferme pour le volet concernant la fraude fiscale, a demandé, jeudi, l'application de cette même peine pour le second volet de l'affaire du *Phocéa*.

LA SUSPENSION de séance vient rompre agréablement la monotonie des chiffres et le manque de poésie des bilans. Ressassés en appel, jeudi 3 avril à Paris, les derniers remous de l'affaire du *Phocéa* en ont endormi plus d'un. Sous la haute surveillance de quatre gendarmes, Bernard Tapie gagne alors le deuxième rang du public. Il embrasse son épouse, s'assied à côté d'elle pour quelques secondes d'intimité volée au statut de prisonnier. Puis il se retourne, tombe sur une poignée de journalistes qui se réveillent. « *Vous avez vu le conseil des ministres ? Est-ce qu'il va s'en trouver un parmi vous qui aura assez de couilles pour dire qu'ils se dépêchent de régulariser avant le procès ce qu'on me reproche dans les comptes de l'OM ?* »

L'ancien patron du club marseillais fait allusion à la décision gouvernementale, annoncée mercredi 2 avril, de créer un « droit d'image » pour les sportifs professionnels, dont la rémunération suivrait un régime plus favorable que les salaires. L'homme d'affaires parle de son prochain procès en mai et du « *public marseillais* » qui y viendra. Il indique son intention de faire comparaître comme témoins Jean-Claude Gaudin, le maire de Marseille, et Jean-Michel Roussier, le président délégué de l'Olympique de Marseille. Puis on l'oriente sur sa condition de détenu. « *Avant d'y aller, je pensais que la prison c'était dur, mais pas à ce point-là. C'est un calvaire.* »

« LA BOUFFE » SERVIE FROIDE

Bernard Tapie, qui purge huit mois de prison ferme à la suite de sa condamnation pour le match truqué VA-OM, raconte les heures d'attente « *sans savoir* » dans la « souricière » du palais, « *la bouffe* » servie froide, l'isolement à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. « *Neuf mètres carrés, vingt-trois heures sur vingt-quatre. J'y mettrais pas mon chien. Le personnel pénitentiaire est réglo, correct. Mais c'est une machine à broyer l'homme, la prison. On vous prend pour une merde. C'est pas étonnant qu'au bout de six mois, certains aient envie de tuer tout le monde en sortant.* »

Il revient sur la permission de sortir qui lui a été accordée afin de voir son père malade. « *La chancellerie avait donné des ordres pour que je ne sorte pas. Pour un jour, vous vous rendez compte ! S'acharner à ce point ! Faut croire qu'ils pensent que je suis pas canné, hein ?* »

On demande à l'ancien ministre ce qu'il fait de son temps. Il lit. Il dit qu'il a reçu quinze mille lettres, dont cent seize seulement lui sont défavorables, « *cent une de gens qui se disent Front national* ». Et puis il écrit. « *Oh ! pas un roman. Je ne suis pas romantique... Mais à rester enfermer, la sensibilité est exacerbée... Ce sont des délires qui sortent. J'ai déjà écrit cinq cents pages.* » Ses pensées s'évadent un instant. « *Tiens ! Lelouch est venu me voir ce matin. Ça m'a fait du bien de le voir. Il paraît qu'aux Etats-Unis le film fait un tab...* » Une sonnerie retentit. L'audience reprend.

Silhouette à la Daumier, l'avocat général Daniel Fortin s'installe et ramène le prévenu au prétoire. Il disserte sur le « *groupe Tapie* ». « *C'est une commodité de langage. En droit, ce n'est pas un groupe. C'est une grande famille unie. Il n'y a pas d'intérêt de groupe, mais un seul objectif mis en œuvre par des hommes de confiance : les intérêts personnels de son dirigeant.* »

« SES CAPRICES »

S'appuyant sur le jugement du tribunal de commerce, qui a prononcé en janvier 1995 la liquidation des biens personnels de l'ancien député, M. Fortin estime que Bernard Tapie n'a pas respecté « *l'autonomie juridique financière, fiscale et commerciale* » des sociétés de son groupe. En procédant à des « *actes anormaux de gestion* », M. Tapie a « *financé ses caprices au frais de ses sociétés* » : des œuvres d'art, l'Olympique de Marseille, le *Phocéa*, le compte de Mme Tapie.

Puis, l'avocat général revient sur la gestion du yacht qui a valu, en première instance, six mois de prison ferme pour fraude fiscale à l'homme, jadis libre, qui chérissait trop la mer et son voilier. Sur ce volet, le magistrat a déjà requis une aggravation de la peine à huit mois (*Le Monde* daté 30-31 mars). Daniel Fortin fait les comptes : Alain Colas Tahiti (ACT), la société chargée d'exploiter le somptueux quatre-mâts, détenue à 99,98 % par FIBT, l'une des deux sociétés « patrimoniales » de Bernard Tapie, a affiché des pertes cumulées de 43,5 millions de francs entre 1987 à 1991 (couvertes cependant par 35 millions provenant de FIBT) et de 5 millions en 1992. Il estime que la société a été « *saignée à blanc* » au seul profit de Bernard Tapie.

De même, selon l'accusateur, l'emprunt de 80 millions de francs contracté par ACT en 1992 auprès de la SDBO, qui ne sera jamais remboursé, a permis à FIBT de bénéficier de 16 millions d'argent frais « *pour financer le train de vie de M. Tapie* ». Autant de manœuvres constitutives, selon le magistrat, d'abus de biens sociaux. Pour des raisons de procédure, le parquet général a abandonné en cours d'audience d'appel les poursuites pour banqueroute. L'avocat général requiert des peines d'emprisonnement avec sursis pour les coprévenus de l'ancien ministre – Elie Fellous et Fabien Domergue, anciens présidents du conseil d'administration d'ACT, Pierre Despessailles, ancien directeur général de la SDBO, et Brahim Bénaïcha, le commissaire aux comptes – et une peine aggravée de deux ans d'emprisonnement, dont huit mois ferme contre Bernard Tapie, qui a été condamné à trente mois de prison avec sursis en première instance et dix ans d'interdiction de gérer une entreprise.

Reprennent alors les plaidoiries sur les chiffres et les bilans. Du banc du prisonnier, il n'y a plus de coup d'œil aux journalistes – d'ailleurs ils sont partis. Il n'y a plus qu'un regard las, fiché sous les boiseries de l'assesseur de droite. Un regard de solitaire traversant l'océan de ses ennuis judiciaires. Et sa femme, au deuxième rang, qui le regarde.

Jean-Michel Dumay

Les ambiguïtés de Didier Gentil

PÉRIGUEUX
de notre envoyé spécial

« *On tourne autour du pot. Ça devient vicieux. Ça nuit à la vérité. Il faut en terminer !* » Didier Gentil exprime, avec un bon sens certain, la pensée de tous ceux qui assistent, depuis mardi 1er avril, au procès de cet homme accusé, avec Francis Heaulme, d'avoir tué Laurent Bureau, dix-neuf ans, le 8 mai 1986 à Périgueux.


PROCÈS

Depuis deux jours, la cour d'assises de la Dordogne ressemble à un étrange théâtre où les figurants déclament un texte d'où il ressort qu'ils n'ont rien vu ou qu'ils ne savent rien. Un capitaine au long cours, expert en nœuds, vient longuement expliquer que les cordes retrouvées sur la victime étaient nouées de façon très simple. Lors de son expertise, il a demandé aux deux accusés de faire des nœuds mais il il ne peut en déduire aucune conclusion déterminante sur l'auteur.

De la même manière, deux experts en dactyloscopie exposent abondamment les arguments d'un volumineux rapport aboutissant à la constatation que les empreintes relevées sur l'extincteur qui a servi à tuer Laurent Bureau ne sont pas exploitables.

Il y a aussi les témoins qui n'ont rien vu. Seule la déposition de Pierre Nancy sort la salle de sa torpeur. Ce sans-domicile-fixe de Périgueux faisait partie du groupe de marginaux qui erraient, le 8 mai 1986 vers 23 heures, à proximité du gymnase où fut commis le meurtre. « *La victime est arrivée*, a déclaré Pierre Nancy. *Gentil lui a mis un coup de tête. Bureau est tombé. On l'a relevé et on l'a assis sur un banc. Je croyais que l'affaire était close et je suis parti.* »

« IL SE PEUT QUE J'ÉTAIS LÀ »

Il n'a pas vu le reste de la scène décrite la veille par Francis Heaulme, qui a accusé Didier Gentil d'avoir tué Laurent Bureau à coups d'extincteur à l'intérieur du gymnase (*Le Monde* du 4 avril), mais ce témoignage est très embarrassant pour Didier Gentil car il confirme, dans ses moindres détails, une partie des déclarations de Francis Heaulme.

Didier Gentil réagit d'ailleurs d'une façon ambiguë : « *Je veux bien répondre à ce qui semble être la vérité. Il se peut que le 8 mai, j'étais là. Le coup sur la tête à Bureau, je ne m'en souviens pas du tout.* » Et il ajoute à plusieurs reprises aux questions qui lui sont posées : « *Je ne peux pas être affirmatif à 100 %.* » L'avocat général, Claude Laplaud, exulte. « *Finalement, il ne conteste pas sa présence dans le parc !* » Les déclarations confuses de Didier Gentil ne permettent cependant pas d'aller plus loin. Son attitude est conforme à celle qu'il avait adoptée lors du procès du meurtre de la petite Céline Jourdan, en 1992. Il avance pas à pas, recule, puis avance à nouveau vers une vérité que tout le monde attend. Chacun sent qu'il suffirait d'un mot, d'un geste, peut-être même d'un silence pour qu'il s'exprime complètement. Certains de ses propos laissent penser que lui-même voudrait « *en terminer* ». Mais la présidente, Irène Carbonnier, lui demande seulement de se rasseoir.

INTERROGATOIRE AFFLIGEANT

Il reste encore quelques témoins à entendre. Fallait-il vraiment faire venir à la barre un témoin douteux qui a entraîné les policiers sur une fausse piste et la victime de ce qui aurait bien pu devenir une erreur judiciaire ? Le spectacle est consternant tant les deux hommes sont dans un état de grave délabrement physique et mental.

Alain Demortier avait affirmé que Laurent Bureau avait été tué par Jean-Louis Gouagout, un sans-abri, comme lui, qui fut arrêté le 22 mai 1986 et écroué sous l'accusation de meurtre jusqu'en novembre 1987 avant d'obtenir un non-lieu en... septembre 1996. Surnommé « *le bario* ».

Alain Demortier a une élocution si difficile qu'un enquêteur est obligé de traduire ses propos dans des conditions juridiques discutables. Quant à Jean-Louis Gouagout, sourd et pratiquement impotent, amené de Collioure (Pyrénées-Orientales) par les gendarmes, il ne comprend pas ce qu'il fait là. L'interrogatoire est si affligeant que les avocats et l'avocat général renoncent à poser des questions.

Le chef d'escadron Jean-Jacques Rousseau apporte finalement une bouffée d'air frais dans un débat qui s'épuise. Solide, clair, précis, il raconte les quatre ans d'enquête qui l'ont amené à rencontrer Francis Heaulme, emprisonné à Brest (Finistère) pour une autre affaire. Ses accusations contre Didier Gentil contiennent de nombreux éléments que les gendarmes ignoraient et qui ont pu être corroborés ensuite par des constatations matérielles. Sa déposition, effectuée avec une rigueur qui tranche avec les précédents témoignages, constitue, à la veille du verdict, et malgré l'absence de preuves matérielles, un lourd élément à charge contre Didier Gentil.

Maurice Peyrot

338
315 +

مكتبة الاهل

Gérard Paquet dénonce une « machination » du préfet Marchiani

Après son placement en garde à vue, le créateur de Châteauvallon assure que « le dossier est vide »

Gérard Paquet a tenu, jeudi 3 avril, une conférence de presse après son placement en garde à vue dans le cadre d'une enquête préliminaire portant sur l'organisation d'un colloque, en 1995, qui avait été confiée à sa sœur. Le créateur de Châteauvallon a accusé le préfet du Var d'être ***« à l'origine de cette machination ». « Voilà longtemps que M. Marchiani a franchi la ligne jaune. Je ne lui pardonnerai pas »,*** **a-t-il ajouté.**

TOULON
de notre correspondant

« L'expérience était intéressante... Cela fera l'objet d'un des chapitres de mon livre. » Au terme de trente heures de garde à vue dans les locaux du service régional de police judiciaire, à Marseille, Gérard Paquet, ancien directeur du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, est passé à la contre-attaque lors d'une conférence de presse, jeudi 3 avril. *« Les conditions scandaleuses de ce séjour marseillais »* ont entamé la traditionnelle réserve du créateur du TNDI.

Dans la partie de bras de fer engagée avec le préfet du Var et le maire Front national de Toulon, qui n'a cessé de vouloir obtenir la dissolution du TNDI et l'éviction de son directeur, Gérard Paquet s'était jusqu'alors gardé de déclarations tonitruantes. Cette fois, il parle haut et fort. *« C'est le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, qui était à l'origine depuis le début de cette machination ourdie contre Châteauvallon et contre moi,* a-t-il accusé jeudi. *A la fin du mois de septembre 1996, il m'a dit qu'il me mettrait au pas, même s'il était obligé de le faire seul. Mais il ne me mettra pas au pas, pas plus lui que quiconque. Cette garde à vue ne m'a pas abattu, bien au contraire, elle a stimulé ma détermination. Voilà longtemps que M. Marchiani a franchi la ligne jaune. Je ne le lui pardonnerai pas de m'avoir fait passer une nuit, ainsi qu'à ma sœur, dans des geôles. C'est indigne et impardonnable. »*

François Léotard, député et maire de Fréjus, pourrait être la « cible indirecte » de l'attaque portée contre Gérard Paquet

Le préfet du Var est donc désigné comme le responsable direct de la mise en route du processus judiciaire. Le parquet de Toulon a ouvert une enquête préliminaire sur l'organisation, le 30 juin et le 1er juillet 1995, d'un colloque intitulé « Utopie réaliste », organisation confiée à Marielle Paquet, sœur du créateur de Châteauvallon, pour une somme de 200 000 francs (*Le Monde* du 3 et du 4 avril). *« Il n'y a eu ni favoritisme ni mauvaise gestion, et ce colloque n'a pas bénéficié d'un centime d'argent public,* a déclaré Gérard Paquet. *Le dossier est vide, les policiers qui m'ont interrogé étaient plutôt mal à l'aise. Si j'ai appris que, depuis, l'enquête préliminaire était consécutive à une plainte de l'administrateur provisoire, j'ai tout lieu de penser que le maire de Toulon s'en félicitait et qu'il participait d'un feu croisé avec M. Marchiani. »*

Gérard Paquet, qui n'entend pas endosser le rôle de victime expiatoire, n'exclut pas, qu'à travers lui le préfet Marchiani veuille atteindre François Léotard, président de l'UDF, député et maire de Fréjus. *« En effet,* assure-t-il, *l'ancien ministre de la culture a permis la création du TNDI et nous a toujours soutenus au cours de ces dernières années ; il pourrait être une cible indirecte. Je crois pourtant que, dans le Var, le RPR et l'UDF devraient mettre un terme à leurs oppositions et feraient mieux de lutter contre le Front national, qui est le vrai ennemi. »* Pour Gérard Paquet, la stratégie vis-à-vis du Front national est claire : *« Il n'y a pas de compromis possible. Par contre, le préfet du Var exécute une politique qui n'est pas celle du gouvernement, qui, par ailleurs, soutient Châteauvallon. »*

De son côté, la Société des réalisateurs de films (SRF) a dénoncé, jeudi 3 avril, *« l'archarnement politico-judiciaire »* qui vise Gérard Paquet et qui, *« une fois de plus, prouve que, dans l'appareil de l'Etat, il existe des alliés objectifs du Front national, au mépris des règles fondamentales de la République ».*

José Lenzini

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles a ordonné,** vendredi 4 avril, un supplément d'information dans l'affaire du sextuple meurtre de Louveciennes (Yvelines), le 26 février 1995. L'avocat général avait demandé, lors de l'audience du 26 mars 1997 (*Le Monde* du 28 mars) le renvoi d'Alexi, âgé de seize ans au moment des faits dont il est l'auteur présumé, devant la cour d'assises des mineurs. – *(Corresp.)*

■ **CONDAMNATION : un inspecteur de police a été condamné pour une tentative d'extorsion de fonds et des vols,** lundi 31 mars, par la 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, à trois ans de prison dont deux avec sursis. En poste aux renseignements généraux (RG) parisiens, l'inspecteur Michel Renaud avait envoyé dans un bar de la capitale un complice qui avait réclamé à la gérante une forte somme en espèces afin de lui éviter une fermeture administrative de son établissement, dans lequel l'équipe dirigée par l'inspecteur des RG avait auparavant constaté la tenue de parties de jeux clandestins.

■ **POLICE : un gardien de la paix et trois hommes** soupçonnés d'avoir commis une série d'attaques à main armée ont été interpellés, mercredi 2 avril, par la police judiciaire du Val-de-Marne. Le policier, affecté au commissariat de Choisy-le-Roi, et ses complices sont mis en cause pour au moins quatre braquages de banques et de bureaux de poste.

■ **BANDITISME : douze personnes ont été interpellées** dans le cours de l'enquête sur l'attaque d'un fourgon de transports de fonds par une équipe de malfaiteurs lourdement armés, le 27 décembre 1995 à Lesquin (Nord). Dix d'entre elles ont été interpellées dans le Nord et deux autres dans l'Hérault, mercredi 2 et jeudi 3 avril.

■ **ASILE : le nombre de demandes d'asile a poursuivi sa baisse en 1996,** année durant laquelle 17 405 dossiers ont été enregistrés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), soit 14 % de moins qu'en 1995. Les Roumains et les Chinois forment les plus forts contingents de demandeurs, mais le statut de réfugié ne leur est accordé que de façon rarissime, comme aux Algériens (4,5 % d'accords), dont le nombre (643 en 1996 contre 1 800 en 1995) est en forte baisse. En moyenne, 19,5 % des demandes sont acceptées, celles des Vietnamiens, des Sri-Lankais et des ex-Yougoslaves étant les plus favorablement accueillies.

■ **ÉDUCATION : 2 730 postes seront ouverts aux maîtres-auxiliaires (MA)** par un nouveau concours interne, cette année, portant à 5 030 le nombre de postes ouverts par cette voie, a confirmé le ministre de l'éducation nationale lors d'une rencontre avec les syndicats, mercredi 2 avril. L'inspection est chargée d'établir un bilan du nombre d'heures supplémentaires qui pourraient être regroupées afin de créer des emplois réservés aux MA à la rentrée 1997. Un statut de « professeur associé », semblable à celui de l'enseignement supérieur, devrait être attribué aux MA étrangers, selon la proposition du SNES.

L'Eglise de scientologie s'infiltre dans la formation en entreprise

LORSQU'IL PASSE des entretiens de recrutement pour un poste de commercial, Christophe trouve le test de personnalité un peu curieux mais ne s'en émeut pas davantage. Lorsque le cabinet de recrutement Silhouet International lui renvoie un profil de personnalité sous forme de graphique, il ne s'interroge pas car les résultats sont positifs.

Le 8 janvier 1996; Christophe devient cadre commercial dans la filiale française d'une entreprise suédoise fabriquant des systèmes de marquage à jet d'encre, d'impression et de pose d'étiquettes. La société Markpoint travaille, entre autres, pour le Sernam et concourt actuellement pour un appel d'offres lancé par La Poste.

Les premiers mois, le vocabulaire utilisé dans cette petite entreprise de moins de dix salariés le surprend. On parle de *« puissance »*, de *« danger »*, de *« non-assistance »*. *« Je pensais qu'il s'agissait d'une traduction littérale du vocabulaire suédois pour le management »*, explique aujourd'hui Christophe.

Mais un séminaire de formation professionnelle animé par Guy Cassan, du cabinet Diace Conseil, est organisé en octobre 1996. *« « Ce stage s'est avéré être un séminaire basé sur la scientologie, au cours duquel il nous a été présenté des plaquettes de Ron Hubbard, ainsi que son livre intitulé* La Dianétique, écrit-il à l'inspection du travail le 30 décembre 1996 . *Depuis ce séminaire, j'ai subi certaines pressions de la part de M. Yves Alard* [dirigeant de la société] *m'incitant notamment à, je cite,* "placer une certaine distance" *entre mes amis, ma famille et moi-même, certaines personnes de mon entourage étant* "suppressives" *à mon égard. J'estime ne pas devoir me faire imposer certaines philosophies ou doctrines dans le cadre de mon activité professionnelle. »*

PROSÉLYTISME

Ce salarié s'aperçoit alors que la courbe de personnalité du cabinet de recrutement est un diagramme utilisé par les scientologues et que le vocabulaire utilisé dans l'entreprise est celui de la scientologie. Quant à l'entreprise de formation Diace Conseil, elle est dénoncée par une association contre les sectes, l'Association pour la défense des familles et de l'individu (ADFI), pour avoir déjà vanté les mérites de la scientologie lors de sessions de formation.

Dans un arrêt rendu le 28 septembre 1993 au sujet de stages organisés dans une entreprise de vente par correspondance, Sofiac-Normandie, la cour d'appel de Paris avait souligné que *« Guy Cassan s'* [est] *bien livré à des actes de prosélytisme pendant les sessions de formation du personnel commercial »*.

Un mois après le stage de formation organisé par Diace Conseil, les salariés de Markpoint reçoivent un courrier de la maison mère en Suède. *« C'est bien d'avoir un tuteur local* [« local mentor support »] *en qui vous avez confiance,* note le dirigeant. *J'ai le sentiment que vous avez apprécié l'échelle des tons, le cours de Guy Cassan et que vous avez confiance en lui. »*

LICENCIEMENT POUR FAUTE

C'en est trop pour Christophe, qui demande à un inspecteur du travail de se rendre dans l'entreprise. L'inspecteur envisage aujourd'hui de transmettre au parquet une note d'information fondée sur la circulaire du 29 février 1996 relative à la lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens commises dans le cadre des mouvements à caractère sectaire.

Le 18 mars 1997, Christophe a reçu une lettre de licenciement pour faute. *« En fait, je suis viré parce que l'on a essayé de m'entraîner vers la scientologie et que j'ai résisté. Je ne suis pas le seul, je vais attaquer aux prud'hommes. »* Un autre salarié, informaticien dans cette entreprise de décembre 1993 à février 1997, confirme ses dires. *« Les derniers dix-huit mois, la pression a été très forte pour que je parte. On m'avait qualifié d'"ennemi", c'est-à-dire celui qui ne croit pas en la scientologie. »*

Interrogé par *Le Monde*, Guy Cassan, qui, selon le magazine de la scientologie *Source* nº 103, est *« study certainty course »* au sein de l'Eglise de scientologie, n'a pas souhaité s'exprimer. Sa femme, Christine Cassan, qui, selon le même magazine, est *« L12 Flag OT executive Rundown »*, a répondu à nos questions avant de se rétracter.

Très au fait des techniques scientologues, Yves Alard, dirigeant de Markpoint en France, reconnaît que la courbe de personnalité établie par le cabinet de recrutement se rapproche de l'échelle des tons. *« Et alors ?,* ajoute-t-il. *Comme je l'ai indiqué à l'inspecteur du travail, à l'exception d'un ou deux outils qui proviennent d'un ouvrage de Ron Hubbard, comme l'échelle des tons et le triangle de l'arc, M. Cassan ne nous a pas demandé d'adhérer à quoi que ce soit. Je ne l'aurais pas permis. »* M. Alard note simplement avoir *« des soucis avec deux de ses anciens collaborateurs qui sont psychologiquement fragiles »*.

Michèle Aulagnon

CLIMAT Les relevés pluviométriques de Météo France et les enquêtes des directions régionales de l'environnement (Diren) font apparaître un important déficit en eau ces trois derniers mois. Dans certaines régions, il n'a jamais aussi peu plu en mars depuis que les statistiques existent. Des records de chaleur ont été battus et la floraison de la végétation est très en avance. ● LA PERSPECTIVE d'une sécheresse rigoureuse cet été devient une hypothèse plausible. Pour l'éviter, il faudrait qu'il pleuve deux fois plus que la normale en avril et en mai. Des cellules anti-crise s'installent déjà dans certaines préfectures. ● LES RÉSERVES SOUTERRAINES, bien qu'alimentées par les neiges de l'hiver, risquent de ne pas être suffisantes quand l'irrigation agricole aura commencé. ● LES AGRICULTEURS ne sont pas encore inquiets. Ils redoutent surtout un retour du froid en avril.

La sécheresse menace de sévir en France cet été

Les pluies ont été beaucoup moins nombreuses ces trois derniers mois que d'habitude. Le mois de mars a été particulièrement sec alors qu'il permet. d'ordinaire de recharger les réserves souterraines. Il faudrait des précipitations exceptionnelles pour éviter le manque d'eau à partir de juin

LES TRADITIONNELLES giboulées de mars n'étaient pas au rendez-vous cette année. On a même atteint, autour de Bordeaux, Cognac, Montpellier, Clermont-Ferrand ou Marseille, des records de déficit pluviométrique et, en même temps, de chaleur, comme à Toulouse ou à Perpignan. Globalement, ainsi que l'indique notre carte, les trois premiers mois de l'année ont été nettement plus secs que la moyenne, avec des déficits spectaculaires au nord d'une ligne qui va de la Bretagne aux Ardennes, mais également en Poitou-Charentes, dans la Beauce et en Auvergne, ainsi que dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. Au total, près des deux tiers du territoire sont en déficit hydrologique.

« Situation critique », estiment les directions régionales de l'environnement (Diren), chargées de recueillir les données pour la direction de l'eau. A la vue du bilan établi fin février, celle-ci, dans une note, prévenait : *« A moins de pluies 1,5 à 2 fois supérieures à la moyenne de mars, il est peu probable que les déficits soient compensés avant la période de forte demande en eau »* (c'est-à-dire à partir d'avril-mai, quand les cultures doivent être arrosées intensivement).

On commence à évoquer la situation de 1976

Or les pluies n'ont pas été deux fois plus nombreuses en mars : il a plu, selon les régions, deux à dix fois moins que d'habitude ! *« Voilà qui n'est pas rassurant »*, commente Philippe Maire, le « M. Sécheresse » du ministère de l'environnement. *« Même s'il pleut, on ne retrouvera pas une situation normale »*, reconnaît Lionel Chevalier, de la Diren de Basse-Normandie. Aussi, ici ou là, commence-t-on à évoquer la situation de 1976, l'année de la grande sécheresse. Dans chaque préfecture de la région Picardie, par exemple, un observatoire de l'eau, véritable pré-cellule de crise, a été mis en place. *« S'il ne pleut pas en avril, les points de captage d'eau potable risquent d'être mis à mal »*, s'inquiète Corinne Deboeuf, responsable locale du service des eaux et du milieu aquatique. Autre exemple : en Basse-Normandie, on s'apprête à mettre en place des comités sécheresse dans toutes les préfectures.

Comment en est-on arrivé là alors que les neiges, cet hiver, et les pluies de l'automne ont été plutôt abondantes ? Il faut savoir que, traditionnellement, les pluies de février-mars sont les plus efficientes pour la recharge des nappes phréatiques et l'alimentation des rivières. A partir d'avril, la végétation et le soutien d'étiage des cours d'eau absorbent la quasi-totalité des précipitations. L'approvisionnement en eau doit donc principalement s'opérer à partir des réserves emmagasinées. Cette année, il ne faudra pas compter sur les pluies du début de printemps, mais seulement sur les réserves de l'automne et de l'hiver.

Or ces réserves ne sont pas considérables, car elles ont été très sollicitées en 1995 et 1996. *« On n'a pas reconstitué les ressources depuis l'an dernier, où l'on avait beaucoup pompé »*, constate Philippe Maire. En conséquence, *« des contraintes fortes sur la ressource* [l'eau] *sont d'ores et déjà à prévoir »*, prévient la direction de l'eau. Quelle ampleur revêtiront-elles ? Les réserves souterraines seront-elles suffisantes pour faire face aux nécessités de l'irrigation agricole et de la consommation ? Rien n'est moins sûr. Le scénario sécheresse est plausible.

« C'est un peu tôt pour parler de sécheresse, car jusqu'en mai la situation peut se renverser », estiment cependant les Diren Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour cela, il faudrait que la période avril-mai et l'été soient très pluvieux. Mais voilà : ce que tout le monde souhaite – sauf les vacanciers –, personne ne peut le garantir.

Jean-Paul Besset et Sylvia Zappi

Les déficits pluviométriques sur les trois premiers mois de l'année

Pluviométrie moyenne sur trente ans (1961-90) pour le premier trimestre en millimètres

Pluviométrie du premier trimestre 1997 en millimètres

Alors qu'il est traditionnellement le plus arrosé, c'est le mois de mars qui a été, cette année, le moins pluvieux. Autant de réserves en moins pour les nappes phréatiques.

Source : MÉTÉO FRANCE

La nature a environ un mois d'avance

« Y'A PLUS D'SAISON ! » L'inusable aphorisme de comptoir pourrait être cueilli au vol, cette année, par un observateur très particulier dont une partie de l'activité professionnelle consiste précisément à vérifier comment se font les saisons. Charles Bouyon est prévisionniste au centre météorologique de Loudes, près du Puy-en-Velay (Haute-Loire). Ne se contentant pas de prévoir dans le ciel, il étudie *in situ*, donc au ras des pâquerettes, les effets du climat, du gel ou de l'ensoleillement, sur les plantes et les petits animaux. Entomologiste par passion, le météorologue se livre ainsi, pour le compte de sa station, à une science méconnue : la phénologie.

Chaque jour, en musardant dans le bassin du Puy, à 600 mètres d'altitude environ, il met en fiches puis en statistiques *« tout ce qui est inutile pour les gens normaux »*, à savoir la floraison et la feuillaison des plantes basses et des arbustes, l'hibernation, l'éclosion ou la migration des insectes et des oiseaux. Cette année, la générosité des premiers rayons de soleil a donné à la nature une avance à l'allumage exceptionnelle. Pour certaines espèces végétales ou animales, il faudrait sans doute parler de records. Dans le petit tableau ci-contre, on verra dans quel charmant désordre anarchique les pâquerettes, les violettes odorantes, les perce-neige et les pruneliers des haies ont célébré le printemps.

Peut-on s'étonner dès lors que du côté des coléoptères, la fantaisie l'ait également emporté, la cicindèle hybride et le criocère du lys prenant de dix jours à un mois d'avance sur la saison dite belle ? Plus exceptionnel encore, le citron et l'aurore, papillons hibernants du genre lève-tôt, sont éclos de leurs chrysalides quelque cinq semaines avant le terme habituel, tandis que la chauve-souris, seul mammifère observé, n'a pas hésité à pointer son museau ensommeillé dès le 18 février, avec un bon mois d'avance.

Robert Belleret (avec Jean-Pierre Foron, au Puy-en-Velay)

Quelques exemples de précocité

Espèces	Première floraison	Avance sur la date normale
Pâquerette	15 mars	1 mois
Crocus	11 février	15 jours
Pissenlit	15 mars	15 jours
Genêt à balai	25 mars	20 jours
Perce-neige sauvage	12 janvier	15 jours
Violette odorante	8 mars	1 mois
Aulne glutineux	15 février	1 mois et demi
Prunellier des haies	9 mars	Plus de 1 mois
Prunier du Japon	4 mars	1 mois et 10 jours
Forsythia	2 mars	25 jours
Morille de Bohême	9 mars	15 jours

Source : Observatoire du Puy-en-Velay

L'écobuage interdit dans plusieurs départements du Sud

RODEZ
de notre correspondant

Comme dans les départements du Tarn, de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, du Cantal et du Lot, un arrêté préfectoral a été pris le 14 mars en Aveyron afin de suspendre les écobuages, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de dix ans. Cet entretien traditionnel des campagnes par le feu, nécessaire à la fin de l'hiver, peut devenir dangereux pour l'homme et l'environnement lorsque la saison a déjà pris ses quartiers d'été. Depuis près de deux mois, faute de la moindre goutte de pluie, la région connaît une période de sécheresse.

Conjuguée aux gelées hivernales qui ont grillé la végétation au sol, elle condamne toute tentative d'écobuage. Celle-ci serait susceptible d'engendrer de graves incendies. Avant que ne soient prises les mesures préfectorales, un agriculteur retraité a péri, pris dans les flammes d'un foyer qu'il n'a pas su maîtriser. En milieu rural, la facture du grand beau temps se paie, hélas, en vies humaines. En outre, au cours des trois semaines de ce printemps avancé qui a précédé l'arrêté, une centaine d'hectares de broussailles ont été accidentellement brûlés en Aveyron. Ce qui est exceptionnel. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est intervenu plus de vingt fois. Et le colonel des sapeurs-pompiers, M. Hénard, note qu'à l'origine de ces sinistres il y a toujours un feu, gourmand d'une végétation particulièrement sèche.

L'interdiction semble avoir porté ses fruits. Cependant, tout le monde dans les campagnes aveyronnaises ne l'observe pas forcément à la lettre. *« Il y a visiblement des gens qui n'ont pas reçu l'information ou qui n'en ont pas tenu compte »*, explique le colonel Hénard. Il n'est qu'à se promener sur les hauteurs culminantes du Ségala pour voir, ici ou là, d'épaisses fumées blanches significatives. Or la désobéissance a un coût, pour la nature comme pour les agriculteurs par qui la faute arrive. En pareil cas, désormais, les sapeurs-pompiers ne seront plus dépêchés bénévolement. Leurs interventions seront facturées et celui qui aura négligé l'arrêté préfectoral fera l'objet de poursuites pénales.

Elian da Silva

Les agriculteurs craignent plus le gel que le manque d'eau

CE N'EST PAS TANT le manque d'eau que les risques de gel, courant avril, que redoutent certains agriculteurs. Dans les régions méridionales, les vergers affichent une avance de près de trois semaines, et les fruits sont déjà formés. Dans la vallée de la Garonne, zone de forte production de prunes et de pommes, ainsi que dans la vallée du Rhône, où l'on cultive les abricots, les pêches et la vigne, les agriculteurs sont sur le qui-vive.

A la chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées, on indique que les agriculteurs ont rencontré quelques difficultés pour les semis tardifs de pois, qu'il a fallu irriguer pour favoriser la pousse. Mars aura, en effet, été un mois sec. Les céréales à paille comme le blé ne posent, en revanche, pas de problème. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on relève un déficit pluviométrique depuis près de trois mois, mais on se refuse, dans les milieux agricoles, à parler de sécheresse, vu les importantes précipitations qui sont tombées pendant l'automne et l'hiver.

Dans la région Centre, la situation est contrastée. Dans le Cher, la pluviométrie a été bonne jusqu'à la fin 1996, et même légèrement excédentaire. Mais, depuis, un certain déficit hydrique apparaît, ce qui pose quelques problèmes, notamment pour le colza, qui est une ressource agricole importante dans cette zone. Dans le Loiret, les responsables sont sereins, et l'on indique même que *« la situation est normale, puisque les sols ont été rechargés »* en eau. Les semis de betteraves s'effectuent dans des conditions favorables et le blé, semé depuis plusieurs mois, n'est pas affecté par la rareté des précipitations depuis quelques semaines. L'inquiétude ne pourrait apparaître que s'il ne pleuvait pas dans les quinze jours à venir. Dans le Poitou-Charentes, en revanche, il a fallu commencer à irriguer le blé, ce qui est exceptionnel, pour qu'il ne jaunisse pas. C'est actuellement la période traditionnelle des semis de maïs et de tournesol : les cultivateurs attendent les premières pluies pour les faire.

ÉVAPORATION

En Picardie, les pluies de février ont permis sur le moment aux nappes phréatiques de se recharger, ce qui est fondamental dans une région, surtout dans la Somme, où la culture industrielle des légumes exige une irrigation. Plus à l'est, dans la Meuse, au service des productions végétales de la chambre d'agriculture, on déclare tout net : *« Nous n'avons aucun problème, vu les excès de précipitations en février. Le démarrage des céréales et des oléagineux se fait correctement. »*

« Il n'y a aucune raison de paniquer », indique pour sa part Jean-Noël Terrible, spécialiste du dossier, à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture. *« Nous n'avons été saisis d'aucun appel d'urgence de telle ou telle région. »* Depuis 1989, cependant, plusieurs régions françaises, notamment au nord de la Loire, sont affectées par des déficits pluviométriques successifs. Les agronomes expliquent que, à partir de la mi-avril, les pluies éventuelles ne sont plus en mesure de réalimenter les nappes phréatiques, car l'eau est, soit absorbée par les plantes qui sont alors en pleine croissance, soit soumise à l'évaporation avec la montée sensible des températures après Pâques.

François Grosrichard

صكنا من الاصل

Le Monde INITIATIVES LOCALES
LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux



83 000 habitants, 3 200 entreprises, 3ème ville de Seine Saint-Denis, 15 mn de Paris (R.E.R. B). Ville classée "4 fleurs", 137 hectares d'espaces verts.

Dans le cadre des politiques municipales décidées en faveur de l'enfance, la Direction de l'Enfance de la Ville souhaite pourvoir au poste de :

DIRECTEUR DE L'ENFANCE H/F

Sur la base d'objectifs définis par la Direction Générale, vous serez chargé de créer et mettre en œuvre des actions concernant les enfants de 0 à 12 ans, en association avec les partenaires internes et externes à la Collectivité.

Pour remplir efficacement cette mission, de solides capacités techniques et relationnelles sont indispensables :

- Connaître les partenaires extérieurs (Education Nationale, utilisateurs institutionnels, milieu scolarisé).
- Maîtriser le fonctionnement d'un budget municipal (répartition des dotations, mise en place des tableaux de bord financiers et d'activités, contrôle et exécution des crédits).
- Analyser les besoins, rationaliser les informations.
- Animer, coordonner et gérer les différentes unités de la Direction en insufflant son dynamisme et sa créativité pour trouver des solutions.
- Optimiser la gestion du personnel (5 responsables et 23 agents) et leur organisation.
- Communiquer avec aisance et diplomatie.

Vous justifiez d'une formation Bac+3 minimum, secteur social ou enfance, complétée d'une expérience de terrain. Votre sens des relations humaines, votre rigueur et votre implication personnelle vous permettront de réussir à ce poste.

Nous vous remercions d'adresser lettre de motivation et C.V. au Cabinet LIGHT Consultants Madame LETILLY - 5/7, rue Jeanne Braconnier - 92366 MEUDON-la-FORÊT Cedex

LIGHT CONSULTANTS



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-MARNE
RECRUTE PAR VOIE DE MUTATION, DE DÉTACHEMENT OU
COMME CHARGÉ DE MISSION CONTRACTUEL

UN ATTACHÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (H/F)

Rattaché au service "affaires régionales et européennes" de la Direction Générale, vous participerez à la définition de la stratégie économique et de développement local du département et vous en assurerez le suivi dans le temps ainsi que l'optimisation. Pour cela vous travaillerez en partenariat avec l'agence économique du département, les chambres consulaires, les entreprises privées et tous les partenaires économiques du département.

Attaché territorial titulaire, chargé de mission contractuel d'un département ou d'une région, ou fonctionnaire de l'Etat, vous possédez, de par votre formation et votre expérience, de solides bases en finance publique et privée (lecture, analyse de bilan..), et une bonne connaissance des mécanismes de financements publics et para-publics. Une expérience dans un emploi similaire auprès d'un conseil général ou régional est vivement souhaitée. Votre sens du contact et des relations publiques, vous permettent d'évoluer tant dans la fonction publique que dans le monde de l'entreprise.

Connaissance bureautique indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation manuscrite et CV) sous la réf. LOCAL, avant le 16 mai 1997, à M. Le Président du Conseil Général de la Haute-Marne, Service du Personnel, 1 rue du Commandant Hugueny, BP 509, 52011 Chaumont cedex.

Renseignements : service Ressources Humaines : 03.25.32.88.18.

safari



VILLE DE GAP
(Hautes Alpes) 36.000 habitants

Recrute selon conditions statutaires
(liste d'aptitude, mutation, détachement)

Deux attachés territoriaux



Un responsable population affaires générales

Missions :

I - Direction du Service Population
- Etat Civil
- Elections politiques et professionnelles ou autres
- Gestion des cimetières
- Gestion des Mairies annexes et du Service Accueil-Renseignements.

II - Affaires Générales
- Affaires militaires
- Recensement Militaire et Population
- Débits de boissons.

III - Responsabilité juridique et contentieuse de l'ensemble des activités relevant des Services Population et Affaires Générales

Profil :
- Droit Civil et Droit Public
- Sensibilité pour l'outil informatique
- Disponibilité
- Capacité à encadrer une équipe
- Méthodique et rigoureux, ayant le sens des relations avec le public.



Un responsable service culturel

Missions :
- Coordination et développement des Services Culturels
- Elaboration et suivi des projets nouveaux
- Organisation des manifestations culturelles
- Soutien au milieu associatif.

Profil :
- Bonnes connaissances juridiques et administratives
- Connaissances approfondies des partenaires institutionnels du milieu associatif et des réseaux "amateurs" et "professionnels"
- Qualités relationnelles
- Qualités rédactionnelles
- Grande disponibilité
- Sens développé des relations publiques.

Dépôt des dossiers : 15 mai 1997
Adresser candidature, CV et photo à :
Monsieur Le Maire de Gap
B.P. 92 - 05007 GAP Cedex
Tél. : 04 92 53 24 14



Rédacteur en chef, responsable des éditions

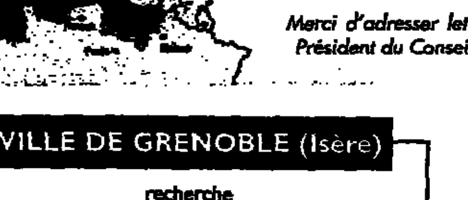
Mission communication réf. MC

Rédacteur en chef d'Agir en Picardie (trimestriel tiré à plus de 700 000 ex.), vous êtes responsable des éditions du Conseil Régional (ligne rédactionnelle, réalisation). Une expérience confirmée dans la presse écrite vous a familiarisé avec les techniques de management ainsi qu'avec la chaîne de fabrication.

Formé(e) à la PAO (XPress) et passionné(e) par les évolutions de la presse institutionnelle, vous êtes diplômé(e) d'une école de journalisme ou d'une filière universitaire équivalente. Etre titulaire de la fonction publique territoriale sera un atout.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV avant le 11 avril à M. le Président du Conseil Régional, 11 mail Albert 1er, 80 000 Amiens.

safari



VILLE DE GRENOBLE (Isère)

recherche

Un Directeur d'Office du Tourisme "4 étoiles"

[illegible]

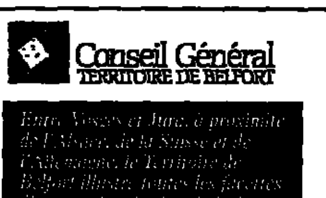
... collective.

Candidatures :

Merci d'adresser curriculum vitae détaillé et lettre de motivation avant le 21 avril 1997 en précisant la référence au :

Secrétariat Général
Hôtel de Ville - BP 1066
11, boulevard Jean Pain - 38021 Grenoble Cedex 01





Responsable du service développement local

Administrateur territorial

Rattaché au directeur général adjoint des services,

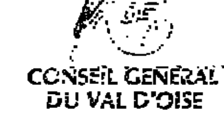
■ vous animez les bureaux développement économique et partenariat avec les communes : construction du partenariat (incitation à l'intercommunalité, définition de contrats d'objectifs, relations générales), suivi des contrats de plan Etat-région, région-département et des programmes de l'Etat.

■ Vous assurez la mise en œuvre des politiques économiques du département : relations avec les SEM, l'agence de développement économique et les partenaires institutionnels, suivi des politiques de développement technologique, de bâti industriel, d'aide aux entreprises, de zones d'activités, de promotion de l'agriculture et de l'artisanat.

■ Vous encadrez le syndicat intercommunal de développement économique regroupant 66 communes (animation et suivi administratif).

Merci d'adresser votre candidature à M. le Président du conseil général, direction du personnel et de la formation, hôtel du département, place de la révolution française, 90002 Belfort cedex.

safari



Un département dynamique qui se caractérise par un fort développement

recherche pour sa **DIRECTION de l'ECONOMIE et du DEVELOPPEMENT URBAIN** son

Responsable de la Mission Economie et Insertion Professionnelle

En liaison avec le Directeur, vous participerez à l'élaboration de propositions et à la mise en œuvre d'actions économiques du Conseil Général.

Vous définirez les objectifs annuels de la Mission, encadrerez et animerez la mission (7 personnes dont 5 cadres, agents de développement de l'insertion par l'économique).

Vous impulserez et superviserez les actions en matière de développement économique et d'insertion professionnelle des jeunes et bénéficiaires du R.M.I. et assurerez une veille sur les opportunités d'actions économiques et sociales dans le département.

Vous accompagnerez et soutiendrez les actions des cadres en charge, sur le terrain, de l'insertion par l'économique et mettrez en place des outils de contrôle de gestion.

Votre connaissance du monde de l'entreprise fondée sur une expérience professionnelle significative, alliée à votre formation supérieure en sciences économiques ou en gestion, sera un atout pour réussir dans ce poste.

La maîtrise des institutions et des politiques publiques en matière d'emploi et de développement économique sera appréciée.

Vous justifiez de réelles qualités pour encadrer et animer une équipe.

Cet emploi d'Attaché Principal ou d'Attaché confirmé peut être pourvu par voie de mutation, détachement ou contrat.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. MON/RMEIP à Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise - Direction des Ressources Humaines - 2 av. du Parc CERGY - 95032 CERGY PONTOISE Cedex

DISPARITIONS

David Shahar

Entre l'Orient et l'extrême Occident

L'ÉCRIVAIN israélien David Shahar est mort mercredi 2 avril à Paris à l'âge de soixante et onze ans. *« David Shahar est un écrivain hébreu dont les Français devraient bien apprendre le nom, car c'est celui d'un maître »*, écrivait Jacqueline Piattier, dans « Le Monde des livres » du 14 avril 1978, lorsque paraissait *Le Palais des vases brisés* (Gallimard), roman qui devait donner son titre à un grand cycle consacré à Jérusalem. David Shahar y est né en 1926 au sein d'une famille installée sur les terres de la Palestine ottomane au milieu du siècle dernier. De sa ville natale, il connaissait chaque square, chaque colline, chaque venelle, et déjà dans son premier volume de nouvelles (*La Colombe et la Lune*, Gallimard), paru en France en 1971, il nous restituait la magie de ce creuset explosif où se mélangent peuples et croyances religieuses, ville trois fois sainte mais toujours en quête d'une sérénité introuvable. Couronné par deux récompenses prestigieuses en Israël, le prix Agnon (1973) et le prix Bialik (1986), l'écrivain a été également reconnu en France, où le troisième volume de sa fresque jérosolomitaine, *Le Jour de la comtesse* (Gallimard), a reçu en 1981 le prix Médicis étranger.

Curieusement, son œuvre, souvent comparée à *La Recherche du temps perdu*, en raison de la folle prolifération de ses épisodes qui s'imbriquent et se superposent, doit très peu aux caprices d'une actualité toujours sanglante. Dès le premier volume du *Palais des vases brisés*, le lecteur plonge dans ce temps perdu d'avant la Grande Guerre, lorsque la Palestine se trouvait sous mandat britannique et que les fils des notables, tel le jeune Gabriel Louria, descendant du philosophe mystique du XVIe siècle Isaac Louria, allaient terminer leurs études en Angleterre ou en France. On rencontre, au début de ce torrentiel roman-fleuve, un juif séfarade et bigame, un charpentier de la vieille ville qui passe son temps à sculpter des meubles pour les synagogues, le rabbin intolérant aux longues papillotes ainsi que le juif converti devenu pasteur protestant en butte à l'hostilité des uns et des autres ; ce dernier apparaîtra surtout dans *Un voyage à Ur de Chaldée* (Gallimard, 1980), le second volume du cycle. Plus tard, dans *Le Jour des fantômes* (Gallimard, 1988), ce sera Léa Himmelsach, idéologue militante pour le droit des Arabes, Berl, son époux, chez qui l'on devine l'humour ravageur de l'auteur, Daoud Ibn Mahmoud, leur séduisant chauffeur palestinien, ainsi que le personnage ambigu de l'interprète Dragan Meschedi.

MULTIPLES RÉFÉRENCES

Ce qui donne profondeur et relief à l'ensemble de l'œuvre de David Shahar, c'est à la fois la distance prise par le narrateur, certainement son double, face aux événements, et les références aux cultures juive, arabe et chrétienne exprimées dans les textes sacrés et qui abondent dans ses livres. En effet, aussi bien dans le premier volet du cycle que dans le dernier, *La Nuit des idoles* – paru le mois dernier chez Robert Laffont –, le personnage se trouve sur une côte sauvage en Bretagne, ce qui lui permet d'opérer un rapprochement poétique, mais toujours teinté d'humour, entre les vieilles légendes celtiques et les contes édifiants de Jérusalem.

En cet extrême Occident, face aux alignements de Carnac, au milieu d'une nature déchaînée, seul le souvenir d'une passion perdue – comme celui d'une ville et d'un temps – hantera la mémoire de Gabriel. Les vases brisés sont ceux d'une mémoire éclatée mais aussi ces outres qui servaient à remonter l'eau du puits dans les cours de Jérusalem lors de son enfance et surtout celles détruites par le mal absolu, le non-amour qui débouche sur l'incompréhension et la haine. David Shahar, chantre de Jérusalem comme Joyce fut celui de Dublin ou Durrell celui d'Alexandrie, nous quitte aujourd'hui. La lumière tamisée de l'Orient et de l'extrême Occident qui baigne son œuvre, elle, demeure.

Edgar Reichman

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Nous sommes tous ravis de souhaiter un bon anniversaire à notre papi,

Adrien.

Elodie, Laurine, Jean-Baptiste.

Décès

– Le directeur et l'ensemble du personnel de l'UFR de langues de l'université Paris-X - Nanterre
ont la douleur d'annoncer le décès de leur collègue

Roberto ARMIJO,

survenu le 24 mars 1997.

Guy BUFKENS

a quitté la vie, le 2 avril 1997, à l'âge de cinquante-quatre ans, après des semaines de lutte courageuse et digne contre le cancer.

Ses amis et la famille se réuniront au crématorium du Père-Lachaise, le mardi 8 avril, à 15 h 45.

Maïté Darritchon-Bufkens,
Cédric Bufkens,
146, rue Raymond-Losserand,
75014 Paris.

– Nancy. Noailles. Paris.

Après un courageux combat contre la maladie,

Benjamin CHAMPAGNAC

est mort le 1er avril 1997, à l'âge de quarante-sept ans.

De la part de :
Edith et Jean-Claude Depoutot,
leurs enfants et petits-enfants,
Michèle et André Champagnac
et leurs enfants,
Bernard Chotin,
Les familles Champagnac, Trouplin, Valmalle.

Les obsèques seront célébrées le lundi 7 avril, à 15 heures, au temple de Béthanie, 185, rue des Pyrénées, Paris-20e.

Selon sa volonté, il n'y aura pas de fleurs. Des dons peuvent être faits à l'Institut Pasteur, 25, rue du Docteur-Roux, Paris-15e.

– Mme Liliane Halouze-Lamy,
son épouse,
Ses enfants et ses petits-enfants,
Ses amis et alliés,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 28 mars 1997, de

M. Bernard HALOUZE-LAMY,

emporté par la maladie à l'âge de soixante-douze ans.

– Mme Geneviève Cheyssial,
son épouse,
Mme Maryse Cheyssial,
M. Attila Cheyssial,
M. et Mme Marc Cheyssial,
ses neveux et petits-neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges CHEYSSIAL,
membre de l'Institut de France,

survenu à Paris, le 2 avril 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 5 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, Paris-17e.

43, avenue de Villiers,
75017 Paris.

– La Fondation Taylor
a la douleur de faire part du décès de son président d'honneur,

Georges CHEYSSIAL,
artiste-peintre,
membre de l'Institut,

survenu à Paris, le 2 avril 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 5 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, Paris-17e.

Fondation Taylor,
1, rue La Bruyère,
75009 Paris.

– M. Jean Cardot, président,
M. Arnaud d'Hauterives, secrétaire perpétuel,
Et tous les membres de l'Académie des Beaux-Arts,
ont la tristesse de faire part du décès de leur confrère

Georges CHEYSSIAL,
membre de l'Académie des Beaux-Arts
de l'Institut de France,
officier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre
des Arts et des Lettres,

survenu le 2 avril 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 5 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, Paris-17e, suivie de l'inhumation au cimetière de Beautheil (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Académie des Beaux-Arts,
23, quai de Conti,
75006 Paris

– Mme Micheline-Sophie Demarta,
sa femme,
Jean-Christophe et Nathalie Demarta,
ses enfants,
Olivia Demarta,
sa petite-fille,
Et toute sa famille,
ont la peine de faire part du décès du

commandant e.r.
Franklin DEMARTA,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
chevalier de l'ordre
national du Mérite,
croix de guerre TOE,
croix de la valeur militaire,
médaille des blessés,

survenu le 31 mars 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 5 avril, à 9 h 30, en l'église de Bailly (Yvelines).

– Paris. Chamalières.

Les anciennes élèves,
Ses anciens collaborateurs et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marie-Thérèse MONTAGNE,
directrice honoraire
de l'Ecole de service social
de la Cramif,

survenu le 16 mars 1997,

et gardent en mémoire son souvenir.

– Meylan (Isère).

Monique Machu,
son épouse,
Colette Guérente,
sa sœur,
Emmanuelle et Bernard Machu,
Pierre Machu,
Didier Machu,
ses enfants,
Sylvain et Benoît Machu,
ses petits-enfants,
Ainsi que l'ensemble de ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 28 mars 1997, dans sa soixante-seizième année, de

Jean MACHU,
agrégé de l'Université,
maître de conférences honoraire
d'histoire contemporaine
à l'université de Grenoble.

Il a fait don de son corps à la science.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, avenue du Vercors,
38240 Meylan.

– M. et Mme Pierre Vallée,
ses parents,
M. et Mme Philippe Vallée,
son frère et sa belle-sœur,
M. Thierry Vallée,
son neveu,
M. et Mme Philippe Jegu,
sa nièce et son neveu,
Mme Jean Vallée,
sa tante,
Michel, Jacques et Clarisse Vallée,
ses cousins,
Le docteur Danielle Saison, Raphaël et Olivier,
ses cousins,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude VALLÉE,
ancien président-directeur général
de la société Carat Comecon Affichage,

survenu à Paris, le 2 avril 1997, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mardi 8 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, à Paris-1er.

46, rue Desbordes-Valmore,
75116 Paris.
89, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

– Le groupe Carat France
a la grande tristesse de faire part du décès de

M. Claude VALLÉE,

survenu le mercredi 2 avril 1997.

Successivement président fondateur de Comecon et président-directeur général de Carat Comecon Affichage, son professionnalisme, sa générosité et ses grandes qualités humaines resteront dans le cœur de tous les dirigeants et collaborateurs de Carat.

Conférences

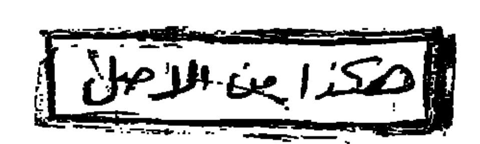
Conférences de l'Etoile :
Dieu en débat.

Trois mercredis de suite, à 20 h 30 :

– Le 7 mai 1997 « Dieu et la philosophie », avec Pierre Magnard, professeur, et Alain Houziaux, pasteur ;
– Le 14 mai, « Dieu et la science », avec Jean-Marie Pelt, professeur, et J.-C. Deroche, pasteur ;
– Le 21 mai : « Dieu et l'art », avec Didier Decoin, écrivain, et Laurent Gagnebin, pasteur.

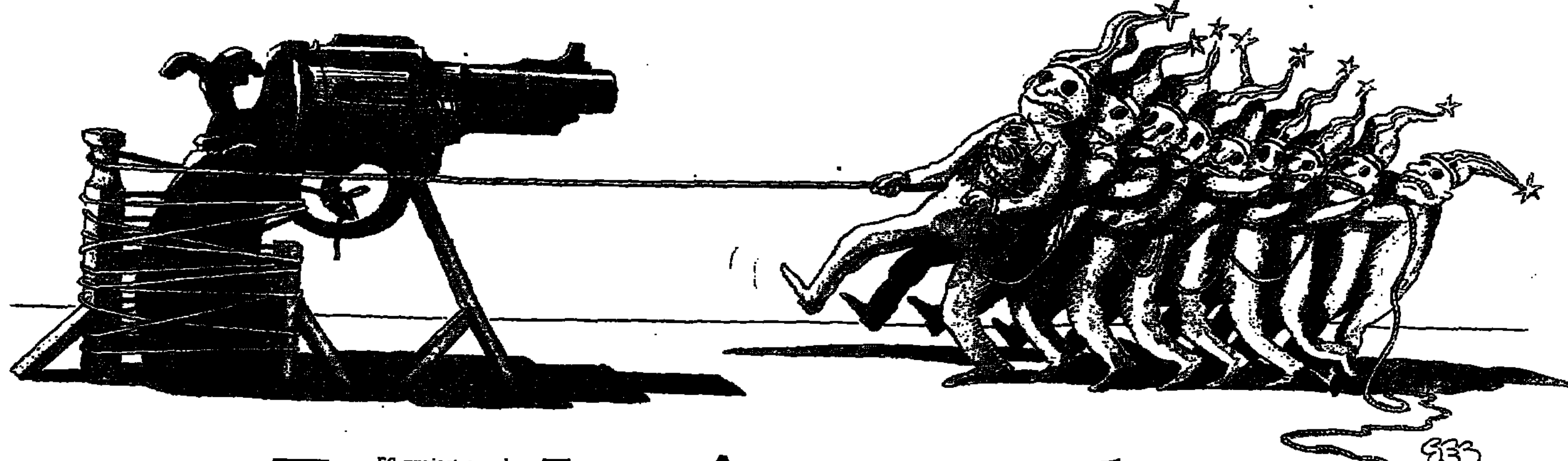
Au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris. Entrée libre, libre participation aux frais.





HORIZONS

ENQUÊTE



Les âmes perdues de la Porte du paradis

Trente-neuf corps bien alignés pour un « grand voyage » cosmique, sous la conduite de « Do ». Trente-neuf personnes en apparence ordinaires, seulement très férues de science-fiction et d'Internet. Le suicide collectif des adeptes de la secte de la Porte du paradis, à Rancho Santa Fe, en Californie, ébranle quelques certitudes du rêve américain

LES projecteurs de l'actualité braqués sur Rancho Santa Fe depuis la découverte, le 26 mars, des corps de trente-neuf membres de la secte de la Porte du Paradis se sont éteints. L'enquête est terminée. A vrai dire, elle n'a jamais réellement commencé. Tout est simple, apparemment si simple, dans ce suicide collectif. Trente-neuf hommes et femmes qui décident de partir ensemble, vers une destination cosmique qu'ils sont seuls à connaître. Une mort impénétrable, propre et silencieuse. Pas de sang, pas de drame. Des corps paisibles, vêtus à l'identique, aseptisés, certains rendus stériles, alignés comme sur les rayons d'une grande surface. Pas de « crime », donc pas de coupable à rechercher, pas d'explication rationnelle à formuler : des « fous », voilà tout.

Désœuvrés, les policiers californiens ferment le dossier, avec la conviction – peut-être hâtive – que ce simple fait divers aux proportions monstrueuses a réuni tous les membres du groupe, enrayant *de facto* l'épidémie. La secte de la Porte du paradis s'est éteinte d'elle-même, comme on le dit des actions judiciaires. D'ailleurs, pour effacer ce mauvais souvenir, des hommes d'affaires locaux ont proposé de racheter la propriété, pour qu'elle soit rasée : surtout, ne laisser dans ce lotissement résidentiel aucun stigmate risquant de faire baisser le prix des propriétés environnantes.

« Do », surnom du « gourou » Marshall Applewhite, et ses fidèles représentaient une « bavure », qu'il faut effacer pour que ce coin de paradis californien retrouve son aspect de carte postale ensoleillée. Dans quelques semaines, la comète de Hale-Bopp aura perdu de sa brillance, elle se sera noyée dans le firmament, entraînant dans son sillage l'illusion du vaisseau spatial dans lequel les « âmes perdues » de la Porte du paradis prétendaient monter, en se débarrassant de leur enveloppe humaine. Une parenthèse ? D'anciens membres de la secte affirment que les graines semées par le « Messie » Applewhite n'ont pas fini de germer : plusieurs dizaines de convertis n'auraient pas forcément renoncé à entreprendre le « grand voyage ».

Mais il y a plus qu'un macabre décompte : l'empreinte laissée dans la conscience collective de l'Amérique, le traumatisme infligé à une certaine idée de la normalité, aux certitudes du « rêve américain », pourraient être plus profonds qu'il n'y paraît. Comme si l'horreur californienne n'était que l'excroissance d'un malaise national. Car l'enquête et les corps enterrés, les questions demeurent : par quel lavage de cerveau, quel cheminement aberrant de l'esprit, ces vingt et une femmes et dix-huit hommes ont-ils pu croire qu'en figurant dans une version funeste de *Rencontres du troisième type* ou de *Star Trek*, ils atteindraient une vie meilleure, *« un niveau supérieur »* ?

En échange de quelles compensations psychologiques ont-ils accepté ce processus de désincarnation progressive visant à éradiquer les liens familiaux, l'instinct de possession, les pulsions sexuelles ? Combien de gens si « ordinaires » se dissimulent parmi les relations, les voisins de chacun ? Les suicidés de Californie n'étaient pas des marginaux, mais des gens souriants, réputés « équilibrés ». Ils portaient des chaussures Nike immaculées comme des millions d'Américains, habitaient dans une villa luxueuse, et – métier *high-tech* par excellence – créaient des sites sur Internet.

Sont-ils nombreux les adeptes de cette philosophie empruntant aux croyances millénaristes, à une lecture mystique et sélective de l'héritage de la chrétienté, revue et corrigée par la science-fiction ? Comment savoir, dans un pays qui compterait entre deux mille et trois mille groupes religieux, dont une bonne centaine croient dur comme fer au rôle messianique des soucoupes volantes ? *« La vie terrestre est fondamentalement corrompue par le mal, la civilisation est condamnée, l'apocalypse approche ; seuls une minorité d'élus, choisis par le « niveau au-dessus des hommes » seront sauvés : ils quitteront leurs corps, ces conteneurs temporaires de l'âme, embarqueront dans un ovni, et seront réincarnés sur une autre planète. »* C'est « Do » et sa compagne « Ti », Bonnie Lu Trusdale Nettles, décédée en 1985 mais dont l'« esprit » perdure, qui enseignent cette bonne parole.

« DO » est un extraterrestre. Au commencement, il y avait Jésus, également appelé « le Capitaine ». Les hommes l'ont tué. « Do » et « Ti » lui ont succédé. Ce sont eux, les *« deux témoins »* dont parle l'Apocalypse de saint Jean, les détenteurs du savoir gnostique. En septembre 1996, Steven et Yvonne McCurdy-Hill ont quitté leur domicile de Cincinnati, dans l'Ohio, et sont partis rejoindre la secte. C'est Steven, passionné de science-fiction, qui, sur Internet, tombera sur le site de Heaven's Gate (la Porte du paradis). L'« appel » est irrésistible : ils abandonnent leurs cinq enfants, leur métier, leurs amis. Steven ne restera pas à Rancho Santa Fe, mais Yvonne succombera au magnétisme de « Do », et elle mourra.

En 1975, David Geoffrey Moore était un adolescent peu sûr de lui. A San Francisco, il assiste à une réunion d'un groupe mystérieux, dont les membres croient que des ovnis règlent leur destin. Il les suit. Nancie, sa mère, le cherchera pendant vingt ans et finira par le retrouver : David a l'air *« calme, rationnel, heureux »*. Et John Craig, cet homme d'affaires prospère, père de six enfants, qui vit à Durango, dans le Colorado ? En 1975, il reçoit la visite d'un vieil ami, qui lui parle de l'enseignement des chefs de la « secte des ovnis », « Do » et « Ti » qui, à l'époque, se font appeler « Bo » et « Peep ». Une semaine plus tard, John annonce à sa femme Mary-Ann qu'il se rend à Denver, pour affaires. Mais il a rendez-vous avec « Do », et tire brutalement un trait sur son épouse, ses enfants, sa vie. Jacqueline Leonard, une grand-mère de soixante-douze ans ; Jeffrey Howard Lewis, le fan du groupe rock Grateful Dead ; Susan Frances Strom, la fille d'un juge fédéral, d'autres...

Des âges, des milieux sociaux et des histoires personnelles différents, avec cependant une caractéristique commune : tous semblent avoir traversé, à un moment de leur vie, un passage à vide, lequel coïncide avec une rencontre avec « Do » ou avec son message. La fascination est totale : « Do » est un manipulateur d'âmes. Dans sa première vie, Marshall Applewhite était un homme sain de corps et d'esprit. Du moins en apparence. Enfant, il voulait imiter son père, un prédicateur presbytérien. Marshall suivra un temps l'enseignement du séminaire de Richmond, en Virginie, avant de s'apercevoir que sa vraie passion est la musique.

Il se marie dans les années 70, devient père de deux enfants. Unanimement apprécié et profondément religieux, il enseigne la musique dans une école catholique, conduit les chœurs dans les églises épiscopaliennes, chante à l'Opéra de Houston. Mais celui qui va devenir « Do » est secrètement rongé de l'intérieur par une homosexualité qu'il n'assume pas. Il a des aventures masculines, se fait renvoyer de plusieurs emplois, devient déprimé, honteux, et commence à entendre des voix. En 1971, Marshall Applewhite consulte dans un hôpital psychiatrique de Houston.

C'est là qu'il rencontre une infirmière, Bonnie Lu Nettles. Le coup de foudre, si l'on peut dire, est mutuel, mais leur attirance est ésotérique et spirituelle : elle les fait renoncer à toute sexualité au nom d'une certaine perfection. Cette idée de la désincarnation conduira plus tard « Do » et « Ti » à imposer à leurs émules une abstinence sexuelle absolue. Suivant l'exemple de « Do », huit des dix-huit hommes de Rancho Santa Fe se feront castrer. Le disciple modèle de la Porte du paradis tend à ressembler à un androgyne, à l'image des personnages de *Star Trek*.

> **Marshall Applewhite le reconnaissait : « Selon des standards sociaux, psychiatriques, médicaux et religieux, nous avons perdu depuis longtemps notre santé mentale »**

A Houston, le couple infernal se fait désormais appeler *« The Two »* (« les deux »). En quelques mois, « Do » abandonne femme et enfants. Commence alors une errance initiatique à travers les Etats-Unis. « Ti » vend des consultations d'astrologie, une sorte de salmigondis mêlant chrétienté, paganisme et science-fiction. Ils vivent dans des motels, souvent quittés à la cloche de bois. En 1974, « Do » fera quatre mois de prison pour avoir volé une voiture de location. Mais, peu à peu, leur message rencontre un écho. C'est l'époque du new-age, et les hippies prennent encore la route, à la recherche de réponses que ne leur donne pas la société de consommation.

> **La police a refermé le dossier : pas de crime, donc pas de coupable à rechercher, pas d'explication rationnelle à formuler. Des « fous », voilà tout**

En septembre 1975, à Waldport, dans l'Oregon, quelque cent cinquante personnes assisteront à la conférence donnée par « les deux » sur le *« message des ovnis »*. Une vingtaine d'auditeurs rejoignent ce qui est déjà un embryon de secte. Dans le Colorado, quatre cents spectateurs attendront en vain un vaisseau extraterrestre... On se moque alors de « Do » et de « Ti », mais les rires vont cesser, au fur et à mesure des disparitions soudaines. La secte va connaître toutes sortes d'évolutions, passant d'un mode « survivaliste » dans les bois, à des camps de toile, puis à la luxueuse villa californienne.

Marshall Applewhite s'enferme dans un univers mental de plus en plus paranoïaque, qui le met hors d'atteinte du commun des mortels : *« Selon des standards sociaux, psychiatriques, médicaux et religieux,* reconnaît-il, *nous avons perdu depuis longtemps notre santé mentale. »* Peu importe, puisque le monde extérieur ne *« sait »* pas. Les nouveaux convertis doivent accepter une relation exclusive avec la Porte du paradis. A Rancho Santa Fe, une discipline implacable rythme la vie de la secte. Chaque membre est flanqué en permanence d'un *« double »*, chargé de le remettre dans le droit chemin : toute initiative individuelle, toute recherche d'identité, par la pensée, le sexe, le comportement, est bannie.

Une cloche sonne à intervalles réguliers, pour que tout individu, par une sorte de recyclage mental, se dédie au seul destin collectif. L'endoctrinement est total, mais c'est le prix à payer pour accéder au *« niveau supérieur »*. Dans le voisinage, ces « moines » aux cheveux courts et aux pyjamas noirs de Vietcongs inquiètent un peu, mais leur comportement est sans reproche et leurs références professionnelles sont impeccables : les consultants de la société Higher Source (« Source supérieure ») sont extrêmement compétents pour guider leurs clients dans le cyberespace.

Ces derniers ne savent pas forcément que cette expertise et cette créativité sur Internet sont également au service du site Heaven's Gate, lequel sert à faire du prosélytisme pour la secte du même nom. Une chose est sûre : quiconque a l'habitude du Net et s'intéresse particulièrement à certains sites ésotériques ne peut ignorer l'existence de la Porte du paradis et son message de mort. Rien d'étonnant donc si le suicide collectif de Rancho Santa Fe a fait rebondir le débat sur la nécessité de réglementer Internet.

En 1996, le Congrès américain a adopté à la va-vite le Communications Decency Act, qui institue des peines criminelles à l'encontre de quiconque aura placé sur le Net des textes ou des images indécentes. La Cour suprême doit prochainement se prononcer à ce sujet, et son jugement, qui confirmera ou invalidera la réglementation du dialogue électronique, est à l'avance qualifiée d'« historique ». En attendant, certains commentateurs ont succombé à la tentation de rejeter la responsabilité de l'hécatombe californienne sur l'agora virtuelle.

OR le coupable n'est pas le messager, mais bien le message et, au-delà, le vide que celui-ci prétend combler. Ce n'est pas grâce à Internet que « Do » et « Ti » ont recruté leurs premiers disciples, mais en distribuant des prospectus. Face au drame de Rancho Santa Fe, deux réactions se manifestent : celle, rassurante, qui se borne à constater que les hommes succombent parfois à des accès de folie collective, en obéissant à un gourou particulièrement charismatique. L'autre approche, religieuse, revient à souligner le déclin des Eglises traditionnelles : le peu d'ardeur dont elles feraient preuve pour rappeler les exigences de la foi ferait le lit des groupuscules para-religieux.

L'homme qui ne croit plus en Dieu, soulignait le romancier et poète anglais Gilbert Keith Chesterton, ne croit plus en rien, et il est prêt à croire à n'importe quoi. « Do » et « Ti » étaient bien, pour l'Amérique, les messagers de l'Apocalypse : comment admettre que le « meilleur pays du monde », l'un des plus religieux aussi, ait pu engendrer un tel dysfonctionnement ?

Laurent Zecchini

Dessin : Selçuk

Le Monde
21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Communauté de destin

HELMUT KOHL est un homme de tradition. Tous les ans à Pâques, il se soumet à une brève cure d'amaigrissement dans la région de Salzbourg et tous les ans, sur son lieu de villégiature, il accorde un entretien à une chaîne de télévision allemande pour faire un point politique. En cette année électorale, il avait promis d'annoncer ses intentions pour les législatives de 1998. Jeudi 3 avril, jour de son soixante-septième anniversaire, il a donc tenu ses promesses et annoncé, sans surprise, qu'il briguerait un cinquième mandat.

C'est l'inverse qui aurait provoqué l'étonnement. Pis, un tremblement de terre dans les chancelleries européennes, notamment à Paris. Toutefois, depuis quelques temps déjà, devant Jacques Chirac, le chancelier n'avait guère laissé planer de doutes sur le sens de sa décision. Certes rien n'est encore joué et l'expérience de ces dernières décennies montre que la coopération franco-allemande s'est accommodée au sommet de « couples » *a priori* fort mal assortis. Mais Helmut Kohl occupe depuis plus de quatorze ans une telle place en Europe et même dans la vie politique intérieure française que l'annonce de sa retraite aurait ébranlé les convictions les mieux ancrées. L'Allemagne a été au centre de tous les grands débats français sur l'Europe au cours des dernières années, qu'elle soit une référence pour les pro-européens ou un repoussoir pour les eurosceptiques.

Au fil des rencontres, le chancelier avait noué avec François Mitterrand une complicité que n'a pas immédiatement retrouvée le nouveau président de la République. Après quelques hésitations et quelques œillades en direction de Londres, Jacques Chirac s'est vite convaincu que la France ne pouvait mener une politique étrangère quelque peu ambitieuse sans le concours de Bonn. Pour obtenir le soutien de l'Allemagne, il y avait un prix à payer. La discipline budgétaire est peut-être affaire de bonne gestion, elle est aussi une nécessité imposée par la volonté partagée de créer la monnaie unique en 1999. Dans les deux autres grands domaines concernés par le traité de Maastricht, la politique extérieure et de sécurité commune d'une part, les affaires intérieures (justice, police, immigration...) d'autre part, une entente étroite entre les deux pays est tout aussi indispensable pour surmonter les réticences de nos partenaires, à plus forte raison pour contourner l'obstacle britannique. Ce n'est pas un gage de succès, c'est une condition indispensable.

Cette coopération de raison n'efface pas les différends. Les intérêts de l'Allemagne et de la France ne concordent pas toujours ; leur vision même de l'Europe non plus. La première privilégie toujours un ensemble fédéral, havre du libre-échange et de la concorde sociale ; la seconde, une alliance de nations, prêtes à jouer un rôle dans les affaires du monde. Mais Helmut Kohl reste le symbole d'une communauté de destin.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

Les incertitudes de la succession en Chine

L'ÉTAT de grâce, si tant est qu'il y en eût un, n'aura pas duré cent jours pour Jiang Zemin, le successeur de Deng Xiaoping. Guère plus d'un mois après les funérailles du patriarche, les ennuis surgissent pour lui, qu'il s'agisse de la question de la démocratisation du régime, de celle du partage des rôles politiques à sa tête ou de celle, ultra-sensible, des relations de Pékin avec le reste du pays, en particulier ses marches rétives. Le premier coup de semonce est venu le jour même des obsèques de Deng, avec les attentats à la bombe dans des autobus d'Urumqi, le chef-lieu de la province musulmane du Xinjiang. Les incidents furent bientôt suivis de deux actions similaires, non revendiquées, à Pékin.

Mais des « pétards » autrement plus sérieux sont en train d'exploser sur le chemin de M. Jiang. La question de savoir sous quel régime la Chine d'après Deng doit se gouverner s'est manifestée en premier lieu par une lettre, qui a circulé à Hongkong mais aussi sur le continent, attribuée à Zhao Ziyang, ex-dauphin du patriarche que M. Jiang remplaça lors de sa disgrâce, en 1989. M. Zhao, qui, à soixante-dix-huit ans, ne détient plus aucun titre officiel mais est resté membre du Parti communiste, propose en quelque sorte, dans le document qui lui est prêté, ses services à la République populaire. Et surtout, il relance l'idée d'une réforme du système politique, qu'il n'avait pu mener à bien du temps où il était au pouvoir, entre 1987 et 1989.

Le cas de figure évoque irrésistiblement celui de la mort de Mao en 1976. M. Zhao a un an de plus que Deng Xiaoping à l'époque. Comme lui, il effectue ce qui peut être une « traversée du désert ». L'ex-secrétaire général du Parti communiste estime en particulier nécessaire de renoncer à la formule inventée par Deng pour organiser sa succession. Cette formule veut que M. Jiang soit *« le noyau »* d'une direction collective incarnant la troisième génération des dirigeants de la Chine populaire. Eliminer ces connotations à la fois staliniennes dans la forme et impériales dans l'intention permettrait, dit encore M. Zhao ou ceux qui écrivent en son nom, d'échapper au risque de *« culte de la personnalité »*. La lettre de M. Zhao est-elle authentique ? Les autorités, mal assurées, répondent que non. Ce n'est pas le plus important.

LA FORMULE DU « NOYAU »

Si c'est un faux, il traduit un état d'esprit rebelle dans une fraction de l'appareil. M. Zhao, dont les faits et gestes sont soumis au contrôle du parti depuis qu'il a perdu le pouvoir, n'est pas en mesure d'en démentir la paternité. Il avait été vu en public pour la dernière fois dans la nuit du 19 au 20 mai 1989. Il s'était alors rendu, les larmes aux yeux, sur une place Tiananmen encore envahie par les étudiants en grève de la faim, pour les implorer d'évacuer les lieux.

On n'avait appris que plus tard que M. Zhao venait de perdre le pouvoir dans un vote secret du comité permanent du bureau politique du parti. Un autre « grand chambellan » avait joué un rôle crucial et trouble dans cette affaire : Qiao Shi, longtemps chef des polices du régime. M. Qiao s'était refusé à la fois à soutenir ou à condamner M. Zhao. Manière, déjà, de « marquer une différence ». Est-ce un hasard si c'est à Paris que ce même Qiao Shi, aujourd'hui numéro trois du régime et président de ce qui se veut le Parlement chinois, joue les excentriques de la politique chinoise ? A l'occasion de son séjour en France, il vient de lancer un petit pavé dans la mare qui confirme que la bataille pour la succession réelle de Deng commence à mûrir.

Dans une entrevue au *Figaro*, publiée le jeudi 3 avril – mais, surtout, diffusée par la presse officielle chinoise avant même sa publication –, il a émis la prétention d'avoir son mot à dire sur les affaires militaires. C'est-à-dire celles de Jiang Zemin, qui cumule ses fonctions de chef de l'Etat et du parti avec celles, bien plus importantes encore, de président de la commission militaire du comité central.

M. Qiao a formulé cette réflexion de manière « constitutionnellement correcte », sans avoir trop l'air d'empiéter sur le terrain du chef en titre. Il n'empêche : il a, pour faire bonne mesure, « oublié » de rappeler la formule du « noyau », qui, désormais, fait figure de signe de ralliement. M. Jiang tient pourtant tout particulièrement à son rôle de patron de l'armée. Il vient de faire adopter une loi lui donnant de larges pouvoirs militaires en cas de troubles intérieurs ou en cas de « nécessité », réelle ou supposée, d'intervenir à Hongkong ou contre Taïwan. M. Qiao passe, lui, pour souhaiter un certain degré d'institutionnalisation de la vie politique, dans l'idée que les règnes purement personnels appartiennent à un âge révolu. Plutot qu'un « démocrate », il est un émule de l'ex-premier ministre de Singapour, Lee Kuan Yew. Ce qui suggère qu'il ne songerait à remplacer le « calife » que si celui-ci se révélait réellement trop faible pour régner.

La prestation de M. Qiao en France, telle qu'elle a été montrée à la population chinoise, n'en laisse pas moins présager des tiraillements à la tête du régime dans les mois qui viennent, pour une raison en soi suffisante : les préparatifs battent déjà leur plein pour le quinzième congrès du Parti communiste, messe rituelle organisée tous les cinq ans, qui se tiendra à l'automne. L'après-Deng est encore loin d'être stabilisé.

Francis Deron

Détournement *par Mario Debaene*



IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Agitation à Madagascar

AU MOMENT même où, en Indochine, la situation paraît évoluer vers le stade plus satisfaisant des négociations, les dramatiques événements de Madagascar attirent l'attention sur un autre point de l'Union française.

La coïncidence de ces deux affaires n'est peut-être pas un pur hasard. Dans la mesure où les événements de Madagascar sont le résultat d'un malaise économique et politique inévitable quand il s'agit de passer du stade colonial à celui d'une pleine collaboration entre les territoires d'outre-mer et de la métropole, leur origine est commune à plusieurs pays de l'Union française.

Le malaise indiscutablement existe. La colonie souffre depuis la guerre d'une pénurie sérieuse d'objets de consommation ; son outillage n'a pu être renouvelé. Peut-être aussi ne tire-t-elle pas tout le bénéfice qu'elle pouvait attendre de l'exportation de produits de consommation mondiale.

Mais son relèvement a encore été retardé par l'abolition du travail obligatoire, abolition dont nul ne songerait à contester le caractère humain et légitime, mais dont l'application sans aucune transition n'a pas manqué d'avoir de très sérieuses répercussions sur l'économie du pays.

Pour mettre fin aux troubles sociaux nés de cet état de choses, il était inévitable que quelques maladresses fussent commises. Il n'est pas douteux qu'elles ont fourni le prétexte à une agitation politique. Mais affirmer, comme le font certains agitateurs, que le seul remède est le séparatisme est une conclusion que rien ne justifie.

E. Sablier
(5 avril 1947.)

Les malentendus de l'Europe sociale

Suite de la première page

En fait, croire que l'Europe sociale aurait pu empêcher cette fermeture, ou une autre, relève de l'illusion ou, pis, de l'incantation. Non seulement cela reviendrait à réclamer de Bruxelles davantage de protection que n'accorde chacun des droits nationaux, mais cela supposerait une addition de directives qui feraient sombrer la construction européenne dans une redoutable dérive bureaucratique. La diversité des situations selon les pays membres, façonnées par l'histoire, la culture, les différences législatives et, bien entendu, conditionnées par l'état variable des performances économiques, rendrait l'exercice impossible, voire dangereux. Sous la contrainte d'un carcan rigide, les plus forts s'en sortiraient sûrement mieux que les plus faibles, les handicaps de ces derniers en seraient même aggravés. Entre le Nord et le Sud, la recherche d'équilibres passe aussi par l'usage réfléchi d'avantages concurrentiels susceptibles d'accélérer le développement.

Il est, en revanche, tout à fait logique de voir les syndicats se saisir de cette aspiration et tenter d'en faire un levier pour organiser une « Europe des travailleurs ». Modestes peut-être, la première eurogrève, la première euro-manifestation et, maintenant, la première démarche euro-judiciaire, ont néanmoins une valeur symbolique qui déborde le seul cas de Renault. Chacun a pu prendre la mesure des limites de l'action syndicale cantonnée dans ses frontières et qui n'a pas intégré la stratégie de groupes multinationaux. Il faudra bien des concertations pour qu'émergent des pratiques et des objectifs communs. Sans les partenaires sociaux européens, l'Europe sociale demeurera l'Arlésienne, motif de toutes les frustrations, autant pour les anti-maastrichtiens que pour les européens convaincus.

La construction d'une Europe sociale par la voie réglementaire ne peut être ensuite que lente et ne peut se réaliser qu'*a minima*. Son sort se rapproche de celui du BIT (Bureau international du travail), conduit à définir patiemment les normes applicables à tous les pays depuis la fin de la première guerre mondiale... Dans cette longue quête, en effet, il ne peut y avoir de place que pour ce que l'on nomme les droits fondamentaux, de portée générale, qui sont autant de préceptes larges. Regardée comme un but, l'harmonisation des droits sociaux doit s'accompagner de précautions pour ne pas heurter ou déstabiliser des systèmes institutionnels, des pratiques ou des références nationales. En soi, l'attitude de la Grande-Bretagne, qui s'obstine à ne pas signer la charte communautaire des droits sociaux de 1989, freine déjà la marche.

Dès lors, il n'y a rien de surprenant à ce que la trentaine de directives adoptées au cours des douze dernières années aient porté sur les conditions d'hygiène et de sécurité, sur le travail de nuit, celui des femmes puis des enfants. On ne peut pas s'étonner non plus que la durée de travail hebdomadaire maximale ait été fixée à quarante-huit heures, ou que le congé parental vienne à peine d'être instauré. A ce rythme, il devient hypothétique que l'Europe sociale corresponde un jour aux espérances qui sont placées en elle dans des moments de tension comme ceux provoqués par les salariés de Vilvorde.

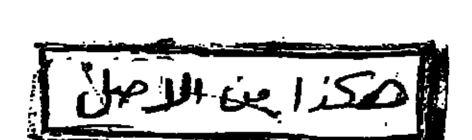
LES VRAIS DÉFIS

Il ne faudrait pas en conclure que tous les efforts sont vains. L'enjeu est précisément de sauver un modèle social européen, hétérogène certes, mais qui participe de l'identité d'un continent. Or, si celui-ci se trouve au cœur de l'idée européenne elle-même, c'est aussi lui qui est placé en position de plus grand danger. Il est aujourd'hui appelé à changer, sous peine d'être emporté par la vague libérale.

Voilà les vrais défis. Toutes précautions prises, c'est bien une partie de ce genre qui est en train de se jouer en Allemagne depuis que le patronat tente d'assouplir un ensemble de règles jugées rigides et que le syndicalisme lui oppose l'alternative de la réforme. Dans des pays européens globalement d'inspiration social-démocrate, qui ont pour la plupart érigé la négociation centralisée en principe de fonctionnement, la revendication de la flexibilité, justifiée par la mondialisation, oblige à s'adapter. La décentralisation devient une nécessité, tandis que le travail éclate. La modernisation, à son tour, implique d'imaginer d'autres modes de régulation sociale pour la maîtriser, comme le souligne le livre rédigé sous la direction de Danielle Kaisergruber, à la suite d'une enquête menée auprès des partenaires sociaux de six Etats membres (*Négocier la flexibilité*, Bernard Brunhes Consultants, Éditions de l'organisation).

Dans ce contexte, l'Europe sociale se conçoit différemment. Sa mise au point, si délicate, ne se comprend plus seulement comme le moyen de construire un édifice commun de protection optimal. Il doit préserver les valeurs d'un modèle social et, surtout, le faire évoluer pour en faire un outil de cohésion et un instrument d'adaptation performant. Une rude tâche qui n'a rien à voir avec le dossier de Renault-Vilvorde, mais qui justifie la déclaration pour une Europe civique et sociale, lancée à l'initiative de Frédéric Pascal, président de la Fonda (Fondation pour la vie associative), et de Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan et rapporteur du comité des sages réuni par la Commission européenne. La question sociale se confond alors avec le projet de société. Il réclame la participation, active et politique, des citoyens.

Alain Lebaube



Hôpitaux rêvés, hôpitaux réels

par Philippe Mossé

LES hôpitaux et leurs personnels sont entrés dans une ère étrange que l'on pourrait qualifier de « *modernité subie* ». Réduction des moyens et création d'activités nouvelles, apparente résignation collective et sporadiques flambées revendicatives, négociation centralisée et marchandages localisés : autant de tensions caractéristiques d'une période qui ne peut être que transitoire.

Pour sortir de cet état de conflits chroniques dont la diversité des enjeux, plus qu'une hypothétique démobilisaton, retarde l'entrée dans une phase aiguë, il faut d'abord essayer de parler clair.

N'en déplaise aux tenants de la « *pensée unique* », les réformes s'inscrivent bien dans une démarche dont les attendus sont plus financiers qu'économiques ou sociaux. Si les promoteurs de ces réformes qualifient de « *résistances au changement* » les difficultés qu'ils rencontrent, on ne peut réduire le jeu actuel à une querelle entre des anciens, défenseurs acharnés du *statu quo*, et les modernes. En réalité, la rationalisation en cours ne se heurte pas tant à des résistances qu'à une diversité des représentations de ce que les hôpitaux devraient être.

Face à cette diversité, les réformes actuelles tentent explicitement d'importer dans les organisations hospitalières des recettes qui auraient fait leurs preuves dans le domaine industriel et marchand (relation clients-fournisseurs, comptabilité analytique, recours à la sous-traitance, projet d'entreprise, démarche qualité, etc.). Mais comme l'application de ces techniques n'est pas assurée dans les hôpitaux tels qu'ils sont, ces mêmes réformes tendent à les convertir à l'idéologie entrepreneuriale. La logique privilégiée pour conduire le changement consiste à adapter les hôpitaux aux outils de gestion, alors que l'inverse est non seulement souhaitable mais possible.

N'en déplaise, cette fois, aux pourfendeurs de la pensée unique, parler clair ne conduit pas à nier l'importance de l'outil gestionnaire ni même la nécessité de se plier à sa rigueur. C'est, en revanche, affirmer que la logique gestionnaire peut, et doit, intégrer missions sociales et fonctions sanitaires pour avoir quelques chances d'améliorer l'efficacité de l'hôpital.

Sur cet objectif, un consensus peut s'établir, mais il n'est malheureusement pas suffisant. Il existe en effet plusieurs conceptions de l'efficacité (sociale, médicale, économique, etc.) qui sont d'autant plus fortement antagonistes qu'elles ne sont pas reconnues ou identifiées comme telles. La difficulté consiste donc à rendre compatibles des conceptions et des objectifs divers.

Pour sortir de cette difficulté, certains pays ont opté pour des changements radicaux. Victimes de l'air du temps, ils ont le plus souvent misé sur l'introduction d'un libéralisme assumé. En France, après une période de très forte croissance, tout aujourd'hui semble converger vers la stratégie de la peau de chagrin.

Dans ce contexte, les différents acteurs de l'hôpital cherchent, chacun avec ses moyens propres, à retrouver un peu de l'autonomie que la contrainte budgétaire a peu à peu érodée. Dans cette course à la captation de ressources complémentaires, la capacité à jouer du couple privé-public et de la tension entre l'intra et l'extrahospitalier se révèle décisive.

Cette capacité, dont les conséquences sont, par définition, non maîtrisables, n'est pas équitablement répartie. De plus, elle dépend autant des complicités entre offreurs que des besoins des patients ou des populations. C'est ainsi que, par le jeu des marges de manœuvre saisies et des avantages concédés, se créent des inégalités et des injustices. On assiste donc moins à un repli quantitatif de l'hôpital sur lui-même qu'à une redéfinition qualitative de ses interventions.

Accompagnant cette évolution, la fonction de l'hôpital se modifie pour répondre techniquement à des demandes toujours plus médicalisées, alors que les besoins sont indissociablement sociaux et médicaux.

Lorsque le séjour pouvait durer en moyenne deux semaines, c'est dans les interstices définis par le rythme du traitement que se glissait le temps de la prise en charge « globale » et médico-sociale. Maintenant que les durées de séjour sont réduites au minimum nécessaire à la mise en place d'une thérapeutique, les données sont fondamentalement changées.

Pour être efficace, l'intervention médico-sociale auprès des personnes hospitalisées doit donc désormais se dérouler essentiellement au-delà de l'espace et du temps de l'hospitalisation. Elle doit aussi s'ouvrir sur des collaborations avec des intervenants, parfois éloignés de la pratique médicale, et qui relèvent de la sphère du social au sens large.

Si l'hôpital est le théâtre et l'acteur d'une ouverture spectaculaire, la maîtriser implique de veiller à ses retombées sociales. A l'intérieur de l'hôpital, les personnels sont amenés à se mobiliser, dans un contexte rendu fragile non seulement par la raréfaction des ressources mais surtout par les forces centrifuges qui s'exercent sur l'organisation hospitalière. La période actuelle se caractérise par le ralentissement des recrutements sur statuts salariés traditionnels, et par le développement massif des formes dites atypiques d'emploi : contrats à durée déterminée (CDD), notamment dans le secteur privé, ou contrats emploi-solidarité (CES) dans le public ou le non-lucratif. De plus, avec le développement de la sous-traitance, nombre de personnes travaillant physiquement dans les sites hospitaliers sont de plus en plus souvent employées par des entreprises extérieures.

> La logique privilégiée pour conduire le changement consiste à adapter les hôpitaux aux outils de gestion alors que l'inverse est non seulement souhaitable mais possible

Outre les problèmes de relations dans les équipes de soins, ces phénomènes entrent en contradiction avec la volonté de mettre en place des pratiques nouvelles qui demandent engagement à moyen terme, mobilisation et implication. C'est ainsi que le respect des équilibres budgétaires à court terme contribue à mettre en péril l'homogénéité de l'hôpital et de ses personnels.

Certes, les réformes mises en place depuis 1991 avaient précisément pour but de favoriser l'expression et le partage de la décision. Ici encore, la tentation est grande de suivre l'exemple du secteur marchand, mais rares sont les entreprises dont l'organisation et l'efficacité reposent sur la coordination de plus de 150 professions.

Sans doute serait-il temps de freiner quelque peu l'empilage et l'entrecroisement d'instances et d'organes de consultation. La quantité des structures de dialogue ne peut indéfiniment remplacer leur qualité. Faute de quoi les frustrations seront à la mesure des espoirs des acteurs collectifs ou individuels qui auront joué le jeu.

Le « *projet d'établissement* » que la loi de réforme hospitalière de juillet 1991 a mis en exergue constituait un outil adapté. Encore fallait-il le concevoir comme transversal par rapport aux professions représentées à l'hôpital et non pas comme soumis majoritairement à l'une ou l'autre.

Mais les ordonnances d'avril 1996 viennent à nouveau changer les règles du jeu avant que les précédentes aient vraiment eu le temps de faire leurs preuves. Elles mettent en place une nouvelle procédure d'engagement. Entre chaque établissement et « *son* » Agence régionale de l'hospitalisation, sous la forme de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Alliée à la « *procédure d'accréditation* », qui nécessitera la définition de critères et de normes de qualité tant soit peu standardisés, la contractualisation vient ainsi percuter la logique de projet.

L'hôpital, intentionnellement ou non, est destiné à être le protagoniste d'un réseau d'offres médicale, médico-sociale et sociale. Dans ces conditions, les « *demarches qualité* » qui ne feraient que satisfaire à des critères centrés sur l'institution n'auraient au mieux qu'une utilité limitée. Le risque collectif, social, serait alors que les hôpitaux soient encouragés à externaliser leur « *non-qualité* » vers d'autres éléments du système de soins, tout en répondant aux exigences des audits, accréditations, ou autorisations.

Pour éviter cette dérive, l'évaluation, la gestion et l'ensemble de la régulation devront s'inscrire dans les espaces réels au sein desquels les hôpitaux se déploient et non dans celui, modélisé, dans lequel on aimerait qu'ils se rationalisent.

Philippe Mossé *est économiste, chargé de recherches au Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST-CNRS) à Aix-en-Provence.*

Maux d'ordre

par Didier Sicard

QUELQUES draps de couleur jaune signalent depuis trois semaines dans les villes universitaires de France la présence d'un CHU en grève. Comme si ces drapeaux de la souffrance exhibaient publiquement celle des malades ! Eux qui aimeraient tant faire grève de leur douleur. Sur ces linges sont écrits des mots d'ordre qui viennent à leur secours « *convention = prison de la santé* », « *malades en mai soignés en novembre* », « *nous luttons pour votre santé...* ».

Mais les malades sont de mauvais citoyens. Ils n'aiment pas trop que l'on se mobilise pour leurs intérêts. Ils préfèrent que les médecins soient plus silencieux, plus attentifs, plus présents, pas dans les cohortes de semi-remorques des routiers, les trains des cheminots ou les routes d'employés de compagnies aériennes, de ceux qui choisissent cette forme de lutte parce que leur métier n'est pas d'aider l'autre.

> Le mythe qu'il faut toujours dépenser plus pour mieux soigner repose sur un fantasme

Les malades de l'hôpital public sont, au nom des grands principes, de la main sur le coeur, convoqués sur le lieu du duel pour qu'ils disent leur fierté d'être soignés par de futurs médecins si nobles et si courageux dans leur abnégation. Car enfin de quoi s'agit-t-il ? De refuser une convention médicale qui responsabilise collectivement les médecins dans leur projet de mieux soigner moins cher, en un mot de faire preuve de plus de discernement.

Le mythe qu'il faut toujours dépenser plus pour mieux soigner repose sur un fantasme, celui du médecin qui, au nom de ses certitudes et du principe de bienfaisance, mettra en jeu la plus grande part des richesses de notre société. L'argent ne fait pas la compétence, pas plus qu'il n'est le gage de la liberté du médecin.

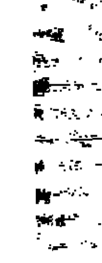
Bien sûr, chaque médecin a au fond de lui-même le sentiment qu'il est le meilleur et que c'est la faute de l'autre si les dépenses dérapent. Ce sentiment d'orgueil, au nom du principe primaire de « *mon malade* », « *mon service* » doit être remplacé par un autre sentiment d'orgueil : celui de soigner mieux en demandant moins à la nation.

La vraie liberté du médecin, c'est l'affrontement des réalités, y compris économiques. Que ce métier est passionnant et riche quand il prend en compte simultanément le malade et la société qui paye ! Il devient le plus beau du monde quand il est celui d'assumer une responsabilité de médecin en même temps que celle de citoyen. Que ce métier est triste quand il ne s'agit que d'un comportement de consommateur sans fin de techniques médicales de plus en plus séduisantes mais de plus en plus coûteuses, d'une fonction de simple « prestataire de service » ! La maîtrise médicalisée, c'est aussi à la nation de la dire, pas seulement à la médecine.

Les internes ont une excuse, une seule, qui est notre faute. Nous ne leur avons pas enseigné que la médecine est un rapport à l'homme dans une société qui demande des comptes et que la santé publique est une interrogation permanente sur les choix qui dépendent de leur engagement, de leur compétence, de leur capacité à être encore et toujours meilleurs dans leur discernement. Leur disponibilité à soigner les plus démunis, en s'interrogeant toujours sur leurs choix diagnostiques et thérapeutiques quotidiens, est le garant du maintien d'une vraie égalité des soins pour tous. La responsabilité du médecin est, plus que jamais, d'être là où la société le convoque, pas barricadé dans son pré carré fortifié de certitudes.

C'est parce que les internes sont généreux dans leur motivation profonde, mais maladroits dans leur expression, qu'il faut un dialogue. Ils sont les médecins de demain.

Didier Sicard*, professeur de médecine, est chef de service (médecine interne) à l'hôpital Cochin (Paris)*



LE MONDE / SAMEDI 5 AVRIL 1997

SERVICES L'accord des conseils d'administration de Suez et de la Lyonnaise des eaux a dégagé la voie pour une fusion entre les deux groupes. Les modalités, déjà définies, seront approuvées par les conseils d'administration des deux sociétés, le 11 avril. ● SUEZ a accepté le principe d'une prime, comme le demandaient certains de ses grands actionnaires. Celle-ci s'élèverait à 2,5 milliards de francs. ● LES PARITÉS d'échange s'établiraient à 41 actions Suez pour 20 titres Lyonnaise. ● LA LYONNAISE des eaux a annoncé, jeudi 3 avril, un résultat en hausse de 49 % à 1,34 milliard de francs. La Générale des eaux est redevenue bénéficiaire avec un résultat de 1,95 milliard. ● LES DEUX COMPAGNIES ont adopté des stratégies très différentes. La Lyonnaise veut devenir un groupe international de services aux collectivités, alors que la Générale des eaux mise sur la communication.

La fusion Suez-Lyonnaise des eaux aborde la dernière ligne droite

Les modalités financières seront approuvées lors des conseils d'administration des deux groupes, le 11 avril. D'ores et déjà, les parités sont établies : 41 actions Suez contre 20 Lyonnaise. Jérôme Monod prendra la présidence pour un an. Gérard Mestrallet lui succédera

L'APPROBATION *« à l'unanimité »* des conseils d'administration de Suez et de Lyonnaise des eaux de leur projet de rapprochement a dégagé le terrain. Même si les deux groupes soulignent que la situation peut encore évoluer d'ici les nouvelles réunions des conseils d'administration, le 11 avril, qui doivent entériner tout le dispositif, la fusion semble entrée dans la dernière ligne droite.

Principal point d'achoppement entre les actionnaires, les modalités financières se fixent peu à peu. *« Les discussions ne portent plus que sur la deuxième décimale après la virgule »*, dit un proche du dossier. Dès leurs premières études, les deux groupes ont évalué leur parité économique : celle-ci s'établit à 1,94 action Suez pour une action Lyonnaise. C'est à partir de cette base que les discussions se déroulent pour déterminer les termes de l'échange.

Pour satisfaire ses actionnaires minoritaires, emmenés par Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain (6,7 % du capital de Suez), et Michel Pébereau, PDG de la BNP (5,5 %), Suez a accepté le principe d'un dividende exceptionnel. Selon nos informations, la compagnie financière, qui va annuler ses actions détenues en auto-contrôle, s'apprête à verser un dividende normal de 8,20 francs par action, soit au total 1,270 milliard de francs. A celui-ci s'ajouterait une « prime » de 2,5 milliards de francs.

DES GARANTIES POUR TRACTEBEL

Au total, le groupe reverserait près de 3,8 milliards de francs, soit trois fois le dividende. En fonction de cette somme, qui semble désormais acceptée par tous les administrateurs, les parités de fusion seront ajustées. Selon les derniers calculs, le rapport serait de 2,05, soit 41 actions Suez pour 20 titres Lyonnaise. Ce calcul complexe risque, toutefois, de gêner les très petits actionnaires qui n'ont souvent qu'une poignée de titres Suez.

Avec la fusion, le nouvel ensemble verra son actionnariat recomposé. Le Crédit agricole va en devenir le premier actionnaire avec plus de 7 % du capital, AXA-UAP détiendra autour de 5 % des actions, la Caisse des dépôts entre 4 % et 5 %, le groupe Bruxelles-Lambert, propriété du financier belge Albert Frère, autour de 4,5 %. Saint-Gobain, qui a annoncé la vente de la moitié de sa participation dans Suez en 1997, verrait tomber sa part à 2 %. La BNP détiendrait 3 % des actions, mais pourrait se désengager, si le cours lui permet de ne pas enregistrer de moins-values.

Conscients du fort bouleversement créé par la fusion, Suez et Lyonnaise des eaux ont décidé de ne pas ajouter de nouvelles perturbations en modifiant la structure des deux groupes. Ceux-ci seront donc apportés en l'état. Attentives au sort réservé à Tractebel, les autorités belges ont demandé des garanties. Ils ont obtenu l'assurance que le groupe d'énergie resterait une société cotée en Belgique. Albert Frère y a trois administrateurs. De plus, la Générale de Belgique, détenue à 60 % par Suez et qui aurait pu prendre la quasi-totalité du capital de Tractebel dans trois ans par le biais de conversion d'options d'achat (*warrants put*), a donné un autre signal de sa volonté de ne pas absorber le groupe, en le mariant avec sa filiale Powerfin. Cette opération va se traduire par un abaissement de sa participation de 60 à 50,3 %. Le partage des pouvoirs, autre question débattue entre les deux groupes, est aussi en passe d'être réglé. Après avoir hésité entre un groupe dirigé par un conseil de surveillance et directoire, et une société avec un simple conseil d'administration, les administrateurs pencheraient pour la deuxième solution. Jérôme Monod prendrait la présidence du nouvel ensemble mais ne serait pas prolongé d'un an au-delà de son mandat qui expire mi-1998, comme il en avait exprimé l'intention. Gérard Mestrallet deviendrait vice-président directeur général et serait clairement désigné comme le successeur de M. Monod.

Un dernier problème, de moindre importance, n'a pas été tranché : le nom du nouvel ensemble. Faut-il lui inventer un nom ? Ou accoler simplement ceux de Suez et Lyonnaise ? Chacun pèse son histoire, ses références sur le marché. *« La question reste ouverte. Mais il n'y a aucun tabou sur le sujet »*, affirme un observateur.

Martine Orange

Le Belge le plus courtisé de France

Le financier belge Albert Frère devient l'homme le plus courtisé de France. Actionnaire de Suez mais aussi de Havas, présent dans le tour de table du satellite TPS, mais aussi acteur majeur dans RTL, il se retrouve au centre de toutes les recompositions actuelles des tours de table des groupes français. Chaque camp essaie de l'attirer de son côté et fait assaut d'amabilités à son égard.

***« Albert Frère est un ami fidèle »*, assure Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux. *« C'est un proche, avec lequel je parle très souvent,* soutient Jean-Marie Messier, PDG de la Générale des eaux. *Je compte bien mettre mes liens avec Albert Frère au service d'Havas, pour tenter d'éclaircir les relations du groupe avec la CLT et IP, sa régie publicitaire »*. Placé dans la confortable position d'arbitre qu'il apprécie tant, Albert Frère reste silencieux, se gardant bien pour l'instant de trancher entre les deux parties.**

La Générale des eaux cède ses cliniques

AU TERME de son conseil d'administration, jeudi 3 avril, la Générale des eaux a annoncé que sa filiale la Compagnie générale de santé, qui compte une cinquantaine de cliniques privées, allait être cédée à des investisseurs étrangers. *« Les deux offres de reprise retenues sont respectivement menées par BC Partners et Cinven, l'un et l'autre gestionnaires de fonds d'investissement*, précise-t-on auprès du groupe français. *Toutes deux ont en commun d'être des offres européennes, d'assurer la continuité du management, et de valoriser la Compagnie générale de santé à un niveau proche de 8,5 milliards de francs. »*

> Le PDG du groupe avait fait connaître depuis un certain temps sa volonté de céder cette branche développée de manière plus ou moins cohérente

Le choix définitif sera connu dans quelques jours, la cession définitive devant intervenir avant fin juin. Cette phase de négociations finales permettra en parallèle, et conformément aux souhaits de chacun des deux candidats repreneurs, d'offrir aux institutionnels français qui le souhaiteraient la possibilité d'entrer au tour de table. En toute hypothèse, la Générale des eaux restera actionnaire à hauteur de 15 %, pour une durée minimale de trois ans. Daniel Caille, actuel président de la Compagnie générale de santé deviendra président du conseil de surveillance afin *« de garantir la continuité de la stratégie médicale et des valeurs fortes auxquelles est attachée cette société »*.

Jean-Marie Messier, PDG de la Générale des eaux, avait fait connaître depuis un certain temps sa volonté de céder cette branche développée de manière plus ou moins cohérente par son prédécesseur et dont le groupe estimait que la rentabilité n'était pas satisfaisante. Son endettement est de 4,2 milliards de francs, pour des fonds propres de 2,3 milliards de francs et un résultat de 300 millions de francs. Pour de nombreux observateurs, les conditions financières dans lesquelles ont été acquises une majorité des cliniques expliquent pour une bonne part la situation actuelle de la filiale santé du groupe. La Générale des eaux souhaite disposer de la somme résultant de cette transaction afin, notamment, d'augmenter sa participation dans le groupe Havas.

Constituée à partir de la fin des années 1980, sous la présidence de Guy Dejouany, la Générale de santé représente, aujourd'hui en France, un groupe d'une soixantaine d'établissements hospitaliers français, pour l'essentiel des cliniques chirurgie, maternité et médecine, et une dizaine d'établissements psychiatriques. Elle comprend par ailleurs un groupe, plus rentable, de cliniques britanniques. Au total, cette société possède plus de dix mille lits en Europe, en gère plus de quatorze mille dans le monde et emploie seize mille personnes. Son chiffre d'affaires est proche de 7 milliards de francs.

Des conflits internes et différents contentieux avaient, ces derniers temps, paralysé le processus de cession de la Générale de santé qui occupe une place importante dans le paysage sanitaire français. Soucieux, sans doute, de ne pas heurter leurs ministères de tutelle, les responsables de la Générale des eaux n'ont pas, en définitive, retenu la candidature du géant Columbia, première chaîne américaine d'établissements hospitaliers.

Les analystes de ce secteur estiment que l'acquisition de ce groupe d'établissements médicaux par des *« gestionnaires de fonds d'investissement »* pourrait n'être que la phase préalable à l'entrée en scène d'un autre opérateur étranger spécialisé dans ce type d'activité. L'objectif serait alors d'augmenter la rentabilité d'entreprises qui sont pour l'essentiel financées par les systèmes publics ou privés de couverture sociale.

L'annonce de cette transaction survient à un moment-clé de l'évolution du système hospitalier, caractérisée notamment par la volonté des pouvoirs publics de réduire le nombre des lits des hôpitaux publics.

Jean-Yves Nau

Les deux compagnies se redressent

GÉNÉRALE DES EAUX

cours de l'action, en francs

800, 750, 700, 650, 600, 550, 500 — 734 — 481,9 — avril 1996 — mars 1997 — Source Bloomberg

RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE, en milliards de francs courants

1992	93	94	95	96
2,4	3,2	3,3	-3,7	1,9

CHIFFRE D'AFFAIRES, en milliards de francs courants

1992	93	94	95	96
143,4	147,6	156,1	163	165,9

LYONNAISE DES EAUX

cours de l'action, en francs

600, 550, 500, 450 — 542 — 439,2 — avril 1996 — mars 1997 — Source Bloomberg

RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE, en milliards de francs courants

1992	93	94	95	96
0,4	0,8	1,1	0,9	1,3

CHIFFRE D'AFFAIRES, en milliards de francs courants

1992	93	94	95	96
90,4	93,6	100	98,6	91,6

A l'ouverture de la Bourse vendredi 4 avril, la Générale des eaux progressait de 2,7%, à 754 francs, et la Lyonnaise de 2,2%, à 554 francs.

L'eau pour la Lyonnaise et la communication pour la Générale

ANALYSE

Les deux compagnies adoptent des stratégies désormais divergentes

CONCURRENTES, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux sont-elles en train de devenir de franches ennemies ? On pourrait le croire à entendre les attaques auxquelles se livrent les deux présidents et à observer leurs mouvements pour tenter de bloquer le développement du rival. Mais cette agressivité est surprenante. La Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux, après avoir mené pendant des années des politiques rigoureusement identiques, sont en train de choisir des voies différentes. *« Ma conviction est que la différence de profil entre les deux groupes va devenir de plus en plus forte »*, reconnaît lui-même Jean-Marie Messier.

La Lyonnaise des eaux est la première à avoir tranché. Après s'être épuisé à imiter son grand concurrent, en suivant toutes ses aventures y compris dans le BTP et l'immobilier, le groupe a finalement décidé de se recentrer sur ses savoir-faire. Depuis deux ans, l'axe du développement du groupe, qui devrait être renforcé par la fusion avec Suez, est constitué des services aux collectivités sur les marchés internationaux. L'eau, qui représente 2,5 milliards de francs de résultat courant du groupe, est le centre de cette stratégie. Moins grand que la Générale des eaux en France, le groupe a compensé cet écart sur les marchés étrangers. En quelques années, il s'est installé sur tous les continents, a racheté un concurrent birtannique Northumbrian Water, a créé des fonds d'investissements régionaux. Les contrats d'eau étrangers représentent désormais 20 milliards de francs de chiffre d'affaires gérés pour la Lyonnaise.

PRESTATAIRE

A la Générale des eaux, l'eau reste aussi la principale contribution bénéficiaire du groupe (3,1 milliards de francs de résultat d'exploitation). Mais ce résultat, qui devrait être amélioré dans les prochaines années par une profonde réorganisation de la branche est lié à ses contrats en France où elle détient 35 % du marché. Le groupe, en revanche, parti avec retard, est peu présent à l'étranger. La Générale des eaux dit vouloir y être plus active à l'avenir, mais de façon différente de son concurrent. Elle ne veut être qu'un prestataire de services, chargé de la gestion et se refuse à engager des capitaux dans des concessions hors de France, alors que la Lyonnaise soutient qu'il est nécessaire d'engager des fonds propres et participer à des tours de table internationaux pour développer l'activité de l'eau à l'étranger.

Le refus de la Générale des eaux d'investir dans des réseaux d'eau à l'étranger s'explique d'autant plus que le groupe est très sollicité par ailleurs. En s'engageant très fortement dans les télécommunications avec sa filiale Cegetel, puis en prenant le contrôle d'Havas, le groupe a opté pour une stratégie plus hexagonale mais dans un nouveau métier. Il entend devenir un grand de la communication, intégrant tous les domaines, de la gestion des infrastructures au contenu, ce qu'aucune société du secteur n'a tenté de faire jusqu'à présent. La création de cet ensemble va demander à la compagnie beaucoup de temps et de capitaux. Grâce à l'astucieuse alliance avec le britannique BT et l'allemand Mannesmann dans Cegetel, la Générale des eaux est parvenue à limiter ses engagements financiers : ses alliés lui assurent au moins 7 milliards de francs sur un investissement total estimé à 13 milliards sur trois ans.

En revanche, le groupe pourrait être gêné par la chute des résultats de Canal Plus, jusqu'alors très important contributeur aux résultats du groupe, à la suite de sa fusion avec Nethold. Les désinvestissements prévus chez Havas, notamment dans le voyage, risquent de ne pas suffire pour combler ce manque à gagner.

Face à cette marche accélérée de la Générale dans la communication, la Lyonnaise paraît distancée. Même si le groupe de Jérôme Monod dit vouloir persévérer dans ce secteur, il n'est présent que dans des « niches ». Ses participations dans la chaîne de télévision M 6 et le canal TPS ne lui assurent qu'un rôle mineur. Ses investissements dans le câble sont à peine à l'équilibre. Le groupe, qui négocie actuellement avec Bouygues pour utiliser ses réseaux câblés comme infrastructures dans le téléphone cherche à rentabiliser au mieux cet investissement patrimonial. A terme, il devrait en sortir.

Les nouvelles orientations des deux groupes, toutefois, ne sont pas encore inscrites dans les comptes. Tant la Générale des eaux que la Lyonnaise peinent à tirer un trait sur le passé. Cette année, le BTP et l'immobilier ont encore pesé lourd sur les deux groupes. Malgré la remise en ordre de l'an dernier, la Générale a dû enregistrer 700 millions de charges pour restructurations dans le BTP et provisionner plus de 3 milliards de francs dans l'immobilier. Ces provisions ont été compensées par un changement de méthode comptable dans les filiales d'eau, représentant 2,9 milliards de francs. La Lyonnaise, elle, a enregistré 200 millions de charges pour restructurer son pôle bâtiment et déprécier ses actifs dans l'immobilier. *« Pour la dernière fois »*, soutient Guy de Panafieu, vice-président directeur général du groupe.

DÉSENGAGEMENT

Pour faire face, les deux compagnies ont poursuivi leur politique de désengagement. La Lyonnaise, qui avait déjà beaucoup désinvesti ces dernières années, a cédé des parts dans la société canadienne, United Westburne, dans la banque Hydro-énergie et dans Total. Son endettement, de 20 milliards de francs, représente 68 % de ses capitaux propres. La Générale a vendu pour 19 milliards de francs d'actifs, ce qui lui a permis de diminuer son endettement de 6 milliards, le ramenant à 45 milliards, ce qui représente encore 1,2 fois les capitaux propres du groupe.

Malgré cette politique de désinvestissements, les deux groupes restent des conglomérats lourds, et, *in fine*, peu rentables. L'an dernier, la Lyonnaise a réalisé un résultat net de 1,34 milliard de francs pour 91 milliards de chiffre d'affaires et la Générale des eaux un résultat de 1,95 milliard pour 165 milliards. Pour 1 franc investi, les deux compagnies peinent à dégager 4 centimes de bénéfice annuel.

M. O.

Leclerc et Carrefour se disputent une appellation de marques bon marché

LECLERC et Carrefour contre-attaquent. Après avoir beaucoup critiqué la loi Galland et ses effets pervers sur les prix, Michel-Edouard Leclerc a dévoilé, jeudi 3 avril, sa dernière idée pour contrer les initiatives gouvernementales. L'appellation *« Marque Repère »* sera apposée, à partir du 9 avril, sur 350 produits de grande consommation vendus dans les 510 Centres Leclerc. Principale caractéristique de ces produits, identifiés par une estampille rouge et blanc : ils seront *« de 20 à 25 % moins chers que le produit de la marque « phare » du secteur concerné »*. Le même jour, Carrefour lançait une campagne nationale de publicité vantant, en lettres rouges sur fond blanc, les mérites de ses produits les moins chers, rebaptisés *« repère premier prix »*.

Coïncidence ? Probablement pas. Les deux distributeurs se renvoient la balle du plagiat. M. Leclerc *« s'étonne de voir une enseigne aussi prestigieuse que Carrefour s'abaisser à nous parasiter »*. Carrefour plaide le *« pur hasard »* et souligne, au passage, que Leclerc lui a *« emprunté »* les couleurs rouge et blanc, *« qui caractérisent nos produits premiers prix depuis plus de dix ans »*.

Par-delà la polémique, les démarches parallèles des deux premiers distributeurs français, même si elles se veulent différentes, visent le même but : *« Informer le consommateur que ce n'est pas nous, les distributeurs, qui sommes responsables de l'augmentation des prix observée depuis le début de l'année, mais la loi et les industriels »*, résume M. Leclerc. Et de brandir le résultat de son dernier « baromètre » des prix, établi fin mars par la société Panel de Gestion : *« 3,73 % de hausse moyenne des prix en trois mois sur les 1 500 produits de marques les plus vendus. »*

Le coprésident du groupement d'hypermarchés explique que sa « Marque Repère », qui ne s'appliquera pas aux produits « premiers prix », n'est *« pas une marque de distributeur, mais un label de qualité »*. Ce label sera néanmoins apposé, à terme, sur les 2 000 produits fabriqués pour Leclerc sous ses propres marques : Jafaden pour le jus de fruit, Les Croisés pour le camembert, Top pour les céréales, Délisse pour les laitages, etc. En aucun cas, une grande marque, même si elle réunit les conditions exigées par la Scamark, la structure créée par Leclerc pour sélectionner les produits, ne pourra revendiquer d'être estampillée « Marque Repère ». L'un des objectifs avoués de la création de ce label est d'en faire *« un outil de négociation avec les grandes marques autant que de positionnement de notre offre »*, reconnaît M. Leclerc.

RETARD À COMBLER

Derrière cette opération très médiatisée, il s'agit aussi, pour Leclerc, de combler un retard considérable dans le domaine des marques de distributeurs. Ces dernières ne représentent que 5 % des ventes du groupement, alors qu'elles atteignent 13 % à 18 % chez son rival Carrefour, selon les produits, et que leur taux de pénétration sur le marché, toutes enseignes confondues, est de 17,1 %. *« Jusqu'ici, notre stratégie était de proposer les grandes marques au meilleur prix. Mais la loi Galland nous prive de la capacité de continuer à faire baisser leurs prix »*, explique M. Leclerc, qui espère *« tripler le pourcentage des marques propres dans* [son] *chiffre d'affaires d'ici à fin 1998. »*

Pour sa part, Carrefour, inventeur du concept avec ses fameux *« Produits libres »*, en 1976, a fait de ses marques propres un pilier de sa politique de développement. Avec Tex pour le textile, First Line pour les produits bruns (téléviseurs et hi-fi) et la micro-informatique, ou, tout simplement Carrefour pour l'alimentaire, le distributeur a réussi à imposer ses marques, fabriquées pour l'essentiel par des PME, comme de vraies alternatives aux grandes marques. Mais, ce faisant, il a parfois cédé à la tentation classique des marques établies : la dérive vers le haut de gamme, avec pour conséquence un accroissement des prix. D'où la relance, aujourd'hui, des produits « premiers prix », qui représentent 13 % des ventes de Carrefour.

Pascal Galinier

Les tribulations judiciaires de Didier Pineau-Valencienne en Belgique

Me Legros, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles, a offert une transaction à la justice belge, afin d'obtenir un non-lieu pour le PDG de Schneider. L'agitation politique et la tension dans les relations entre Paris et Bruxelles ont fait échouer cette tentative

Depuis 1994, Didier Pineau-Valencienne, le PDG de Schneider, est sous le coup d'une inculpation pour faux, usages de faux, abus de confiance et escroquerie dans le cadre d'une plainte déposée par les actionnaires minoritaires de deux filiales belges de Schneider, Cofibel et Cofimines. Il fallait trouver une issue à cette affaire qui pèse sur les activités de Schneider en Belgique, mais aussi sur les rapports franco-belges, passablement dégradés avec l'affaire des pots-de-vin versés par Dassault au Parti socialiste francophone. Schneider a accepté la médiation de Me Legros, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles auprès de la justice belge. Le 12 mars, celui-ci a « sondé » le procureur du roi pour savoir si une indemnisation par Schneider des plaignants était susceptible d'amener le parquet à faire usage d'une loi de 1964 qui permet aux juges d'arrêter l'action pénale si certaines conditions sont remplies. Une démarche parfaitement légale que le groupe Schneider a eu l'inélégance de désavouer lorsqu'elle a été divulguée par la presse.

BRUXELLES
de notre correspondant

La mésaventure que vient de vivre Didier Pineau-Valencienne dans ses démêlés avec la justice belge est caractéristique des erreurs que peuvent commettre des Français un peu trop sûrs de leur génie et de leur supériorité sur « les petits Belges ».

Depuis 1994, le PDG de Schneider est sous le coup d'une inculpation pour faux, usages de faux, abus de confiance et escroquerie dans le cadre d'une plainte déposée par les actionnaires minoritaires de deux filiales belges de Schneider, Cofibel et Cofimines, héritage du groupe Empain. En Belgique, les petits actionnaires n'aiment pas que l'on touche à leur portefeuille et se sont organisés en un groupe de pression, Deminor.

Si subtils qu'aient été les tours de passe-passe financiers imaginés par Schneider pour réussir au moindre coût une OPA sur les actions de ces sociétés, elles n'ont pas échappé à Deminor, ni au parquet de Bruxelles alerté.

Cette première erreur valut à Didier Pineau-Valencienne une incarcération de douze jours à la prison de Forest, un faubourg de Bruxelles. Libéré et de retour à Paris, M. Pineau-Valencienne n'a plus répondu à aucune convocation du juge d'instruction Jean-Claude Van Espen, chargé du dossier.

SORTIR DE CETTE IMPASSE

Il fallait tout de même chercher à sortir de cette impasse judiciaire, qui pèse non seulement sur les activités de Schneider en Belgique, mais aussi sur les rapports franco-belges qui se sont dégradés avec l'affaire des pots-de-vin versés par Dassault au Parti socialiste francophone. Une éventuelle condamnation de M. Pineau-Valencienne dans l'affaire Cofibel-Cofimines pourrait avoir des répercussions aux Etats-Unis, où l'on ne badine pas avec la morale des opérations boursières. Le représentant de Schneider aux Etats-Unis – entendu comme témoin dans l'affaire belge – fait alors valoir que son avocat, Pierre Legros, ancien bâtonnier du barreau de Bruxelles, fin connaisseur des arcanes politiques et judiciaires belges, pourrait avoir quelques idées pour aboutir à un non-lieu pour le PDG.

Pierre Legros est en effet un « poids lourd » du barreau. Plutôt marqué à gauche (il fut élu local socialiste à Bruxelles avant de se consacrer exclusivement à sa profession), il est aussi le défenseur du député socialiste Patrick Moriau, impliqué dans le scandale des comptes luxembourgeois du PS. L'armada d'avocats qui défend à Paris les intérêts de Schneider lui donne le feu vert pour une mission d'exploration à Bruxelles. Ce n'est pas un « mandat » juridique explicite, puisque les intérêts de M. Pineau-Valencienne sont représentés par un autre avocat, spécialiste du droit des affaires.

Il s'agit d'aller « sonder » le parquet pour savoir si la loi de 1964 relative *« au sursis, à la probation et à la suspension du prononcé de la peine »* peut s'appliquer au cas Pineau-Valencienne. Cette loi, qui n'a pas d'équivalent dans le droit français, prévoit que les magistrats instructeurs, réunis en Chambre du Conseil, peuvent décider la suspension du prononcé de la peine si l'accusé reconnaît l'infraction, dédommage les victimes et présente des garanties de réinsertion sociale. Dans ces procédures, qui se pratiquent couramment dans le quotidien de la justice belge, le retrait des parties civiles joue un grand rôle dans la décision des juges d'arrêter ou de poursuivre l'action pénale.

Qu'est donc aller faire Me Legros, le 12 mars 1996 dans le bureau du procureur du roi de Bruxelles Benoît Dejemeppe ? Tout simplement évaluer si une indemnisation par Schneider des victimes était susceptible d'amener le parquet à faire usage de la loi de 1964. Il présente les arguments qui, selon lui, justifieraient une telle décision. Il sort un article du *Monde* expliquant la dégradation des relations franco-belges liée à la fermeture de Renault-Vilvorde, à l'affaire Dassault, à l'affaire Pineau-Valencienne. Il suggère qu'en *« haut lieu »*, à Paris on pourrait faire un geste pour adoucir le sort des 3 100 travailleurs licenciés par le constructeur automobile français.

« CRIME ORGANISÉ »

Normalement l'affaire aurait dû s'arrêter là, M. Dejemeppe *« signalant »* ultérieurement à Me Legros si le parquet était disposé ou non à faire usage de la loi de 1964. Dans l'affirmative auraient alors commencé les négociations avec les plaignants en vue d'une indemnisation. Dans le cas contraire, la procédure aurait suivi son cours.

C'était compter sans le climat d'agitation politico-judiciaire qui règne actuellement en Belgique. Le 14 mars, le juge Van Espen est amené à témoigner devant la commission d'enquête du Sénat sur le *« crime organisé »*, qui s'enquiert des pressions subies par la justice dans des affaires particulièrement sensibles. M. Van Espen cite la réunion entre M. Dejemeppe et Me Legros. Ses propos, tenus à huis clos, se trouvent reproduits, dès le lendemain, dans la presse flamande, qui ne manque pas une occasion d'épingler politiciens francophones et capitaines d'industrie français.

Benoît Dejemeppe confirme et claironne : *« La justice belge n'est pas à vendre ! »*, comprenant qu'avec cette affaire il peut redorer un blason largement terni par sa responsabilité dans l'échec de l'enquête sur l'enlèvement et le meurtre de la petite Loubna Benaïssa. Me Legros, tenu par le secret professionnel se tait, en dépit du désaveu de son action par M. Pineau-Valencienne, qui dément toute intervention de son groupe auprès de la justice belge. Un désaveu bien inutile d'ailleurs, et fort peu élégant : il n'y avait rien d'illégal, sinon d'immoral, dans les démarches effectuées à Bruxelles.

Luc Rosenzweig

Les PMI de l'armement n'ont plus accès aux grands contrats

LE MONDE des PME/PMI de la défense – quelque 4 000 entreprises et 160 000 salariés – est en ébullition : la réorganisation de la délégation générale pour l'armement (DGA), décidée par Jean-Yves Helmer, le délégué, est *« un vaste brassage d'ingénieurs »*, disent certains des « patrons » de PME/PMI, qui les prive d'interlocuteurs compétents et qui accroît le pouvoir d'influence des grands groupes. Conséquence : *« La machine à fabriquer ce qu'on appelle le chômage silencieux*, ajoutent-ils, *s'est mise en route. »* Un chômage dit *« silencieux »*, parce qu'il frappe des entreprises dont les activités sont menacées et dont la population – 40 salariés en moyenne – est mal armée pour faire valoir ses revendications.

Un rapport récent du conseil économique et social d'Ile-de-France évalue *« la perte des emplois à 3 000 par an »*, soit 18 000 au total pour cette seule région, pendant la programmation militaire 1997-2002, sur un effectif global de 90 000. L'Ile-de-France rassemble surtout les sièges sociaux et un fort potentiel de bureaux d'études des principaux groupes d'armement, mais elle réunit aussi un millier de PME/PMI. Deux départements feront sans doute le tiers des pertes attendues : les Hauts-de-Seine (avec 4 800 emplois en moins) et les Yvelines (2 130).

« C'EST UN PIÈGE »

Dans des mémorandums adressés récemment au ministère de la défense, des « patrons » de PME/PMI critiquent la restructuration de la DGA au motif qu'ils ne savent plus auprès de qui plaider malgré la création, au sein de la direction de la coopération et des affaires industrielles (DCI), d'une sous-direction de la petite et moyenne entreprise et de l'action régionale chargée en particulier de *« coordonner l'aide aux PME/PMI »*.

Ils lui font deux reproches majeurs. D'abord, le complet bouleversement à la tête de la DGA, qui s'est traduit tout récemment par une « valse » des responsables. *« Seuls*, estiment les dirigeants de PME/PMI, *les grands groupes sont en mesure de disposer de leurs propres pions à l'intérieur de la DGA, et ils ont pu maintenir leurs relations sur place, en dépit du vaste brassage de la population des responsables et des ingénieurs qui a fait disparaître tous les points de repère auxquels nous avions accès à ce jour. »* Ensuite, le chapitre des aides. Qu'il s'agisse des aides aux fonds propres, à la diversification, au recrutement, à la formation ou à l'innovation, le mécanisme relève *« du domaine du discours électoral »*, parce que, dans la réalité, ce dispositif – complexe et lent dans son application – profite plus aux groupes qu'aux PME/PMI elles-mêmes et qu'il fait intervenir de multiples acteurs (Etat, collectivités locales, Union européenne) procédant par *« saupoudrage »* des crédits publics.

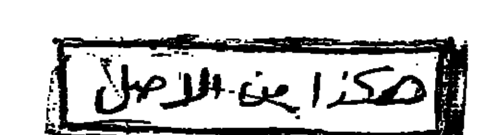
Mais le mécontentement des « patrons » de PME/PMI ne s'arrête pas là. En effet, la plupart de ces entreprises ont été informées par leurs donneurs d'ordres que la DGA, souhaitant probablement limiter le nombre de ses fournisseurs, passerait ses commandes par l'intermédiaire des grands groupes, ceux qu'on appelle désormais les *« systémiers »*. A charge pour ces derniers de sous-traiter au coût le plus étudié et à qui il convient. *« C'est un piège »*, s'écrient nombre de dirigeants de PME/PMI. Pour la raison que les grands groupes en cause ont élaboré, sans contrôle par l'Etat, leur propre liste de fournisseurs et qu'ils n'en prennent pas de nouveaux sauf à vouloir *« casser les prix »* en cherchant à l'étranger – par leurs ramifications internationales – un concurrent aux Français.

Les « patrons » de PME/PMI de l'armement ont du mal, dans ce contexte, à se positionner face, accusent-ils, à *« des groupes qui tiennent toute la puissance de décision entre leurs mains et qui pratiquent désormais le black-out »*. Sous-entendu : le black-out, c'est la non-transparence dans le choix de leurs partenaires éventuels par les grands groupes, quand ce n'est pas purement et simplement une pression corruptrice exercée sur les PME/PMI pour s'attacher leur clientèle au coût le plus faible possible.

Jacques Isnard

Un fonds de garantie des reconversions

Un fonds de garantie des restructurations de défense, d'un montant de 30 millions de francs prélevés sur les crédits du ministère de la défense, a été créé par une convention signée entre la Banque du développement des PME et la délégation interministérielle aux restructurations de défense qui le géreront. Selon Charles Millon, qui a annoncé, mercredi 2 avril, la conclusion de cette convention, ce fonds de garantie est destiné à aider les PME/PMI dont la trésorerie n'est pas suffisante, même avec le soutien de leur banquier habituel, à réussir des opérations de reconversion – en faveur d'activités industrielles et tertiaires, en particulier – dans les régions où celles-ci s'imposent à la suite de la réorganisation des armées et de l'industrie d'armement.



Citroën prévoit de supprimer 1 182 emplois sur 38 100

AUTOMOBILES Citroën présentera le 15 avril au comité central d'entreprise un plan social portant sur 1 182 postes (800 suppressions d'emplois et 382 reconversions internes), sur 38 100 salariés. Ce plan se traduira par 667 départs à 57 ans au titre des conventions FNE, 96 reclassements externes et 37 préretraites progressives (PRP). Il concerne essentiellement les personnels ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise), au nombre de 6 400, ainsi que des cadres. Les sites touchés sont Asnières (pour 37 postes), Aulnay (173), Charleville (24), Neuilly (321), Rennes (291), Saint-Ouen (51), Vélizy (259) et La Ferté-Vidame, près de Dreux (7).

L'emploi ouvrier ne posera pas de problème au moins jusqu'au troisième trimestre 1998. Le précédent plan portait sur 1 180 personnes et prenait fin en mars.

DÉPÊCHES

■ **COCA – COLA : les deux principaux embouteilleurs de la firme d'Atlanta en Asie-Pacifique vont se regrouper.** L'entreprise australienne Coca-Cola Amatil (CCA), récupérera les activités d'embouteillage du géant de l'agroalimentaire philippin San Miguel (75 % des ventes de Coca-Cola aux Philippines, sixième marché mondial), valorisées 15 milliards de francs.

■ **WALLENBERG : Peter Wallenberg, 70 ans, a annoncé jeudi 3 avril** qu'il avait choisi Percy Barnevik, 56 ans, président du conseil d'administration d'Asea Brown Boveri (ABB), pour lui succéder à la présidence d'Investor AB. Cette société d'investissement, contrôlée à 41 % par la famille Wallenberg, détient des participations dans les principales entreprises suédoises, comme le groupe pharmaceutique Astra, le fabricant d'électroménager Electrolux, le producteur de papier Stora, ou le constructeur d'automobiles Saab.

■ **SONY : la filiale française du groupe électronique japonais Sony** a annoncé jeudi le rachat de son usine de composants de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) par le groupe allemand Ruwel. Ce dernier conservera les 300 personnes actuellement employées, pour la production de circuits imprimés.

■ **ELECTRONIQUE MILITAIRE : le consortium formé par DASA** (Allemagne), Elettronica (Italie) et Thomson-CSF (France) a été choisi pour fournir les sytèmes de guerre électronique du futur hélicoptère de transport européen NH-90, a annoncé Thomson-CSF jeudi 3 avril.

■ **COGEMA : la Compagnie générale des matières nucléaires** a annoncé le 3 avril un bénéfice net consolidé part du groupe stable à 977 millions de francs en 1996 et table sur une consolidation de ce résultat cette année. Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 12,5 % en 1996, à 34,42 milliards de francs ;

■ **ABN AMRO : la banque néerlandaise a été désignée, jeudi** 3 avril, spécialiste en valeurs du Trésor (SVT), par le ministre de l'économie et des finances Jean Arthuis. Le groupe des SVT, chargé d'animer le marché de la dette de l'Etat français, compte désormais 21 membres, dont neuf établissements étrangers et douze français.

■ **ING : le groupe financier néerlandais a annoncé pour 1996** un bénéfice record de 3,3 milliards de florins (9 milliards de francs) en hausse de 25,4 %. Ce résultat tranche avec celui de la banque britannique Barings, rachetée en 1995, que le président d'ING juge *« décevant »* : Barings affiche un bénéfice de 120 millions de florins contre un objectif de 200 millions. Son PDG actuel sera remplacé en juillet.

■ **DELTA AIRLINES : la compagnie aérienne américaine Delta Airlines** a choisi le motoriste britannique Rolls-Royce pour équiper ses futures commandes de Boeing 777, a annoncé le groupe britannique vendredi 4 avril dans un communiqué. Delta Airlines a pris une option sur 10 Boeing 777-200 dans le cadre du contrat d'exclusivité, annoncé fin mars avec le constructeur américain, d'un montant total potentiel de 15 milliards de dollars.

Walter G. Murphy, de la banque Merrill Lynch, et **Eric Miller**, de la banque Donaldson, Lufkin, Jenrette

« Wall Street doit baisser de 20 % par rapport à ses plus hauts niveaux »

Un entretien avec deux spécialistes américains de la Bourse de New York

Deux experts des marchés financiers américains, Walter G. Murphy, analyste de la banque Merrill Lynch, et Eric Miller, responsable des investissements de la banque Donaldson, Lufkin, Jenrette, donnent au *Monde* leur sentiment sur l'ampleur possible de la correction à la baisse entamée depuis plusieurs jours à la Bourse de New York. Wall Street a encore cédé du terrain jeudi 3 avril. L'indice Dow Jones a terminé la journée sur un recul de 39,66 points (– 0,61 %), à 6 477,35. La séance a été une nouvelle fois très agitée, et le Dow Jones a perdu jusqu'à 95 points. L'atmosphère était nerveuse à la veille de la publication, vendredi 4 avril dans l'après-midi, de statistiques sur le chômage aux Etats-Unis en mars, qui pourraient mener la Réserve fédérale à remonter encore une fois ses taux d'intérêt après l'avoir fait, pour la première fois depuis deux ans, le 25 mars. Depuis cette date, l'indice Dow Jones a perdu plus de 6 %.

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

« Depuis son dernier record battu le 11 mars, l'indice Dow Jones a perdu près de 9 %. Est-ce le retournement de tendance durable à Wall Street attendu depuis plusieurs mois par de nombreux experts ?

Walter G. Murphy. – Depuis le début de l'année, nous anticipons un retournement du marché. Nous considérons que Wall Street doit subir une baisse de 20 % par rapport à ses plus hauts niveaux. La correction que nous voyons aujourd'hui est, pour moi, une première fêlure. Mais ce n'est pas encore le grand déclin que nous anticipons. Celui-ci interviendra plus tard dans l'année.

Eric Miller. – Il est clair que nous sommes dans une phase de correction. Dans les six semaines à venir, je ne vois rien qui puisse réorienter franchement le marché à la hausse. Il y aura peut-être des rebonds à la suite de rachats techniques, de bonnes annonces de résultats et aussi parce que les émissions vont se réduire. Mais comme la Réserve fédérale veut un ralentissement économique, elle le provoquera s'il ne se produit pas tout seul. Dans tous les cas de figure, c'est un mauvais signe pour les résultats des entreprises et donc pour la Bourse de New York.

– Le marché vous paraît-il surévalué ?

Walter G. Murphy. – C'est toujours une question difficile, mais si on regarde à quel rythme les cours ont monté entre juillet et décembre 1996, on peut penser qu'il est cher. En outre, il n'est pas anormal que, dans une année, un marché change de direction plusieurs fois.

– Certaines actions, dans le secteur de la haute technologie notamment, ont enregistré des baisses beaucoup plus fortes que le marché. Est-ce un aspect inquiétant pour les investisseurs ?

Walter G. Murphy. – Investir dans les titres de haute technologie est toujours à double tranchant. Ils font généralement une meilleure performance dans les marchés haussiers, mais résistent moins bien dans les périodes de baisse. De toute façon, tous les secteurs d'activité seront et sont concernés par la correction, même si l'énergie, par exemple, a mieux résisté que les valeurs financières affectées par la remontée des taux d'intérêt.

– Pour justifier la hausse de ses taux directeurs le 25 mars, la Réserve fédérale a indiqué craindre une surchauffe de l'économie américaine. Des tensions inflationnistes sont-elles en train d'apparaître aux Etats-Unis ?

Eric Miller. – Elles ne sont pas encore visibles. Mais il y a un risque du côté des salaires dans une situation de forte croissance depuis six ans et de plein emploi. Jusqu'à présent, une fraction de la rémunération des salariés (comme les assurances-santé) avait plutôt tendance à baisser, ce qui compensait les petites hausses de salaires. Cela pourrait ne pas durer.

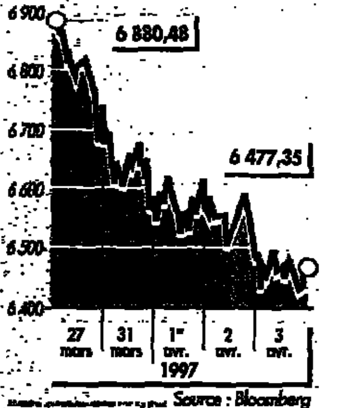
– Croyez-vous que la correction en cours puisse provoquer un mouvement de panique parmi les investisseurs individuels, venus récemment à la Bourse et qui, pour la plupart, n'ont connu que la période de hausse ?

Walter G. Murphy. – Vous avez raison de dire que la plupart des petits investisseurs sont nouveaux dans le marché. Mais comme ils n'ont connu que la hausse ils ont aussi appris qu'une faiblesse du marché pouvait être une opportunité d'achat. Les conditions ne me paraissent donc pas réunies pour que cette correction du marché tourne à la panique.

Eric Miller. – Il n'y a pas de panique aujourd'hui. Il faut souligner aussi que les flux de capitaux se dirigeant vers le marché des actions ont déjà commencé à baisser sensiblement. Les investisseurs choisissent aujourd'hui des fonds très prudents, très conservateurs. Les flux de capitaux vers Wall Street restent positifs, mais ils ont déjà diminué de 40 % par rapport au mois de mars. Si la phase de correction se poursuit, cela pourrait être pire. Déjà, en moyenne, dans le secteur des hautes technologies, les actions des sociétés de software ont baissé de 50 % et celles des sociétés de hardware de 60 % depuis que le Nasdaq a touché son plus haut en juin. C'est un recul douloureux. Il n'a commencé à toucher les actions les plus solides que cette semaine, mais aujourd'hui, tout capitule ! »

Propos recueillis par Sophie Fay

Cinq séances de baisse



L'indice Dow Jones a perdu 5,9 % depuis le 27 mars.

■ **LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du vendredi 4 avril en baisse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes s'est inscrit en clôture à 17 860,59 points, soit un recul de 1,48 %.**

■ **LE DOLLAR était stable, vendredi matin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6730 mark, 5,63 francs et 123,45 yens.**

■ **LA BUNDESBANK a choisi, jeudi 3 avril, de ne pas modifier sa politique monétaire. Le taux des prises en pension (REPO), sans changement depuis la fin août 1996, reste fixé à 3 %.**

■ **WALL STREET a subi un nouveau recul jeudi. A l'issue d'une séance irrégulière, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes s'est établi à 6 477,35 points, soit un repli de 0,61 %.**

■ **LES COURS du pétrole sont restés stables, jeudi, sur le marché à terme de New York. Le prix du baril « light sweet crude », échéance mai, a terminé inchangé à 19,47 dollars.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Timide reprise à Paris

Indice CAC 40 sur un an

CAC 40/5 jours

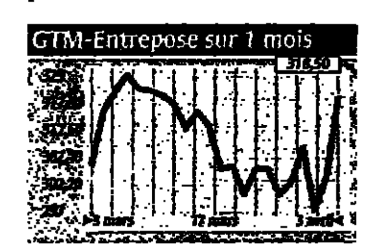
APRÈS UN RECUL supérieur à 5 % en trois séances, la Bourse de Paris se reprenait vendredi, sans grande conviction, en attendant la publication du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis en mars. En hausse de 0,85 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,57 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises s'inscrivaient en hausse de 0,54 %, à 2 528,13 points. Le marché était relativement calme, avec un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de francs sur le réglement mensuel.

Wall Street avait encore baissé de 0,60 % jeudi. Les opérateurs ont continué à alléger leurs portefeuilles, également dans l'attente des chiffres de l'emploi, qui pourraient favoriser un nouveau relèvement des taux directeurs américains, selon les analystes. La prochaine réunion du comité monétaire de la Fed aura lieu le 20 mai. Les experts tablent sur la création de 212 000 nouveaux emplois, contre 339 000 en février, et sur un maintien à 5,3 % du taux de chômage. Le salaire horaire devrait enregistrer une progression de 0,3 %, après 0,2 % le mois précédent.

Des valeurs qui ont beaucoup souffert ces derniers jours se reprennent, comme Filipacchi Médias qui avait cédé près de 15 % jeudi et qui progresse de 5,3 %. Lebon était en hausse de 4,6 %, Fives Lille de 3,9 %, et CGIP de 3,9 %.

GTM Entrepose, valeur du jour

BONNE SÉANCE, jeudi 3 avril, pour GTM Entrepose à la Bourse de Paris, où le titre a terminé à la deuxième place des plus fortes hausses du marché à règlement mensuel. *Bénéficiant* d'opinions favorables d'au moins deux sociétés de Bourse, l'action a gagné 5,1 %, à 318,50 francs, avec des échanges portant sur 116 000 titres. CCF Elysées Bourse est passé de « neutre » à « accumuler » et a relevé ses prévisions de bénéfice par action de 15,30 francs à 18,70 francs sur 1997. De son côté, Dupont Denant est passé de « performance en ligne » à « surperformance ».


GTM-Entrepose sur 1 mois

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 04/04	Var. % 03/04	Var. % 31/12
Fives-Lille	487	+5,86	−0,61
Sommer-Allibert	190	+5,61	+22,58
Filipacchi Medias	1394	+4,89	+20,69
Dassault Systemes	334	+4,36	+39,57
CGIP	1775	+3,95	+24,03
Eaux (Gle des)	757	+3,88	+17,72
Bollore Techno.	730	+3,38	+28,07
Saupiquet (Ns)	736	+2,79	+0,82
Bouygues Offs.	149	+2,75	+12,03
Marine Wendel	617	+2,65	+29,62

BAISSES, 12h30	Cours au 04/04	Var. % 03/04	Var. % 31/12
Geophysique	459,88	−3,17	+27,72
Thomson-CSF	187,10	−3,05	+11,17
CS Signaux(CSEE)	280	−2,72	+19,19
Eurafrance	2472	−2,35	+10,25
Strafor Facom	444	−2,15	+15,62
S.E.B.	993	−1,87	−2,35
Publicis	545	−1,80	+20,57
Casino Guichard	243	−1,72	+0,57
UIF	450	−1,74	+6,25
De Dietrich	266,30	−1,37	+36,21

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	04/04 Titres échangés	Capitalisation en F
Eaux (Gle des)	246424	186060951
Elf Aquitaine	179550	95288238
Alcatel Alsthom	132768	85746918
Canal +	75276	75799178
Saint-Gobain	82702	65617109
Total	130623	60383037,50
S.E.B.	53613	52982869
Rhone Poulenc A	288632	51324840,80
Danone	59287	50875505
Carrefour	14716	49817926

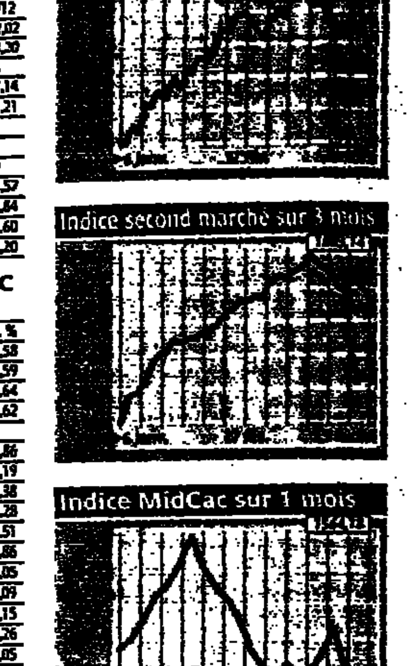
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 04/04	Var. % 03/04	Var. % 31/12
Sogepag #	225	+25,06	+52,02
Sediver	125	+6,85	+28,20
Royal Canin	269,50	+6,96	—
Finacor	82	+5,12	+17,14
Cascades #	27,30	+5	+45,21

BAISSES, 12h30	Cours au 04/04	Var. % 03/04	Var. % 31/12
Clayeux (Ly)	65	−5,78	+30
Union Fin.France	636	−5,07	+13,57
Deville	76	−5	+53,84
Devanlay	492	−4,85	−0,60
Lectra Syst.(B) #	18,85	−4,79	+23,20

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	03/04	02/04	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1760,32	1770,65	−0,58
Ind. gén. SBF 250	1702,05	1712,22	−0,59
Ind. Second Marché	1883,14	1895,24	−0,64
Indice MidCac	1564,18	1573,95	−0,62
Valeurs indus.	1920,78	1937,51	−0,86
1 - Energie	2029,18	2025,27	+0,19
2 - Produits de base	1729,52	1736,08	−0,38
3 - Construction	1721,30	1726,10	−0,28
4 - Biens d'équip.	1493,41	1531,92	−2,51
5 - Automobile	2022,66	2060,92	−1,86
6 - Biens consom.	3142,41	3175,88	−1,05
7 - Indus. agro-alim.	1611,04	1612,53	−0,09
Services	1916,08	1918,88	−0,15
8 - Distribution	3652,48	3662,01	−0,26
9 - Autres services	1245,45	1246,05	−0,05
Sociétés financières	1269,60	1275,02	−0,43
10 - Immobilier	819,93	823,97	−0,49
11 - Services financ.	1240,81	1244,60	−0,31
12 - Sociétés invest.	1702,85	1716,33	−0,79


Indice SBF 250 sur 3 mois

Indice second marché sur 3 mois

Indice MidCac sur 1 mois

Tokyo repasse sous les 18 000 points

APRÈS deux journées de hausse, la Bourse de Tokyo a rechuté vendredi 4 avril pour la dernière séance de la semaine. L'indice Nikkei a perdu 268,72 points, soit 1,48 %, à 17 860,59 points. Les opérateurs ont attribué cet accès de faiblesse à des ventes massives des valeurs financières.

Jeudi, Wall Street a réussi à limiter ses pertes en clôture, à l'issue d'une journée toujours marquée par une grande volatilité à la veille de la publication des chiffres de l'emploi pour mars. Un mouvement d'achats sporadique a été observé dans la matinée puis en fin de séance, les opérateurs profitant du déclin des derniers jours pour réaliser quelques bonnes affaires. L'indice Dow Jones a terminé en baisse de 39,66 points (-0,6 %) à 6 477,35 points, après avoir perdu plus de 90 points en séance. Le Nasdaq a également échappé aux liquidations, terminant en hausse de 12,76 points, à 1 213,76 points, la première clôture positive depuis une semaine. En Europe, la Bourse de Londres a cédé 22 points, à 4 214,6 points, soit 0,52 %. Le recul a été plus sensible à Francfort, où l'indice Dax affichait en clôture une baisse de 2,62 %, à 3 215,24 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 03/04	Cours au 02/04	Var. en %
Paris CAC 40	2513,20	2530,28	−0,68
New-York/DJ indus.	6489,44	6517,01	−0,42
Tokyo/Nikkei	18129,30	18037,30	+0,51
Londres/FT100	4225,40	4236,60	−0,27
Francfort/Dax 30	3215,24	3301,91	−2,70
Frankfort/Commer.	1116,66	1145,87	−2,62
Bruxelles/Bel 20	2489,80	2522,99	−1,33
Bruxelles/Général	2079,26	2106,98	−1,33
Milan/MIB 30	1057	1057	—
Amsterdam/Gé. Cbs	478,20	482,80	−0,96
Madrid/Ibex 35	463,05	464,03	−0,21
Stockholm/Affarsal	2057,77	2057,77	....
Londres FT30	2798,90	2799,50	−0,02
Hong Kong/Hang S.	12055,20	12136,30	−0,67
Singapour/Strait t	2078,08	2089,81	−0,56

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

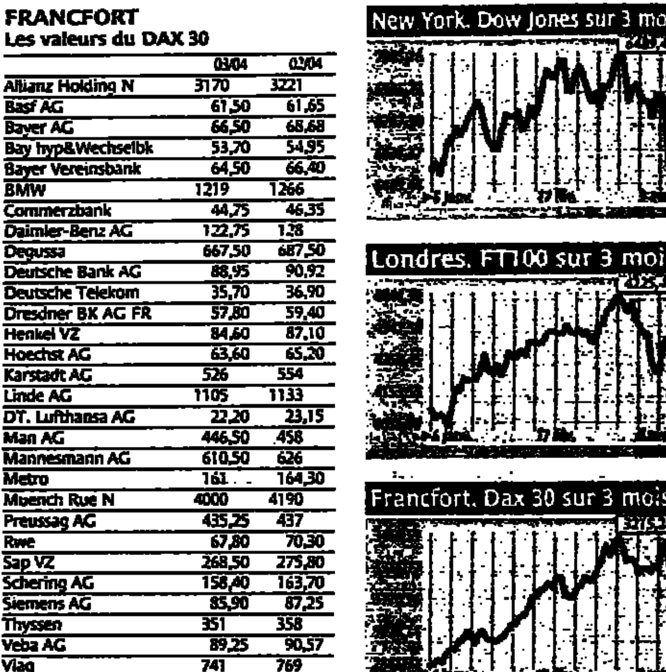
	03/04	03/04
Alcoa	67,50	68,12
Allied Signal	69,87	70,50
American Express	59,37	58,50
AT & T	33,75	34,37
Boeing Co	95,87	98,50
Caterpillar Inc.	77,25	78,37
Chevron Corp.	64,37	67,12
Coca-Cola Co	55,50	56
Disney Corp.	72,50	72,25
Du Pont Nemours&Co	103,50	103
Eastman Kodak Co	74,25	74,37
Exxon Corp.	102,25	105
Gen. Motors Corp.H	54,25	54,50
Gen. Electric Co	98,37	97,75
Goodyear T & Rubbe	51,25	52,12
Hewlett-Packard	50,62	50,62
IBM	131,37	133,75
Intl Paper	38,87	39,87
J.P. Morgan Co	98,75	96,87
Johnson & Johnson	54	54,37
Mc Donalds Corp.	48,50	47,75
Merck & Co.Inc.	85,25	85,37
Minnesota Mng.&Mfg	83,75	84,12
Philip Moris	114,37	114,37
Procter & Gamble C	115	115,25
Sears Roebuck & Co	49	49,37
Travelers	48,50	47,12
Union Carb.	43,50	43,75
Utd Technol	74,75	76,12
Wal-Mart Stores	27,75	27,75

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	03/04	02/04
Allied Lyons	4,48	4,50
Barclays Bank	10,14	10,09
B.A.T. industries	5,16	5,12
British Aerospace	13,47	13,62
British Airways	6,37	6,40
British Petroleum	6,87	6,96
British Telecom	4,25	4,30
B.T.R.	2,56	2,57
Cadbury Schweppes	5,37	5,40
Eurotunnel	0,71	0,70
Forte	...	...
Glaxo Wellcome	10,94	10,93
Granada Group Plc	9,04	9,05
Grand Metropolitan	4,77	4,81
Guinness	5	4,99
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,42	6,44
H.S.B.C.	13,76	13,82
Impérial Chemical	6,97	6,92
Legal & Gen. Grp	3,84	3,84
Lloyds TSB	4,91	4,94
Marks and Spencer	4,91	4,89
National Westminst	6,75	6,79
Peninsular Orienta	6,27	6,22
Reuters	5,81	5,89
Saatchi and Saatch	1,32	1,29
Shell Transport	10,46	10,54
Tate and Lyle	4,31	4,31
Univeler Ltd	15,43	15,54
Zeneca	17,28	17,42

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

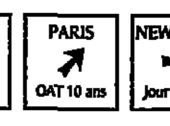
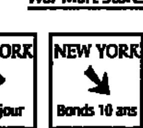
	03/04	02/04
Allianz Holding N	3170	3221
Basf AG	61,50	61,65
Bayer AG	66,50	68,68
Bay hyp&Wechselbk	53,70	54,95
Bayer Vereinsbank	64,50	66,40
BMW	1219	1266
Commerzbank	44,75	46,35
Daimler-Benz AG	122,75	128
Degussa	667,50	687,50
Deutsche Bank AG	88,95	90,92
Deutsche Telekom	35,70	36,90
Dresdner BK AG FR	57,80	59,40
Henkel VZ	84,60	87,10
Hoechst AG	63,60	65,20
Karstadt AG	526	554
Linde AG	1105	1133
DT. Lufthansa AG	22,20	23,15
Man AG	446,50	458
Mannesmann AG	610,50	626
Metro	161	164,30
Muench Rue N	4000	4190
Preussag AG	435,25	437
Rwe	67,80	70,30
Sap VZ	268,50	275,80
Schering AG	158,40	163,70
Siemens AG	85,90	87,25
Thyssen	351	358
Veba AG	89,25	90,57
Viag	741	769
Volkswagen VZ	684	698


New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

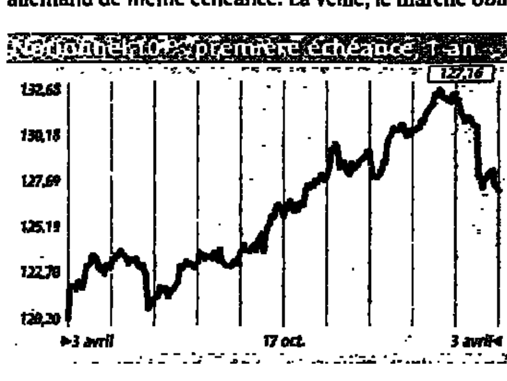
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère hausse, vendredi 4 avril. Après quelques minutes de transactions, l'échéance juin gagnait 10 centièmes, à 127,28 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'inscrivait à 5,95 %, soit 0,06 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une petite progression, dans des transactions peu actives avant la publication du rapport sur l'emploi aux Etats-Unis. Le rendement de l'emprunt à 30 ans s'était établi en clôture à 7,07 %. La Bundesbank avait, pour sa part, choisi de ne pas modifier sa politique monétaire. Le niveau des prises en pension, inchangé depuis la fin du mois d'août 1996, reste fixé à 3 %.


Notionnel 10 %, première échéance, 1 an

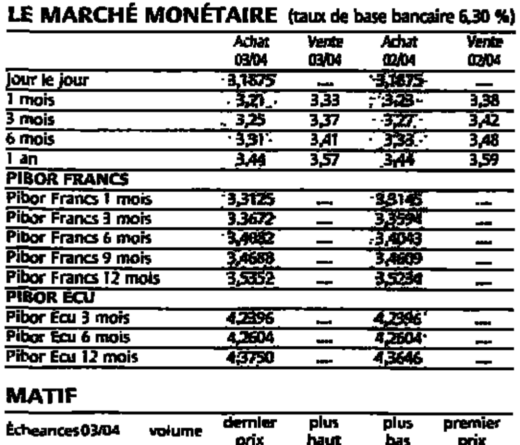
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 03/04	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,15	5,94	6,82	1,70
Allemagne	3,08	6	6,79	1,40
Grande-Bretagne	...	7,68	...	2,50
Italie	6,95	7,87	8,72	2,70
Japon	...	2,44	...	0,20
Etats-Unis	...	6,87	7,08	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 03/04	Taux au 02/04	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,46	4,48	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	4,20	4,19	99,06
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,65	5,65	99,56
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,98	5,94	100,37
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,61	6,61	100,15
Obligations françaises	6	5,99	99,55
Fonds d'État à TME	−2,01	−2,01	98,94
Fonds d'État à TRE	−2,19	−2,06	99,14
Obligat. franç. à TME	−2,07	−1,75	99,39
Obligat. franç. à TRE	+0,06	+0,08	100,12

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)



	Achat 03/04	Vente 03/04	Achat 02/04	Vente 02/04
Jour le jour	3,1875	...	3,1875	—
1 mois	3,21	3,33	3,23	3,38
3 mois	3,25	3,37	3,27	3,42
6 mois	3,31	3,41	3,33	3,48
1 an	3,44	3,57	3,44	3,59
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,3125	...	3,3145	...
Pibor Francs 3 mois	3,3672	—	3,3594	...
Pibor Francs 6 mois	3,4082	—	3,4043	...
Pibor Francs 9 mois	3,4688	—	3,4609	—
Pibor Francs 12 mois	3,5352	...	3,5234	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,2396	—	4,2396	...
Pibor Écu 6 mois	4,2604	...	4,2604	...
Pibor Écu 12 mois	4,3750	...	4,3646	—

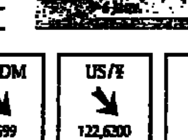
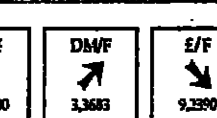
MATIF

Échéances 03/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 97	...	127,16	127,46	127,08	127,46
Sept. 97	...	125,68	125,84	125,68	125,84
Déc. 97	—	95,54	95,54	95,54	95,54
PIBOR 3 MOIS					
Juin 97	—	96,62	96,63	96,60	96,62
Sept. 97	—	96,52	96,53	96,50	96,52
Déc. 97	—	96,37	96,39	96,36	96,38
Mars 98	—	96,22	96,23	96,20	96,22
ÉCU LONG TERME					
Juin 97	—	92,70	92,90	92,66	92,90

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 03/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Avril 97	...	2517	2536	2502	2522
Mai 97	—	2501	2514,50	2489	2507,50
Juin 97	—	2475,50	2496	2463	2484
Sept. 97	...	2490	2500	2489	2500

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,6308 | US/DM ↘ 1,6699 | US/¥ ↘ 122,6200 | DM/F ↗ 3,3683 | £/F ↘ 9,2390

Stabilité du dollar

LE DOLLAR ÉTAIT STABLE, vendredi matin 4 avril, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,6730 mark, 5,63 francs et 123,40 yens. La veille, le nouveau recul de Wall Street et la décision de la Bundesbank de ne pas assouplir sa politique monétaire avaient brièvement pesé sur les cours du billet vert. Selon John Rothfield, économiste de NationsBank, *« ces facteurs auraient pu pousser le dollar beaucoup plus bas, mais des acheteurs sont intervenus aux niveaux planchers »*. M. Rothfield mise sur une reprise du dollar face au yen au cours des prochaines semaines en prévoyant un retour des investisseurs japonais sur le marché obligataire américain.

Le franc était ferme, vendredi matin, face à la monnaie allemande, à 3,3675 francs pour 1 DM.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 03/04	% 02/04	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,8300	+0,07	325	349
Ecu	6,5590	+0,87	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,6308	−0,04	5,3300	5,9300
Belgique (100 F)	16,3210	−0,01	15,8000	16,9000
Pays-Bas (100 fl)	299,3700	+0,08	...	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3935	+0,18	3,1300	3,6300
Danemark (100 krd)	88,3500	−0,06	82,2500	92,2500
Irlande (1 iep)	8,8830	−0,24	8,5100	9,3500
Gde-Bretagne (1 L)	9,2390	−0,29	8,8300	9,6800
Grèce (100 drach.)	2,1255	+0,21	1,8500	2,3500
Suède (100 krs)	73,8400	−0,53	68	78
Suisse (100 F)	391,6300	+0,67	376	400
Norvège (100 k)	82,8300	+3,03	79	88
Autriche (100 sch)	47,8570	+0,06	46,4500	49,5500
Espagne (100 pes.)	3,9785	[illegible]	3,7000	4,3000
Portugal (100 esc.	3,3500	−0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	4,0650	+0,12	3,7600	4,3600
Japon (100 yens)	4,5872	+0,32	4,3400	4,6900
Finlande (mark)	112,4400	−0,60	106	117

PARITÉS DU DOLLAR	04/04	03/04	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,6699	1,6772	−0,44
TOKYO : USD/Yens	122,6200	123,2500	−0,51

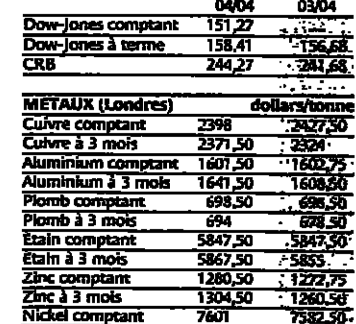
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,6451	5,6376	5,6255	5,6245
Yen (100)	4,5885	4,5844	4,6092	4,6027
Deutschemark	3,3690	3,3685	3,3676	3,3671
Franc Suisse	3,9124	3,9094	3,8985	3,8964
Lire ital. (1000)	3,3932	3,3918	3,3857	3,3790
Livre sterling	9,2554	9,2484	9,2748	9,2625
Peseta (100)	3,9814	3,9777	3,9774	3,9496
Franc Belge (100)	16,334	16,309	16,334	16,312

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,27	3,32	3,36
Eurodollar	5,57	5,75	5,94
Eurolivre	5,12	6,25	6,62
Eurodeutschemark	3,08	3,12	3,19

L'OR

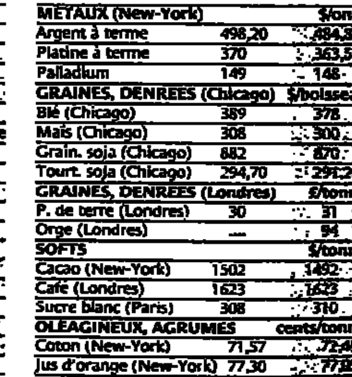


	cours 03/04	cours 02/04
Or fin (k. barre)	63300	62900
Or fin (en lingot)	63650	63400
Once d'Or Londres	351,05	...
Pièce française(20f)	368	365
Pièce suisse (20f)	366	363
Pièce Union lat(20f)	366	365
Pièce 20 dollars us	2340	2365
Pièce 10 dollars us	1340	1340
Pièce 50 pesos mex.	2360	2360

LE PÉTROLE

En dollars	cours 04/04	cours 03/04
Brent (Londres)	18,50	18,19
WTI (New York)	20,40	19,70
Light Sweet Crude	19,76	19,67

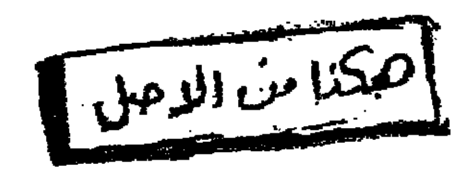
LES MATIÈRES PREMIÈRES



INDICES	04/04	03/04
Dow-Jones comptant	151,27	[illegible]
Dow-Jones à terme	158,41	156,68
CRB	244,27	241,68

MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2398	2427,50
Cuivre à 3 mois	2371,50	2324
Aluminium comptant	1601,50	1602,75
Aluminium à 3 mois	1641,50	1608,50
Plomb comptant	698,50	698,50
Plomb à 3 mois	694	678,50
Étain comptant	5847,50	5847,50
Étain à 3 mois	5867,50	5855
Zinc comptant	1280,50	1272,75
Zinc à 3 mois	1304,50	1260,50
Nickel comptant	7601	7582,50
Nickel à 3 mois	7715	7610

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	498,20	484,50
Platine à terme	370	363,50
Palladium	149	148
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	389	378
Maïs (Chicago)	308	300
Grain. soja (Chicago)	882	870
Tourt. soja (Chicago)	294,70	291,20
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	30	31
Orge (Londres)	...	94
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1502	1492
Café (Londres)	1623	1623
Sucre blanc (Paris)	308	310
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	71,57	72,46
Jus d'orange (New-York)	77,30	77,35



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 4 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,57 %
CAC 40 : 2528,74

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	991	992	+ 0,10	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	900	885	- 1,66	1000
Renault (T.P.)	1655	1655	—	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2098	2098	—	1000
Saint Gobain(T.P.)	1300	1310	+ 0,76	1000
Thomson S.A (T.P)	1016	1030	+ 1,37	1000
Accor	798	790	- 1	100
AGF-Ass.Gen.France	200	198,80	- 0,60	30
Air Liquide	833	830	- 0,36	70
Alcatel Alsthom	645	648	+ 0,46	40
Axa	364	363,10	- 0,24	60
Axime	650	657	+ 1,07	10
Bail Investis.	832	834	+ 0,24	100
Bancaire (Cie)	702	707	+ 0,71	100
Bazar Hot. Ville	580	572	- 1,37	50
Bertrand Faure	273	270	- 1,09	5
BIC	825	830	+ 0,60	50
BIS	490	490	—	20
B.N.P.	234	237,20	+ 1,36	25
Bollore Techno.	708	730	+ 3,10	50
Bongrain	2229	2249	+ 0,89	50
Bouygues	541	543	+ 0,36	50
Bouygues Offs.	145	149	+ 2,75	10
Canal +	1003	1012	+ 0,89	20
Cap Gemini	340	344	+ 1,17	40
Carbone Lorraine	1350	1356	+ 0,44	50
Carrefour	3378	3365	- 0,38	100
Casino Guichard	247,40	243	- 1,77	10
Casino Guich.ADP	208,60	206	- 1,24	10
Castorama Dub.(Li)	874	880	+ 0,68	25
C.C.F.	253	253,30	+ 0,11	25
CCMX(ex.CCMC) Ly.	54,50	[illegible]	—	10
Cegid (Ly)	740	739	- 0,13	25
Cerus Europ.Reun	138,20	139,20	+ 0,72	100
Cetelem	652	659	+ 1,07	40
CGIP	1720	1775	+ 3,19	100
Chargeurs Intl	372	372,70	+ 0,18	100
Christian Dalloz	2150	2150	—	10
Christian Dior	805	815	+ 1,24	32
Ciments Fr.Priv.B	212	215	+ 1,41	25
Cipe France Ly #	716	715	- 0,13	20
Clarins	740	740	—	50
CLF-Dexia France	565	562	- 0,53	100
Club Mediterranee	435,30	445	+ 2,22	25
Coflexip	331	339,50	+ 2,56	10
Colas	804	800	- 0,49	40
Comptoir Entrep.	11,35	11,35	—	10
Comptoirs Mod.	2732	2752	+ 0,73	100
CPR	480	480	—	50
Cred.Fon.France	68,90	69	+ 0,14	100
Credit Lyonnais CI	208	208	—	100
Credit National	332,90	328,70	- 1,26	100
CS Signaux(CSEE)	288	280	- 2,77	100
Damart	4950	5000	+ 1,01	50
Danone	854	856	+ 0,23	10
Dassault-Aviation	1360	1362	+ 0,14	50
Dassault Electro	659	665	+ 0,91	20
Dassault Systemes	320	334	+ 4,37	10
De Dietrich	270	266,30	- 1,37	25
Degremont	443	446,50	+ 0,79	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	47,40	48,65	+ 2,63	100
DMC (Dollfus Mi)	141	141	—	75
Dynaction	132,60	132	- 0,45	25
Eaux (Cie des)	734	757	+ 3,13	100
Eiffage	320	316	- 1,25	50
Elf Aquitaine	533	533	—	50
Eramet	289,50	287	- 0,86	20
Eridania Beghin	850	864	+ 1,64	65
Essilor Intl	1525	1546	+ 1,37	20
Essilor Intl ADP	1360	1380	+ 1,47	20
Esso	530	526	- 0,75	50
Eurafrance	2529	2472	- 2,25	200
Euro Disney	10	9,90	- 1	5
Europe 1	1180	1179	- 0,08	100
Eurotunnel	6,50	6,55	+ 0,76	[illegible]
Filipacchi Medias	1330	1394	+ 4,81	20
Fimalac SA	550	547	- 0,54	140
Finextel	103	103	—	100
Fives-Lille	460	485	+ 5,86	50
Fromageries Bel	4340	4335	- 0,11	50
Galeries Lafayette	2170	2172	+ 0,09	100
GAN	152	153	+ 0,65	10
Gascogne (B)	481	486,50	+ 1,14	80
Gaumont #	370	369	- 0,27	50
Gaz et Eaux	2514	2518	+ 0,15	50
Geophysique	474,90	459,80	- 3,17	10
G.F.C.	529	530	+ 0,18	100
Groupe Andre S.A.	485	483	- 0,41	50
Gr.Zannier (Ly) #	145,10	144	- 0,75	10
GTM-Entrepose	318,50	316,50	- 0,62	50
Guilbert	1025	1028	+ 0,29	10
Guyenne Gascogne	1845	1850	+ 0,27	100
Havas	387,50	396,50	+ 2,32	15
Havas Advertising	660	665	+ 0,75	50
Imetal	831	828	- 0,36	50
Immeubl.France	378	375,20	- 0,74	50
Infogrames Enter.#	771	770	- 0,12	25
Ingenico	102	102,10	+ 0,09	10
Interbail	240,90	241	+ 0,04	100
Intertechnique	1310	1300	- 0,76	100
Jean Lefebvre	310	315	+ 1,61	50
Klepierre	812	809	- 0,36	100
Labinal	1355	1360	+ 0,36	100
Lafarge	371,50	374	+ 0,67	25
Lagardere	172,50	170,50	- 1,15	40
Lapeyre	364	363,90	- 0,02	10
Lebon	215	220	+ 2,32	50
Legrand	967	982	+ 1,55	8
Legrand ADP	675	684	+ 1,33	8
Legris indust.	253,80	255	+ 0,47	20
Locindus	844	843	- 0,11	150
L'Oreal	1833	1844	+ 0,60	10
LVMH Moet Hen.	1298	1317	+ 1,46	10
Lyonnaise Eaux	542	545	+ 0,55	60
Marine Wendel	601	617	+ 2,66	100
Metaleurop	70	69,10	- 1,28	25
Metrologie Inter.	19	19	—	10
Michelin	320	324	+ 1,25	12
Moulinex	127,10	128	+ 0,70	10
Nord-Est	135,20	136,20	+ 0,73	50
Nordon (Ny)	430	425	- 1,16	20
NRJ #	780	787	+ 0,89	10
OLIPAR	85,50	85	- 0,58	200
Paribas	364,30	367,50	+ 0,87	50
Pathe	1382	1386	+ 0,28	100
Pechiney	230	231,50	+ 0,65	100
Pernod-Ricard	297,50	299,90	+ 0,80	20
Peugeot	598	607	+ 1,50	35
Pinault-Print.Red	2224	2241	+ 0,76	100
Plastic-Omn.(Ly)	475,10	485	+ 2,08	20
Primagaz	538	547	+ 1,67	10
Promodes	1867	1883	+ 0,85	20
Publicis	555	545	- 1,80	25
Remy Cointreau	144,40	144,70	+ 0,20	10
Renault	129,70	130,90	+ 0,92	25
Rexel	1650	1636	- 0,84	20
Rhone Poulenc A	178	179	+ 0,56	25
Rochette (La)	26,60	26,70	+ 0,37	10
Rue Imperiale(Ly)	5700	5700	—	200
Sade (Ny)	196,80	200	+ 1,62	100
Sagem SA	3180	3160	- 0,62	50
Saint-Gobain	781	794	+ 1,66	100
Saint-Louis	1379	1392	+ 0,94	100
Salomon (Ly)	375,80	378	+ 0,58	10
Salvepar (Ny)	469	—	—	50
Sanofi	526	525	- 0,19	25
Sat	1808	1795	- 0,71	100
Saupiquet (Ns)	716	736	+ 2,79	50
Schneider SA	305,50	308,30	+ 0,91	50
SCOR	221	220	—	25
S.E.B.	1012	993	- 1,87	20
Sefimeg	443	451	+ 1,80	100
SEITA	206	205,10	- 0,43	50
Selectibanque	76,60	76,35	- 0,32	100
SFIM	1160	1150	- 0,86	100
SGE	719	725	+ 0,84	35
Sidel	422	425	+ 0,71	15
Silic CA	869	875	+ 0,69	100
Simco	520	519	- 0,19	100
S.I.T.A.	1088	1085	- 0,27	50
Skis Rossignol	130,10	131,50	+ 1,07	25
Societe Generale	614	626	+ 1,95	30
Sodexho Alliance	2783	2786	+ 0,10	100
Sommer-Allibert	179,90	190	+ 5,61	5
Sophia	239,90	239,90	—	75
Spir Communication	499,90	500	+ 0,02	20
Strafor Facom	453,80	444	- 2,15	25
Suez	281	280	- 0,35	75
Synthelabo	570	565	- 0,87	10
Technip	587	589	+ 0,34	20
Thomson-CSF	193	187,10	- 3,05	20
Total	460,60	460,30	- 0,06	50
U.A.P.(Compagnie)	144,90	144,90	—	30
UFB Locabail	535	545	+ 1,86	100
UIC	32,10	[illegible]	—	30
UIF	458	450	- 1,74	100
UIS	201	204	+ 1,49	25
Unibail	574	574	—	100
Union Assur.Fdal	706	712	+ 0,84	10
Usinor Sacilor	88	88,55	+ 0,62	20
Valeo	355,60	360,90	+ 1,49	20
Vallourec	330	338	+ 2,42	100
Via Banque	220	219	- 0,45	100
Worms & Cie	354	352	- 0,56	12
Zodiac ex.dt divid	1428	1433	+ 0,35	10
Elf Gabon	1627	1658	+ 1,90	17

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	363,50	367,30	+ 1,04	5
Adecco S.A.	1713	1712	- 0,05	10
Adidas AG #	608	614	+ 0,98	5
American Express	330	333,70	+ 1,12	—
Anglo American #	340	343	+ 0,88	—
Amgold #	392,10	—	—	1
Arjo Wiggins App.	19	19	—	—
A.T.T. #	190,10	188,70	- 0,73	1
Banco Santander #	373,30	371,20	- 0,56	750
Barrick Gold #	136,60	134	- 1,90	—
B.A.S.F. #	210	217,50	+ 3,57	5
Bayer #	225,30	223	- 1,02	5
Cordiant PLC	12,20	12,25	+ 0,40	—
Crown Cork ord.#	290,50	289,50	- 0,34	5
Crown Cork PF CV#	278	278	—	41
Daimler Benz #	411	409,40	- 0,38	5
De Beers #	202,50	208,10	+ 2,76	—
Deutsche Bank #	296	300	+ 1,35	5
Dresdner Bank #	195	193,50	- 0,76	5
Driefontein #	51,50	51,60	+ 0,19	—
Du Pont Nemours #	579	586	+ 1,20	—
Eastman Kodak #	419,30	420	+ 0,16	2
East Rand #	2,70	2,73	+ 1,11	1
Echo Bay Mines #	37	36,35	- 1,75	—
Electrolux #	341,50	340	- 0,43	25
Ericsson #	186	185	- 0,53	2
Ford Motor #	179,70	175,20	- 2,50	1
Freegold #	39,45	39,45	—	—
Gencor Limited #	25	25	—	—
General Elect. #	555	555	—	—
General Motors #	306,50	303,90	- 0,84	1
Gle Belgique #	468	460	- 1,70	—
Grd Metropolitan	43,80	43,80	—	—
Guinness Plc #	46,75	46,20	- 1,17	—
Hanson PLC reg	26,90	25,80	- 4,08	2
Harmony Gold #	42,95	42,40	- 1,28	—
Hitachi #	51,05	51,40	+ 0,68	50
Hoechst #	213,20	216,60	+ 1,59	5
I.B.M #	737	740	+ 0,40	1
I.C.I #	67,15	68	+ 1,26	1
Ito Yokado #	255	260,90	+ 2,31	50
Matsushita #	88,65	87,90	- 0,84	50
Mc Donald's #	267	272,80	+ 2,17	—
Merck and Co #	474	479,20	+ 1,09	—
Mitsubishi Corp.#	51	50,70	- 0,58	50
Mobil Corporat.#	717	706	- 1,53	2
Morgan J.P. #	542	554	+ 2,21	2
Nestle SA Nom. #	6300	6420	+ 1,90	10
Nipp. MeatPacker #	57	56,40	- 1,05	50
Nokia A	325,50	—	—	5
Norsk Hydro #	264	264	—	20
Petrofina #	1921	—	—	—
Philip Morris #	641	641	—	1
Philips N.V #	245	247,10	+ 0,85	10
Placer Dome Inc #	102,60	103,40	+ 0,77	—
Procter Gamble #	650	650	—	—
Quilmes	300,50	310	+ 3,16	—
Randfontein #	25,50	25,05	- 1,76	—
Rhone Poul.Rorer #	395,80	394,60	- 0,30	—
Royal Dutch #	958	960	+ 0,20	5
R T Z #	87,10	88,20	+ 1,26	—
Sega Enterprises	145	141	- 2,75	50
Saint-Helena #	31,35	31	- 1,11	1
Schlumberger #	590	593	+ 0,50	—
SGS Thomson Micro.	380	381	+ 0,26	13
Shell Transport #	95,70	—	—	—
Siemens #	285,20	286,60	+ 0,49	5
Sony Corp. #	401,10	407	+ 1,47	50
Sumitomo Bank #	66,85	66,45	- 0,59	50
T.D.K #	405	405,10	+ 0,02	50
Telefonica #	129	129	—	500
Toshiba #	32,50	32,50	—	50
Unilever #	1010	1015	+ 0,49	4
United Technol. #	422,20	422	- 0,04	5
Vaal Reefs #	338	339,90	+ 0,56	—
Volkswagen A.G #	2934	2980	+ 1,56	50
Volvo (act.B) #	140	139	- 0,71	5
Western Deep #	158	157	- 0,63	2
Yamanouchi #	115,80	114,60	- 1,03	50
Zambia Copper	13,15	13	- 1,14	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 4 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Finansd.8,6%92-02#	115,38	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	112,05	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	101,06	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	101,37	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	100	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	106,89	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,90	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108,56	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	104,28	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	121,10	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,26	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,32	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,33	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	117,26	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	100,71	[illegible]
Finansder 9%91-06#	121,73	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	◆	72	[illegible]
Baccarat (Ny)	◆	510	[illegible]
Bains C.Monaco		565	585
Bque Transatland.		161,50	[illegible]
B.N.P.Intercont		610	[illegible]
Francarep		290	[illegible]
France I.A.R.D.	◆	1006	[illegible]
France S.A.		1220	[illegible]
From. Paul-Renard	◆	2050	[illegible]
Gevelot		1082	[illegible]
G.T.I (Transport)		259	[illegible]
Immobail		140	[illegible]
Immobanque	◆	679	[illegible]
Taittinger		1935	1965
Tour Eiffel		285	286
Vicat		500	500
Caves Roquefort	◆	1850	1850
Elyo		312	314
Finaxa		309	310
Gaillard (M)	◆	1610	1610
Givaudan-Lavirotte	◆	1095	1095
M.R.M. (Ly)	◆	194	[illegible]
Navigation Mixte		976	977
Part-Dieu(Fin)(Ly)	◆	120	120
Pechiney CIP		236	236
Pechiney Intl		110	110
Pollet		500	500
Sabeton (Ly)		761	762
Samse (Ly)		832	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	205	205
Commerzbank AG	162	162
Fiat Ord.	16,20	16,80
Gevaert	399	399
Gold Fields South	122,20	122,20

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 4 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		45,65	45,65
Adecco Trav.Tem.Ly.		460	460
AFE #		441,80	460
Aigle #		222,90	219,80
Albert S.A (Ns)		120,70	115
Altran Techno. #		1974	1961
Arkopharma#		326	326
Montaignes P.Gest.		2110	2101
Assystem #		440	440
Bque Picardie (Li)		670	640
Bque Tarneaud(B)#	◆	295,20	295,20
Bque Vernes	◆	138	138
Beneteau #	◆	746	746
B I M P	◆	75	75
Boiron (Ly) #		650	648
Boisset (Ly)#		415	415
But S.A.		314,50	[illegible]
Cardif SA		765	[illegible]
C.E.E #		170	[illegible]
Cermex (Ly)	◆	370,30	370,30
CFPI #		353	[illegible]
Change Bourse (M)		288	290
CNIM CA#		235	[illegible]
Codetour		372	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET		446	[illegible]
Conflandey S.A.		296	[illegible]
C.A.Haute Normand.		326,90	[illegible]
C.A. Paris IDF		870	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine		341,90	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)		307,40	[illegible]
C.A.du Nord (Li)		520	[illegible]
C.A. Oise CCI		292,20	[illegible]
Creeks	◆	70	[illegible]
Deranlay		517	[illegible]
Devernois (Ly)		530	[illegible]
Ducros Serv.Rapide		70	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#		431	[illegible]
Expand s.a		489	[illegible]
Factorem		690	[illegible]
Faiveley #		315	[illegible]
Finacor		78	[illegible]
Fininfo		710	[illegible]
Fructivie		673	[illegible]
Gautier France #		344	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 4 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	55,50	56
Belvedere	660	670
BVRP	175	180
Coil	230	230
Electronique D2	840	880
FDM Pharma n.	230	238
Genset	270	272
Guyanor action B	24,50	24
High Co.	172	178
Infonie	159	159
Joliez-Regol	85	85
Mille Amis	106,70	106,70
Naturex	102,10	105
Olitec	1306	1305
Picogiga	270	272
Proxidis	34	34
R21 Santé	308,50	314,50
Stelax	4,70	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 4 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	871	871
Crédit Gén.Ind.	◆	8	8
Générale Occidentale	◆	210	279,50
Mumm	◆	1160	1160
Sté lecteurs du Monde	◆	167	150,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 3 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monecden	91681,26	[illegible]
Oblig. tres caté.	254,95	[illegible]
CDC-GESTION		
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	908,82	908,82
Créd.Mut.Ep.Ind. C	125,49	122,13
Créd.Mut.Ep.J	22805,13	22805,13
Créd.Mut.Ep.long.T.	254,12	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1433,26	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1836,83	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1100,15	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37767,09	37767,09
Actimonétaire D	30752,80	30752,80
Cadence 1 D	1079,26	[illegible]
Cadence 2 D	1070,55	[illegible]
Cadence 3 D	1056,99	1046,52
Soginter C	2031,61	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1469,73	[illegible]
Sogellance D	1708,42	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	185,15	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

LE MONDE / SAMEDI 5 AVRIL 1997

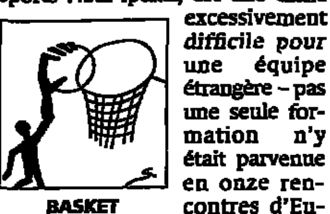
EUROLIGUE L'équipe de Villeurbanne a réussi un exploit jeudi 3 avril à Istanbul en dominant les joueurs de Efes Pilsen et en se qualifiant pour la finale à quatre de l'Euroligue. C'est la première formation à parvenir à battre l'équipe turque dans son stade en onze rencontres de la nouvelle compétition européenne cette saison. ● LA PREMIÈRE accession dans le carré de l'élite du basket occidental du club de la région lyonnaise n'a pas provoqué la joie attendue chez les joueurs, la blessure du capitaine Jim Bilba ayant terni l'événement. Opéré au grand tendon palmeur, le capitaine de l'équipe de France et meilleur joueur de l'Asvel ne pourra plus tenir le ballon jusqu'à la fin de l'année. ● LA FINALE de la compétition européenne, du 22 au 24 avril à Rome, s'annonce donc difficile pour le club qui affrontera le FC Barcelone, vainqueur jeudi 3 avril de Bologne.

Villeurbanne gagne sa place en finale mais perd Jim Bilba

Vainqueurs des joueurs de Efas Pilsen d'Istanbul (62-57), l'équipe de l'Asvel s'est qualifiée pour la dernière phase de la compétition qui aura lieu à Rome, le 22 avril

ISTANBUL
de notre envoyé spécial

Gagner un match de basket à Istanbul, sur le parquet du Palais des sports Abdi-Ipekci, est une tâche excessivement difficile pour une équipe étrangère – pas une seule formation n'y était parvenue en onze rencontres d'Euroligue cette saison –, mais c'est encore plus dangereux. L'Asvel Lyon-Villeurbanne, et plus particulièrement son homme à tout faire, Jim Bilba, en ont fait la cruelle expérience, jeudi 3 avril, lors de la « belle » disputée à Istanbul pour le compte des quarts de finale de l'Euroligue.


BASKET

Villeurbanne a gagné (62-57) son billet pour la finale à quatre de Rome, mais les joueurs de l'entraîneur Greg Beugnot n'ont pas pris le temps de savourer leur exploit, leur première accession dans le dernier carré de l'élite du basket européen. Le coup de sifflet final avait à peine retenti qu'ils se sont précipités pour rejoindre les vestiaires : au-dessus d'eux, le public d'Efes Pilsen Istanbul, jusque-là très impulsif mais plutôt correct, a jeté divers projectiles sur les « odieux » vainqueurs du jour. Dans la bousculade, Jim Bilba a été poussé contre la porte en verre qui barrait le chemin de la retraite vers les vestiaires.

Malheureusement pour lui, il est retombé au sol au milieu des débris de verre, le poignet ensanglanté. L'enfant de la Guadeloupe, capitaine de l'équipe de France de basket et meilleur joueur de l'Asvel sur l'ensemble des trois matches joués contre Efes Pilsen Istanbul, a été immédiatement conduit à l'hôpital international d'Istanbul, où il devait passer la nuit. Opéré au grand tendon palmeur, il ne pourra plus jouer jusqu'à la fin de l'année. Son compteur personnel restera donc bloqué à 57 matchs en six mois.

UN PUBLIC, UNE AMBIANCE

Voilà qui est bien rageant pour l'entraîneur de Villeurbanne. Greg Beugnot est abattu par cette triste nouvelle. *« Tous ces efforts de qualification pour arriver au Final Four avec une équipe diminuée ! »*, murmure-t-il. De son côté, le sélectionneur de l'équipe de France, Jean-Pierre De Vincenzi, se déclare désolé, lui qui savait déjà qu'il devrait se passer des services du Limougeaud Yann Bonato et du Palois Antoine Rigaudeau, tous deux indisponibles jusqu'à la fin de la saison, pour le championnat d'Europe des nations, au mois de juin.

Le public turc, les sportifs le connaissent, et l'apprécient parfois. Delaney Rudd, le meneur de Villeurbanne, était revenu ébahi du All-Star Game européen (une rencontre de prestige qui oppose les meilleurs joueurs évoluant sur le continent) disputé cet hiver à Istanbul. Lui, l'Américain qui a connu la NBA avec les Utah Jazz, n'avait, dit-il, *« jamais vu une telle ambiance »*.

Jeudi 3 avril, deux heures avant le coup d'envoi du match décisif pour le Final Four de Rome, le palais des sports d'Istanbul, un quadrilatère de béton posé entre le rivage de la mer de Marmara et les ruines des murailles byzantines, était déjà plein à craquer. Douze mille personnes, très jeunes, avaient pris possession des tribunes, dansaient et chantaient à tue-tête sur les airs de disco turcs claironnés par la sono. Une banderole en français promettait *« l'enfer »* aux Villeurbannais. Mais, bien que très chahuteurs, les jeunes Turcs n'ont pas pu désarçonner les « Verts » de l'Asvel : *« Lors du premier match, les spectateurs avaient réussi à nous intimider, mais cette fois, nous étions préparés et nous avons su oublier cette pression et nous concentrer sur le jeu »*, se félicitait Delaney Rudd. *« La salle et l'arbitrage, à Istanbul ou ailleurs, c'est 10 points de handicap »*, avait prévenu Greg Beugnot avant la rencontre. Pour le coach villeurbannais, la seule manière de se tirer du guêpier stambouliote passait par une stratégie déjà expérimentée deux jours plus tôt, à Villeurbanne (*Le Monde* du 3 avril) : faire douter l'adversaire, et son public. *« Istanbul réagit comme toutes les grosses équipes*, expliquait-il. *Quand le doute les gagne, les joueurs se mettent à s'engueuler car, dès que les choses se passent moins bien, ils ont la volonté de libérer leur agressivité. Leur jeu s'effrite et ils perdent toute leur sérénité. »*

L'homme avait vu juste. En dépit de la qualité des joueurs turcs, toujours très adroits dans les tirs à 3 points, l'écart n'a jamais excédé 9 points (23-14 après dix minutes de jeu). Les Villeurbannais se sont arc-boutés en défense pour contenir l'assaut pendant une mi-temps. Ensuite, ils ont cherché à briser la cadence de leurs adversaires. Bon choix. *La fatigue aidant, après deux matchs en deux jours, les missiles des Stambouliotes ont échoué sur le cercle, sur le panneau, et, souvent, dans des mains villeurbannaises.*

Un faux rythme s'est installé dans la partie et le palais des sports Abdi-Ipekci s'est fait un peu moins bruyant, inquiet. Le sort a hésité de longues minutes avant de pencher en faveur de Villeurbanne. Laurent Pluvy, puis Delaney Rudd ont chapardé de précieux ballons dans les mains adverses et l'Asvel s'est installée aux commandes, en route pour la finale à quatre. Dépités, quelques spectateurs, jamais assis pendant les quarante minutes de jeu, ont commencé à abandonner leur équipe à son sort de vaincue.

Greg Beugnot n'a eu que le temps de lever les bras avant de s'enfuir vers les vestiaires, de prendre un gifle sur le crâne au passage, et de constater les dégâts. Jim Bilba gisait au sol sous les regards blêmes de ses partenaires. La fête promettait d'être belle, hélas les joueurs ont regagné leur hôtel la mine déconfite, maudissant le mauvais œil qui ne les quitte pas depuis le début de la saison – blessures successives de Ronnie Smith, Brian Howard, Alain Digbeu, Jimmy Nebot et aujourd'hui Jim Bilba. Tout cela à trois jours d'une rencontre capitale, dimanche 6 avril, à Pau, en championnat de France. Les deux finalistes du championnat de France 1997 joueront alors leur qualification directe pour la prochaine Euroligue.

Eric Collier

La quatrième finale à quatre d'un club français

Ce n'est pas la première fois qu'un club français se qualifie pour la finale à quatre du championnat d'Europe des clubs. Limoges y était parvenu en 1990, 1993 et 1995, pour emporter le titre à son deuxième essai. Mais l'exploit de Villeurbanne, jeudi à Istanbul, est d'autant plus notable qu'il intervient au terme d'une nouvelle formule du championnat appelée Euroligue. Ces rencontres auront permis à l'Asvel de battre par deux fois le FC Barcelone, son futur adversaire de la demi-finale du 22 avril à Rome. Les Villeurbannais s'étaient imposés (81-78), le 16 octobre en Catalogne, avant de l'emporter (91-90), le 12 décembre à Lyon. Battus en finale par le Panathinaïkos d'Athènes dans des conditions douteuses, l'an dernier à Paris, Barcelone aura cependant soif de revanche en Italie. L'autre demi-finale opposera les Slovènes de Ljubljana aux Grecs de l'Olympiakos.

Bernard Lama est contrôlé positif au cannabis

LA PRÉSENCE de Fabien Barthez dans les buts de l'équipe de France de football, mercredi 2 avril, pour le match amical France-Suède, n'obéissait sans doute pas seulement au choix sportif du sélectionneur (*Le Monde* du 4 avril). Si Aimé Jacquet avait préféré le Monégasque à Bernard Lama, titulaire habituel de l'équipe de France, c'est sans doute parce que l'entraîneur national connaissait déjà la menace de suspension qui pèse sur le gardien du Paris-Saint-Germain. Celle-ci a été confirmée, jeudi 3 avril, par une information provenant de la Fédération française de football (FFF), selon laquelle Bernard Lama aurait été contrôlé positif au cannabis.

Cet examen inopiné aurait été effectué à la demande du ministère de la jeunesse et des sports. On avait alors fait une analyse des urines de quatre joueurs tirés au sort pendant un stage de préparation de l'équipe de France avant le match amical contre les Pays-Bas, disputé le 26 février à Paris.

Informé des résultats positifs de cette analyse, Bernard Lama pourrait demander une contre-expertise. Cet examen lui permettrait d'éviter une sanction immédiate de quatre mois de suspension, dont deux avec sursis. Il pourrait ainsi tenir sa place dans l'équipe du PSG pour les demi-finales de la Coupe des vainqueurs de Coupe face à Liverpool, les 10 et 24 avril, et peut-être participer à la fin du championnat de France de 1re division avec l'équipe parisienne.

Mais toutes les procédures qui pourraient être engagées devant la commission de contrôle du dopage de la FFF n'empêcheront sans doute pas Bernard Lama de passer à côté de la prochaine étape de la préparation de l'équipe de France pour la Coupe du monde de football. En étant absent du Tournoi de France, qui verra l'équipe tricolore se mesurer au Brésil, à l'Angleterre et à l'Italie du 3 au 11 juin, Bernard Lama prend le risque de laisser un peu plus la vedette à son talentueux remplaçant.

DAVID GARCION SUSPENDU

Malgré ses 35 sélections, Bernard Lama devra faire oublier ses trente-trois ans, huit de plus que Fabien Barthez. Le temps qui avait permis à ce dernier de faire oublier sa suspension de deux mois pour le même motif, en 1995, jouera alors en défaveur du gardien titulaire de l'équipe de France.

Si les conséquences personnelles d'un « pétard » peuvent être graves pour celui qui fut, à plusieurs reprises, capitaine de la sélection nationale, que dire de la condamnation par la FFF, jeudi 3 avril, de David Garcion ? C'est toute l'image du football français qui est touchée par ce premier cas de dopage aux anabolisants.

Si cette accusation est confirmée, une fois utilisées toutes les possibilités d'appel, elle devrait valoir au joueur de Lille une suspension de dix-huit mois, assortie d'un sursis de neuf mois. La gravité de la révélation d'un recours dans les milieux du football aux méthodes qui semblaient réservées à certains athlètes cyclistes pourrait avoir de graves conséquences.

« Cette condamnation paraît très lourde, déclare Claude Simonet, président de la FFF dans *L'Equipe* du 4 avril. *Mais je suis garant de la mission qui nous est confiée par l'Etat dans la lutte contre le dopage. Je souhaite que l'effet dissuasif d'une telle sanction fasse comprendre à tous les sportifs professionnels qu'il est dangereux d'aller au-delà de ses limites. J'espère qu'il s'agit d'un cas isolé, d'un errement, et non d'une pratique... Il est en tout cas trop tôt pour parler d'extension. »*

Christophe de Chenay

Un administrateur provisoire à la FFSG

EN DÉLICATESSE avec le ministère de la jeunesse et des sports, qui lui reproche une gestion hasardeuse, le président de la Fédération française des sports de glace (FFSG), Bernard Goy, a requis auprès du tribunal de grande instance de Paris la nomination d'un administrateur provisoire. Mercredi 2 avril, Me Le Bosse-Peluchonneau a été chargé de se substituer au président Goy dans toutes ses fonctions pour une période de six mois.

L'administrateur devra, selon M. Goy, *« rétablir des relations en transparence avec le ministère »*. Ce dernier avait refusé de verser à la FFSG, au vu de dépenses injustifiées, le solde de la convention d'objectifs 1996, soit 5,3 millions de francs l'an passé. Me Le Bosse-Peluchonneau s'emploiera, entre autres, à recouvrer cette somme actuellement gelée pour une fédération dont le déficit cumulé est estimé à 35 millions de francs.

Le quitus financier et la certification des comptes ont été refusés à plusieurs reprises au président Goy par l'assemblée générale des membres de la fédération. A la tête de cette instance sportive depuis 1991 après le décès de Jean Ferrand, Bernard Goy estime que la FFSG, qui rassemble onze disciplines, a largement souffert d'un désengagement financier de l'Etat, à hauteur de 10 millions de francs sur les quatre dernières années.

Malgré l'espoir suscité par le plan de restructuration mis en place ces derniers mois par les responsables fédéraux et la décision du tribunal de grande instance de Paris, le nombre des athlètes sélectionnés pour les Jeux olympiques de Nagano risque d'être revu à la baisse. La participation de l'équipe de France A de hockey sur glace au championnat du monde en Finlande du 26 avril au 14 mai pourrait également être remise en question.

Trente-cinq ans de football « à la nantaise » ont formé plusieurs jeunes générations de joueurs

PORTRAIT
Jean-Claude Suaudeau, entraîneur du football club de Nantes

En 1961, le président du FC Nantes, Jean Clerfeuille, appelle un cafetier de Noyen-sur-Sarthe pour entrainer son équipe, alors engluée en deuxième division. José Arribas a débarqué en France en 1937, fuyant la guerre civile en Espagne. Quand il n'est pas derrière son comptoir, l'homme distille sur un terrain une conception enjouée du football qui commence à faire jaser dans le milieu. Nantes devient son nouveau laboratoire.

Les débuts sont difficiles. Une des premières rencontres se solde par une défaite 10-2. Le jeu, le fameux jeu « à la nantaise », se construit, léché, alléchant. Mais les résultats ne suivent pas. L'arrivée dans les buts de Daniel Eon apporte à la défense la stabilité qui lui manque. En 1964-65, le premier titre de champion de France consacre l'efficacité d'une autre manière de jouer balle au pied. Alors que le football européen s'étouffe dans l'implacable catenaccio italien, naît en Loire-Atlantique un style qui fait toujours saliver les puristes.

Saison 1996-97. Elle débute mal. Le FC Nantes-Atlantique, demi-finaliste de la précédente Ligue des champions, vit difficilement le retour à la banalité du championnat de France. Les défaites s'accumulent et l'équipe est dix-huitième après neuf journées, avec quatre points et dix-sept buts encaissés. Malgré les deux derniers matches nuls, Jean-Claude Suaudeau, l'entraîneur, peste contre les défaillances de ses gardiens de but, Dominique Casagrande et Eric Loussouarn. Il confie, le 2 octobre 1996, les gants à un môme de dix-sept ans et quatre mois, Mickaël Landreau. Le poussin jaune arrête un penalty et l'équipe arrache un 0-0 à Bastia. L'équipe est toujours invaincue depuis, n'a encaissé que dix buts en championnat et est devenue la deuxième meilleure attaque. Au passage, elle est remontée à la quatrième place au classement général. Elle mettra en jeu sa série de vingt-quatre matches sans défaite face à Marseille, samedi 5 avril, lors de la trente-deuxième journée.

Quel pont jeter à trente ans de distance entre Daniel Eon, portier chevronné, et Mickaël Landreau, le blanc-bec frais émoulu du centre de formation ? *« Ce sont deux chênes. Ils ont la carrure pour supporter le poids d'un match. »* Jean-Claude Suaudeau joua avec l'un avant de lancer l'autre. Trente-cinq ans de boutique, trente-cinq ans de jeu à la nantaise, c'est une carrière entière, presque une vie, à triturer la même idée dans un espace délimité à la chaux. Comme milieu de terrain dans les années 60, comme responsable du centre de formation dans les années 70, comme entraîneur de l'élite depuis 1983, le personnage s'est voué à une école.

« Monsieur Arribas a été le pionnier. Son propos m'a intéressé. Depuis, je continue de le creuser, de l'adapter. » Jean-Claude Suaudeau observe ce qui se passe ailleurs dans le football. Il a suivi des stages de Liverpool à Belgrade. Il a gaspillé des nuits dans des discussions enflammées avec d'autres techniciens. Il a étudié ses adversaires. Il en a tiré des pistes, voire des enseignements. *« Mais je suis toujours revenu regonflé, avec la certitude que ce que nous faisions n'était pas si mal. »*

De sa retraite, en 1976, jusqu'à sa mort, en 1989, José Arribas continuera d'assiéger le bureau de son disciple. L'occasion d'interminables et parfois orageuses conversations. Si les conceptions du réfugié espagnol sont arrivées jusqu'à nous, c'est qu'elles s'apparentaient d'avantage à une esthétique qu'à une technique. *« Il ne nous parlait jamais de 4-2-4, il nous parlait d'animation, de mouvement*, explique son successeur. *Il faut que se manifeste un état d'esprit. Après, le reste se met en place. »* Que Jean-Claude Suaudeau ait dû s'y reprendre à trois fois avant de décrocher ses diplômes d'entraîneur – *« une vraie galère ! »* – est à la fois cocasse et révélateur du quiproquo : ses connaissances tiennent de l'alchimie plus que de la science.

LE BANNI RÉINVESTI

Jean-Claude Suaudeau garantit un style, pas un résultat. En 1988, quand le FC Nantes se piqua de devenir un club accroché aux sommets des classements, il fut débarqué sans ménagement et renvoyé à la tête du centre de formation. Les années Blazevic s'avérèrent médiocres sur le terrain et dévastatrices pour les finances. En 1991, le banni était réinvesti à son poste. Il revint avec, dans ses bagages, une jeune génération, une de plus. Celle-ci portait les noms de Christian Karembeu, Reynald Pedros, Nicolas Ouédec, Japhet N'Doram, Claude Makélélé, Patrice Loko, entre autres. Elle fit merveille.

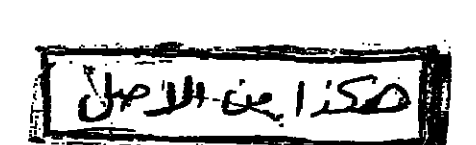
Mais l'homme gardera à jamais une blessure d'amour-propre. Plus encore que de l'ingratitude de son club, l'entraîneur a souffert du peu d'empressement des autres à solliciter ses services. *« Les joueurs que j'ai formés se vendent bien. Mais c'est moi qu'ils auraient dû acheter. Je suis moins cher et je suis meilleur... Je plaisante ! »* A moitié. Son contrat à Nantes s'achève en 1998, avant la Coupe du monde. Il aura soixante-ans, l'âge de la retraite. Le club aimerait prolonger le bail, mais lui minaude toujours. *« J'aimerais faire une pige avec une équipe participant au mondial, montrer que je peux réussir avec des joueurs que je n'ai pas formés. »* Et, qui sait, battre cette équipe de France dont une demi-douzaine de membres ont suivi son enseignement avant de le quitter pour d'autres cieux.

Alors, à Nantes, on commence à réfléchir à l'après J. C., avec une pointe d'inquiétude. *« Nous négocions toujours avec Jean-Claude*, explique Robert Budzynski, directeur sportif. *Mais je crois qu'il en a un peu assez de ce milieu dans lequel il ne se reconnaît plus vraiment. Au cas où il arrêterait, nous réfléchissons à une solution interne. On a quitté une fois la maison et on s'est planté. »* Robert Budzynski, Georges Eo, l'entraîneur adjoint, ont également joué sous la direction de José Arribas. Ils ont lié leur vie à celle du club et partagent une philosophie commune. Reynald Denoueix ou Loïc Amisse, qui s'occupent de la formation, se sont également rangés sous la même bannière. Le savoir-faire ne se perdra pas forcément.

Vendredi 28 mars, dans le canonique Marcel-Saupin, le stade des premiers exploits du club, l'équipe réserve de Nantes joue contre son homologue lyonnaise. Sur la pelouse, les jeunes du centre de formation José-Arribas alternent le bon et le moins bon. Dans les tribunes, en ce milieu d'après-midi, quelques dizaines de retraités grognons, le goût forgé par trente-cinq ans de quête de l'excellence, maugréent à chaque mauvaise passe. Au milieu du public, le même qui sans doute le conspuait en 1988, Jean-Claude Suaudeau observe ce monde qui est sien. *« Il n'y a pas de raison que ça ne continue pas après moi »*, explique l'entraîneur. Chez les amateurs de football, ils sont quelques-uns à l'espérer...

Benoît Hopquin





22 000 coureurs dans les rues de Paris

L'épreuve doit rester une fête pour la population selon les organisateurs du Marathon



Source : Marathon international de Paris

CETTE ANNÉE encore, les organisateurs du Marathon de Paris n'affichent pas l'ambition de voir tomber le record du monde dans leur épreuve, dimanche 6 avril. Ils n'ont d'ailleurs guère d'autre choix. Avec ses bosses et ses côtes, le Marathon de Paris, qui s'est taillé au fil des ans une réputation de course lente, n'est pas le circuit idéal pour améliorer les 2 h 6 min 50 s réussies par l'Ethiopien Belayneh Densimo à Rotterdam en 1988 ou les 2 h 21 min 6 s établies par la Norvégienne Ingrid Kristiansen à Londres en 1985. Tout au plus vise-t-on un objectif à moins de 2 h 10 min chez les messieurs.

La courbe de dénivelé du marathon du macadam parisien, moins favorable à la performance que celle de ses homologues de Rotterdam (le 20 avril) ou de Boston (le 21 avril) avec son parcours souvent en pente, a rebuté les meilleurs athlètes. Comme sa grille de prime. On est tellement peu inquiet de voir s'améliorer dans la capitale française le record du monde (toujours récompensé financièrement) qu'une compagnie d'assurances couvre cette improbable éventualité.

« Dans le domaine financier, avoue Patrick Aknun, directeur de course à Paris, *nous ne jouons pas dans la cour des grands, le budget destiné à constituer un plateau de coureurs d'élite a été divisé par deux cette année à cause du départ du sponsor principal, et il ne représente qu'un dixième de celui du Marathon de Boston et un quart de ceux de Londres, le 13 avril, et de Rotterdam ».*

L'aire de départ devrait afficher complet, dimanche 6 avril

Les responsables de la compétition parisienne se débrouillent donc avec les moyens du bord. En contact permanent avec les managers d'athlètes, Patrick Aknun surveille la forme de ceux à la participation desquels son marathon peut financièrement prétendre. Il achève de les appâter avec de petites primes de départ ou le remboursement de « frais de déplacements ». *« Notre différence avec Rotterdam,* explique-t-il, *c'est le budget voyage qui permet d'inviter un grand nombre d'athlètes de bon niveau pour assurer une course plus dense, plutôt que de parier sur une poignée d'athlètes sans aucune garantie. »*

Les organisateurs de marathon sont invariablement confrontés à un casse-tête. Les stars sont rares. La nature éprouvante de leur discipline, qui limite leur apparition à deux ou trois épreuves par an, impose aux directeurs de course de miser sur des performances aléatoires.

Joël Lainé, le directeur général du Marathon de Paris, refuse de se laisser miner par ce type de considération. *« Le marathon doit être aussi une fête de la population,* estime-t-il, *et même si un jour j'avais un budget supérieur, je ne l'investirais pas dans le plateau élite mais dans des animations en bordure de parcours. »* Comme l'érection de plusieurs écrans géants pour permettre aux spectateurs de mieux suivre la course.

« Nous sommes obligés d'avoir un plateau de haut niveau pour nous situer par rapport aux autres marathons, continue Joël Lainé, *mais notre souci premier est le confort de la multitude. »* Et la voirie du parcours parisien, inadaptée dans ses 30 premiers kilomètres au passage d'un peloton compact, le conforte dans son idée de limiter le nombre de coureurs à 22 000.

L'aire de départ devrait afficher complet, dimanche 6 avril. Pour dissuader les retardataires qui entravent la bonne gestion de l'événement, le prix unitaire du dossard accordé aux volontaires de dernière minute pour cette équipée de 42,195 kilomètres a été fixé à 400 francs, alors qu'il est, à la base, de 150 francs.

Le Marathon de Paris se veut résolument tourné vers le coureur sur route de base. Il n'exige pas, comme la prestigieuse épreuve de Boston, qui fêtera son 101e anniversaire, de références de la part de ses participants. Pour s'aligner au départ en Nouvelle-Angleterre, il faut avoir réalisé 3 h 10 min pour les moins de trente quatre ans et 3 h 15 min pour les moins de quarante ans. A Paris, on est donc conciliant. Même si l'élite française ne bénéficie d'aucun régime de faveur. Contrairement à celui de Londres, le Marathon de Paris ne prévoit pas de grille de primes pour ses premiers coureurs nationaux.

Dominique Chauvelier a donc préféré tenter sa chance à Boston. A quarante ans, il a négocié sur ses performances et sa réputation du début de la décennie, une invitation des Américains. *« Mon voyage et une semaine de séjour à Boston m'ont été offerts,* explique-t-il, *et la prime au premier vétéran à l'arrivée est de 10 000 dollars [environ 57 000 francs], la somme que je parvenais à obtenir pour ma participation à Paris il y a quelques années. »*

Le Marathon de Paris se passera d'autant plus des meilleurs Français cette année qu'il n'est pas, contrairement à l'an passé, l'épreuve attribuant le titre de champion de France ni celle permettant une sélection olympique ou mondiale.

Patricia Jolly

Une étude du Credoc annonce l'avènement de la vente par correspondance sur Internet

Aucune catégorie de consommateurs n'échappe au désir de faire ses courses à distance, selon l'auteur du rapport

Le développement des nouveaux moyens de communication ouvre l'ère de la cyberconsommation. Selon les enquêtes menées ces dernières années par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, l'idée de faire ses courses depuis son domicile gagne du terrain, surtout parmi les jeunes : 13 % des 18-24 ans évoquent la possibilité d'utiliser Internet pour passer des commandes, contre 6 % de la population.

LES SOCIÉTÉS de vente par correspondance (VPC) ont assis leur succès en mettant à la disposition du public un catalogue toujours plus vaste. Toutefois, l'extension des nouveaux moyens de communication, dans le sillage de la micro-informatique domestique, promet de donner une nouvelle dimension au concept d'achat à distance. Selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), *« l'idée d'une cyberconsommation fait son chemin, donnant ainsi une substance aux autoroutes de l'information ».*

Une enquête menée fin 1996 auprès de 1 005 personnes fait apparaître que 35 % des consommateurs imaginent *« pouvoir faire plus de choses à domicile dans les prochaines années ».* La proportion atteint 50 % chez les moins de trente-cinq ans et 66 % chez les employés et les cadres. Si l'on demande aux personnes interrogées de préciser leur pensée, le domaine de la consommation est plébiscité.

La perspective d'acheter des produits depuis son domicile est désormais l'idée la plus citée, alors qu'en 1995 elle ne se situait qu'en quatrième position derrière l'information, la réalisation de transactions bancaires ou le travail à domicile. *« Aucune catégorie n'échappe à ce désir de consommer à distance,* constate Patrick Babayou, l'auteur de l'étude. *Quand elles ne sont pas rebutées par la technologie, les personnes de plus de soixante-cinq ans elles-mêmes sont 45 % à penser faire ainsi un jour leurs courses. »*

Alors que l'accession à la culture semble susciter une attente grandissante (23 % des personnes interrogées contre 7 % en 1995 y font référence), le Credoc relève que la perspective de pratiquer le télétravail reste stable et ne motive pas plus de 25 % de la population. L'enquête souligne, par ailleurs, que si les hommes privilégient les applications d'ordre professionnel (26 % citent le télétravail contre 20 % chez les femmes), ces dernières s'intéressent davantage aux domaines de l'éducation et de la culture.

LE TÉLÉPHONE CONTRE LA POSTE

Quoique moins hermétiques aux nouvelles technologies que certains paraissent le penser, les seniors n'apprécient guère de faire leurs courses en restant sédentaires. La clientèle potentielle de l'achat à distance est plutôt jeune, féminine (31 % des hommes ne sont pas du tout intéressés alors que, chez les femmes, la proportion ne dépasse pas 25 %) et issue d'un milieu aisé.

Progressivement, les technologies-supports de l'achat à distance évoluent. Les groupes de vente par correspondance voient la part des commandes par courrier se réduire d'année en année (60 % aujourd'hui contre 74 % en 1980) au profit du téléphone (25 %) et du Minitel (12,7 %). D'ores et déjà, 13 % des 18-24 ans évoquent la possibilité d'utiliser Internet pour passer des commandes contre 6 % de l'ensemble de la population.

Ces commandes, précise l'étude, portent de préférence sur le matériel informatique et les logiciels. Du reste, *« les développements actuels de la vente à distance de biens de consommation sur Internet restent encore timides et rencontrent un certain scepticisme lorsqu'ils sont connus »,* car *« les consommateurs n'ont donc pas encore acquis le réflexe d'associer fréquemment le micro-ordinateur à l'achat à distance ».* En effet, la commande de produits alimentaires s'envisage d'abord par voie téléphonique alors que livres et cosmétiques sont associés de préférence à la traditionnelle commande postale.

Pour le Credoc, *« le développement attendu du multimédia et d'Internet aura un impact probablement mesuré à court terme, mais les attitudes des consommateurs indiquent que ces outils correspondent à la représentation qu'ils peuvent se faire de leurs modes de vie futurs ».*

Conclusion de l'étude : *« Le cyberconsommateur n'est pas une utopie. L'ampleur et la rapidité de son expansion restent, seules, incertaines. »* Pour y parvenir, il sera indispensable d'assurer en totalité la sécurité et la confidentialité des transactions réalisées *via* Internet. Une garantie qui explique le succès des opérations réalisées par l'intermédiaire du Minitel.

Jean-Michel Normand

★ Credoc, « Consommation et modes de vie », n° 116. Mars 1997.

De bonnes affaires par délégation

LES ALLERGIQUES des samedis après-midi dans les centres commerciaux pourraient avoir trouvé une échappatoire. Depuis six mois, une société baptisée Solution prix se propose de débusquer le produit recherché au prix le plus bas, épargnant au consommateur les marathons comparatifs. Une « nouvelle façon d'acheter » qui existe depuis quelques années en Allemagne, où quatre sociétés offrent ce service futé.

« Au mieux, le pouvoir d'achat est stable actuellement. Le seul moyen de le faire progresser est de satisfaire ses besoins à moindre frais, explique Serge Schwartz, l'un des deux fondateurs de Solution prix. *L'achat de réflexion a remplacé l'achat d'impulsion, et l'on ne supporte plus de ne pas trouver le prix juste. »* La valse des promotions conduit selon lui, *« au désagrément, lorsqu'on vient d'acquérir un produit, de le retrouver moins cher »... « Nous jouons,* dit-il, *sur le fait que l'abondance des offres alléchantes met le consommateur mal à l'aise : il a peur de mal acheter... »*

Six spécialistes en la matière, issus des services achats d'entreprises, se mettent donc la disposition des particuliers à la recherche de biens d'une valeur minimale de 2 000 francs.

Electroménager, hi-fi, télévision, outillage, voiture... piano ou planche à voile : Solution prix s'engage à *« trouver exactement le même produit le plus rapidement possible au prix le plus bas dans les mêmes conditions de garantie ».* Un seul impératif : savoir exactement ce que l'on veut. Le consommateur fournit donc les références exactes du bien convoité, ainsi que le prix le plus avantageux qu'il a lui-même pu repérer, en indiquant dans quel circuit de distribution. Deux jours (pour l'électroménager, les télévisions, la vidéo, le son, l'informatique) ou une semaine plus tard, la société fait une offre que le particulier n'est absolument pas tenu d'accepter et qui comprend la rémunération de l'entreprise (entre 300 et 500 francs), la livraison et la garantie.

CENTRALE D'ACHATS VIRTUELLE

« Malgré cela, nous proposons une économie de 10 à 30 %, assure M. Schwartz. *Dans 90 % des cas, nous trouvons moins cher que le prix indiqué par le client. Grandes surfaces, détaillants, grossistes, fabricants, tous nous font des ristournes importantes parce qu'ils veulent vendre. Et nous avons tissé des liens forts avec des fabricants, notamment dans l'électroménager. »*

L'absence de rémunération du service en cas de rejet de l'offre *« oblige à la performance,* poursuit M. Schwartz, *surtout en région parisienne, où les prix que l'on nous donne sont déjà bas puisqu'il y a de nombreux discounters ». « Il nous faut trouver le bon produit au bon prix au bon moment,* dit-il, *en utilisant nos informations sur les promotions, déstockages, liquidations, grossistes à la recherche d'argent... ».*

Pour cela, une base de données sera bientôt nourrie par des dizaines de correspondants départementaux communiquant avec le siège parisien, via Internet. Un site va être accessible au public sur ce réseau, qui permettra de transmettre directement sa demande. Solution prix fait ainsi office de centrale d'achats virtuelle, débarrassée des frais liés aux entrepôts, stocks, magasins et vendeurs, court-circuitant les modes de distribution habituels.

Après avoir démarché des comités d'entreprise, la société reçoit déjà une vingtaine de demandes quotidiennes *« de milieux sociaux assez favorisés, qui comprennent le mécanisme. Les autres ont encore peur de l'arnaque, se demandent comment on réalise notre profit ».* Pour assurer sa crédibilité, Solution prix devra trouver les moyens de convaincre le consommateur que son prix est effectivement le plus bas et qu'il n'existe aucun soupçon d'entente avec tel ou tel grossiste.

Pascale Krémer

★ Solution prix, 34 *bis*, rue Bichat, 75010 Paris, tél : 01-40-40-00-11.

Très nuageux au nord

UN ANTICYCLONE persiste sur le proche Atlantique et se prolonge vers le sud du pays. Une perturbation progressera, samedi, vers la Belgique, et quelques pluies faibles tomberont sur l'extrême nord de la France, surtout en soirée.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les nuages resteront nombreux, avec quelques pluies faibles en fin de journée. Des éclaircies se dessineront l'après-midi sur le sud de la Bretagne et les pays de Loire. Le vent d'ouest soufflera à 60 km/h en rafales sur les côtes de la Manche. Les températures maximales avoisineront 11 à 14 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les nuages resteront abondants. *Les pluies qui tomberont sur* les Ardennes et sur Nord-Picardie s'étendront, en soirée, jusqu'à la Loire. Le thermomètre marquera de 11 à 13 degrés au meilleur moment de la journée.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur la Bourgogne et la Franche-Comté, le ciel sera très nuageux, avec des pluies l'après-midi et de la neige au-dessus de 1 000 mètres. Ailleurs, le ciel restera gris, avec des pluies faibles se renforçant en fin de journée. Il fera de 10 à 12 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – La journée s'annonce bien ensoleillée. La tramontane soufflera à 60 km/h en rafales. Les températures maximales seront proches de 17 à 19 degrés.

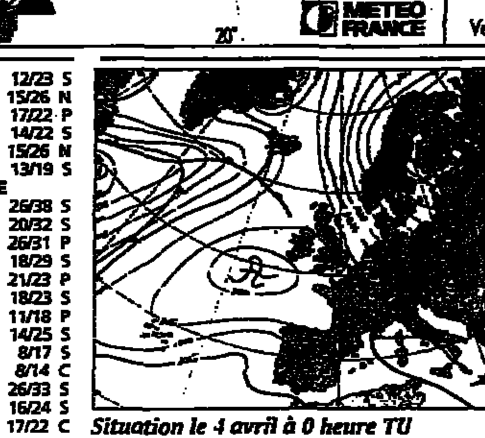
Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le soleil brillera largement, mais les nuages deviendront un peu plus nombreux sur le nord de l'Auvergne et le Limousin en fin de journée. Il fera de 14 à 16 degrés l'après-midi.

***Languedoc-Roussillon,* Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Le temps restera bien ensoleillé. Le vent d'ouest à nord-ouest se renforcera l'après-midi, pour souffler jusqu'à 70 km/h en rafales. Les températures maximales avoisineront 17 à 21 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 05 AVRIL 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé ; N : nuageux ; C : couvert ; P : pluie ; * : neige.

				PAPEETE	25/28 C	KIEV	2/7 P	VENISE	4/15 S	LE CAIRE	12/23 S
				POINTE-A-PIT.	20/28 S	LISBONNE	17/27 S	VIENNE	3/8 N	MARRAKECH	15/26 N
				ST-DENIS-RÉ.	22/26 P	LIVERPOOL	8/12 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/22 P
				EUROPE		LONDRES	9/16 N	BRASILIA	19/26 P	PRETORIA	14/22 S
				AMSTERDAM	5/12 P	LUXEMBOURG	0/12 P	BUENOS AIR.	10/19 S	RABAT	15/26 N
FRANCE métropole		NANCY	3/13 P	ATHENES	8/13 P	MADRID	3/24 S	CARACAS	22/28 S	TUNIS	13/19 S
AJACCIO	4/17 S	NANTES	6/16 S	BARCELONE	10/18 S	MILAN	5/19 S	CHICAGO	13/18 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	4/15 S	NICE	8/17 S	BELFAST	7/12 P	MOSCOU	5/9 P	LIMA	20/25 S	BANGKOK	26/38 S
BORDEAUX	4/19 S	PARIS	6/15 N	BELGRADE	1/7 P	MUNICH	0/7 P	LOS ANGELES	11/14 C	BOMBAY	20/32 S
BOURGES	3/15 S	PAU	4/17 S	BERLIN	1/10 N	NAPLES	7/13 S	MEXICO	10/22 S	DJAKARTA	26/31 P
BREST	8/14 S	PERPIGNAN	8/21 S	BERNE	-3/12 C	OSLO	-6/4 S	MONTREAL	-1/5 S	DUBAI	18/29 S
CAEN	7/11 N	RENNES	6/16 S	BRUXELLES	3/13 P	PALMA DE M.	5/19 S	NEW YORK	5/12 S	HANOI	21/23 P
CHERBOURG	8/13 N	ST-ETIENNE	1/14 S	BUCAREST	0/7 N	PRAGUE	-1/7 N	SAN FRANCS.	9/16 S	HONGKONG	18/23 S
CLERMONT-F.	2/15 S	STRASBOURG	3/14 P	BUDAPEST	4/8 P	ROME	5/15 S	SANTIAGO/CHI	7/29 S	JERUSALEM	11/18 P
DIJON	2/15 N	TOULOUSE	3/18 S	COPENHAGUE	-2/4 C	SEVILLE	14/29 S	TORONTO	1/13 P	NEW DEHLI	14/25 S
GRENOBLE	2/18 N	TOURS	5/14 S	DUBLIN	8/14 P	SOFIA	0/4 S	WASHINGTON	9/23 C	PEKIN	8/17 S
LILLE	6/13 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	2/13 P	ST-PETERSB.	-3/3 *	**AFRIQUE**		SEOUL	8/14 C
LIMOGES	4/14 S	CAYENNE	24/28 C	GENEVE	0/13 N	STOCKHOLM	-3/3 N	ALGER	5/21 S	SINGAPOUR	26/33 S
LYON	3/16 N	FORT-DE-FR.	22/27 S	HELSINKI	-4/2 *	TENERIFE	11/17 P	DAKAR	18/23 S	SYDNEY	16/24 S
MARSEILLE	5/20 S	NOUMEA	24/29 C	ISTANBUL	5/8 P	VARSOVIE	0/5 *	KINSHASA	22/26 P	TOKYO	17/22 C


Situation le 4 avril à 0 heure TU



Prévisions pour le 6 avril à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ETATS-UNIS.** Afin de recentrer sa plate-forme de correspondances sur l'aéroport de Philadelphie, US Airways vient, à l'aéroport international de Baltimore-Washington, de mettre au chômage des centaines de salariés et de réduire le nombre de ses destinations vers les Caraïbes et le Canada à 76 vols quotidiens. Ce nombre est inférieur de moitié à celui d'il y a sept ans et ne représente plus que 45 % du trafic. – *(AP.)*

■ **FINLANDE.** La compagnie aérienne nationale Finnair partagera, le 1er mai, son programme de fidélisation avec les compagnies norvégienne Braathens Safe et suédoise Transwede, entrant ainsi en compétition avec SAS, principale compagnie scandinave, qui a d'ores et déjà annoncé qu'elle baisserait ses prix à la fin du mois. Ce programme de fidélisation était déjà accessible aux passagers de Delta et de Lufthansa.

SPORTS D'HIVER

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 3 avril, communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver, qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique (08-36-68-64-04), par Minitel (3615 En montagne ou 3615 Corus) et sur Internet (htt : //www. skifrance.fr.). Le premier chiffre indique, en centimètres, la hauteur de neige en bas des pistes ; le second, en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE
Alpe-d'Huez : 75-230 ; Alpe-du-Grand-Serre : n. c. ; Auris-en-Oisans : 10-230 ; Autrans : n. c. ; Chamrousse : 20-40 ; Le Collet-d'Allevard : 00-50 ; Les Deux-Alpes : 30-300 ; Lans-en-Vercors : 00-10 ; Meaudre : n. c. ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : n. c. ; Les Sept-Laux : 10-55 ; Villars-de-Lans : n. c.

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : 30-120 ; Les-Carroz-d'Arraches : 00-200 ; Chamonix : 00-260 ; Chatel : 10-140 ; La Clusaz : 00-220 ; Combloux : 10-140 ; Les Contamines-Mont-Joie : 00-165 ; Flaine : 20-200 ; Les Gets : 00-80 ; Le Grand-Bornand : 00-150 ; Les Houches : 00-80 ; Megève : 00-130 ; Morillon : 00-200 ; Morzine-Avoriaz : 00-120 ; Praz-de-Lys-Sommand : 10-35 ; Praz-sur-Arly : n. c. ; Saint-Gervais : 25-75 ; Samoëns : 00-230 ; Thollon-les-Menises : n. c.

SAVOIE
Les Aillons : 00-70 ; Les Arcs : 69-279 ; Arèches-Beaufort : 00-140 ; Aussois : 10-60 ; Bonneval-sur-Arc : n. c. ; Bessans : 20-60 ; Le Corbier : n. c. ; Courchevel : 05-195 ; La Tania : 10-198 ; Crest-Voland-Cohennoz : n. c. ; Flumet : 20-110 ; Les Karellis : 15-100 ; Les Menuires : 30-150 ; Saint-Martin-Belleville : 05-150 ; Méribel : 20-140 ; La Norma : 00-180 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 00-110 ; La Plagne : 105-260 ; La Rosière 1850 : 50-190 ; Saint-Francois-Longchamp : n. c. ; Les Saisies : 80-150 ; Tignes : 115-165 ; La Toussuire : 30-50 ; Val-Cenis : 10-100 ; Val-Fréjus : 00-150 ; Val-d'Isère : 83-200 ; Valloire : 005-110 ; Valmeinier : 00-110 ; Valmorel : 30-155 ; Val-Thorens : 60-200 ;

ALPES-DU-SUD
Auron : 25-125 ; Beuil-les-Laumes : n. c. ; Isola 2000 : 50-170 ; Montgenèvre : 50-150 ; Orcières-Merlette : 20-220 ; Les Orres : 40-170 ; Pra-Loup : 30-160 ; Puy-Saint-Vincent : 00-220 ; Risoul 1850 : 20-130 ; Le Sauze-Super-Sauze : 00-160 ; Serre-Chevalier : 20-140 ; Superdevoluy : 20-260 ; Valberg : 30-30 ; Val d'Allos/Le Seignus : 30-130 ; Val d'Allos/La Foux : 40-240 ; Vars : 20-130.

PYRÉNÉES
Ax-les-Thermes : 20-80 ; Barèges : n-c ; Cauterets-Lys : 20-80 ; Font-Romeu : 00-00 ; Gourette : 0 à-110 ; Luz-Ardiden : n. c. ; La Mongie : n. c. ; Peyragudes : n. c. ; Piau-Engaly : 10-110 ; Saint-Lary-Soulan : 05-40 ; Luchon-Superbagnères : n. c.

AUVERGNE
Le Mont-Dore : n. c. ; Besse/Super-Besse : n. c. ; Super-Lioran : n. c.

JURA
Métabief : n. c. ; Mijoux-Lelex-la-Faucille : 00-00 ; Les Rousses : n. c.

VOSGES
Le Bonhomme : n. c. ; La Bresse-Hohneck : n. c. ; Gérardmer : n. c. ; Saint-Maurice-sur-Moselle : n. c. ; Ventron : n. c.

TAUROMACHIE

Des juristes toulousains au secours des toreros français

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Toulouse, comme la plupart des villes du Grand Sud-Ouest, a une tradition taurine, et il se trouve jusque dans son université des aficionados qui font régulièrement le voyage de Nîmes ou de Vic-Fezensac pour sacrifier au culte du toro. Ceux-ci ont organisé, jeudi 27 mars à l'université des sciences sociales, un colloque intitulé : « A la recherche d'un statut juridique, toreros et cuadrillas. » Le tout sous l'oeil amusé du consul d'Espagne à Toulouse (qui admet ne rien connaître aux toros). *« La France prend les choses en main pour la diffusion d'un spectacle qui appartient aussi à son bagage culturel »,* a-t-il expliqué.

Le premier torero français aurait été répertorié vers 1800, selon M. Antunez, président du syndicat des banderillos et picadors français. Quelques-uns seulement de ces derniers ont reçu l'alternative, le droit de toréer dans l'arène des grands, jusqu'en 1970. *« En fait notre profession n'a guère plus de vingt ans,* dit-il. *Depuis 1971, vingt-trois Français ont reçu l'alternative. Mais nous avons été mobilisés par l'Espagne, ses matadors, ses lois, ses chevaux. Nous aspirons à l'indépendance. »* Aujourd'hui, entre matador, banderilleros, picadors et rejoneadors (toreros à cheval), la profession compte à peine plus de deux cents syndiqués.

STATUT EMBROUILLÉ

Plusieurs raisons à cela, selon El Andalous. Quand ils avaient vingt ans, les problèmes administratifs n'existaient pas. Puis ils ont vieilli et ont eu le sentiment d'avoir été trompés par les organisateurs. Avec la compétitivité du franc, la France serait devenu la première puissance taurine. Il est en tout cas beaucoup plus intéressant pour les meilleurs matadors espagnols de venir toréer en France, où ils peuvent éventuellement laisser leur argent en dépôt, que d'aller faire des tournées en Amérique. Ils ne laissent donc que quelques miettes à la tauromachie française naissante.

Autre sujet de mécontentement, la plupart des organisateurs de l'Hexagone sont installés en Espagne et imposent un statut juridique, social et fiscal très compliqué. Résidant et travaillant la plupart du temps en France, employés par des sociétés à capitaux français mais de droit espagnol, les matadors sont obligés de cotiser à la sécurité sociale espagnole et ne comprennent pas très bien où passent les prélèvements fiscaux à la source (15 %) effectués par certains organisateurs.

Qu'il s'agisse de la prééminence du droit européen, du statut social (salarié, travailleur indépendant ou intermittent du spectacle), les juristes présents à Toulouse ont plus dressé un état des lieux qu'ouvert des portes, butant sur un ultime constat du professeur André Cabanis : *« Peut-on envisager un statut pour un syndicat qui regroupe deux cents membres ? »*

Mais les rites qui entourent la tauromachie moderne ont été respectés : un commando anticorrida a demandé la parole. *« C'est comme dans l'arène,* a dit El Andalous, *il faut bien qu'il y ait un espontaneo de temps en temps. »* L'espontaneo est celui qui, faute de pouvoir suivre les filières normales, saute un jour dans l'arène pour tenter de prouver, en quelques passes, sa bravoure et son talent. Le commando anticorrida ne s'attendait sûrement pas à être rangé dans cette catégorie.

Pierre Cherruau

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97065

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

HORIZONTALEMENT

I. Pour se faire un bon petit jus. – II. Etrangère intégrée en France. C'est sale, et en plus, vulgaire. – III. Expédie au sol. Ses yeux fascinèrent et inspirèrent Louis. – IV. Fourre son nez partout. Descendue. – V. Sorti de l'ensemble. Mis tout ensemble. – VI. Fis un tour à cheval. Bout de chrome. – VII. Refuse. Une fois de plus. Pourra maintenant siéger. – VIII. Met la France à plat. Assurais la prise – IX. Derniers voyages organisés. – X. Décida de ne pas bouger. Traitée comme une peau.

VERTICALEMENT

1. Sa lumière tombe d'en haut. – 2. N'inspire pas vraiment la sympathie. Tout feu, peut-être tout flamme. – 3. *Des absences difficiles à justifier.* – 4. Touristique, parfois industriel. Indique une liaison. – 5. Deux points. Entraînera vers le péché. – 6. Plus facile à vivre quand elle est bonne. – 7. Ridicules en apparence. – 8. Bien sur terre. Tout retourné. – 9. Les échecs de la mémoire. Devient un héros chez Virgile. – 10. Sortis aux derniers moments. Un Etat en Allemagne. – 11. Célébration en vers. Visuelle ou non, elle est pointue. – 12. Elle n'est que la femme d'un officier.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97064
HORIZONTALEMENT
I. Delphinarium. – II. Opéra. Fluoré. – III. Mitard. Tatar. – IV. In. Louée. ANC. – V. Nabi. Surf. Iu. – VI. Alènes. Namur. – VII. Démène. Ami. – VIII. Evase. Eric (ciré). – IX. Uin (uni). Ravachol. – X. Rééditas. Ore.
VERTICALEMENT
1. Dominateur. – 2. Epinal. Vie. – 3. Let. Bédane. – 4. Pralines. – 5. Haro. Emeri. – 6. Dusse. At. – 7. NF. Eu. Neva. – 8. Alterneras. – 9. Rua. Fa. Ic. – 10. Iota. Macho. – 11. Uranium. Or. – 12. Mercuriale.

PHILATÉLIE

Faune et flore des parcs nationaux

LES PARCS NATIONAUX de la Guadeloupe (3 F), des Ecrins (3 F), de Port-Cros (4,50 F) et des Pyrénées (4,50 F) sont le thème des quatre timbres mis en vente géné*rale lundi 14 avril dans les bureaux* de poste. Ils succèdent aux parcs de la Vanoise, des Cévennes et du Mercantour émis l'an passé.

Leurs ventes anticipées « premier jour » auront lieu les samedi 12 et dimanche 13 avril dans les bureaux de poste temporaires ouverts à : Arrens-Marsous (Hautes-Pyrénées), à la Maison du parc national et de la vallée (timbre *Parc des Pyrénées*) ; Briançon (Hautes-Alpes), à la Maison du parc des Ecrins, place du Général-Blanchard (timbre *Parc des Ecrins*) ; Petit-Bourg (Guadeloupe), à la Maison de la forêt, route de la Traversée (timbre *Parc de la Guadeloupe*) ; Hyères (Var), au Park Hôtel, avenue du Maréchal-Foch (timbre *Parc de Port-Cros*).





Une autre vente anticipée, mais dont l'oblitération ne portera pas la mention « premier jour », aura lieu ces mêmes jours à Mulhouse, au Parc des expositions, 120, rue Lefebvre, lors de la manifestation philatélique Mulhouse 97, organisée par la Chambre syndicale des négociants et experts en philatélie, qui regroupera soixante-dix stands de négociants spécialisés (entrée gratuite).

Chaque timbre se compose de trois éléments, un « décor », un animal et un végétal typiques de *chaque parc :* raton-laveur et balisier (Guadeloupe) ; aigle royal et chardon bleu (Ecrins) ; *puffin* de Méditerranée et lavande (Port-Cros) ; isard et lis jaune (Pyrénées). Au format horizontal 36 x 26 mm, dessinés par Guy Coda, ils sont imprimés en héliogravure en feuilles de quarante.

P. J.

EN FILIGRANE

■ **Monaco à Paris.** Vendredi 4 avril, mise en vente anticipée... à Paris d'un timbre monégasque à 4,60 F à *l'effigie du prince Rainier,* Grand Prix international de la philatélie 1996 : cet événement se déroulera lors de l'inauguration de l'exposition itinérante célébrant les sept cents ans de la dynastie des Grimaldi, à l'hôtel Marcel-Dassault, 7, rond-point des Champs-Elysées, Paris 8e (du 5 avril au 20 mai).

Les jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu.

Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème mathématique.

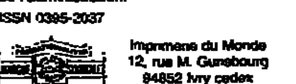
Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de scrabble.

Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge.

Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art.

Le samedi, dans le journal *daté dimanche-lundi,* les échecs.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



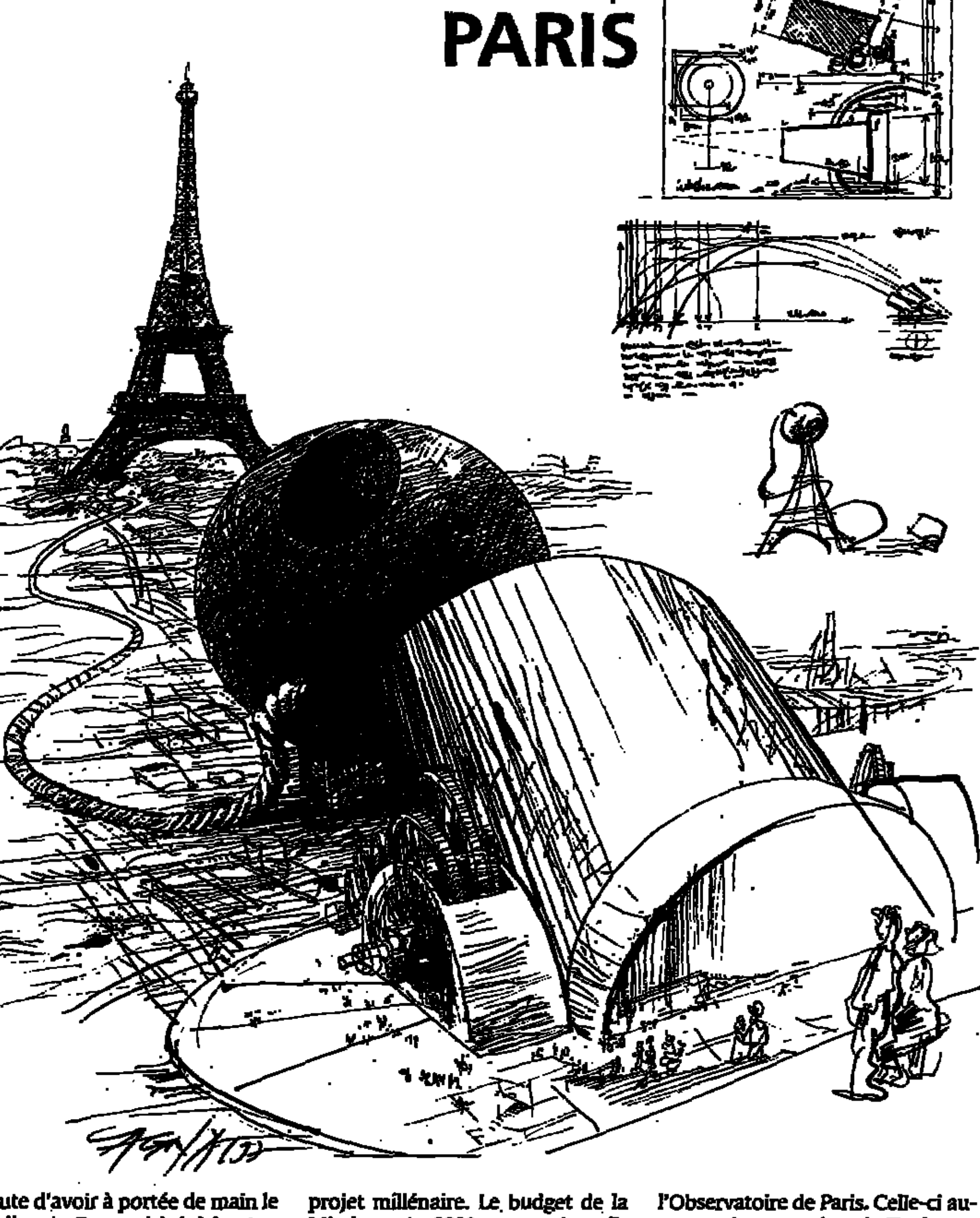
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
133, avenue des Champs-Elysées
75409 Paris cedex 08
Tél : 01 44 43 76 00 Fax : 01 44 43 77 30

PRINTED IN FRANCE

MILLÉNAIRE Le premier ministre, Alain Juppé, a présenté, le jeudi 3 avril à l'Observatoire de Paris, le préprogramme des célébrations de l'an 2000 qui auront lieu de septembre 1999 à mai 2001. A un moment où les difficultés budgétaires pèsent sur les politiques publiques, la commission chargée du millénaire a choisi d'associer fonds publics et fonds privés – en particulier des gains provenant de la Loterie nationale. ● L'EUROPE se prépare en ordre dispersé à ce rendez-vous. Berlin sera alors la capitale de l'Allemagne fédérale et paraît prête à rivaliser avec Londres, où les ambitions affichées sont grandes. ● UN SONDAGE indique que, si 59 % des Français sont favorables à ces célébrations, seuls 3 % les associent fortement à l'avènement du christianisme. Le Vatican prépare pourtant avec ferveur le Jubilé tandis que Rome somnole.

Dans 1000 jours l'an 2000

Pour un XXI[e] siècle ludique
PARIS



J MOINS 1 000. Programme : la construction d'un bâtiment d'exposition provisoire de 17 000 mètres carrés à Aubervilliers ou à Saint-Denis ; l'achèvement des travaux du Centre Pompidou ; la restauration du Grand Palais ; le lancement, sans doute, du Musée des arts premiers selon des modalités géographiques moins douloureuses que celles imaginées d'abord. Tels sont les investissements lourds les plus significatifs qui contribueront d'ici trois ans à peaufiner l'image de la capitale. Mais ces « postes » forts du projet 2000 ne doivent pas masquer de plus grandes espérances. Le premier ministre, Alain Juppé, entouré de Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, et de Jean-Jacques Aillagon, président de la Mission pour la célébration de l'an 2000, ont présenté ensemble, jeudi 3 avril, à l'Observatoire de Paris, les grands traits du programme que la France prépare pour l'entrée dans le troisième millénaire. Un pré-programme qui sera revu en septembre, en s'efforçant de ne pas construire une « usine à gaz » trop difficile à comprendre et à gérer. Un sondage BVA-ministère de la culture commandé pour l'occasion montre que 59 % des Français sont favorables à ces célébrations. Une majorité (47 %) voit dans l'Etat le principal maître d'œuvre.

Faute d'avoir à portée de main le méridien de Greenwich (où les Anglais envisagent de construire le plus grand dôme du monde), c'est donc celui de Paris, qui passe par l'Observatoire qui a été remis à l'honneur. Le jour J - 1000, normalement le 6 avril, a été remonté au 3... Le premier ministre a annoncé l'organisation d'une nouvelle loterie pour financer les projets de la Mission « An 2000 ». Car la question du financement est bien la première qui vient à l'esprit. La loterie, à la différence de son modèle anglais, ne devra ni concurrencer les autres jeux – et affaiblir La Française des jeux – ni pénaliser par une nouvelle ponction les parieurs. Le gouvernement n'entend donc pas imposer ses propres vues, mais inciter l'organisateur des paris français à trouver par lui-même les idées neuves propres à faire un heureux millionnaire du projet millénaire. Le budget de la Mission « An 2000 » pourrait osciller chaque année entre 700 millions et 1 milliard de francs.

Mais l'apport de la mission à chacun des projets « labellisés » serait au maximum de 20 %. A charge pour les ministères de tutelle habituels, les institutions ou organismes privés, d'apporter l'essentiel des fonds. A la Mission de trancher, avec ses divers comités de réflexion, qui recevra ou non la précieuse étiquette « An 2000 », version officielle. Ce sera d'abord pour elle une question de cohérence, celle-ci passant par l'affirmation du lien européen et de l'ancrage dans les régions françaises.

D'où le choix d'un thème fédérateur généreux : « La France, l'Europe, le Monde – Un nouveau souffle. » Et d'où cette conférence organisée en multiplex depuis l'Observatoire de Paris. Celle-ci aura permis aux maires de Toulouse, de Strasbourg, de Brest et d'Avignon de montrer ce qu'ils ont d'ores et déjà concocté, sans compter le maire de Bordeaux, présent sur l'estrade du fait de sa double nature. De même, Bernard Foccroule, responsable du programme « Bruxelles 2000 », et Birgit Breuel, commissaire de l'Exposition universelle de Hanovre, ont indiqué les modalités d'une coopération sans laquelle les plus beaux enthousiasmes du monde chrétien risqueraient de sombrer dans une concurrence sauvage. Comme l'an 2000 trouve bien son origine quelque part, Ramiz Jaraisy, maire de Nazareth, a participé au multiplex, mais non celui de Bethléem.

En France, la célébration de l'an 2000 passera par deux étapes. Mille jours de préparation, mais aussi d'action, de réflexion, d'éveil en somme des enthousiasmes. Puis viendra la fête proprement dite, qui démarrera à l'automne 1999 et durera jusqu'au printemps 2001. La première étape se propose de cadrer la multitude des initiatives spontanées ou programmées dans les limites de quatre grandes notions-clés : imaginer, savoir, partager, créer. Il s'agit de s'ouvrir à toutes les formes de l'activité humaine : culturelle, mais aussi scientifique, écologique, sociale. Chaque projet pouvant prendre toute les formes possibles : du colloque au site Internet ; de l'exposition au voyage ; de la course à la voile à la création de jardin...

En septembre 1999 s'ouvrira alors la deuxième étape : « 2000 en France, la traversée du siècle au millénaire ». Ici interviennent plus précisément les grands établissements nationaux, et notamment le nouveau bâtiment qui devrait être construit à Aubervilliers ou à Saint-Denis. Prévue pour une durée de vie d'une quinzaine d'années et devant être financée par le privé, cette structure, à vocation provisoire, accueillera trois grandes expositions : « Ici et maintenant », conçue par Jean-Louis Froment, cherchera l'invention dans la création contemporaine ; « La France. Un portrait/des portraits », confiée à la vision du Suisse Harald Szeemann, aura pour vocation de retrouver aujourd'hui la fibre universaliste et généreuse du Siècle des Lumières ; enfin « Les ancêtres du futur », confiée à Jacques Kerchache, rassemblera les chefs-d'œuvre de toutes les civilisations à partir desquelles continue de se construire l'histoire, notre imaginaire, avec pour objectif avoué *« l'évidence de notre fraternité »*.

Le Centre Georges-Pompidou, dont les portes doivent rouvrir le 31 décembre à minuit, consacrera son programme à cette variante de la fraternité qu'est l'altérité. Là encore trois expositions : « A travers un siècle ouvert » (les créateurs marginaux du XX[e] siècle), « Jean Dubuffet et Brassaï », et enfin « La banlieue », un thème cher à Jean-Jacques Aillagon, au même titre que celui de la ville. On le retrouvera à l'œuvre à Arc-et-Senans et à Bordeaux, qui sera, en 2000, *« la ville française de l'architecture »* avec deux expositions et une triennale dans lesquelles Arc-en-Rêve devrait, une fois de plus, montrer sa rare compétence.

Les autres grands sites parisiens ont également bouclé leur programmation pour le nouveau millénaire. Le Louvre des arts premiers, chers à Jacques Chirac, devrait ouvrir ses portes en attendant le fameux musée dont on murmure qu'il pourrait trouver finalement place quai Branly. « L'invention du temps » et « D'après l'antique » seraient les deux expositions-phares du plus grand musée parisien. Les Galeries nationales du Grand Palais, qui devraient retrouver en état de marche leur grande sœur voisine, la fameuse nef actuellement fermée pour cause de chute de boulons, exploreront la thématique millénaire dans le temps (celui d'Ulysse, l'an mil, 1900, les visions du futur à travers l'histoire) et dans les consciences (« Mélancolie »). L'ouverture du Palais du cinéma, si longtemps retardée, au Palais de Tokyo sera réquisitionnée sous la bannière millénaire, en juin 2000. La Cité des sciences, le Festival d'automne, la Grande Halle de La Villette mettront au même rythme leurs programmations respectives.

> Il s'agit de s'ouvrir à toutes les formes d'activité humaine : culturelle, mais aussi scientifique, écologique, sociale

Quelques villes s'inscrivent également avec aisance dans la préparation de l'an 2000. Avignon, l'une des neuf villes européennes élues cette année-là capitales culturelles annonce de l'*« exceptionnel »* pour son festival de théâtre, tandis qu'un festival des jardins s'installerait sur les bords de la Durance, *« en écho »* à celui de Chaumont. Blois (« L'Émerveillement et l'enchantement »), Brest (le thème-surprise sera la mer), Strasbourg (cinq manifestations sur le thème du « Lien »), Toulouse (l'espace, bien sûr), Nantes (« Les Mondes inventés », à l'enseigne de Jules Vernes) semblent être avec Bordeaux les villes françaises dont les projets sont les plus volontaristes sinon les plus aboutis.

S'ajoutent à cette moisson bon nombre de sites patrimoniaux (Amiens, le pont du Gard, etc.) ou récents (le Futuroscope de Poitiers) qui sont embrigadés dans le projet par opportunité ou par nécessité. Au nombre des œuvres pieuses, on note le réaménagement des berges de la Seine, qui semblent avoir attendu leur classement par l'Unesco pour bénéficier d'un tel traitement, et la curieuse restauration de l'amphithéâtre de Verniquet, au jardin des Plantes, une petite merveille néoclassique, certes, qui risque de faire oublier l'état d'autres bâtiments du Muséum abritant, eux, des collections sérieusement menacées.

Frédéric Edelmann

Passion des symboles et calcul politique

SELON les experts, le deuxième millénaire commencerait en réalité le 1[er] janvier 2001 *(lire page 30)*. Mais inutile de tergiverser : pour la plupart des gens, il commencera en l'an 2000, et c'est bien le réveillon du 31 décembre 1999 qui conduit les plus optimistes, ou les plus fortunés, à réserver leurs tables pour les restaurants les plus prestigieux et les music-halls les plus pailletés, de Paris à Las Vegas. Sauf rares exceptions, ce sont d'ailleurs les seules informations solides qu'il soit facile de collecter aux Etats-Unis, au Japon et même dans certains pays d'Europe, comme l'Espagne, qui digère sans doute encore les splendeurs de l'Exposition de Séville ou les exploits des Jeux de Barcelone.

Parmi les Etats, la France est la première à annoncer avec autant de précision les célébrations qui marqueront l'an 2000 et à décrire le calendrier des opérations prévues d'ici là, pendant mille jours. Habitude culturelle, passion des symboles, calcul politique : il y a un peu de tout cela. Mais l'initiative gouvernementale doit d'abord être appréciée dans son contexte international.

Jusqu'à la nomination de Jean-Jacques Aillagon, président du Centre Pompidou, à la tête de la Mission pour la célébration de l'an 2000 en décembre 1996, le flou régnait quant à l'importance qu'il fallait accorder ou non à l'événement. Tel n'était apparemment pas le cas de l'Italie, où l'Etat et la ville de Rome devaient accompagner le jubilé du Vatican avec leurs propres projets.

En Grande-Bretagne, le gouvernement de John Major a mis en place, dès 1995, une loterie (privée) dont 28 % des recettes doivent aller à cinq « bonnes œuvres » parmi lesquelles le Millenium et ses nombreux projets. L'Allemagne a depuis longtemps lancé deux chantiers gigantesques programmés pour l'an 2000 : l'Exposition universelle de Hanovre et, surtout, le transfert de la capitale de Bonn à Berlin. Sans qu'interviennent outre mesure les hauts et les bas politiques du chancelier Helmuth Kohl, les travaux avancent à vive allure, à Hanovre comme à Berlin, la future capitale pouvant même se targuer d'avoir ouvert le plus grand chantier du monde sur la Potsdamer Platz. L'an 2000 est peut-être une heureuse coïncidence, il n'en reste pas moins que, en Europe, l'Allemagne semble bien devoir être le poids lourd des fêtes du millénaire.

Les situations anglaise et italienne sont très incertaines. Pour le Millenium britannique, deux paramètres interviennent déjà : la probable chute des conservateurs, d'une part, peut conduire à réviser dans un sens plus social ou plus urbain certains « choix » qui, d'autre part, restent à la merci du privé, sans qu'aucun projet semble sérieusement acquis, hormis celui de Richard Rogers pour South Bank. La plupart des initiatives soutenues par la commisssion du Millenium doivent trouver un complément privé : à moins de trois ans de l'an 2000, on voit mal quels nouveaux grands équipements pourraient concrètement voir le jour. La capitale italienne – mis à part les projets de l'Eglise – n'est guère mieux lotie. Le métro, en particulier, reste en panne.

UNE CITÉ PROVISOIRE

Mille jours ou à peu près, c'est une durée raisonnable pour lancer encore certains projets d'envergure, mais d'ores et déjà trop limitée pour commencer *ex nihilo* une nouvelle salve de grands travaux comme les deux septennats de François Mitterrand en avaient été naturellement fertiles, aidés par la date-clef de 1989.

Disposant pourtant du modèle de cette période faste et du savoir-faire de plusieurs personnalités, comme Goude ou Decouflé, la Mission dirigée par Jean-Jacques Aillagon peut faire preuve d'ambition, dans les limites de crédits encore incertains et d'une nécessaire cohérence. Il n'est assurément pas mauvais de se donner un programme ambitieux, même s'il devra sans doute être simplifié, ajusté, élagué. Jean-Jacques Aillagon et son équipe ont évité les projets irréalistes ou mégalomanes, s'en tenant, sur le plan architectural, à une Cité provisoire techniquement réalisable, si le privé accepte de prendre ce risque contrôlé.

La seule dérive, en définitive, serait que la Mission soit conduite à absorber tous les crédits et tous les projets culturels ou scientifiques, figeant ainsi trois années durant, toute la vie intellectuelle et sociale du pays dans un carcan trop lourd. Ou devenant le contrefort un peu factice de politiques culturelles et scientifiques mises à genoux par Bercy. Le caractère artificiel et politique de la Mission, au-delà de sa vertu toute sacerdotale, apparaîtrait alors de façon évidente.

A l'inverse, et Jean-Jacques Aillagon est trop fin tacticien pour ne pas tout miser en ce sens, le projet « An 2000 » peut conduire à débloquer ces mêmes situations. On voit mal le gouvernement s'obstiner dans une politique de baisse des crédits en matière, notamment, de recherche et de patrimoine, et entonner de la même voix, l'Hymne à la joie du deuxième millénaire.

F. E.

Le Grand Jubilé de tous les chrétiens du monde

S'IL y a un terme auquel il va falloir s'habituer, c'est celui de *Jubilé*. Il est tiré du Lévitique : Dieu a demandé à Moïse que tous *« les sept fois sept ans »*, la cinquantième année soit proclamée année sainte : *« Vous proclamerez la libération pour tous les habitants du pays. Ce sera le jubilé. »* Le jubilé, c'est l'année sabbatique, celle de la consécration à Dieu, de la remise des dettes, de la libération des esclaves et des pêcheurs, du pardon et de la réconciliation. La tradition chrétienne a repris cette pratique à son compte. La première « Année sainte » a été instaurée en 1300 et la tradition s'est maintenue à l'époque moderne, les dernières Années saintes, dans l'Eglise catholique, remontant à 1975 et à 1983.

L'an 2000 sera celui du Grand Jubilé. Pour un homme comme Jean Paul II, la mémoire fait partie de l'identité, et on ne sera guère étonné de l'ampleur qu'il souhaite donner à l'entrée du christianisme dans le troisième millénaire. Aucune autre personnalité au monde n'a célébré aussi précocement ce tournant du siècle. Dès le lendemain de son élection, en 1978, le nouveau pape mobilisait les chrétiens en vue de préparer ce qu'il appelait le *« Nouvel Avent »*, du nom de la période liturgique qui précède la fête de Noël. En novembre 1994, il faisait même de la préparation de l'an 2000 la *« clé d'interprétation »* de toute son action.

Les superlatifs abondent sous sa plume. L'an 2000 est un *« événement providentiel »*, un nouveau *« Printemps de la vie chrétienne »*. Tout un programme de manifestations est arrêté. Il engagera son successeur si Jean Paul II ne parvient pas à ce terme. Les trois dernières années de ce siècle seront ainsi consacrées à des colloques, des publications, des réflexions, successivement sur le Christ (1997), sur l'Esprit-Saint (1998) et sur Dieu (1999). Des assemblées d'évêques (synodes) sont aussi programmées d'ici à l'an 2000 pour les Amériques, pour l'Europe et pour l'Afrique. Mais le principal mérite du Grand Jubilé sera de drainer les pèlerins du monde entier vers les plus hauts lieux saints chrétiens : à Rome, où les manifestations culmineront en un congrès eucharistique mondial à la fin du siècle, et dans les villes où vécut Jésus-Christ.

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL

Le Vatican a mis sur pied un dispositif exceptionnel. Un conseil de présidence est en place depuis près de trois ans, animé par le cardinal Roger Etchegaray, ancien archevêque de Marseille, l'une des personnalités les plus proches du pape. Huit commissions de travail ont été créées : théologico-historique, artistique, liturgique, pastorale, sociale, œcuménique, interreligieuse et celle dite du martyrologe pour marquer la mémoire de tous ceux qui sont morts pour leur foi chrétienne. Dans chaque Eglise locale, un comité préparatoire à l'an 2000 est également en place.

Les Eglises chrétiennes sont d'abord attentives à la signification œcuménique et pénitentielle de ce jubilé. Comment pourraient-elles célébrer dans la désunion l'anniversaire de la naissance de leur fondateur ? Toutes s'emploient à préparer des manifestations qui pourraient préfigurer l'*« unité visible »* des chrétiens. Pour la première fois, un pape a consacré, en 1995, une pleine encyclique aux questions œcuméniques : dans *Ut unum sint* (Qu'ils soient un), Jean Paul II déclare que si le deuxième millénaire a été celui des grandes fractures, l'an 2000 doit être celui du pardon et de la réconciliation.

Cet examen de conscience pourrait s'étendre aux traditions non chrétiennes. L'Eglise catholique souhaite que l'entrée dans le troisième millénaire soit suivie d'un pacte universel entre les grandes religions monothéistes pour un renouveau moral de l'humanité. Aussi, dans l'esprit de la rencontre interreligieuse d'Assise en 1986, le pape a-t-il convié à un rassemblement, en 1999, des représentants du judaïsme, du christianisme et de l'islam. Il aura lieu au Mont-Sinaï, en Egypte, où Dieu apparut à Moïse, il y a cinq mille ans, soumettant au peuple juif les Dix Commmandements et l'Alliance (Testament) renouvelée, selon les chrétiens, par la naissance et la mort de Jésus-Christ.

Quel sera l'impact de tels appels venus en particulier de Rome ? La préparation de l'an 2000 est beaucoup moins avancée chez les protestants, les orthodoxes et les anglicans. Les premiers ont même marqué leur agacement devant le cavalier seul du pape. Lukas Visher, théologien réformé très connu dans les milieux œcuméniques, a même déclaré : *« Ce n'est pas autour du pape qu'il faut se réunir, mais autour du Christ ! »* A Genève, le Conseil œcuménique des Eglises (plus de 300 Eglises membres, protestantes, anglicanes, orthodoxes) collecte les projets. Certains rêvent même d'un concile universel de réconciliation.

Ce qui fait l'unanimité, en revanche – sauf au sein de sa propre Eglise –, c'est la manière dont le pape conçoit la démarche pénitentielle propre à toute année jubilaire. Il estime que l'Eglise doit demander pardon pour les fautes qu'elle a commises dans le passé. Aussi les souvenirs des croisades, de l'Inquisition, de l'évangélisation forcée et de l'antijudaïsme passé de l'Eglise commencent-ils à remonter. La réhabilitation de Jan Hus, réformateur de Bohême, condamné à mort et brûlé vif en 1415, et de Savonarole, moine dominicain, ennemi du pape Alexandre VI Borgia, pendu puis brûlé en 1498, est à l'ordre du jour. Certaines voix cardinalices ont fait savoir au pape leur désaccord : l'Eglise ne peut se tromper. Seuls certains de ses fils ont pu s'égarer. Cette polémique ne fait que commencer et marquera les esprits, à n'en pas douter, à l'approche d'un tel jubilé.

Henri Tincq



Nazareth, Bethléem, Jérusalem : le Christ écartelé

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Annonciation, naissance, supplice. Trois étapes du mystère de Jésus, trois villes chéries par un milliard de chrétiens. A mille jours du 2000e anniversaire présumé de la naissance du Nazaréen, les trois cités sœurs du christianisme devraient vibrer d'ardeur pour préparer « la » célébration du siècle. Seulement voilà, l'avènement du « Prince de la paix » s'est développé dans une région qui reste plus que jamais troublée par la folie des hommes.

« Bethléem est palestinienne, Nazareth israélienne et Jérusalem est... entre les deux », soupire l'évêque Kamal-Hanna Batish, le président du Comité Jérusalem pour le Grand Jubilé. Tant au niveau religieux qu'au niveau profane et matériel, la coopération entre les trois villes pour préparer l'événement est dans l'impasse. La dernière réunion du Comité catholique latin de Jérusalem, chargé des préparatifs religieux, date de l'été 1996. Principal motif cité par l'évêque : *« Nos membres de Ramallah et Bethléem ne peuvent pas entrer dans la ville. »*

La partie arabe de la cité trois fois sainte où se trouvent le Saint-Sépulcre et le Patriarcat a été conquise et annexée en tant que *« capitale éternelle du peuple juif »* par Israël. Depuis mars 1993, pour *« raisons de sécurité »*, l'entrée de la ville est interdite aux Palestiniens des territoires sans autorisation spéciale de l'armée.

Côté profane, c'est l'arrivée au pouvoir de la droite nationaliste conduite par Benyamin Nétanyahou qui semple avoir compliqué les choses. La dernière réunion de la commission bilatérale israélo-chrétienne de préparation date du 8 juillet 1996, six semaines après la formation du gouvernement. Depuis, *« on ne peut même pas dire qu'il y a une crise*, note Mgr Batish ; *il n'y a rien, aucun contact »*. Voilà une semaine, l'évêque a convoqué une conférence de presse pour présenter le Grand Jubilé.

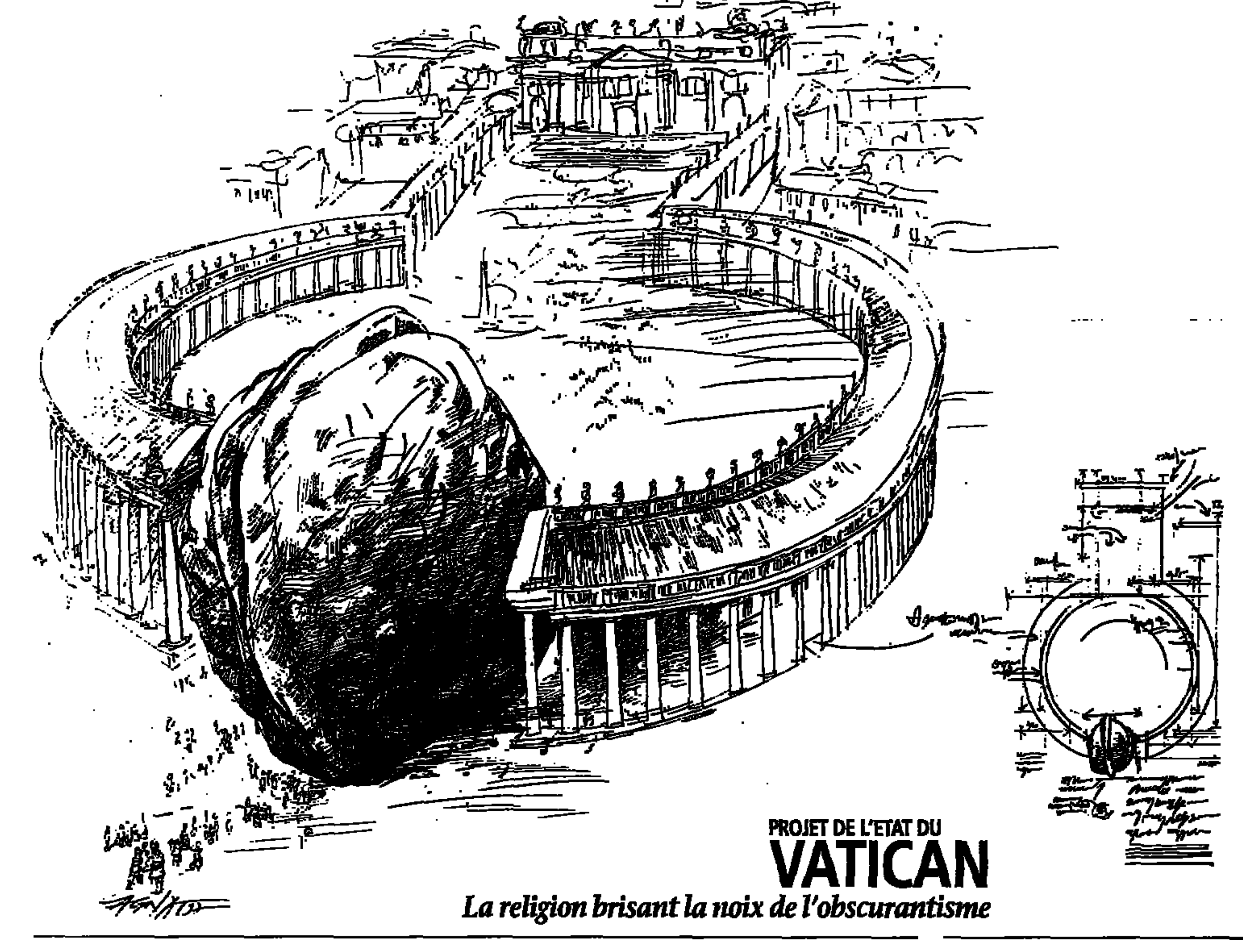
« Compte tenu des conditions sociales précaires, des incertitudes du processus de paix et plus que tout du bouclage de la sainte cité, s'interrogeait l'ecclésiastique, *comment peut-on prendre plaisir à travailler sur une Terre sainte aussi morcelée en petits cantons isolés les uns des autres et si souvent impénétrables ? »* Le son de cloche est différent à Nazareth. La *« plus grande ville arabe d'Israël »* (60 000 habitants, en majorité musulmans) a entamé dès 1994 d'importants travaux de modernisation des infrastructures et de restauration des sites archéologiques. Mais l'argent manque pour poursuivre le grand dessein baptisé « Nazareth 2000 ». *« Quelques semaines avant les élections de juin 1996*, se lamente Ramiz Jarrizi, le maire de la ville. *l'ancien gouvernement travailliste avait voté le budget additionnel de 400 millions de francs dont nous avions besoin pour poursuivre les travaux »*. Depuis M. Nétanyahou, *« Nazareth attend les fonds »*.

« RAISONS DE SÉCURITÉ »

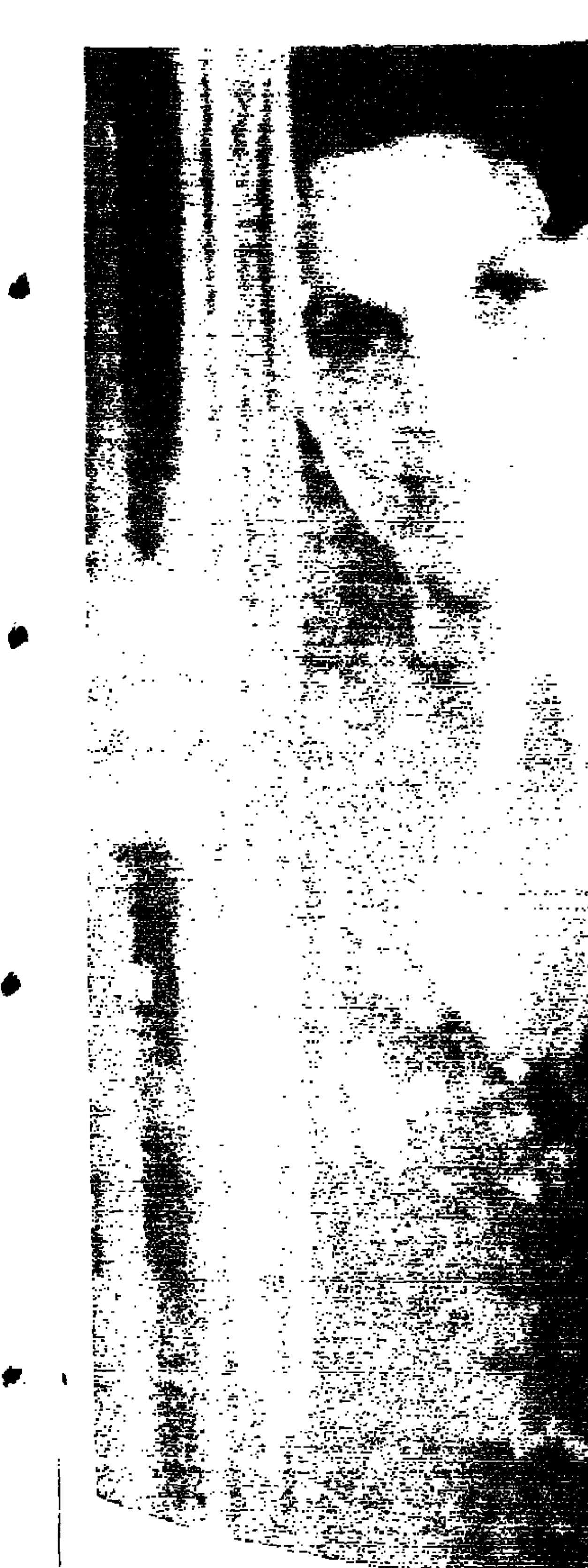
Encore la cité de l'Annonciation, qui a déjà dépensé 300 millions de francs pour se refaire une beauté, n'a-t-elle pas à se plaindre par rapport à celle de la Nativité. Pauvre Bethléem ! Autonome et palestinienne depuis seize mois, sporadiquement « bouclée » par l'armée d'Israël pendant des semaines pour *« raisons de sécurité »*, ce qui réduit à zéro ou presque son unique gisement de fonds : le tourisme et les pèlerinages. Cinquante mille habitants, en majorité musulmans, 200 chambres d'hôtel, 40 % de chômeurs. Selon Elias Freij, le vieux maire OLP, *« moins de 20 % des familles de Bethléem sont en état de payer des impôts à la ville. Et l'Autorité autonome, dirigée par Yasser Arafat, est aussi pauvre que nous »*.

Résultat : les caisses de la municipalité sont vides, et rien ou presque n'a pu être fait pour le Jubilé. Hanane Ashraoui, ministre de l'enseignement supérieur, a bien pris début mars la direction du projet « Bethléem 2000 » et engagé une équipe d'experts, mais où trouver l'argent ? La France va aider, les entreprises touristiques de l'Hexagone sont invitées à investir. Mais, curieusement, la coopération française pour la préparation du Grand Jubilé – *via* le Centre Pompidou, la Ville de Lyon, celle de Paris, etc. – semble surtout s'orienter vers celle des trois villes saintes qui a le moins besoin d'aide, Nazareth. Choix politique ou souci de rentabilité financière ?

Patrice Claude



PROJET DE L'ETAT DU VATICAN
La religion brisant la noix de l'obscurantisme



Rome dans l'expectative

ON ESTIME de vingt à quarante millions le nombre de pèlerins qui pourraient se rendre à Rome. Pour les accueillir, une commission réunit cinq représentants du Saint-Siège et cinq représentants des pouvoirs publics, dont Nicola Scalzini membre du gouvernement, et Francesco Rutelli, maire de Rome. Des travaux qualifiés de « pharaoniques » ont été annoncés pour un total estimé à au moins 2 000 milliards de lires (6,8 milliards de francs). Des sponsors privés et les grandes entreprises publiques sont sollicités. Une nouvelle ligne de métro devrait en particulier relier le Colisée à la place Saint-Pierre. Mais les délais trop rapprochés et les lenteurs administratives font craindre à beaucoup que les pèlerins ne découvrent, au mieux, qu'une ville en chantier.

Le maire de Rome, Francesco Rutelli, grand jeune homme sympathique porté par le parti de l'Olivier, continue d'annoncer quelques travaux d'importance pour le jubilé, mais sans parvenir à obtenir à temps les crédits annoncés par l'Etat. Le tunnel sous le château Saint-Ange est une aventure beaucoup trop complexe, à tous points de vue (urbains, archéologiques, structurels...), pour qu'il soit raisonnable de compter sur lui dans trois ans si l'on souhaite véritablement renforcer la circulation sur les rives du Tibre. Seul l'Auditorium dessiné par Renzo Piano, qui émerge à peine de la boue, après avoir hérité une inévitable surprise archéologique, pourrait être inauguré, en partie, avant 2001.

PROVINCIALISME

Non loin du chantier, la grande mosquée dessinée par l'architecte Vittorio Gregotti, heureux symbole de tolérance entre les religieux, apparaît comme le seul monument dont la ville se soit dotée depuis plusieurs décennies. Il y a bien une nouvelle église dont le projet a été confié à l'Américain Richard Meier, mais là encore il s'agit d'une initiative du Vatican, pour laquelle il faudra beaucoup prier afin de réunir les deniers nécessaires. Certes, nombre de façades sont restaurées, le blanc, revenu de mode, chassant désormais les rouges et les ocres... Certes, plusieurs aménagements de places sont à l'étude. Rien de conséquent ne semble pourtant pouvoir réveiller le provincialisme de la capitale, merveilleuse et endormie depuis un demi-siècle. Les lignes de métro nécessaires pour rendre utilisables les parkings de dissuasion en cours de construction n'ont aucune chance sérieuse de voir le jour dans les délais. Qu'il s'agisse de prolongations, ou de nouvelles voies, les surprises advenues lors de la Coupe du monde ont toutes les chances de se répéter. Au point que seul le choix de Rome pour les Jeux olympiques de 2004 pourrait, selon la plupart des observateurs, éviter la chute du maire aux prochaines élections. A défaut, les électeurs lui feront payer les conséquences du blocage généralisé des institutions.

Transport ou pas, le Vatican investit de son côté, rachetant tous les immeubles qu'il peut autour du petit Etat : au moins le gîte pourra-t-il être assuré aux pèlerins. La seule ambition qui pourrait sauver la Rome du jubilé serait finalement de consacrer ce fait accompli : la capitale italienne n'a plus de vocation qu'archéologique. A moins que les JO...

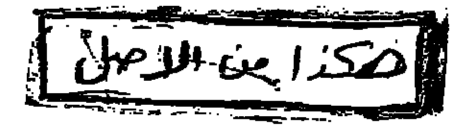
F. E. et H. T.

Georges Duby sur les traces de nos peurs millénaires

***NOUS PUBLIONS** ici des extraits d'entretiens avec l'historien Georges Duby parus sous le titre* An 1000, an 2000, sur les traces de nos peurs *Editions Textuel, 142 p., 149 F, 1995) :*

● **An mil.** Les terreurs de l'an mil sont une légende romantique. Les historiens du XIXe siècle ont imaginé que l'approche du millénaire avait suscité une sorte de panique collective, que les gens mouraient de peur, qu'ils bradaient tout ce qu'ils possédaient. C'est faux. On n'a, en fait, qu'un seul témoignage. Un moine de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire écrit : *« On m'a appris que, dans l'année 994, des prêtres dans Paris annonçaient la fin du monde. »* Le moine dont je parle écrit quatre ou cinq ans plus tard, juste avant l'an Mil. *« Ce sont des fous*, ajoute-t-il. *Il n'y a qu'à ouvrir le texte sacré, la Bible, pour voir, Jésus l'a dit, qu'on ne saura jamais le jour ni l'heure. Prédire l'avenir, prétendre que cet événement terrifiant que tout le monde attend va se produire à tel moment, c'est aller contre la foi. »* Je suis certain qu'il existait alors une attente permanente, inquiète, de la fin du monde, car l'Evangile annonce que le Christ reviendra un jour, que les morts ressusciteront et qu'il fera le tri entre les bons et les méchants. (...) Dans l'Apocalypse, on lisait que lorsque mille ans se seraient écoulés, Satan serait libéré de ses chaînes, et viendrait alors l'Antéchrist. Et l'on verrait surgir du fond du monde, de ces endroits inconnus, perdus à l'horizon, vers l'est ou vers le nord, des peuplades épouvantables. L'Apocalypse suscitait la crainte, mais aussi l'espérance. Car, après les tribulations, s'ouvrirait une période de paix qui précéderait le Jugement dernier, une ère moins difficile à vivre que le quotidien. De cette croyance se nourrissait ce qu'on appelle le millénarisme. Lorsque le voile se déchirerait, une longue période allait s'ouvrir où les hommes vivraient enfin heureux, dans la paix et l'égalité. L'homme médiéval était dans un état de faiblesse extrême face aux forces de la nature, il vivait dans un dénuement matériel comparable à celui des peuples les plus pauvres d'Afrique noire aujourd'hui (...). Les gens avaient donc l'espoir que, passé une période de troubles terribles, l'humanité irait soit vers le paradis, soit vers ce monde, délivré du mal (...).

● **An 2000.** Ma mère, par exemple, n'était pas persuadée que la fin du monde n'allait pas arriver bientôt. Nous vivons encore portés par tout ce que nos ancêtres très lointains ont fait et pensé. Si l'on fouillait les consciences de nos contemporains, on trouverait beaucoup de gens qui nourrissent toujours l'idée que l'histoire humaine peut s'interrompre brusquement. Je me souviens des premiers essais atomiques, les gens se demandaient si cela n'allait pas déclencher des réactions en chaîne et faire éclater l'Univers. Quand on entend dire aujourd'hui que la croissance démographique est telle que, dans quelques décennies, la Terre ne pourra plus nourrir les hommes, beaucoup se demandent ce qu'il adviendra de l'espèce humaine. Quand on sait que les dinosaures ont disparu si soudainement qu'on retrouve encore des œufs qui n'ont pas éclos, cela conduit à imaginer que, par tel ou tel mécanisme, par une défaillance totale des défenses immunitaires, par exemple, l'espèce humaine peut, elle aussi, disparaître.







L'Allemagne réunifiée prend rendez-vous à Berlin

Hanovre accueillera de juin à octobre 2000 une Exposition universelle consacrée à l'environnement

BONN
de notre correspondant

Dix ans après la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, la fin du XX[e] siècle va prendre un caractère particulièrement solennel outre-Rhin. Les cérémonies commenceront le 23 mai 1999 : l'Allemagne réunifiée commémorera alors le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Loi fondamentale, qui marqua la naissance de la République fédérale à l'ouest de l'ancien rideau de fer. Le jour même, dans l'immeuble rénové du Reichstag, officiellement rebaptisé Bundestag, sera élu un nouveau président de la République.

Cette élection marquera symboliquement l'acte de naissance de la « République berlinoise ». Les institutions de Bonn mettront dix-huit mois, à partir de ce jour-là, pour déménager définitivement dans la capitale allemande. Elles devraient, pour l'essentiel, y être installées pour la célébration du dixième anniversaire de la réunification allemande, qui clôturera en quelque sorte, le 3 octobre 2000, les manifestations prévues pour la fin du millénaire. Celle-ci sera marquée, en Allemagne, par l'Exposition universelle que doit accueillir de juin à octobre la ville de Hanovre. Les Eglises chrétiennes ne seront pas non plus de reste, puisqu'elles illustreront avec un éclat particulier – en Allemagne sans doute encore plus qu'ailleurs – mille ans d'histoire.

Paradoxalement, cette accumulation d'événements et de célébrations a pour conséquence d'occulter quelque peu le changement de millénaire en tant que tel. Rien n'a encore été conçu de la part de l'Etat fédéral pour célébrer le passage au XXI[e] siècle. Ni commission spéciale ni projets ad hoc. Mais de nombreuses initiatives publiques et privées prendront place, notamment, dans le cadre du déménagement de la capitale. Le gouvernement de Bonn se contentera, par l'intermédiaire du ministère du logement, de financer des manifestations parallèles à l'Exposition universelle de Hanovre. Celle-ci, qui débordera sur Hambourg et Berlin, prévoit d'accueillir 40 millions de visiteurs et s'est donné pour thème « Les rapports de l'homme et de l'environnement ».

C'est à Berlin qu'on dépense le plus d'énergie en prévision du tournant millénaire. Berlin où vont s'engouffrer, grâce au déménagement des institutions et à l'effet d'entraînement qui s'ensuivra, *« 100 milliards de marks d'investissements avant et après l'an 2000 »* – autrement dit 350 milliards de francs environ –, selon Ulrich Eckhardt, président du comité des festivals de Berlin (les Berliner Festspiele), chargé par l'exécutif de la ville de coordonner, au niveau du Land, les cérémonies de 1999 et de l'an 2000. Au vu de cette somme faramineuse, on comprend mieux pourquoi les autorités allemandes n'ont pas prévu de programme spécifique.

> L'accumulation de célébrations a pour conséquence d'occulter le changement de millénaire

Il s'agira de tirer parti d'une dynamique dont les éléments sont déjà en place : construction du nouveau centre de Berlin, remise à neuf du Reichstag, construction d'une nouvelle voirie, d'une nouvelle gare centrale, de nouveaux musées (comme le Musée juif de Daniel Libeskind). « *Nous n'avons pas besoin de construire une roue géante ; la nôtre est déjà en train de prendre forme sous nos yeux. Nous voulons lui donner un caractère intellectuel* », souligne Ulrich Eckhardt.

A l'entrée du nouveau millénaire, Berlin ne perdra aucune occasion de se donner en spectacle. Un programme ambitieux d'expositions est prévu à partir de 1999 au cœur de la capitale retrouvée. L'une d'entre elles sera placée, afin de rappeler les cinquante ans de la République et les dix ans d'unification, sous le signe d'une formule empruntée à la Loi fondamentale : « Unité, Droit, Liberté » (au Musée de l'histoire, sur l'avenue Unter-den-Linden). Une autre retracera les grandes étapes de l'art du XX[e] siècle en Allemagne, et ouvrira ses portes dans l'île des Musées, au cœur de l'ancien Berlin-Est : « *Il s'agit d'illustrer, à travers toutes les formes de l'art, l'histoire allemande du XX[e] siècle, y compris ce qu'elle a apporté de pire* », selon Ulrich Eckhardt. Une troisième, enfin, s'est donné pour mission d'illustrer la civilisation du prochain millénaire à travers sept champs de réflexion (au Martin Gropius Bau).

Lucas Delattre

La Grande-Bretagne profite de la soudaine richesse due à la loterie nationale

LONDRES
de notre correspondant

Les préparatifs du « Millenium » sont engagés depuis longtemps au Royaume-Uni. Les plans sont tracés, le mode de financement décidé. Le projet-phare sera le Centre national d'expositions de Greenwich, à Londres. La capitale bénéficiera aussi d'une Tate Gallery-*bis* (un « nouvel Orsay ») destinée à la peinture anglaise et logée dans une ancienne centrale thermique. Mais aussi de la couverture de la grand-cour du British Museum, d'un pont sur la Tamise à Hungerford (dû à Sir Norman Foster), d'un nouveau parc dans l'East End – quartier défavorisé – et d'un centre éducatif proche du zoo. Nombre d'autres projets sont prévus dans le reste du pays.

Pour coordonner ce programme, le gouvernement britannique a établi, dès 1993, une commission du Millenium de neuf membres présidée par le ministre de l'héritage national (culture), Virginia Bottomley, entourée du vice-premier ministre et d'un représentant de l'opposition. Son rôle est d'autant plus important que le Labour a de fortes chances d'être au pouvoir dès le 1[er] mai de cette année et que son accord a été nécessaire pour boucler le projet de Greenwich. La commission bénéficie d'un budget financé par les recettes de la Loterie nationale (privée) qui sont également réparties pour aider les arts, le patrimoine, les sports et les bonnes œuvres. Les cent premiers projets ont déjà obtenu une promesse de financement de 836 millions de livres (7,8 milliards de francs environ).

Un des principes de la commission est que chaque livre versée doit être contrebalancée par au moins une livre accordée par le secteur privé ou les autorités locales. La loterie continuera de financer le Millenium jusqu'au 31 décembre 2000. En plus des programmes à construire, des bourses seront aussi attribuées à des projets personnels pouvant apporter une contribution à la communauté.

« VALEURS COMMUNES »

Le dôme de Greenwich – dû à l'architecte Rogers et qui sera le plus vaste du monde – a obtenu 200 millions de livres de la commission, 150 millions de parrainages privés et compte sur les recettes de billetterie pour boucler un budget de 600 millions. Les travaux doivent débuter en septembre. Mais on ne sait pas encore très bien ce que l'on y montrera, ni si la nouvelle ligne de métro qui doit y conduire sera prête à temps. La nouvelle Tate coûtera 127 millions, l'aménagement du British Museum, 94 millions. Le plus gros projet hors de Londres sera le Centre de la terre, dans le Yorkshire (125 millions), et le plus modeste la Salle du Millenium du village de Moulsoe (Buckinghamshire).

Dans un discours prononcé le 6 février, M[me] Bottomley a défini la philosophie du gouvernement conservateur sur le Millenium. Un temps accusé d'avoir favorisé le côté matériel, voire matérialiste de célébrations présentées en termes de chiffres et de sponsors, elle a voulu lui donner cette dimension spirituelle qui – au dire de l'Eglise anglicane en particulier – paraissait absente : le Millenium offre aux différentes communautés religieuses, a-t-elle expliqué, l'occasion de « *partager des valeurs communes et non pas une dilution des différentes croyances* ».

Patrice de Beer

Un risque de sinistre majeur sur l'ensemble des réseaux informatiques

Le coût des adaptations nécessaires serait estimé à environ 600 milliards de dollars, soit près de 3 500 milliards de francs

AU MOMENT précis où la fête de l'an 2000 battra son plein dans le monde entier, bon nombre d'ordinateurs perdront la tête. Les feux tricolores déréglés engendreront des accidents de la circulation. Les distributeurs de billets refuseront de fonctionner. Sans parler des dates de péremption erronées sur les produits alimentaires, des armements militaires hors d'usage, des salariés privés de paye ou du blocage des réservations d'avion et de train...

Contrairement aux apparences, un tel scénario catastrophe ne relève pas de la science-fiction hollywoodienne. Si aucune correction n'était apportée aux logiciels utilisés aujourd'hui, il se réaliserait à coup sûr, même si l'étendue réelle des dégâts reste difficile à estimer. Heureusement, personne ne peut se retrancher derrière l'ignorance. Le problème du « passage à l'an 2000 » des ordinateurs fait l'objet de multiples avertissements depuis plusieurs mois en France et plusieurs années à aux Etats-Unis (*Le Monde* du 21 décembre 1996). Les cabinets d'études annoncent des factures astronomiques. Le Gartner Group estime le coût des adaptations nécessaires à environ 600 milliards de dollars (près de 3 500 milliards de francs).

Bruce H. Hall, directeur de recherche chez Gartner, indique dans le *Wall Street Journal* qu'une entreprise disposant de 8 000 logiciels peut s'attendre à un coût d'adaptation à l'an 2000 de 10,5 millions de dollars (60 millions de francs) représentant 100 « années-homme de travail »... Une telle charge peut provoquer la disparition de certaines sociétés financièrement fragiles. Elle peut également engendrer une carence sur le marché du travail. Le nombre d'informaticiens capables de réaliser les tâches d'analyse et de correction des logiciels risque de se révéler insuffisant. Surtout si un trop grand nombre d'entreprises attend le dernier moment pour s'atteler à ce douloureux problème.

UN VIRUS À RETARDEMENT

Le « bogue » de l'an 2000 se distingue par son extrême simplicité associée à une redoutable efficacité. De plus, sa conception ne doit rien à la malveillance ni à l'erreur, les deux causes majeures des déboires informatiques. Jusque vers la fin des années 80, les faibles capacités en mémoire des ordinateurs ont conduit les programmeurs à rogner le plus possible la taille des données. Le codage de l'année, avec son 19.. répétitif, offrait une possibilité évidente de simplification. Seuls les deux derniers chiffres ont donc été conservés. Les informaticiens ont ainsi réglé un virus à retardement sur le 1er janvier 2000 à 0 heure. A l'époque, ils pensaient que leurs logiciels seraient remplacés bien avant l'an 2000. En réalité, nombre d'entre eux sont encore en service aujourd'hui.

Lors du changement de millénaire, les programmes considéreront la nouvelle année comme 00 au lieu de 2000. Et tous les résultats des calculs utilisant cette valeur seront immanquablement faux. Or les opérations sur les dates abondent, qu'il s'agisse de la durée de validité d'un mot de passe, d'une carte de crédit, d'un contrat ou des calculs d'intérêts, d'amortissement, de remboursement... La délivrance des diplômes et l'inscription scolaire se trouvent dans la même situation.

Certains effets se produiront bien avant l'an 2000. L'université d'Etat d'Atlanta s'est ainsi attelée, dès le mois d'avril 1994, à la tâche qui s'achèvera en décembre 1998. Une durée de 4 ans, 30 millions de francs de coût, 58 000 heures de travail, tel sera le bilan de l'opération pour cette institution qui accueille 40 000 étudiants. Si les Américains semblent plus mobilisés que les Européens, le Gartner Group estimait en 1996 que seulement 5 % des entreprises avaient réalisé des investigations suffisantes pour mesurer l'impact du bogue sur leur activité.

En France, la proportion de sociétés qui se sont concrètement engagées dans ce travail ne dépasserait pas les 2 à 3 %. Certaines d'entre elles, même lorsqu'elles excercent leur activité dans les technologies de pointe, n'en sont qu'à la nomination d'un responsable de projet an 2000. Elles prennent ainsi le risque de découvrir tardivement l'ampleur du problème. Il leur restera peu de temps pour mobiliser les crédits et les ressources humaines nécessaires pour franchir sans encombre une date qui, dans l'informatique, n'a rien de symbolique.

Michel Alberganti



DESSINS JEAN-PIERRE CAGNAT

Bruxelles, une des neuf capitales culturelles

POUR Bruxelles, comme d'ailleurs pour beaucoup de villes et d'établissements en Europe, l'an 2000 risque d'être avant tout marqué par les échos rejouis ou meurtris du passage à l'euro, en 1999. Pourtant, la métropole belge sera aussi à l'heure de la culture puisqu'elle a été choisie pour être, cette année-là, une des neuf *« capitales culturelles »* de l'Europe... des Quinze – les autres sont Reykjavik, Bergen, Helsinki, Prague, Cracovie, Avignon, Bologne et Saint-Jacques-de-Compostelle. Depuis cette élection, les représentants de la ville ont dû travailler ferme sur le statut complexe, en raison notamment du bilinguisme, de l'Association Bruxelles, ville européenne de la culture de l'an 2000, dont, en février seulement, le bourgmestre de Bruxelles, François-Xavier de Donnéa, a pu signer l'acte constitutif.

Pour la seule ville de Bruxelles, un budget de 20 millions de francs belges (3,2 millions de francs) doit être dégagé chaque année – soit 100 millions au total (16,6 millions de francs) – afin de donner corps aux projets ambitieux qui ne manqueront pas de surgir. Bernard Foccroule, directeur du Théâtre de la Monnaie, a été nommé à la tête de l'association, qui doit regrouper les institutions fédérales, les grands musées, les représentants des trois communautés (flamande, française, germanophone), la ville et l'Union européenne, mais qui se heurte encore à quelques-uns des particularismes de la région. Bernard Foccroule s'est cependant mis au travail et doit présenter, en mai prochain, à partir de priorités en cours de définition, un premier projet d'ensemble.

CLIVAGES COMMUNAUTAIRES

Si inventive que soit l'association, elle devra cependant faire entendre une voix nouvelle dans une Europe dont elle reste la tête mal aimée, voire mal assurée. Cette voix nouvelle devant être culturelle, il lui faudra faire oublier les difficiles clivages entres communautés flamande et française, et faire oublier, s'il en est encore temps, la désastreuse politique d'abandon et de destruction du patrimoine dont Bruxelles est la victime depuis plusieurs décennies. Sans parler d'un urbanisme et d'une architecture qui semblent directement issus de commissions irresponsables.

Bernard Foccroule n'aura pas trop de toute son énergie pour rassembler autour de son projet les véritables richesses culturelles de Bruxelles et de la Belgique.

F. E.

Le casse-tête du calendrier

Lorsque nous serons en l'an 2000, nous serons en fait, selon le calendrier romain, en 2754 *« ab urbe condita »* (depuis la fondation de Rome). Mais nous serons en 1378 de l'Hégire, pour le monde islamique, en 5760 pour les juifs, et en 4697, selon les légendes, pour les Chinois. Pour les bouddhistes, nous serions en 2544 à l'exception de la tradition tibétaine qui retient l'année 2124. S'il est donc une victoire que le christianisme a bel et bien emportée, c'est celle du calendrier qui, depuis 525, à l'instigation du moine Dionysius Exiguus, distribue l'histoire du monde de part et d'autre de la naissance du Christ, le 25 décembre de l'an 1 (en fait en l'an 3 ou 4 avant l'ère qui porte son nom). A noter qu'il n'y a pas d'année 0.

Cette « victoire » du christianisme est cependant liée surtout à l'efficacité réelle du calendrier grégorien, établi en 1582 par Grégoire XIII. La chronologie a ensuite été imposée par le colonialisme. Aussi le premier à s'être préoccupé des festivités de l'an 2000 est-il tout naturellement le Vatican...

Programme

SOUS le titre général « La France, l'Europe, le Monde », la Mission pour les célébrations de l'an 2000 articule son projet en deux phases.

La première phase – « 1 000 jours pour inventer l'an 2000 » –, consacrée à la préparation matérielle, mais aussi à la réflexion, sera développée selon quatre thèmes : « Imaginer », « Savoir », « Partager », « Créer », chacun de ces thèmes correspondant à un dispositif différent.

La deuxième phase, « La traversée du siècle au millénaire », correspondra aux célébrations de l'an 2000. Elle durera plus d'un an et sera marquée par un ensemble de manifestations s'appuyant sur la Cité de l'an 2000, et réparties en *« escales »* parisiennes, provinciales ou étrangères, en *« routes »* et, bien sûr, en fêtes.

2000 versus 2001

Les hommes ayant la fâcheuse manie de commencer à compter à partir de 1 (1, 2, 3, etc.) et non à partir de zéro, le premier siècle de notre ère a donc commencé le 1er janvier de l'an 1 et s'est achevé le 31 décembre 100. Par conséquent, l'an 2000 – chiffre aux consonances magiques, ce qui explique bien des erreurs – fait partie intégrante du XXe siècle et du deuxième millénaire, qui se termineront le 31 décembre 2000 à minuit. La véritable année fatidique de changement de millénaire est donc 2001, comme l'avait compris l'auteur de science-fiction Arthur C. Clarke, qui l'avait choisie pour début de son *Odyssée de l'espace*.

Première phase : « 1 000 jours pour inventer l'an 2000 »

Du 4 avril 1997 au 31 décembre 1999. Quatre grands thèmes sont retenus : « Imaginer », « Savoir », « Partager », « Créer », qui fédèrent différents types d'action ou de réflexion.

● **« Imaginer »**

Premier appel à projets pour les initiatives relevant du savoir, de la solidarité ou d'un projet culturel collectif. A adresser avant le 15 juin 1997 à : Mission célébration an 2000. BP 2000, 75231 Paris cedex 05. Adresse électronique : projets@celebration2000. gouv. fr.

Second appel à projets (La Bourse aux exploits), concernant le domaine sportif ou celui de l'aventure. Date-limite d'envoi : janvier 1998. Mêmes adresses.

● **« Savoir »**

« Forum de l'an 2000 » : les enjeux de l'avenir. Colloque international du 22 au 23 septembre 1997, à Lyon.

« Les enjeux de l'an 2000 » : 27 colloques en région et dans les DOM-TOM prévus entre le 25 septembre 1997 et le 10 août 1999.

« La mémoire vivante du siècle » : enquête lancée par l'éducation nationale, sur la mémoire des familles, et associant enfants, parents et grands-parents (septembre 1998-mai 1999).

« Les expériences scientifiques ». Cinq programmes montés avec les grands établissements scientifiques : exploration du cerveau, cartographie du génome, tectonique des plaques (mission dans l'Himalaya), paléoclimatologie en Antarctique.

« La course » (the Race) : course à la voile autour du monde (départ le 31 décembre 2000), symbolisant l'union des cultures maritimes.

● **« Partager »**

« Sites pilotes » pour les actions de solidarité dans les zones franches et les projets culturels de quartier. Sites déjà annoncés : Amiens, La Rochelle, Perpignan.

« Le français en partage » : actions en faveur de l'alphabétisation et de la francophonie.

« Le printemps de la nature » : actions en faveur de l'environnement (1999).

« 20 000 lieux sur la terre » : 20 000 voyages à travers la France et le monde offerts à autant de jeunes âgés de vingt ans en l'an 2000 (1998-2000).

« Mille jours pour agir » : Campagne pour une planète vivante (1998-2000).

« Les entrées de villes » : série d'opérations sur la périphérie des villes, accompagnées d'un grand concours.

● **« Créer »**

Création de 2 000 PME.

Programme de commande aux artistes.

Création de jardins.

La cloche de l'an 2000.

L'objet du futur.

2 000 artisans pour l'an 2000.

Deuxième phase : la traversée du siècle au millénaire

De septembre 1999 à avril 2001.

● **« La cité de l'an 2000 »**

Lancement du concours d'architecture en 1997 sur un site au nord de Paris. La cité doit abriter trois expositions : « Ici et maintenant » (conception Jean-Louis Froment), « La France. Un portrait/des portraits » (commissaire : Harald Szeemann). « Les ancêtres du futur » (commissaire : Jacques Kerchache).

● **Centre Georges-Pompidou**

Trois expositions sur le thème général « Les voix du dehors » : « A travers un siècle ouvert », « Jean Dubuffet et Brassaï », « La banlieue ».

● **Palais du cinéma au Palais de Tokyo**

Ouverture en juin 2000.

● **Louvre**

« Le Louvre des arts premiers » (2000). Deux expositions : « L'invention du temps » et « D'après l'antique ».

● **Grand Palais**

Cinq expositions : « L'Europe au temps d'Ulysse » – 2000 à 750 av. JC (commissaires : Jean-Pierre Mohen et Christiane Eluère). De septembre 1999 à octobre 2000. « L'an mil » en Europe (commissaires : Danielle Gaborit et Michelle Collardelle). Automne 2000. « L'Europe en 1900 » (commissaire : Philippe Thiebaut). Printemps 2000. « Visions du futur » (commissaires : Zeev Gournier, Annie Caubet, Jean-Hubert Martin). Automne 2000. « Mélancolie – le génie en Occident » (commissaire : Jean Clair). Automne 2000.

● **Cité des sciences**

Programmation sur le thème « Le nouvel art d'apprendre et d'inventer » (1999), « Le vivant » (2000), « L'environnement » (2001).

● **Grande Halle de La Villette**

Trois expositions : « 1999 : la création ». « 2000 : l'homme et le conflit ». « 2001 : l'Université de tous les savoirs du monde » (365 jours d'enseignement continu).

● **Paris-Quartier d'été**

Périphérock (série de concerts sur le périphérique). *La Huitième Symphonie, dite « des Mille »*, de Mahler, sur le parvis de la Défense.

S'ajoutent à cet ensemble la programmation du Festival d'automne, avec la création annoncée d'un répertoire d'opéras pour le XXIe siècle ; un Festival de l'imaginaire à l'initiative de la Maison des cultures du monde ; le réaménagement des berges de la Seine ; les travaux du Muséum d'Histoire naturelle, notamment la restauration de l'amphithéâtre Verniquet.

Les escales en région

Une vingtaine de villes ou de sites ont à des degrés divers arrêté leur programme.

● **« Les routes »**

D'une escale à l'autre, la mission propose un réseau de routes ou de parcours sur des thèmes particuliers : la paix, les utopies, la création, le patrimoine, la science, les jardins.

● **« Les fêtes »**

Les grandes dates du 31 décembre 1999 à Noël 2000 feront l'objet de projets de fêtes présentés notamment par Royal de Luxe, Philippe Decouflé, Jean-Paul Gaultier, Jean-Paul Goude, Jérôme Deschamps, Bartabas, Jean Nouvel, Peter Sellars.

Agenda

Dès à présent la Mission pour la célébration de l'an 2000 a mis en place des outils de communication :

● **Informations**

Tél : 08-01-06-2000.

● **Site Internet**

http ://www. celebration2000. gouv. fr.

● **Serveur Minitel**

3615 Célébration 2000 (1,01F/mn).

En raison de la parution du dossier « Dans 1000 jours, l'an 2000 », la page « Disques » hebdomadaire a été supprimée. Nos lecteurs pourront la retrouver normalement dans les éditions de vendredi 11 datées samedi 12 avril.

La télévision affûte ses projets

LES CHAÎNES de télévision préparent le rendez-vous de l'an 2000, avec des projets... pour les années précédentes. France 2 diffusera, dès le 6 avril, un clip quotidien durant les 1 000 jours qui séparent de la date fatidique : autant de courts sujets (une à deux minutes) consacrés aux enfants du monde. TF 1 lui aura grillé la politesse, mais avec seulement cinq fictions de deux minutes, diffusées les 4, 5 et 6 avril sur le thème « Nous allons vous accompagner jusqu'à l'an 2000 ».

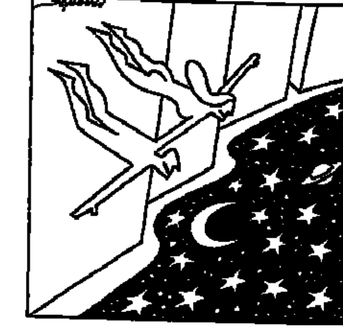
La Cinquième, en collaboration avec le Centre Pompidou, prépare cent clips de trois minutes, où une personnalité présente un objet ou une œuvre ayant marqué la fin du siècle.

France 3 a choisi de prendre son temps pour se pencher sur les hommes de plume : Philippe Sollers, Denis Tillinac, Franz-Olivier Giesbert ont été recrutés parmi les douze écrivains auxquels sera confié le scénario d'autant de films, à diffuser mensuellement durant l'année 1999. Canal Plus annonce une série d'émissions spéciales diffusées à partir du début de 1998 et réalisées par l'ensemble de sa rédaction autour de grands thèmes (les peurs, les délires, les espoirs...).

Le projet le plus ambitieux demeure celui présenté par Arte, sur une initiative de la société Haut et court : coproduits chaque fois avec un partenaire de chaque pays, dix films commandés à autant de jeunes cinéastes d'autant de nations (de Taïwan à l'Afrique noire en passant par la France, les Etats-Unis, le Brésil ou la Hongrie), avec comme thème le passage vers le troisième millénaire, et comme moment obligé la nuit du 31 décembre 1999. Diffusion à partir de 1998.

Nouvelles à Strasbourg brasse les genres

Le festival 97 privilégie une danse exploratrice et irrespectueuse



TANDIS QUE Louis Ziegler mènera, pour ce septième festival Nouvelles à Strasbourg, des actions chorégraphiques dans différents lieux de la ville (Galerie à l'en-verre, médiathèque de Neudorf, école Jean-Fischart), le Théâtre Pôle Sud – animé par Alain Py et Joëlle Smadja – recevra chaque soir plusieurs chorégraphes, dont Wally Cardona (Etats-Unis), Paulo Ribeiro (Portugal), Olga de Soto et la compagnie Increpacion Danza (Espagne).

La sélection française encourage l'audace, avec des créateurs, comme Jérôme Bel qui met le corps à nu pour mieux trouver sa propre geste, comme Marco Berrettini? qui prône le maximum d'artifices pour faire éclater les faux-semblants. Ils sont sur scène pour le plaisir, et pas du tout pour faire ce que l'on attend d'un spectacle de danse. Ça grince, ça réjouit. Impossible de s'ennuyer ! Il y aura aussi Wilfride Piollet, Christine Gérard (une habituée), la compagnie de l'Arrache-Cœur/Régis Huvier, Gilles Musard, Laure Bonicel, Frédéric Gies. Le hip-hop est représenté par Käfig, un sacré bon groupe de Saint-Priest, qui tente et réussit des mélanges de danse.

★ Pôle Sud, 1, rue de Bourgogne, 67 Strasbourg. 21 heures, du 4 au 9 avril. Tél. : 03-88-39-23-40. 50 F. 250 F pour tous les spectacles.

UNE SOIRÉE À PARIS

Orchestre philharmonique de Radio-France
Cette année commémore le centenaire de la mort de Brahms. Longtemps mal aimé en France, le compositeur allemand est devenu l'un des piliers des concerts. Entre les mains de Marek Janowski, des musiciens du Philharmonique et chanté par le magnifique chœur viennois, il ne saurait être mieux défendu.
Brahms : *Ein deutsches Requiem.* Ruth Ziesak (soprano), Gerald Finley (baryton), Chœur Singverein der Gesellschaft der Musikfreunde de Vienne.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. 20 heures, le 4 avril. Tél. : 01-45-61-53-00. De 80 F à 190 F.

Ismaël Lô, Pek Nyambe
Dans le cadre « Ouaga-Carthage », l'Afrique est mise en films et en musiques jusqu'au 6 avril à la Grande Halle de La Villette. Pour la soirée du 4 avril, le Mali, le Zaïre, le Burkina Faso et l'Algérie représenteront la partie cinéma avec la projection de cinq films (de 19 heures à 1 heure). De 21 heures à 3 heures, le chanteur sénégalais Ismaël Lô, dont le style navigue entre « m'balax », rythm'n'blues, soul et mélodies peules et mandingues précédera la Chorale camerounaise Pek Nyambe, dirigée par Mama Sara, qui interprétera des chants religieux d'Afrique de l'Ouest.
Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Tél. : 0-803-075-075. 65 F et 80 F.

Sam Rivers Quintet
Max Roach et Randy Weston
Ultime soirée du festival Banlieues bleues avec, en première partie, le saxophoniste Sam Rivers, au cœur d'un quintette vif et amoureux de sa musique et, en deuxième partie, un duo entre le batteur Max Roach et le pianiste Randy Weston, soit un demi-siècle de jazz et de relation à l'Afrique.
Bobigny (93). Maison de la culture, 1, boulevard Lénine. Mo Bobigny-Pablo-Picasso. 20 h 30, le 4 avril. Tél. : 01-43-85-66-00. Location Fnac, Virgin. 150 F.

Trilok Gurtu
Le percussioniste « découvert » auprès de John McLaughlin passe par Paris avec son nouveau groupe, The Glimpse, une formation de musiciens suédois, indiens, bulgares et italiens qui mêlent à leur propre culture traditionnelle les codes du jazz fusion.
Hot Brass, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 4 et 5 avril. Tél. : 01-42-00-14-14. De 130 F à 140 F.

Le Cinéma des cinéastes
Out of the Present, documentaire d'Andrej Ujica remarqué dans de nombreux festivals internationaux, n'a pas encore trouvé une distribution en France. En mai 1991, deux cosmonautes russes quittent la terre à destination de la station Mir. Tandis que le premier retourne comme prévu sur Terre après cinq mois, le second est contraint de rester en orbite dix mois. Au même moment, à Moscou, se déroule le putsch qui entraîne la disparition de l'empire soviétique. Le Cinéma des cinéastes présente ce film lors d'une projection exceptionnelle, suivie d'une rencontre avec le cinéaste russe et Paul Virilio.
Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. Mo Place-Clichy. 20 h 30, le 4. Tél. : 01-53-42-40-00. 35 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ARIANE OU L'ÂGE D'OR
Film français de Bernard Dartigues, avec Philippe Caubère (2 h 35).
Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MALENA EST UN NOM DE TANGO
Film espagnol de Gerardo Herrero, avec Ariadna Gil, Marta Belaustegui, Carlos Lopez, Isabel Otero, Luis Fernando Alves, Marina Saura (1 h 49).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE PIC DE DANTE
Film américain de Roger Donaldson, avec Pierce Brosnan, Linda Hamilton, Charles Hallahan, Grant Heslov, Elizabeth Hoffman, Charles Hallahan (1 h 52).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SŒURS SOLEIL
Film français de Jeannot Szwarc, avec Marie-Anne Chazel, Thierry Lhermitte, Clémentine Célarié, Didier Benureau, Isabelle Carré, Léonore Confino (1 h 32).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-I, dolby, 2e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra-Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE VILLAGE DE MES RÊVES
Film japonais d'Yoichi Higashi, avec Keigo Matsuyama, Shogo Matsuyama, Mieko Harada, Kyozo Nagatsuka, Hoseil Komatsu, Kaneko Iwasaki (1 h 52).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

RÉGIONS

Une sélection musique, danse, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

ALÈS-EN-CÉVENNES
Cosi fan tutte
de Mozart. Raphaëlle Farman (Fiodiligi), Martial Defontaine (Ferrando), Anna Holroyd (Dorabella), Jean-François Gardeil (Guglielmo), Lucienne Deval (Despina), Mario Hacquard (Don Alfonso), Orchestre Chalon-Bourgogne, Philippe Cambreling (direction), Guy Coutance (mise en scène).
Le Cratère, square Pablo-Neruda, 30 Alès-en-Cévennes. 20 heures, le 8 avril. Tél. : 04-66-52-52-64.

AMIENS
Orchestre de Picardie
Berg : *Suite lyrique.* Beethoven : *Concerto pour piano et orchestre no 2.* Weber : *Symphonie no 1.* Philippe Cassard (piano), Edmon Colomer (direction).
Maison de la culture, place Léon-Gontier, 80 Amiens. 20 h 30, le 8 avril. Tél. : 03-22-97-79-77. 130 F.

BORDEAUX
La Traviata
de Verdi. Leontina Vaduva (Violetta), Alfredo Portilla (Alfredo Germont), Eduard Tumagian (Giorgio Germont), Ballet, chœur et orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Maurizio Benini (direction), Francesca Zambello (mise en scène).
Grand-Théâtre, 46, avenue du Parc-de-Lescure, 33 Bordeaux. 15 heures, le 6 avril ; 20 heures, les 8 et 11 avril. Tél. : 05-56-48-58-54. De 40 F à 500 F.
Orchestre national Bordeaux-Aquitaine
Barber : *Adagio pour cordes.* Elgar : *Concerto pour violoncelle et orchestre.* Mendelssohn : *Symphonie no 3 « Ecossaise ».* Truls Mork (violoncelle), John Neschling (direction).
Palais des sports, place Ferme-de-Richemont, 33 Bordeaux. 20 h 30, les 9 et 10 avril. Tél. : 05-56-48-58-54. De 35 F à 110 F.

CAEN
Wozzeck
de Gurlitt. Vincent Le Texier (Wozzeck), Franziska Hirzel (Marie), André Cognet (Hauptmann), Chœur du Théâtre des Arts de Rouen, Orchestre de Caen et de Rouen, Bruno Ferrandis (direction), Marc Adam (mise en scène).
Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 14 Caen. 20 h 30, les 10 et 11 avril. Tél. : 02-31-30-76-20. De 80 F à 210 F.

LILLE
Orchestre national de Lille
Poulenc : *Concerto pour orgue, orchestre à cordes et timbales.* Dutilleux : *Métaboles.* Saint-Saëns : *Symphonie no 3.* Philippe Lefebvre (orgue), Jean-Claude Casadesus (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 18 h 30, le 7 avril ; 20 h 30, le 8 avril. Tél. : 03-20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

LYON
Chœur et Orchestre national de Lyon
Brahms : *Variations sur un thème de Haydn, Rapsodie pour contralto, chœur d'hommes et orchestre.* Verdi : *Ave Maria, Stabat Mater, Laudi alla Vergine Maria, Te Deum.* Jadwiga Rappé (contralto), Alain Lombard (direction).
Auditorium Maurice-Ravel, 140, rue Garibaldi, 69 Lyon. 18 heures, le 5 avril. Tél. : 04-78-95-95-95. De 135 F à 270 F.
Don Carlos
de Verdi. Stephen-Mark Brown (don Carlos), Karita Mattila (Elisabeth de Valois), José Van Dam (Philippe II), Victor Torres (Rodrigo), Martine Dupuy (la princesse d'Eboli), Dong-Jian Gong (le grand inquisiteur), Chœur et orchestre de l'Opéra de Lyon, John Nelson (direction), Luc Bondy (mise en scène), Lucinda Childs (chorégraphie).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 16 heures, le 6 avril ; 19 heures, les 8 et 11 avril. Tél. : 04-72-00-45-45. De 130 F à 450 F.

METZ
Orchestre national de France
Dutilleux : *Timbres, espaces, mouvements.* Debussy : *La Mer.* Ravel : *Ma mère l'oye, Daphnis et Chloé, suite no 2.* Charles Dutoit (direction).
Arsenal, avenue Ney, 57 Metz. 20 h 30, le 5 avril. Tél. : 03-87-39-92-00. De 100 F à 220 F.

MONTPELLIER
Dédé
de Christiné. Philippe Ermelier (Dédé), Sophie Destaing (Odette), Nelly-Anne Rabas (Denise), Compagnie Addiva, Dominique Trottein (direction), Jacques Duparc (mise en scène), Laurence Fanon (chorégraphie).
Théâtre de Grammont, rue Albert-Einstein, 34 Montpellier. 20 h 30, les 8, 9 et 10 avril. Tél. : 04-67-60-19-99. 90 F.

TOULOUSE
Orchestre national du Capitole de Toulouse
Makni : *Suite des nations.* Stamitz : *Concerto pour cor et orchestre.* Françaix : *Concerto pour basson et orchestre.* Chostakovitch : *Suite pour orchestre de jazz no 2.* Jacques Deleplanque (cor), Lionel Belhacène (basson), Sachio Fujioka (direction).
Halle aux Grains, place Dupuy, 31 Toulouse. 10 h 45, le 6 avril. Tél. : 05-61-63-13-13. 60 F.

DANSE

CAEN
Ballet Frankfurt
William Forsythe : *Artifact.*
Théâtre, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc, 14 Caen. 20 h 30, le 5 avril. Tél. : 02-31-30-76-20. De 60 F à 170 F.

CHÂTEAUROUX
Sidonie Rochon
Une leçon d'anatomie.
Equinoxe, 49, rue Nationale, 36 Châteauroux. 20 h 30, le 5 avril. Tél. : 02-54-08-34-34. 130 F.

DOUAI
Compagnie Ultima Vez
Win Vandekeybus : *What the Body Does not Remember.*
Hippodrome, place du Barlet, 59 Douai. 21 heures, le 8 avril. Tél. : 03-27-96-62-83. 110 F.

LYON
Compagnie Stanislaw Wisniewski
Les Quatuors en mouvement.
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 20 h 30, les 7 et 9 avril. Tél. : 04-72-00-45-45. 130 F.

METZ
Ballet Antonio Gades
Carmen.
Arsenal, avenue Ney, 57 Metz. 20 h 30, le 7 avril. Tél. : 03-87-39-92-00. 150 F.

OLLIOULES
Compagnie Josef Nadj
Les Commentaires d'Habacuc.
TNDI Châteauvallon, BP 118, 83 Ollioules. 21 heures, le 5 avril. Tél. : 04-94-22-74-00. 100 F.

ORLÉANS
Ballet de l'Opéra de Lyon
Bill T. Jones : *Love Defined.* Jiri Kylian : *Stamping Ground.* William Forsythe : *Second Detail.*
Le Carré Saint-Vincent, carré Saint-Vincent, 45 Orléans. 20 h 30, les 8 et 9 avril. Tél. : 02-38-62-75-30. 130 F.

RENNES
Compagnie Rosas
Anna Teresa de Keersmaeker : *Mikrokosmos, Rosas Danst Rosas.*
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Helier, 35 Rennes. 20 heures, les 5, 10, 11 et 12 avril ; 16 heures, le 6 ; 19 heures, le 9. Tél. : 02-99-31-12-31. 90 F.
Compagnie Fattoumi-Lamoureux
Solstice.
Le Triangle, 35 Rennes. 21 heures, le 5 avril. Tél. : 02-99-31-12-31. 90 F.
Daniel Larrieu
Delta, Emmy.
Le Triangle, 35 Rennes. 21 heures, le 8 avril. Tél. : 02-99-31-12-31. 90 F.

THÉÂTRE

ANGERS
Le Cri du caméléon
de la compagnie Anomalie, mise en scène de Josef Nadj, avec Etienne Arlettaz, Arnaud Clavet, Vincent Gomez, Laurent Letourneur, Mickaël Mercadié, Bruno Michel, Jambenoix Mollet, Laurent Pareti, Thomas Van Uden et Martin Zimmermann.
Grand Théâtre, place du Ralliement, 49 Angers. 20 h 30, les 8 et 9. Tél. : 02-41-87-80-80. Durée : 1 h 15. De 75 F à 130 F.*

LA BAULE
Savannah Bay
de Marguerite Duras, mise en scène de Jean-Claude Amyl, avec Martine Pascal et Gisèle Casadesus.
Atlantia, 119, avenue de-Lattre-de-Tassigny, 44 La Baule. 20 h 30, le 11. Tél. : 02-40-11-51-51. Durée : 1 h 40. De 100 F à 165 F.*

CAEN
Le Tour du monde des chants d'amour
de Grand Magasin, avec Pascale Murtin, François Hiffler et Etienne Charry.
Comédie, 32, rue des Cordes, 14 Caen. 20 h 30, le 5. Tél. : 02-31-46-27-29. Durée : 1 h 35. 90 F et 115 F.*

CHALON-SUR-SAÔNE et FEYZIN
Le Traité des mannequins
d'après Bruno Schulz, mise en scène de Wladyslaw Znorko, avec Elisabeth Enoult Saint-Cast, Jean-Pierre Hollebecq, Emiliano Suarez, Irina Vavilova, Philippe Vincenot et Silvi Znorko-Bronsart.
Espace des arts, 5 bis, avenue Nicéphore-Niepce, 71 Chalon-sur-Saône. 20 h 30, le 5. Tél. : 03-85-42-52-00. Durée : 0 h 55. De 40 F à 90 F.*
-Centre Léonard-de-Vinci, place René-Lescot, 69 Feyzin. 20 h 30, les 8, 11, 12 ; 19 h 30, les 9 et 10. Tél. : 04-78-67-65-11. Durée : 0 h 55. De 55 F à 100 F.*

CHAMBÉRY
La Force de l'habitude
de Thomas Bernhard, mise en scène d'André Engel, avec Serge Merlin, Juliette Croizat, Hubertus Biermann, Rémy Carpentier et Pascal Bongard.
Espace Malraux, 67, place François-Mitterrand-carré-Curial, 73 Chambéry. 20 h 30, les 8 et 10 ; 19 h 30, les 9, 11, 12. Tél. : 04-79-85-55-43. Durée : 2 h 10. De 65 F à 130 F.*

DIEPPE
L'Encyclopédie des joies du cœur
de Grand Magasin, avec Pascale Murtin, François Hiffler, Etienne Charry, Orazio Trotta, Denise Luccioni, la participation d'une fanfare et de vingt-quatre figurants.
Centre Jean-Renoir, 1, quai Bérigny, 76 Dieppe. 20 h 30, le 9. Tél. : 02-35-82-04-43. Durée : 1 h 20. De 50 F à 110 F.*

EVREUX
La Jeune Fille, le diable et le moulin
d'Olivier Py, d'après Grimm, mise en scène d'Olivier Py, avec Cécile Camp, Christophe Garcia, Gaël Lescot, Benjamin Ritter et Didier Sutton.
Théâtre, place de-Gaulle, 27 Evreux. 15 heures, le 6. Tél. : 02-32-78-85-25. Durée : 1 heure. De 68 F à 110 F.*

HÉRICOURT
Castelets d'hiver
mise en scène d'Emilie Valantin, avec Jacques Bourdat, Isabelle Rouabah, Jean Sclavis, Jean-Pierre Skalka, Emilie Valantin et Christian Chiron et Yannick Herpin (musiciens).
Château, 70 Héricourt. 20 h 30, le 5. Tél. : 03-84-58-67-67. Durée : 1 heure. De 30 F à 50 F.*

LYON
Chambres d'amour
d'Arthur Adamov, mise en scène de Michel Raskine, avec Jean-Claude Frissung, Marief Guittier et Elizabeth Macocco.
Théâtre le Point-du-Jour, 7, rue des Aqueducs, 69 Lyon. 20 h 30, le 5 ; 16 heures, le 6. Tél. : 04-78-36-67-67. Durée : 1 h 45. 80 F et 100 F. Dernières.*

MARSEILLE
Adam et Eve
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Gildas Bourdet, avec Michel Aumont, Louis Beyler, Geneviève Fontanel, Janine Godinas, Louis Navarre et Roger Souza.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les 5, 8, 10 ; 15 heures, le 6 ; 19 heures, le 9. Tél. : 04-91-54-70-54. Durée : 2 heures. 130 F et 150 F. Dernières.*
Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza et Muriel Mayette.
Théâtre du Gymnase, 4, rue du Théâtre-Français, 13 Marseille. 20 h 30, le 5 ; 15 heures, le 6. Tél. : 04-91-24-35-35. Durée : 1 h 30. 130 F et 150 F.*

MONTLUÇON
J'étais dans ma maison et j'attendais que la pluie vienne
de Jean-Luc Lagarce, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Marie Cariès, Sarah Chaumette, Valérie Lang, Madeleine Marion, Véronique Nordey et Jean-Jacques Simonian.
Les Fédérés-Théâtre des Ilets, Espace Boris-Vian, 03 Montluçon. 20 h 30, les 8, 10, 11. Tél. : 04-70-03-86-18. Durée : 1 h 50. 80 F et 100 F.*

REIMS
La Tragédie du roi Christophe
d'Aimé Césaire, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo-M'Bo, James Germain, Sylvie Laporte, Gérard Lorin, Robert Lucibello, Louya Victor Mpene Malela, Guy Stanislas Matingou, Mouss, Denis Mpunga, William Nadylam-Yotnda, Yanecko R. P. Romba et Aly Wagué.
La Comédie, 3, chaussée Bocquaine, 51 Reims. 20 heures, le 5. Tél. : 03-26-48-49-00. Durée : 2 h 30. De 30 F à 120 F.*

RENNES
Play Brecht, Play villes
d'après Bertolt Brecht, mise en scène d'Evelyne Didi, Matthias Langhoff et Antoine Rigot, avec Vincent Colombe, Anne de Queiroz, Aurélie du Boys, Cédric Gourmelon, Vincent Guedon, Nolwenn Le Du, Françoise Lepoix, Richard Piper, Nathalie Pochic, Marie Probst, Arnaud Saury, Laure Thiery, Vincent Voisin, Emmanuelle Wion, Rachid Zanouda et Jorge Cabezas Moreno.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. 20 h 30, les 5, 6, 11, 12. Tél. : 02-99-31-12-31. Durée : 3 h 30. 40 F. Dernières.

STRASBOURG
La Maladie de la mort
de Marguerite Duras, mise en scène de Robert Wilson, avec Lucinda Childs et Michel Piccoli.
Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 20 heures, les 5, 8, 9, 10, 11, 12 ; 15 heures, le 6. Tél. : 03-88-75-48-23. Durée : 1 h 30. De 70 F à 170 F.*
J'ai gêné et je générai
d'après Daniil Harms, mise en scène d'Emilie Valantin, avec Emilie Valantin, Jean Sclavis et la voix de Stanislav Fedozzov.
Le Maillon, 13, place André-Maurois, 67 Strasbourg. 20 heures, du 8 au 11. Tél. : 03-88-27-61-81. Durée : 1 h 05. De 35 F à 120 F.*

TOULOUSE
L'Illusion comique
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Anne-Claire, Jean-Pierre Baudson, Sandrine Bonjean, Alfredo Canavate, Stéphane Fauville, François Frapier, Antoine Girard, Frédéric Laurent, Didier Niverd, Candy Saulnier et Bernard Waver.
Le Sorano, 35, allées Jules-Guesde, 31 Toulouse. 20 h 30, les 5, 8, 10, 11 ; 16 heures, le 6 ; 19 h 30, le 9. Tél. : 05-61-25-66-87. Durée : 2 h 45. De 60 F à 110 F.*

ART

ALTKIRCH, MONTBÉLIARD, MULHOUSE
Joël Kermarrec :
Als Ik kan, peintures et objets, 1972-1989
Centre rhénan d'art contemporain d'Alsace, 18, rue du Château, 68 Altkirch. Tél. : 03-89-08-82-59. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Du 5 avril au 1er juin. Entrée libre.
Als Ik kan, peintures, objets, ardoises et photographies, 1989-1996
Musée du château des ducs de Wurtemberg, 25 Montbéliard. Tél. : 03-81-99-23-72. De 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 5 avril au 1er juin. Entrée libre.
Als Ik kan, œuvres sur papier, 1971-1996
Musée des Beaux-Arts, villa Steinbach, 4, place Guillaume-Tell, 68 Mulhouse. Tél. : 03-89-45-43-19. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures ; jeudi de 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Du 5 avril au 1er juin. 20 F.

BLÉRANCOURT
Elliott Erwitt : photographies
Musée national de la coopération franco-américaine, château, 02 Blerancourt. Tél. : 03-23-39-60-16. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 9 juin. 24 F.

BORDEAUX
Collection, découverte
CAPC-Musée d'Art contemporain, la grande nef, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 05-56-00-81-50. De 12 heures a 18 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 mai. 30 F.

DIJON
Angela Bulloch et Pierre Huyghe
Le Consortium, 37, rue de Longvic, 21 Dijon. Tél. : 03-80-30-75-23. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 11 avril au 23 juin. Entrée libre.
Marc-Camille Chaimowicz : la suite de Varsovie
Espace FRAC, 49, rue de Longvic, 21 Dijon. Tél. : 03-80-67-18-18. De 14 heures à 18 heures. Ferme dimanche. Jusqu'au 17 mai. Entrée libre.

GRENOBLE
Signac et la libération de la couleur, de Matisse à Mondrian
Musée de Grenoble, place Lavalette, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-63-44-44. De 11 heures à 19 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 25 mai. 25 F.
Vraiment : féminisme et l'art
Le Magasin, Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat, 38 Grenoble. Tél. : 04-76-21-95-84. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi. Du 6 avril au 25 mai. 15 F.

MARSEILLE
Paul Thek, 1933-1988
Musée d'Art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 04-91-25-01-07. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 11 mai. 15 F.

MONTPELLIER
Jean Dieuzaide
Carré Sainte-Anne, place Sainte-Anne, 34 Montpellier. Tél. : 04-67-60-82-42. De 13 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 3 mai. Entrée libre.
Jean Dieuzaide : l'œuvre d'un maître de l'image
Galerie photo, esplanade Charles-de-Gaulle, 34 Montpellier. Tél. : 04-67-60-43-11. De 13 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 3 mai. Entrée libre.

NANCY
François Morellet, Jean Prouvé
Galerie Art Attitude, cour Gambetta-19, rue Gambetta, 54 Nancy. Tél. : 03-83-30-17-31. De 18 heures à 20 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 31 mai. Entrée libre.

NANTES
Sarkis : au commencement, le son de la lumière, à l'arrivée
Musée des Beaux-Arts, patio et salles d'arts graphiques, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 02-40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 19 mai. 20 F.

NICE
Jean-Marc Bustamante
Villa Arson, galerie de la villa, 20, avenue Stephen-Liégeard, 06 Nice. Tél. : 04-92-07-73-80. De 13 à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 25 mai. Entrée libre.
Man Ray, rétrospective 1912-1976
Musée d'Art moderne et d'Art contemporain, 1er étage, promenade des Arts, 06 Nice. Tél. : 04-93-62-61-62. De 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 9 juin. 25 F.

NÎMES
Alan Charlton
Carré d'art-Musée d'Art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30 Nîmes. Tél. : 04-66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 25 mai. 22 F.

RENNES
Jean-Gabriel Coignet : constructions et solides irréguliers
La Criée, centre d'art contemporain, place Honoré-Commeurec, 35 Rennes. Tél. : 02-99-78-18-20. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 24 mai. Entrée libre.
Yan Pei-Ming : la prisonnière
Musée des Beaux-Arts, 20, quai Emile-Zola, 35 Rennes. Tél. : 02-99-28-55-85. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 5 mai. 20 F.

ROCHECHOUART
Suzanne Lafont : le défilé
Musée départemental d'Art contemporain, château, 87 Rochechouart. Tél. : 05-55-03-77-77. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Jusqu'au 22 juin. 15 F.

VALENCE
Alexandre Rodtchenko et la photographie soviétique
CRAC, scène nationale, 36, boulevard du Général-de-Gaulle, 26 Valence. Tél. : 04-75-82-44-10. De 14 heures à 21 heures ; samedi, dimanche de 16 heures à 21 heures. Jusqu'au 11 mai. Entrée libre.

VENCE
Jean-Pierre Raynaud
Château de Villeneuve, Fondation Emile-Hugues, 2, place du Frêne, 06 Vence. Tél. : 04-93-58-15-78. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 juin. 25 F.

VILLEURBANNE
Gottfried Honegger, François Morellet, Bernar Venet, 1975-1997
Galerie Georges Verney-Carron, 99, cours Emile-Zola, 69 Villeurbanne. Tél. : 04-72-69-08-20. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30 et sur rendez-vous. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 31 mai. Entrée libre.
Bernar Venet, travaux 1961-1979
Le Nouveau Musée-Institut d'art contemporain, 11, rue Docteur-Dolard, 69 Villeurbanne. Tél. : 04-78-03-47-00. De 13 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 31 mai. 20 F.

(*) Tarifs réduits.

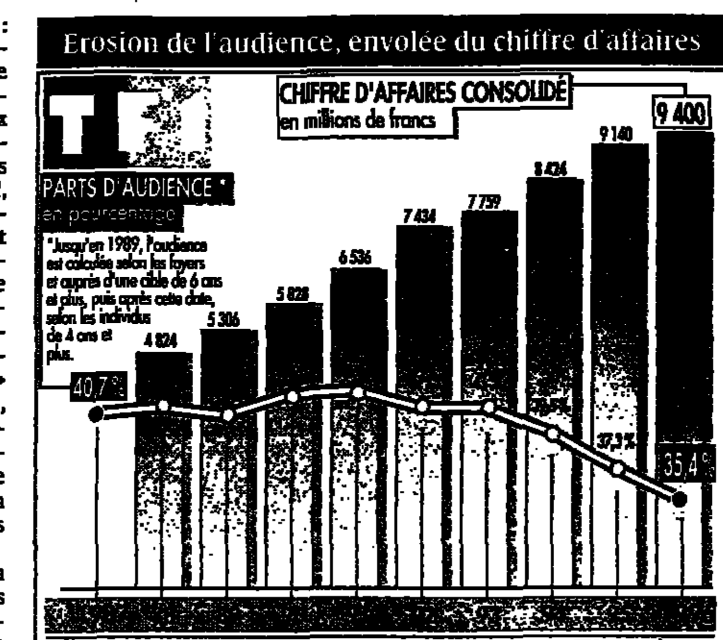
TÉLÉVISION TF 1 célèbre discrètement les dix ans de sa privatisation. Déjouant les pronostics qui donnaient Hachette favori, la Une avait été attribuée, le 4 avril 1987, au groupe Bouygues et à ses dix-huit partenaires moyennant un chèque de 3 milliards de francs. ● BOUYGUES a conforté le poids de TF 1 au centre du paysage audiovisuel français et il s'est affirmé, en dix ans, comme un acteur majeur dans un secteur qui lui était jusqu'alors complètement étranger. ● L'AUDIENCE de la première chaîne a tendance à s'éroder, surtout depuis quatre ans, mais le chiffre d'affaires ne cesse de progresser. Il a presque doublé depuis 1987. ● L'AVENIR passe par la poursuite de la politique de diversification de TF 1, le succès du bouquet numérique TPS et la constitution d'un front avec la Lyonnaise des eaux pour contrer l'alliance Générale des eaux, Havas et Canal Plus.

Avec TF 1, Bouygues s'est bâti une légitimité dans l'audiovisuel

Dix ans après l'acquisition de la Une, dont le chiffre d'affaires a doublé, le numéro un du BTP compte compenser l'effritement de l'audience de la chaîne grâce au bouquet numérique TPS, à la poursuite de sa politique de diversification et à la constitution d'un pôle avec la Lyonnaise des eaux

TROIS MILLIARDS de francs : tel était le montant du chèque signé le 4 avril 1987 par le groupe Bouygues et ses dix-huit partenaires pour devenir les nouveaux propriétaires, à 50 %, de TF 1 privatisée. La chaîne, qui fête ses dix ans de privatisation vendredi 4 avril, prouve que le groupe de BTP, pourtant jusqu'alors totalement absent de ce secteur, a réussi sa diversification dans l'audiovisuel. Première chaîne en parts de marchés d'audience et de publicité dans l'Hexagone, TF 1 s'est effectivement imposée en dix ans comme « la » chaîne généraliste grand public, même si son audience tend à s'éroder, surtout depuis quatre ans. Présidé par Patrick Le Lay, ce groupe audiovisuel, introduit en Bourse en 1988, est aujourd'hui valorisé à plus de 11 milliards de francs.

La Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), ancêtre du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), avait surpris tous les observateurs en choisissant, à huit voix contre quatre et une abstention, l'outsider, le groupe Bouygues, alors qu'Hachette était donné comme le grand favori dans la compétition. Epaulé par Matignon, le groupe de Jean-Luc Lagardère était quasiment certain de devenir l'opérateur de la Une, mais il avait sous-estimé son adversaire. Bouygues a appliqué à l'audiovisuel ses recettes de lobbying qui avaient déjà fait miracle dans le BTP. Et Jean-Luc Lagardère a commis une erreur qui lui coûtera cher : en dehors des délais impartis, il a complété son tour de table, en ajoutant à sa liste d'actionnaires la BNP, banque-conseil du gouvernement dans le cadre de la privatisation de TF 1. Une maladresse qui aurait donné à Bouygues un argument juridique très sérieux si la CNCL avait attribué TF 1 à son rival.



Depuis 1988, les bénéfices nets du groupe TF1 sont passés de 160 millions de francs à une estimation de 550 millions l'an dernier.

En 1987, Francis Bouygues s'était notamment entouré, dans le capital de la chaîne, du magnat de la presse britannique, Robert Maxwell, du président de la GMF-FNAC, Jean-Louis Pétriat, du PDG de L'Oréal, François Dalle, de Bernard Tapie – qui ont tous été mêlés à des degrés divers à des affaires –, et de nombreuses institutions financières, comme la Société générale (qui détient encore 4,25 %) ou le Crédit lyonnais. A la faveur de la loi Carignon, qui a été qualifiée de texte *« taillé sur mesure pour le groupe Bouygues »* par les députés socialistes lors de la discussion parlementaire en février 1994, le groupe de BTP a pu augmenter sa participation dans la chaîne, passant de 25 %, l'ancien seuil autorisé, à 39 %, empochant ainsi des bénéfices plus conséquents. En dix ans, l'opérateur a quasiment doublé le chiffre d'affaires de TF 1, qui est passé de 4,82 milliards en 1988 à 9,4 en 1996, tandis que les résultats sont passés sur cette même période de 160 millions à 550 millions.

Malgré ces bonnes performances, le groupe Bouygues n'a pas encore totalement recouvré son investissement de départ de 1,5 milliard de francs. Pour la rentabilité (ratio bénéfice net sur chiffre d'affaires), TF 1 arrive en troisième position avec 5,8 %, après Canal Plus (6,3 %) et la très rentable M 6 (14,9 %). Mais, poursuivant une stratégie prudente, l'opérateur de TF 1 a conduit une politique de diversification dans la vidéo, le téléshopping, l'édition musicale, la vente des droits ainsi que les chaînes thématiques. Ces activités représentent désormais plus d'un cinquième du chiffre d'affaires de TF 1.

Contrairement à Canal Plus, qui a fortement misé sur l'international, TF 1 s'est centré sur l'Hexagone, avec la chaîne sportive Eurosport codétenue avec Canal Plus dès 1991, puis La Chaîne info (LCI) trois ans plus tard, et la chaîne documentaire Odyssée cette année.

> Pour ne pas avoir respecté ses quotas de production en 1993 et 1995, la chaîne n'a pas été sanctionnée

« LCI est pour Bouygues une véritable chaîne de lobbying, qui lui permet d'inviter chaque année plusieurs centaines de personnalités qui n'ont pas accès au 20 heures ou à "7 sur 7" », affirme un concurrent. Depuis décembre dernier, TF 1 mise également dans la télévision à péage avec son investissement à 25 % dans le bouquet numérique TPS.

Vis-à-vis des pouvoirs publics, Patrick Le Lay, PDG de TF 1, sait manœuvrer avec talent. Le CSA s'est souvent montré clément à l'égard de la chaîne, et bien des dérapages se sont soldés par des arrangements à l'amiable. Ainsi, pour ne pas avoir respecté ses quotas de productions dans ses bilans 1993 et 1995, la chaîne n'a pas été sanctionnée, mais s'est engagée à investir 18 puis 45 millions de francs supplémentaires dans la production. Tout récemment, un débat a été ouvert au CSA pour savoir si la production australienne « Sydney Police », achetée par la BBC et TF 1, pouvait passer pour une production européenne dans les quotas de TF 1... En dix ans, les neuf sages ont quand même infligé à TF 1 plus de 38,8 millions de francs d'amendes, essentiellement pour des non-respects de quotas.

L'été 1996, au cours de la procédure de renouvellement de l'autorisation de la chaîne pour dix ans, le CSA a mis sous une même toise toutes les chaînes privées en autorisant TF 1 à diffuser deux minutes de publicité supplémentaires. Cette mesure a été considérée comme un cadeau fait à la chaîne, lui permettant, selon les centrales d'achat, d'empocher entre 200 et 400 millions de francs en plus chaque année. Bien que la chaîne s'en défende, elle utilise cette nouvelle possibilité depuis janvier. Selon l'étude Médiamat de Secodip, la quasi-totalité des écrans publicitaires des deux premières semaines de mars a été rallongée d'au moins une minute. Ce « coup de pouce » accordé à la chaîne devrait faciliter ses investissements dans TPS, estimés à 625 millions de francs sur cinq ans, soit plus d'une année de bénéfices.

Pour tenter de contrer la constitution d'un méga-pôle audiovisuel qui s'organise autour de la Générale des eaux, Havas et Canal Plus, Patrick Le Lay essaie aujourd'hui de fédérer autour de TF 1 un nouveau front qui regrouperait Bouygues, la Lyonnaise des eaux, laquelle s'apprête à fusionner avec Suez, et sans doute, M 6. Ces partenaires sont déjà alliés, notamment au sein de TPS. Si des synergies semblent évidentes dans la téléphonie entre Bouygues et la compagnie d'eau, une plus vaste alliance englobant également l'audiovisuel est également à l'étude. Déjà, la Lyonnaise des eaux a annoncé, jeudi 3 avril, des coopérations ponctuelles avec le groupe Bouygues, pour permettre notamment le développement d'Internet et de la téléphonie sur ses réseaux câblés.

Nicole Vulser

Le chiffre d'affaires « diversification » augmenterait de 50 % en cinq ans

AVEC L'AVÈNEMENT du numérique, TF 1 s'est résolue à sortir de son métier de base pour devenir un acteur de la télévision à péage. *« TF 1 ne pouvait pas être absente de cette aventure »*, revendiquait Patrick Le Lay, PDG de la Une, au moment de la constitution de Télévision par satellite (TPS). A l'origine, rien ne prédispose pourtant la chaîne privée à prendre la tête d'un bouquet de programmes numériques. A l'instar de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT), la Une espère seulement décrocher une place dans le tour de table de CanalSatellite. Concurrencer Canal Plus sur ce terrain est, alors, impensable.

Il faudra l'obstination des uns et, dit-on à TF 1, *« l'arrogance des autres »* pour conduire à la naissance de TPS. Première étape, en novembre 1995 : contre toute attente, Patrick Le Lay et Jean-Pierre Elkabbach, alors président de France Télévision, jettent les bases d'une plate-forme numérique commune. A l'époque, rares sont ceux qui croient à un tel projet. Patrick Le Lay pas plus que d'autres. Pour preuve : la veille de la signature avec France Télévision, le président de TF 1 rencontrait, en secret, Pierre Lescure, PDG de Canal Plus.

Evincés après de multiples contacts avec la chaîne cryptée, TF 1 et France Télévision feront cause commune avec la CLT, délaissée par Murdoch après avoir été, elle aussi, repoussée par Canal Plus. Pour TF 1, comme pour les autres membres du tour de table, TPS est devenu une nécessité. Les télévisions hertziennes en clair veulent accompagner leurs téléspectateurs, qui sont de plus en plus nombreux à être séduits par les chaînes payantes. Pour Rémy Sautter, directeur général de la CLT-UFA, le numérique a pour mission de *« faire face à l'érosion des téléspectateurs des chaînes en clair, qui atteint 15 % à 20 % selon les pays »*. La CLT *« va développer le numérique comme complément et protection de ses activités de télévision en clair »*. TF 1 ne dit pas autre chose.

Qualifié de coalition anti-Canal Plus, TPS a déjà collecté plus de 100 000 abonnements. Un succès mis au crédit de Patrick Le Lay, patron à la fois du bouquet et de TF 1. La Une, il est vrai, n'a pas droit à l'erreur. Actionnaire de TPS à hauteur de 25 %, TF 1 a prévu d'investir 625 millions de francs. Toutefois, la chaîne pourrait, selon certains spécialistes, compenser en partie ce poids financier par les recettes que pourrait générer l'allongement de deux minutes de la durée de ses spots publicitaires. De plus, les députés viennent d'accorder pour trois ans à TPS une exclusivité de diffusion des chaînes publiques France 2 et France 3, un atout non négligeable face à Canal Satellite.

TÉLÉACHAT ET ÉDITION DE DISQUES

Face à l'érosion de son audience, TF 1 a aussi porté ses efforts sur les activités de diversification. Quasi marginal en 1988, avec 405 millions de francs de chiffre d'affaires, ce secteur devrait dégager, en 1996, un chiffre d'affaires estimé à 1,973 milliard de francs. Plus d'un cinquième du chiffre d'affaires de la chaîne.

A lui seul, le pôle édition-distribution *« devrait dépasser le milliard de francs »*, grâce au téléshopping et *« au développement de son activité catalogue »*, annonce Corinne Bouygues, patronne de TF 1 Publicité. Le téléachat devrait dégager plus de 80 millions de francs de chiffre d'affaires en 1996 et s'exporter au Portugal et en Espagne. Mieux, *« la Une travaille avec M 6 à la conception d'une chaîne commune de téléachat diffusée sur TPS »*, annonce Corinne Bouygues.

« Une Musique » et « TF 1 Vidéo » ont aussi fait la preuve de leur rentabilité. L'une s'est imposée *« comme le premier éditeur indépendant de disques français »*, signale Corinne Bouygues. L'autre a *« franchi le cap des 5 millions de cassettes vidéo vendues »*. L'apport du *marchandisage* et des produits dérivés laisse *« beaucoup de développements devant nous »*, prévoit la patronne de TF 1 Publicité. Elle estime que, d'ici cinq ans, le chiffre d'affaires de la diversification pourrait augmenter de 50 %.

Guy Dutheil

Les diffuseurs de presse s'interrogent au moment du cinquantenaire de la loi Bichet

PLUS DE 6 000 diffuseurs de presse sont attendus, samedi 5 et dimanche 6 avril, au Salon professionnel national Expopresse, au CNIT de Paris-La Défense. Deuxième du genre, et revêtu en 1997 d'une certaine importance du fait du cinquantième anniversaire de la loi Bichet, ce rendez-vous est organisé par l'Union nationale des diffuseurs de presse (UNDP), qui regroupe environ dix-huit mille patrons de maisons de la presse, de librairies-presse, de kiosquiers, etc., soit plus de la moitié de la profession.

Plus de cent soixante sociétés seront présentes, soit une quarantaine de plus que l'an dernier (*Le Monde* du 26 mars 1996). Des éditeurs nationaux comme Hachette-Filipacchi Médias, *Le Parisien-Aujourd'hui*, Emap, *Le Monde*, Prisma-Presse, et des groupes de presse régionaux comme *Ouest-France*, *La Dépêche du Midi*, *Sud-Ouest*, etc., des syndicats professionnels tels que le Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), mais aussi des sociétés de messageries comme les Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) ou les Messageries lyonnaises de presse (MLP), ainsi que des sociétés prestataires de services, des entreprises d'agencement de magasins, des libraires, des papetiers, y seront représentés.

Le Salon devrait se clore dimanche 6 avril sur deux allocutions, l'une du ministre de la culture chargé de la communication, Philippe Douste-Blazy, ou de son représentant, l'autre de Jean-Pierre Marty, président depuis 1991 de l'UNDP.

RESTRUCTURATION DU RÉSEAU

Mercredi 2 avril, environ quatre cent cinquante professionnels de la presse s'étaient déjà réunis au restaurant Ledoyen, à Paris, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la loi Bichet, votée le 2 avril 1947 pour réorganiser les messageries, alors empêtrées dans de graves difficultés financières. L'objectif du député (MRP) Robert Bichet était de permettre la mise en place d'un système de distribution garantissant une égalité d'accès et de traitement pour tous les titres. Le principe en était « une société éditrice, une voix », quel que soit le chiffre d'affaires réalisé ou le nombre d'exemplaires diffusés.

Cette loi a trouvé sa première application avec la création des NMPP, qui, elles, fêteront leurs cinquante ans mercredi 16 avril. Elles sont constituées de plusieurs coopératives d'éditeurs (quotidiens, magazines...) décidant des tarifs avec une péréquation et pouvant faire appel à des sociétés commerciales. Les coopératives détiennent 51 % du capital, et le groupe Hachette, qui est l'opérateur, détient le reste.

Lors de l'assemblée générale du Conseil supérieur des messageries de presse, mercredi 2 avril, Bernard Villeneuve, son président, a indiqué que l'année 1996 avait été *« globalement médiocre »*. Après avoir noté que la restructuration du réseau des dépositaires s'était poursuivie, M. Villeneuve a annoncé son intention de mener une étude afin d'en mesurer les effets sur les entreprises concernées.

Le président du Conseil supérieur a aussi estimé qu'un nouvel examen de la définition du produit « presse » serait souhaitable. *« Il convient de maintenir un certain équilibre en faisant en sorte que la place prise par ces nouveaux produits ne le soit pas au détriment de la presse et en leur réservant des conditions de traitement clairement différenciées »*, a-t-il déclaré.

■ **RADIO : le Conseil supérieur de l'audiovisuel** (CSA) s'apprête à faire des remontrances à Radio Courtoisie pour les propos négationnistes qui avaient été tenus sur son antenne le 21 mars. Pierre de Villemaret y déclarait que le phénomène des chambres à gaz se limitait *« à deux ou trois essais »*.

■ **TÉLÉVISION : la journaliste Laurence Piquet a été mise à pied dix jours**, jeudi 3 avril par le conseil de discipline de France Télévision, pour avoir collaboré à un film commercial qui reprenait les attributs du « 19-20 » de France 3 dont elle est une ancienne présentatrice (*Le Monde* du 4 avril).

■ **PUBLICITÉ : Levi Strauss & Co. envisage de remplacer ses campagnes produits** (501, Wide leg et jeans pour femmes) par une campagne sur la marque, affirme l'hebdomadaire américain *Advertising Age*. En 1996, Levi's a investi 87 millions de dollars (environ 489 millions de francs) en achat d'espaces publicitaires pour ces produits.

■ **NUMÉRIQUE : la Commission fédérale des communications (FCC) a donné son feu vert**, jeudi 3 avril, pour le lancement de la télévision numérique aux Etats-Unis. Les quatre grands réseaux de télévision (ABC, NBC, CBS et Fox), qui obtiendront gratuitement les licences, se sont engagés à commencer à émettre en numérique dès Noël 1998. – *(AFP.)*

Au-delà de la condamnation à mort

Sur France 2, le parcours étonnant de Jacques Lerouge, ancien condamné à mort, qui se consacre aujourd'hui à la réinsertion des détenus. Un combat pour la prise en charge de l'après-prison

QUI AURAIT CRU qu'il retournerait un jour en prison ? Pourtant, quelque dix années après sa libération, Jacques Lerouge, ancien condamné à mort, pénètre quotidiennement dans l'enceinte des établissements pénitentiaires.

Celui qui a passé plus de vingt-quatre ans de sa vie en détention, sillonne aujourd'hui les maisons d'arrêt et les centres de détention pour prendre en charge la formation professionnelle des jeunes, assurer leur suivi à la sortie et les aider à trouver un emploi. Une destinée hors norme que retracent Sylvie Steinebach et Jean-Pierre Devillers dans *Moi, Jacques Lerouge, ancien condamné à mort.*

Né en 1943 à Saint-Malo, Jacques Lerouge est un enfant livré à lui-même, vivant de rapines et de petites combines. Ballotté de foyer en maison de correction, il subit très tôt la violence de l'enfermement. En mai 1968, alors que *« des jeunes cassaient pour revendiquer une nouvelle société »*, Jacques Lerouge participe à un braquage de banque. Un *« gros coup »* qui finit mal : à l'issue d'une cavale dans la nuit, il tue un homme.

Devenu *« ennemi public nº 1, monstre du coin »*, Jacques Lerouge est condamné à mort en 1971 par la cour d'assises d'Evreux. Une peine capitale commuée en réclusion criminelle à perpétuité, après que la Cour de cassation eut annulé le premier jugement. Entre-temps, Jacques Lerouge passe trois mois dans le couloir de la mort. Trois mois *« dans le monde des mourants »*, pendant lesquels cinq hommes sont guillotinés. Trois mois au cours desquels la peur *« d'être raccourci »* ne le lâche plus, avec ces nuits interminables où le sommeil ne vient jamais avant l'aube, une fois passée *« l'heure du bourreau »*.



« AU CHAT ET À LA SOURIS »

Plus tard, réchappé de la peine capitale, l'ancien jeune homme *« simpliste, peu évolué »* se mue en détenu réfléchi qui comprend *qu'« en prison on peut aussi s'évader autrement que par la force ». « Il s'agit de jouer au chat et à la souris avec le système, en utilisant son intelligence. Continuer des études était un moyen. »* Lui, l'illettré, obtient successivement le certificat d'études, le BEPC, les bac C et B, avant de décrocher un DEUG de génie électrique et une licence de psychologie.

Si ce documentaire revient longuement sur le passé carcéral de Jacques Lerouge en faisant intervenir ses amis et ses proches, il élude en partie son long chemin pour apprendre *« à gérer son agressivité, la rendre positive »*. Quelque temps avant sa libération, conscient que rien ne l'attend à la sortie, il alerte la presse pour trouver un emploi. Une seule personne lui répond mais elle sera sa chance. Jean-Emile Grosjean, président de l'Institut lorrain de formation (ILAF), l'embauche dans le but avoué de le faire retourner en prison.

Malgré ses premières réticences, Jacques Lerouge finira par devenir chargé de mission dans les établissements pénitentiaires, responsable de la formation professionnelle. Un emploi qu'aujourd'hui il ne lâcherait pas *« pour tout l'or du monde »*. Constatant que *« le destin d'un détenu, c'est d'être libéré »*, Jacques Lerouge milite pour une véritable prise en charge de l'après-prison.

A ses yeux, l'administration pénitentiaire n'est pas en mesure d'assurer la mission de réinsertion qui lui incombe. C'est donc à la société civile de venir en prison pour créer le contact avec les détenus, aménager leur libération et éviter ainsi la récidive. Après avoir mis en place un réseau d'accompagnement des jeunes détenus, l'ex-condamné à mort songe à élargir l'expérience à ceux qui purgent de très longues peines.

« Il n'y a rien de comparable entre le jeune condamné à mort que j'ai été et ce que je suis devenu », témoigne Jacques Lerouge. S'il veut offrir une chance à d'anciens détenus, c'est parce qu'il est convaincu qu'*« au plus profond de tout être, il y a toujours quelque chose a cultiver »*.

Cécile Prieur

★ **« Moi, Jacques Lerouge, ancien condamné à mort », France 2, dimanche 6 avril à 23 h 05.**

Une merveille

par Alain Rollat

GRÂCE à Arte, qui n'a pas sa pareille pour mener à bien les missions impossibles, l'enquête sur *La Dame à la licorne*, qui piétinait depuis le Moyen Age, a fait, jeudi soir, un grand bond en avant. Cela faisait cinq siècles que la fine fleur de la police artistique se perdait en conjectures sur la signification de cette célèbre tapisserie, exposée au Musée de Cluny, à Paris, et maintes fois représentée dans les manuels scolaires (le supplément « Télévision-radio-multimédia » du *Monde* daté 30-31 mars). Ce chef-d'œuvre constituant le sixième panneau d'une tenture consacrée à la représentation allégorique des cinq sens, aucun expert n'avait réussi à trouver quel sixième sens se cache sous cette scène où l'on voit, au seuil d'une tente de brocart bleu dont les pans sont soutenus par un lion et une licorne, une gente dame déposer ses bijoux sous le regard d'un faucon poursuivant un héron. Tout le monde butait, surtout, sur l'ambiguïté de la devise tissée au-dessus de ce tableau : *« A mon seul désir »*.

L'énigme a enfin été résolue, sous nos yeux esbaudis, par le talentueux commissaire Alain Jaubert, le producteur de « Palettes », qui est à la brigade des arts télévisuels ce que le fameux Navarro est à celle du quai des Orfèvres. Cet as du documentaire pédagogique n'a pas encore identifié l'auteur de ce chef-d'œuvre médiéval, mais cela ne saurait tarder. Car il a versé au dossier une pièce magistrale en dénichant le chaînon qui manquait pour prouver que cette tapisserie de l'époque de Louis XI est née d'un éphémère courant philosophique aujourd'hui oublié.

Certes, l'image de *La Dame à la licorne* regardée d'un œil évangélique représente le renoncement délibéré aux passions, l'abandon du *« désir »* à la volonté divine. Vue sous cette angle, elle renvoie à l'Eve paradisiaque. Certes, cette image peut être également interprétée à la lumière de la poésie des troubadours. La présence du faucon en chasse, symbole du *« désir »* sensuel, donne alors la clé d'une signification inverse : la « Dame à la licorne » enlève ses bijoux parce que la suite imaginaire de la scène sera surtout érotique.

Mais quand on découvre, dans le sillage d'Alain Jaubert, au terme de vingt-six minutes d'investigations minutieuses, que la composition de cette tapisserie renvoie au contenu d'un ouvrage ésotérique rédigé à la demande d'Anne de France, fille de Louis XI, par un illustre inconnu originaire du Bourbonnais, un certain Symphorien Chapier, docteur en médecine de son état, dans le but de vulgariser les théories sur la beauté d'un autre érudit tout aussi respectable, mais tout aussi inconnu, un certain Marsilio Ficin, lequel avait mis en commentaires la philosophie de Platon pour satisfaire une commande de Laurent de Médicis, seigneur de Florence, tout cela pour aboutir à la conclusion que toutes les interprétations de *La Dame à la licorne*se superposent, alors, là, vraiment, on a envie de crier au génie ! Ce furent vingt-six minutes de bonheur !

VENDREDI 4 AVRIL

TF 1

20.45

POUR LA VIE
Divertissement présenté par Valérie Pascale et Fabrice (130 min). 767075
Plusieurs innovations : l'émission est maintenant en direct et ce sont les téléspectateurs qui votent pour les couples en compétition.

22.55

SANS AUCUN DOUTE
Magazine. Invité : Philippe Bouvard. Thèmes : Faire construire sa maison ; La grande arnaque des syndics de copropriété. (110 min). 513159
Faire construire sa maison, un rêve pour la plupart des français qui peut parfois devenir un cauchemar...

0.45 Attachez vos ceintures. Série. Vanille fraise.

1.30 et 2.20, 3.15, 4.15 TF 1 nuit. 1.40 et 3.25, 4.30, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 2.35 Les Défis de l'océan. Documentaire. La vie en saturation (rediff.). 5.00 Musique. Concert (55 min).

France 2

20.55

QUAI Nº 1
Le cahier de Jeanne. Téléfilm de Marc Angelo, avec Sophie Duez, Olivier Marchal (90 min). 293443
Le commissaire Marie est chargée d'escorter un avocat extradé du Mexique, dont le retour ne contente pas tout le monde.

22.30

BOUILLON DE CULTURE
Magazine. S'engager jusqu'au bout. Invités : Isabelle Huppert et Charles Berling, etc. (70 min). 1393742

23.40 Journal, Bourse, Météo.
23.55 Plateau.
0.00 Les Larmes amères de Petra von Kant ■■ Film de Rainer Werner Fassbinder (1972, v.o., 125 min). 8148855

2.35 Envoyé spécial. Magazine (rediff.). 4.35 Urti. Documentaire. L'art dans les capitales : Budapest la Jeune. 5.10 Les Z'amours (rediff.). 5.40 Pyramide (rediff., 20 min).

France 3

20.50

THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. Chasseur de corail (60 min). 7378538
Azilah, l'« oubliée » en arabe, est une ville marocaine sortie de l'ombre grâce à son corail, le « morjane », pierre-animal qui porterait bonheur.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine. Invité : Tom Novembre. Cap-Vert : la route pavée ; France : le chant de Sylvanès ; Suisse : les Klaüse de la Saint-Sylvestre (65 min). 3210817

22.55 Journal, Météo.
23.20 L'Ombre d'Angkor. Documentaire (55 min). 2088075
0.15 Libre court. Un dimanche sans ailes d'Anthony Souter (15 min). 3541292

0.30 Vivre avec... Sidamag. (rediff.). 0.55 Musique graffiti. 1.00 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton (55 min).

Arte

20.45

LE BLANC À LUNETTES
Téléfilm d'Edouard Niermans, avec Laurent Grévill, Catherine Mouchet (1993, 85 min). 523588
Une peinture de l'Afrique Noire dans les années 50, où les histoires d'amour prennent le pas sur l'intrigue policière. Rediffusion d'un des six téléfilms de la collection « Simenon des Tropiques ».

22.10

▶ GRAND FORMAT : LA FRONTIÈRE DE NOS RÊVES
Christo et Anani Y. Documentaire de Gueorgui Balabanov (1996, 70 min). 6026075
Destins opposés de deux frères bulgares, Anani et Christo Yavachev, qui vivent séparés depuis que ce dernier a fui le régime communiste en 1956.

23.20 Onibaba, les tueuses ■ Film de Shindo Kaneto, avec Nobuko Otawa (1964, N., v.o., 100 min). 3042452
1.00 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. L'année polaire : l'Antarctique (rediff.).
1.10 Nada ■ Film de Claude Chabrol, avec Fabio Testi (1973, rediff., 110 min). 1206619

M 6

20.45

LA FOLIE DU DOUTE
Téléfilm O de Bill Corcoran, avec Corbin Bernsen, Amanda Pays (105 min). 708839
Une jeune femme qui souffre d'une grave dépression post-natale est soupçonnée du kidnapping de son bébé.

22.30

LE CAMÉLÉON
Le Chat et la Souris. Série (55 min). 39655
Un nouveau héros non violent qui utilise son intelligence exceptionnelle pour aider les déshérités.

23.25 Une mort à petites doses. Téléfilm O de Sondra Locke, avec Richard Thomas (100 min). 4252549

1.05 Rallye de Tunisie. 1.10 Best of groove. 2.10 Jazz 6. 3.10 Fréquenstar. Eddy Mitchell. 3.45 Movida opus 3. 4.40 E = M 6. 5.05 Fan de (25 min).

Canal +

20.35

MORTELLE CAVALE
Téléfilm de Whitney Ransick, avec Treat Williams, Seymour Cassel (85 min). 671687
Deux frères ennemis en quête d'un magot caché par leur père.

22.00 Caméra insolite. Les routiers de l'extrême.
22.55 Flash d'information.

23.00

LÉGENDES D'AUTOMNE ■
Film d'Edward Zwick, avec Brad Pitt (1994, 128 min). 9828100

1.10 La Ruée des Vikings ■■ Film de Mario Bava (1961, 85 min). 6714834
2.35 Pour l'amour de l'Inde. (rediff., 60 min). 9168969
3.35 Golden Boy ■ Film de Jean-Pierre Vergne (1995, 90 min). 5053327
5.05 La Vérité sur Bébé Donge ■■ Film d'Henri Decoin (1951, N., 114 min). 2064969

Radio

France-Culture

20.30 Radio archives. Jurgis Baltrusaitis. 1.
21.32 Black and Blue. Peter Erskine, le musicien. Peter Erskine, le livre.
22.40 Nuits magnétiques. Les petites ondes.

0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Michel Cournot. 0.48 Les Cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert Franco-allemand. Donné le 2 mars, au Konzerthaus de Berlin, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. Robin Gritton.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Miroir du siècle. Hommage à Jean Martinon.

0.00 Jazz-club. En direct de la Villa, à Paris. Le quartette de Raul Coltrane, saxophone. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Claudio Abbado, chef d'orchestre.
22.30 Les Soirées... (Suite). Symphonie nº 8 « Des Mille », de Mahler, par le Tölzer Knabenchor, le Chœur philharmonique de Prague, le Chœur de la Radio et l'Orchestre philharmonique de Berlin.

TV 5

20.00 Médecins de nuit. Hélène.
21.00 Bon week-end.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Taratata (France 2 du 3/4/97)
23.50 Ça cartonne.

Planète

20.35 Science légale : coupable ou innocent ?
21.50 Un gorille père de famille.
22.45 Katia et Marielle Labecque.
23.45 Derrière les murs du palais. [3/4].
0.15 Welfare, l'aide sociale. [2/2].
1.25 Sur la plage de Belfast (40 min).

Animaux

20.30 Témoin oculaire.
21.00 Monde sauvage. Survivre ou mourir.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Le Monde perdu d'un preux chevalier.
23.00 Tout pour le toutou.
0.00 Monde sauvage. L'oiseau Dieu.
0.30 Flipper le dauphin.
1.00 Kitum. La grotte aux éléphants (60 min).

Paris Première

20.00 et 23.40 La Semaine 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Ici Londres. Magazine.
21.55 La Semaine du J.T.S.
22.25 La Légende de Roméo et Juliette. Ballet de Jean-Claude Gallotta.
0.35 Philippe Léotard. De Nils Tavernier (30 min).

France Supervision

20.30 Cap'tain Café. Magazine. Invités : Dick Rivers, Jean Leloup, Vero Sego, Metal Sound.
21.40 Les Deux Marches, de Mozart. Concert interprété par le Concerto Polacco et l'Orchestre symphonique de la radio nationale polonaise (90 min). 65094704
23.10 Des religions et des hommes. Jésus et les évangiles.

Ciné Cinéfil

20.30 Child of Manhattan ■ Film d'Edward Buzzell (1933, N., v.o., 70 min) 92782278
21.40 Adam et Evelyne ■ Film de Harold French (1949, N., 90 min) 8593487
23.10 Le Chevalier sans armure ■■ Film de Jacques Feyder (1937, N., v.o., 105 min) 19283839

Ciné Cinémas

21.00 La Relève ■ Film de Clint Eastwood (1990, 115 min) 16747549
22.55 L'embrouille est dans le sac Film de John Landis (1990, v.o., 110 min) 3848520

Série Club

20.45 Au-delà du réel, l'aventure continue. Une star déchue.
21.35 et 1.30 La Florentine.
22.30 Le Choix de... John Rich. Un homme suffit dans un ménage.
23.00 Ellery Queen : A plume et à sang.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Du bois vermoulu.

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Pauvre Apollon.
21.20 Elvis : Good Rockin' Tonight. Hole in the Pocket (v.o.)
21.45 Destination séries.
22.15 Chronique du front.
22.20 Dream On. Le visiteur (v.o.)
22.45 Seinfeld. Quel cinéma !
23.10 The Ed Sullivan Show.
23.45 La Semaine sur Jimmy.
23.55 New York Police Blues. La nouvelle (v.o.)

Disney Channel

19.00 Petite fleur.
19.30 et 23.30 Dinosaures.
20.10 Juste pour rire.
21.00 Imogène est de retour.
22.30 Sport Académie.
23.00 La Rédac.
0.00 Opération Mozart.
0.30 Zorro. Le passage secret de Zorro (30 min).

Téva

20.25 Téva mode.
20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 Nos meilleures années. Politique ; La réussite.
22.30 Murphy Brown. Menace de mort.
23.00 Coups de griffes. Daniel Hechter.
0.00 La Chauve-souris (80 min).

Eurosport

17.30 Freeride. Magazine.
18.00 Football.
20.00 Sports fun.
21.00 Ski alpin. Sur les traces d'Alphand.
22.00 Boxe.
23.00 Jump the Bus ! Magazine.
0.00 Water-polo (90 min).

Voyage

19.00 Rough Guide.
19.55 et 23.25 Mémoire de palaces. Magazine.
20.00 et 23.30 Suivez le guide. Magazine.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).

Muzzik

20.20 Quatuor Razumovski nº 3. Concert enregistré à la Grande Bibliothèque royale, à Edimbourg (40 min). 9370452
21.00 Carmen McRae. Concert enregistré à Tokyo en 1986 (85 min). 1245182
22.25 Jazz Voices. Concert enregistré au festival de jazz de Montreux en 1995 (60 min). 6892182
23.25 Man No Run. De Claire Denis.
0.25 Symphonie en ré majeur K504 Prague, de Mozart. Concert (30 min). 61853
0.55 Symphonie en mi bémol majeur K543, de Mozart. Concert (35 min). 3030850

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.30 The Most Toys.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Artissimo. 0.45 Cinema. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

L'œil de « Bauwelt » sur Bucarest

La célèbre revue d'architecture allemande consacre un numéro spécial à la capitale roumaine, jadis l'un des chefs-d'œuvre de l'Europe, ravagée par les délires de Nicolae Ceausescu

BUCAREST, ville martyre. *L'Architecture d'aujourd'hui*, bimestriel français, y avait fait des excursions remarquées, du temps même de Ceausescu. La chute du despote a fait découvrir quels ravages il avait commis, mais la ville est jusqu'à présent restée à l'écart des courants touristiques, et peu nombreux sont les hommes d'Etat qui, comme Jacques Chirac, ont fait le voyage. Les sources et les documents restent donc rares, et d'autant plus précieux. Or voici que *Bauwelt*, revue publiée à Berlin, consacre à Bucarest un numéro spécial remarquable à maints égards, où sont détaillés le passé, le présent et l'avenir de cette cité qui fut un des chefs-d'oeuvre de l'Europe.

Dirigé par Félix Zwoch, riche de contributions principalement roumaines, mais aussi d'une exploration photographique bouleversante, ce numéro est d'une éloquence qui se passe de mots : les non-germanistes apprécieront. *« La Roumanie reste encore un pays isolé, la politique d'austérité du dictateur Nicolae Ceausescu n'a pas seulement rompu les contacts avec l'économie mondiale, elle a aussi conduit à perdre les liens culturels avec l'Europe de l'Ouest »*, écrit dans son introduction Félix Zwoch.

On se rappelle alors la conclusion du *Bucarest* de Paul Morand, paru en 1935 : *« La leçon que nous offre la ville n'est pas une leçon d'art mais une leçon de vie ; elle enseigne à s'adapter à tout, même à l'impossible (…). Bucarest s'est laissée aller aux événements sans cette raideur,*



partant sans cette fragilité que donne la colère. Voilà pourquoi à travers la courbe sinueuse d'une destinée picaresque, Bucarest est restée gaie. » Par certains aspects, l'iconographie de *Bauwelt* aurait pu illustrer du Paul Morand, à cela près que les photographies rassemblées témoignent, en fait de « picaresque », d'une véritable tragédie pour la ville, pour sa population, pour sa mémoire, pour sa culture. Eglises solitaires déplacées au milieu des carcasses délirantes de la cité du dictateur ; enfants solitaires respirant de la colle dans la gare ; images glaçantes de la forteresse immense et solitaire, construite sur le sang et l'histoire de Bucarest.

Bauwelt, qui est l'un des plus anciens magazines hebdomadaires d'architecture (il en est à sa quatre-vingt-septième année), crée le chaînon si souvent manquant dans les revues spécialisées entre la ville et la vie, entre l'architecture et l'homme. Ce titre, qu'on peut traduire par *« le monde de la construction »*, traite principalement d'architecture, sans emphase ni dans sa présentation ni dans son contenu.

Peu de plans, sinon ceux dictés par la nécessité. Des photographies en nombre mesuré, juste ce qu'il faut, pour éclairer des textes toujours compréhensibles, qu'on soit ou non de la partie. Mais les Allemands, longtemps à l'écart de la scène architecturale, sont désormais de la partie, à Berlin comme à Prague, à Budapest ou à Bucarest, où une équipe de Hambourg vient de remporter le concours international Bucarest 2000.

Frédéric Edelmann

EN VUE

■ Bonnie Parker et Clyde Barrow, qui, après avoir tué une douzaine de policiers, ont achevé leur sanglante épopée en Louisiane, ont été inhumés séparément dans deux cimetières de Dallas, en mai 1934. Soixante-trois ans après leur mort, Marie Barrow, la sœur de Clyde, a l'intention de vendre aux enchères des effets personnels de son frère et d'utiliser une partie de l'argent pour l'enterrer aux côtés de Bonnie. *« C'était leur dernière volonté, surtout à elle »*, a dit Marie Barrow.

■ Le ministère britannique de la défense a ouvert, jeudi 3 avril, une enquête sur l'agression commise contre Clive Walker, dix-huit ans, soldat noir des Royal Green Jackets, basés à Bulford, au sud de l'Angleterre, qui accuse onze de ses camarades de régiment de l'avoir frotté à la brosse, pendant quarante-cinq minutes, pour le rendre *« propre et blanc »*. En scandant des injures racistes.

■ Sept ans après la chute du régime communiste, Ilie Ceausescu, frère de Nicolae Ceausescu, paye environ 60 centimes par mois pour un cinq-pièces dans un quartier résidentiel de Bucarest. Iulian Vlad, ex-chef de la Securitate (ancienne police politique), paye environ 10 centimes pour un appartement similaire. Plusieurs anciens membres du comité politique exécutif du PC et ministres dans les gouvernements communistes louent des logements à des prix ne dépassant jamais 30 centimes par mois. Selon le département de contrôle du gouvernement, le loyer mensuel perçu normalement pour de tels logements est de 2 000 dollars.

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Laurent Joffrin
■ Il flotte dans l'air du temps une odeur de soufre. Avec des perspectives de croissance un peu meilleures, une capacité de survie politique indéniable, une opposition moins gaillarde, le gouvernement pouvait penser que le printemps revenait. Erreur. A mesurer l'angoisse et la colère salariale, à bien analyser la conjoncture, qui n'annonce aucune embellie sur l'emploi, le diagnostic est clair : la météorologie des conflits sociaux ne cesse de se dégrader. Les grèves sont plus nombreuses, plus dures, plus désespérées. La traditionnelle faiblesse syndicale empêche pour l'instant une flambée simultanée. Mais, dans ce paysage sans horizon, combien de foyers mal éteints, de flammèches dangereuses !

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ A onze mois des élections législatives, à un an de la sélection finale des pays retenus pour le premier cercle de l'euro et à un moment où la gauche flotte un peu, il était évident que resurgiraient les rumeurs de dissolution. Celle-ci paraît cependant peu probable. D'une part, parce que le climat général reste complexe et instable. Si l'amélioration des perspectives économiques se confirme, les résultats mensuels n'en demeurent pas moins hautement contradictoires. L'anxiété de fond qui reste la caractéristique majeure de la société française sur-réagit aux conflits sociaux. De toutes façons, Jacques Chirac ne conçoit de dissolution que pour dénouer une crise. C'est la tradition gaullo-pompidolienne et il y tient. Si une crise monétaire ou un très dur conflit social éclatait, il renverrait sans doute l'Assemblée nationale devant les Français. A défaut, toute dissolution ressemblerait à une manœuvre politicienne, susceptible – les Français étant soupçonneux vis-à-vis du gouvernement – de se retourner contre ses auteurs. De surcroît, si le président dissolvait l'Assemblée, il s'exposerait lui-même en première ligne et, en cas de défaite législative, se trouverait fort affaibli (…). Ce serait une situation fort embarrassante au moment de gérer le passage historique à l'euro. Autant de motifs pour respecter les échéances régulières…

THE NEW YORK TIMES
■ La campagne électorale britannique a commencé officiellement le mois dernier, mais au sens large, les deux partis se préparent à cet affrontement depuis le jour où Tony Blair a pris la direction du parti travailliste en mai 1994. Conformément aux idées centristes défendues à la fois par M. Blair et le premier ministre John Major, l'idéologie est absente de ce débat. En réalité, les travaillistes et les conservateurs ont désormais des positions presque identiques sur un grand nombre de sujets. Une victoire travailliste, le 1er mai, aurait cependant des conséquences importantes à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le domaine dans lequel les travaillistes sont susceptibles d'appliquer une politique nettement différente est celui de la réforme parlementaire et électorale. M. Blair parle de créer des assemblée distinctes pour l'Ecosse et le pays de Galles, de réduire les pouvoirs de la Chambre des lords et d'envisager une certaine forme de représentation proportionnelle.

SAMEDI 5 AVRIL

TF 1

16.40 Dingue de toi. Série.
17.15 Xéna la guerrière. Série. Les deux princesses.
18.10 Melrose Place. Feuilleton.
19.00 Beverly Hills. Feuilleton.
19.55 Comme une intuition.
20.00 **Journal**, L'image du sport « Fun », Tiercé, Météo.

20.50
LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Divertissement présenté par Arthur et Pierre Tchernia. 1987-1997 : 10 ans de TF1 vue par les Enfants de la télé. Avec Dorothée, Jean-Pierre Foucault, Jacques Pradel, Roger Zabel… (138 min). 84821327

23.10
HOLLYWOOD NIGHT
Le visage du danger. Téléfilm Δ de David Mitchell, avec Lorenzo Lamas, Rae Dawn Chong (100 min). 9322037
Deux trafiquants de puces pour missiles découvrent qu'ils sont surveillés par le FBI. Pendant leur cavale, une fusillade éclate et l'un des deux truands est abattu.
0.50 Formule foot. Magazine.
1.25 et 2.00, 3.10 TF1 nuit. 1.35 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 2.15 Les Défis de l'océan. Documentaire (rediff.). 3.25 et 4.15, 4.55 Histoires naturelles (rediff.). 4.45 Musique (50 min).

France 2

16.30 Cobra. Série. Les as et les huit.
17.15 JAG. Série. Recovery.
18.10 Urgences. Série. Un jour comme un autre.
19.00 Télé qua non.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 **Journal**, A cheval !, Météo.

20.50
ÉTONNANT ET DRÔLE
Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Laurent Baffie, Guy Montagné, Karl Zéro, Stone et Charden (155 min). 34745218

23.25
FARCE ATTAQUE… MARSEILLE
Divertissement. Avec Jean-Pierre Foucault, Jackie Sardou, Jean Roucas (75 min). 1832747
0.40 **Journal**, Bourse, Météo.
0.50 La 25e heure. Documentaire d'Allan Albert. You're the Top ! L'histoire de Cole Porter (60 min). 4188419
1.50 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 2.55 Les Z'amours (rediff.). 3.25 Pyramide (rediff.). 4.00 Quatuor de printemps. Court métrage. 4.30 Rapport du Loto. 4.35 Accélération verticale. Documentaire. 4.50 Tarata-ta (rediff., 85 min).

France 3

18.50 et 1.05 Un livre, un jour. *Rencontre dans la nuit*, d'André Héléna.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50
L'HISTOIRE DU SAMEDI
Pêcheur d'Islande. Téléfilm de Daniel Vigne, avec Anthony Delon, Mathilde Seigner (100 min). 805360
Une histoire d'amour entre une femme et un marin avec la mer en toile de fond.

22.30
LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Bophana, une tragédie cambodgienne. Documentaire de Rithy Panh (65 min). 1356211
● Le Monde daté vendredi 4.
23.35 **Journal**, Météo.
0.05 Musique et compagnie. Magazine présenté par Alain Duault. Shine (60 min). 8538902
1.07 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Un passager peu ordinaire. 1.55 Musique graffiti. Magazine. *De Bach à Bartok, confidences pour piano. "Choral Ich ruf zu dir, Herr"* de Bach (25 min).

La Cinquième

18.45 Le Journal du temps. 18.50 50 jours pour 50 Palmes. 1951.

Arte

19.00 Cycle Robbie Coltrane. Série. Les cinq formidables.
19.30 Histoire parallèle. Magazine. Semaine du 5 avril 1947.
20.15 Le Dessous des cartes. [2] L'année polaire : Le Grand Nord.
20.30 8 1/2 journal.

20.45
L'AVENTURE HUMAINE : L'HOMME DES GLACES
Documentaire de Katharine Everett (1993, 50 min). 4152722
Ce documentaire retrace l'enquête des archéologues à partir de la découverte des restes momifiés d'un être humain, découvert en 1991, que la glace conservait depuis 5300 ans.

21.35
L'AVOCAT
Les maîtres chanteurs. Série de Werner Masten, avec Manfred Krug (1988, 45 min). 413940
22.20 Metropolis. 2000 moins 1000 ; Dominique de Roux ; Beaubourg a 20 ans ; Anna Prucnal – Gernica ; Agenda (60 min). 6584495
23.20 ▶ Music Planet : La couleur des voix, Angélique Kidjo, l'Amazone. Documentaire de Pascal Signolet (1997, 55 min). 5145292
0.20 Imken, Anna et Maria. Téléfilm de Gunther Scholz, avec Magdalena Ritter, Gila von Weitershausen [1/3] (1994, 85 min). 3772099
1.40 Cycle Robbie Coltrane. Série (rediff.).
2.15 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.).
2.45 Un coup fatal. Court métrage (rediff.).

M 6

18.00 Amicalement vôtre. Série. Quelqu'un dans mon genre.
19.00 Turbo. Magazine.
19.40 Warning. Magazine.
19.54 **Six minutes d'information.**
20.00 Hot forme. Magazine.
20.35 Plus vite que la musique. Magazine.

20.45
AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série (155 min). 91662211
Disparitions, avec Jon Cryer. *Le soir de la Saint-Sylvestre, un homme laisse sa femme quelques minutes pour aller acheter du champagne. Quand il rentre peu après, dix années ont passé…*
L'appel d'ailleurs, avec Chad Willett, Bonnie Bedelia. *Une base de lancement reçoit un SOS d'une navette spatiale disparue vingt ans plus tôt.*
Une nouvelle vie O, avec Clancy Brown, Alan Rachins. *Un condamné à mort se voit offrir, après son « exécution », un bien étrange marché.*
23.30 Tueurs aux trousses. Téléfilm de Jerrold Freedman, avec Robert Ulrich (100 min). 4091414
1.10 Rallye Optic 2000 Tunisie. 1.15 Rock express. Magazine. Henri Rollins, Chris Whitley, Pavement. 1.45 La Nuit des clips (370 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 20.30
17.00 Intermezzo.
17.05 Les Superstars du catch.
17.55 Décode pas Bunny.
18.50 **Flash d'information.**
19.00 T.V. +. Magazine.
20.00 Les Simpson.
20.25 Pas si vite.

20.30
A PART ÇA… ALEXANDRE LEBED
Emission présentée par Michel Denisot. Le documentaire ; L'interview (100 min). 801476
22.10 **Flash d'information.**
22.15 Jour de foot.

23.05
ILES… ÉTAIT UNE FOIS L'INDOCHINE
Documentaire d'Antoine (rediff., 54 min). 7893037
0.00 Le Journal du hard.
0.25 Buttman et Rocco. Film classé X (1995, 95 min). 2822780
2.00 Piranha. Film de Scott Levy (1995, 85 min). 3239380
3.25 ▶ Le Cœur fantôme ■ ■ Film de Philippe Garrel (1996, 85 min). 93733506
4.50 Usual Suspects ■ ■ Film de Bryan Singer (1995, ◆, 103 min). 6542728

Radio

France-Culture
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Le Cycle du Crabe, de Gabriel Cousin.
22.35 Opus. Rejoignez la maîtrise de Radio France.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Une tranche de Bifteck, de Jack London. 0.55 Chroniques du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique
18.00 Opéra. Parsifal, de Wagner. Donné en direct de l'Opéra Bastille, par le Chœur et l'Orchestre national de Paris, dir. Armin Jordan. Wolfgang Schöne (Amfortas), Gwynne Howell (Titurel).
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Diptych (Parade ; Pavillons en l'air), d'Anderson, par l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Oliver Knussen ; Nightfalling III Burnt Out, de Hyde, Philippe Mead, piano, Simon Limbrick, percussion.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Voltaire et la musique.
22.30 Da Capo. Karel Ancerl, chef d'orchestre. Symphonie n° 92, de Haydn, par le Concertgebouw d'Amsterdam ; Œuvres de Dvorak : Concerto pour violon op. 53, par l'Orchestre philharmonique tchèque, Suk, violon ; Danses Slaves op. 72, par l'Orchestre philharmonique tchèque. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Le Pain noir : Le Temps des métairies.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Question pour un champion (France 3 du 1/4/97).

Planète

19.45 La Bataille d'Angleterre.
20.35 Contre le mauvais œil.
21.30 Nicolas et la course landaise.
22.00 Safran.
22.40 Science légale : coupable ou innocent ?
0.00 Un gorille père de famille.
0.50 Katia et Marielle Labecque (60 min).

Animaux

20.30 Témoin oculaire.
21.00 Monde sauvage. Toute une vie.
21.30 Aventure animale. Magazine.
22.00 Mortelle Australie.
23.00 Le Chant du cerf.
0.00 Monde sauvage. Le drame des déserts.
0.30 Flipper le dauphin.
1.00 Okavango (60 min).

Paris Première

20.30 Super VTT.
22.05 Lenny Kravitz. Concert.
22.30 Nova. Magazine.
23.30 Ici Londres. Magazine.
0.25 Popeck.
1.15 La Semaine du J.T.S. Magazine (35 min).

France Supervision

20.00 Un portrait au nom de Ramsès II. De Martin Fraudeau.
20.30 La Serva amorosa. Pièce de théâtre en trois actes de Carlo Goldoni. Mise en scène de Jacques Lassalle. Enregistré en 1995. Avec Catherine Hiegel, Jean-Yves Dubois (165 min). 63375308
23.15 Cap'tain Café. Magazine. Invités : Dick Rivers, Jean Leloup, Vero Sego, Metal Sound.
0.30 Calvin Russell. Concert (65 min). 29333761

Ciné Cinéfil

20.50 Le Club. Magazine. Invité : Claude Chabrol.
22.10 Hollywood : La Grande Epoque.
23.00 Le Rideau de brume (Seance on a Wet Afternoon) ■ Film de Bryan Forbes (1964, N., v.o., 120 min). 2188501

Ciné Cinémas

20.35 Les 13 Jours d'Alamo. Téléfilm de Burt Kennedy [2/2] (95 min). 7733018
22.10 Les Films américains de 1996. Les histoires d'amour ; Les thrillers.
23.00 Le Docteur ■ Film de Randa Haines (1991, 120 min). 2197259

Série Club

19.55 Highlander. Chantage.
20.45 La Caverne de la rose d'or. La caverne de la rose d'or III.
22.20 Code Quantum. Meurtre à Chinatown.
23.10 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Le mystère du blues.
0.00 Mission impossible. Le commandant.

Canal Jimmy

21.00 VR5. L'ange.
21.45 Spin City. L'appartement.
22.10 Chronique californienne. Magazine.
22.15 T'as pas une idée ? Magazine. Invitée : Marie-Anne Chazel.
23.15 Le Fugitif. Au revoir mon amour.
0.05 La Puissance et la Gloire. La victoire de la technologie.
0.35 Seinfeld. Quel cinéma ! (v.o.).

Disney Channel

19.40 Dinosaures. Pousseur d'arbres et compagnie.
20.10 Planète Disney. Magazine.
21.00 Des couacs en vrac.
21.25 Animalement vôtre.
21.50 La Mémoire des brumes. De Luc-Henri Fage et Arnoult Seveau.
22.45 Sinbad.
23.00 Petite fleur. Merci du pense bête.
23.30 SOS Polluards.
23.55 Sports. Magazine (65 min).

Téva

20.30 Téva débat. Magazine. Invités : Jean-Louis Borloo, Catherine Rambert.
20.55 Les Roses de la vengeance. Téléfilm de Michael Miller, avec Liza Hartman, Jim Young (185 min) 514639389
0.00 Les Femmes de la mer.
0.30 Vivre dans le désert vert (30 min).

Voyage

20.00 Destination golf.
20.30 et 23.30 L'Heure de partir. Magazine.
21.00 Suivez le guide.
22.55 Mémoire de palaces.
23.00 A l'horizon.
23.25 Chronique Lanzmann.
0.00 Rough Guide (60 min).

Eurosport

18.00 Football. En direct. Championnat de France D2. 34e journée. Saint-Etienne-Toulouse (120 min). 163358
20.00 Sports de force.
21.00 Rallye.
21.30 Stock cars. En direct. Championnat du monde indoor et Grand Prix international de Paris à Bercy (150 min). 2638389
0.00 Water-polo (60 min).

Muzzik

19.00 Le Journal de Muzzik.
19.45 Symphonies K550 et K551 de Mozart. Concert (75 min). 3153495
21.00 24 h au Festival interceltique de Lorient. Concert (65 min). 1107281
22.05 Boris Godounov. Opéra en un prologue et en quatre actes de Moussorgski, enregistré au théâtre du Bolchoï de Moscou (175 min). 67603292
1.00 Mojazz, Live at the House of Blues. Concert enregistré à la Maison du blues de La Nouvelle-Orléans en 1994 (60 min). 5549525

Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business This Week. 20.30 Earth Matters. 21.00 CNN Presents. 22.30 Insight. 23.00 Inside Business. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 0.30 Diplomatic Licence. 1.00 Pinnacle.

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45, 22.45 Click 7. 20.15 90 Est. 20.45, 23.45, 0.15, 1.15 No Comment. 21.15 360 Nord. 21.45 Eurozoom. 22.15, 23.15 Sport. 0.45 Visa. 1.45 Art Collection.

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.12 et 23.12 Votre argent. 19.30 et 22.30 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.44 D'une semaine à l'autre. 23.45 Multimédia.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

TSR
23.05 Running Man. Film de Paul Michael Glaser (1987, 105 min). Avec Arnold Schwarzenegger, Maria Conchita Alonso. *Aventures.*

Demain, dans le supplément
TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA
- New York Police Blue, la « meilleure série du monde ».
- Quel lendemain pour la radio ici et maintenant ?
- Les sectes sur Internet.

Le film de la semaine : *Loulou*, de Georg Wilhelm Pabst.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 5 AVRIL 1997

Alain Juppé refuse de lever le secret-défense dans l'affaire des écoutes de l'Elysée

Christian Prouteau a été interrogé pendant huit heures par le juge Valat

LE PREMIER MINISTRE, Alain Juppé, a refusé la levée du « secret-défense » qu'avait sollicitée Gilles Ménage dans l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule antiterroriste de l'Elysée. L'ancien directeur du cabinet de François Mitterrand avait demandé, dans une lettre datée du 4 mars, l'autorisation de s'affranchir de ce secret dans l'intérêt de sa défense. Mis en examen pour *« complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée »* depuis le mois de décembre 1995, M. Ménage avait expliqué, le 6 mars sur Europe 1, que l'obligation du *« secret-défense »* ne lui permettait pas de se défendre *« dans des conditions équitables »*. Formulée avant la publication, par *L'Express* et *Le Monde*, d'extraits des archives de Christian Prouteau, ancien chef de la cellule de l'Elysée (*Le Monde* du 4 avril), la réponse à la requête de M. Ménage reprend les termes des refus précédemment opposés au juge Valat par Edouard Balladur, puis par le même Alain Juppé. *« Il n'y a pas de véritable motif permettant, dans ce cas d'espèce, la levée du secret-défense »*, indiquait-on, vendredi matin, à l'hôtel Matignon.

Dans l'entretien qu'il avait accordé à Europe 1, M. Ménage, ancien président d'EDF et aujourd'hui chargé de mission auprès du ministre de l'industrie, avait contesté la version selon laquelle la cellule antiterroriste aurait agi hors de tout contrôle, tout en maintenant, ainsi qu'il l'a toujours fait devant le juge d'instruction Jean-Paul Valat, qu'il n'avait *« pas d'autorité hiérarchique sur Christian Prouteau »*. Evoquant l'existence de *« circuits d'information parallèle du président »*, M. Ménage avait également expliqué : *« Tantôt Christian Prouteau rendait compte directement au président, tantôt, lorsque les affaires concernaient plusieurs secteurs, on travaillait ensemble »*. La réponse négative de M. Juppé ne devrait pas inciter l'ancien collaborateur de François Mitterrand à préciser, devant le juge, ces explications.

Placé en situation délicate par la découverte, le 19 février dans un box de garage à Plaisir (Yvelines), de ses archives personnelles, dont une partie a été versée au dossier d'instruction de l'affaire des écoutes, M. Prouteau a, pour sa part, été interrogé durant huit heures, jeudi 3 avril, par le juge Valat. Le contenu des documents inventoriés par le magistrat montre qu'à l'évidence, François Mitterrand avait été tenu au courant des activités les plus discutables de la cellule de l'Elysée, et que les travaux d'espionnage effectués, de 1982 à 1986 – et peut-être jusqu'en 1988 – par les hommes de M. Prouteau, l'avaient été sous son autorité et à sa demande.

Interrogé par *Le Monde*, l'avocat de M. Prouteau, Mᵉ Francis Szpiner, a indiqué que l'ancien gendarme devenu préfet – lui aussi mis en examen depuis décembre 1995 – avait une nouvelle fois invoqué le *« secret-défense »* et n'avait pas fourni de réponses précises aux questions du juge. Selon d'autres sources, l'ancien gendarme, confronté à plusieurs documents extraits de ses propres archives, aurait toutefois admis avoir eu *« connaissance »* de certaines des écoutes attribuées à la cellule, tout en contestant en avoir été le donneur d'ordres. Estimant que *« mettre en examen M. Prouteau, c'*[était] *mettre en examen l'Etat »*, son avocat a affirmé *« ce n'est pas lui qui a mis en place les procédures qui sont aujourd'hui contestées »*. *« Je m'étonne*, a enfin ironisé Mᵉ Szpiner, *que l'on découvre maintenant que la cellule de l'Elysée travaillait pour l'Elysée. »*

« Quand nous avions besoin de faire poser une écoute, nous nous adressions à Gilles Ménage », avait déclaré Christian Prouteau au juge Valat, le 7 février 1994 – mais il n'a jamais réitéré cette accusation par la suite. Dans une lettre adressée à l'ancien premier ministre Pierre Bérégovoy, M. Prouteau avait écrit, un an plus tôt, le 16 mars 1993, au lendemain de la révélation des écoutes de la cellule : *« A aucun moment, ni moi ni mes hommes n'avons procédé à des investigations qui ne nous avaient pas été demandées. »*

Hervé Gattegno

M. Devedjian (RPR) : « Le problème du statut du chef de l'Etat »

PATRICK DEVEDJIAN, avocat, député RPR des Hauts-de-Seine, a déclaré au *Monde* que l'affaire des écoutes posait le problème du *« fonctionnement de la police et en particulier de la subordination de la police judiciaire au pouvoir politique, c'est-à-dire au ministre de l'intérieur »*. *Il remarque également que « la direction de la gendarmerie avait, durant la cohabitation, renoncé à exercer la moindre autorité sur les gendarmes de l'Elysée »*. M. Devedjian estime qu'il faut s'interroger sur *« le statut des différents services de police ou de gendarmerie et sur l'usage que le pouvoir politique peut en faire, ainsi que sur le contrôle que les citoyens peuvent avoir sur la garantie de leurs libertés. On est loin du compte... »* souligne M. Devedjian. *« A l'évidence, le rôle de la justice et de la magistrature dans cet exercice de contrôle est très insuffisant »*. *« Dans plusieurs pays démocratiques, le pouvoir d'investigation de la police est obligatoirement contrôlé par des magistrats »*, poursuit le maire d'Antony qui explique que *« le service des renseignements généraux a été créé sous le régime de Vichy en 1941 et conservé depuis »*.

Le député RPR s'interroge sur le statut du chef de l'Etat dans la Constitution elle-même : *« Le président de la République ne peut être poursuivi, sauf en cas de "haute trahison", infraction qui n'est définie par aucun texte*, indique M. Devedjian. *Le président de la République est donc au-dessus de la loi. Cette situation pose un problème, au-delà même du comportement de François Mitterrand qui, sous couvert de son discours humaniste, était un politicien cynique. Après l'affaire des écoutes téléphoniques, celle de sa complaisance avec le gouvernement de Vichy, il ne nous reste plus à découvrir que la nature de ses relations avec l'argent. »*

F.R.-L.

En Avent, marche ! *par Pierre Georges*

ET SI CELA commençait par une grande lassitude de l'an 2000 ? Sans vouloir faire offense à des collègues de galère qui, ce jour-même, ont sué sang et encre pour offrir quatre pleines pages sur les projets, célébrations, festivités, calendriers et autres délicieuses choses à venir, ce compte à rebours général, universel et obligatoire qui débute à coups de clairon, nous prend un peu de court.

Levé du pied gauche, à peine réveillé, grincheux, en somme d'une humeur de chien ou d'heure d'été mal digérée, nous voici, sans sommation, projeté dans le calendrier de l'Avent. 1000 jours pour l'an 2000. En avant, en Avent, marche ! Ah ! les fêtes universelles qui commencent au pas et qui se finissent, comme bidasse sur le quai de gare de l'Est, dans une beuglante du type *« zéro, zéro, zéro »*, la quille en bandoulière, merci beaucoup ! Pas fini d'en bouffer de l'an 2000, en colonne par deux sous la Tour Eiffel, à regarder chaque nuit, chaque aube, le grand compteur. 1000, 999. Et ainsi de suite jusqu'à la Saint-Glingin, jusqu'à la Saint-Sylvestre.

Si encore l'an 2000 marquait le début d'un siècle, l'aube d'un millénaire. Même pas ! C'est en 2001 que les choses sérieuses commenceront, la vraie bascule du sablier, l'Odyssée de notre espace-temps. Pas avant. Ni après. Donc 2000 sera une date comme une autre. Absolument unique, absolument banale. Sauf qu'un peu plus ronde, pleine de zéros comme compteur kilométrique d'un vieux siècle d'occasion, d'un millénaire à bout de souffle. Soupapes et moteur à revoir ! Contrôle technique pour tous.

Tout cela pour dire que la fête qui s'annonce a un peu une tête d'enterrement. Eh quoi ? Sommes-nous si pressés d'en finir avec l'ère qui nous vit naître que nous nous précipitions avec une sorte d'urgence gourmande vers celui qui nous verra jeter l'éponge ? Il n'y a pas le feu au lac. Pas même au millénaire. Car soyons francs ! A quoi nous a servi la perspective 2000 jusqu'à présent ? A rêver. A imaginer. A être résolument, irrévocablement, furieusement décidés à la « modernité ». Mais, surtout, à compter notre propre calendrier de vie, notre égoïste chapelet d'années. *« Quel âge aurais-je en l'an 2000 ? »* Pas un lecteur du *Monde*, pas un humanoïde non plus qui ne se soit, un jour ou l'autre, posé la substantifique question. Et pour cause. Il y a ainsi des Saint-Sylvestre plus Saint-Sylvestre que d'autres, d'un poids considérable. Au moins celui des ans.

Donc c'est dit. Nous irons allègrement vers l'an 2000. Mais en traînant les pieds et les jours. Bien décidé à ne pas en solder un seul de ces jours dans l'alléchante et l'illusoire perspective d'une date symbole. Certes, en page 27, les gens de Culture annoncent la couleur, vert espérance : *« Pour un XXIᵉ siècle ludique. »* Le projet est aimable. Mais, tout compte fait, le XXᵉ siècle finissant et rugissant n'est pas mal non plus. Qu'est-ce qu'on se marre ! Pas un jour que ne soit annoncée la reprise et confirmé le chômage, redoutée la sécheresse, détecté un virus, clônée une créature, révélé un scandale. Pas un jour sans écoutes téléphoniques, sans bretelles, sans *« auditisme »* comme on dirait d'un voyeurisme d'Etat. Pas un jour sans quelque sérieuse occasion de rire. Avant fermeture de la préhistoire.

Les conservateurs et les travaillistes britanniques publient leurs manifestes électoraux

LONDRES
de notre correspondant

La campagne électorale britannique a pris un nouveau départ avec la publication, respectivement mercredi 2 et jeudi 3 avril, des manifestes conservateur et travailliste. Après deux semaines marquées par les scandales à répétition, le premier ministre, John Major, veut rattraper le temps perdu tandis que son challenger, Tony Blair, souhaite convaincre les électeurs que son programme est différent de celui des tories – mais pas trop, afin de ne pas les effrayer.

La concurrence entre les deux partis se niche dans le moindre détail : si le manifeste tory est vendu à 2 livres, celui du Labour l'est à 1,99 livre. Après avoir incorporé à son programme nombre de mesures décidées par les conservateurs, M. Blair a tenté de s'en démarquer : *« La Grande-Bretagne mérite mieux »*, elle *« peut mieux faire »* grâce à un programme *« radical, centriste, moderne »*. Le Labour se contente de promesses qu'il pourra tenir et annonce qu'il n'augmentera pas les impôts. Dans ce cadre étroit, l'éducation est sa principale priorité, suivie de la création de 250 000 emplois pour les jeunes, de la santé, du maintien de l'ordre et d'une *« société décente »*... Une taxe exceptionnelle sur les bénéfices des anciens services publics privatisés (électricité, téléphone, eau...) contribuera à financer l'emploi. Enfin, il n'est pas question de rendre aux syndicats les pouvoirs que leur avait ôtés Margaret Thatcher. M. Blair est favorable à l'introduction d'un salaire minimum.

Pour ce qui est du manifeste conservateur, son application risque d'être coûteuse. John Major, qui n'est jamais meilleur que dans l'adversité et qui doit faire face à des sondages calamiteux, a affirmé que son programme *« est le plus audacieux publié par un parti depuis 1979 »*. Il propose d'amplifier sa politique économique libérale, en particulier par la privatisation graduelle de la couverture sociale et des retraites de tous les salariés britanniques. Ceux-ci devront contracter une assurance privée, l'Etat se contentant de leur fournir, le cas échéant, une sorte de RMI-vieillesse. La tranche minimale de l'impôt sur le revenu devrait être abaissée à 20 % d'ici cinq ans. M. Major a annoncé un dégrèvement fiscal pour les familles dont un conjoint reste à la maison pour s'occuper des enfants.

EAU DANS LE VIN

MM. Blair et Major se distinguent sur deux points fondamentaux : la Constitution et l'Europe. Sur le premier, la proposition travailliste de dévolution d'une Assemblée élue à l'Ecosse et au pays de Galles et la suppression du droit de vote des pairs héréditaires à la Chambre des lords se heurtent à l'opposition déterminée du premier ministre, qui dénonce le risque de *« faire éclater l'Union »*.

Sur l'Europe, il est clair que M. Blair a mis énormément d'eau dans son vin. S'il reste favorable à la Charte sociale, il étale ses doutes sur les réformes de l'UE et sur la monnaie unique : il existe, selon lui, de *« formidables obstacles »* à sa mise en place en 1999. Mais, tout en insistant sur la défense des intérêts nationaux et sur son *« opposition à un super-Etat fédéral européen »*, il manifeste sa volonté de jouer un rôle positif au cœur de l'Union. Et la photo de sa rencontre, fin 1996, avec Jacques Chirac est publiée sur une pleine page.

Au contraire, le leitmotiv de M. Major semble être, comme celui de Maggie : *« Non, non, non ! »* Sans céder à ses eurosceptiques, qui exigeaient un rejet définitif de la monnaie unique, le premier ministre – qui n'y croit guère, lui non plus – écrit que, *« selon les informations disponibles, nous pensons qu'il est fort improbable que les conditions de convergence économique (...) soient remplies »* ; dans ce cas, *« un gouvernement conservateur n'en fera pas partie »*. Il s'opposera à toute avancée institutionnelle et exigera un rapatriement de certains pouvoirs à Westminster.

Patrice de Beer

Les chiffres du chômage remis en cause

La baisse du chômage au Royaume-Uni au cours des derniers mois est probablement deux fois moindre que ne le montrent les chiffres officiels, a estimé le secrétaire d'Etat britannique à l'emploi, Eric Forth. Cette déclaration a aussitôt été qualifiée d'*« aveu de la décennie »* par les travaillistes. L'Office national des statistiques (ONS) a plusieurs fois souligné qu'une partie de la baisse du chômage en Grande-Bretagne était due à l'introduction, en octobre 1996, d'un nouveau régime d'indemnisation destiné notamment à réduire la fraude à l'allocation-chômage. Le durcissement des critères aurait dissuadé de nombreuses personnes de s'inscrire dans les agences pour l'emploi. – *(AFP)*

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 4 avril, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	−7,75
Honk Kong index	12055,20	−0,67	−10,38

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 03/04	Var. en % 02/04	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2514,52	−0,62	+8,58
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+14,40
Milan MIB 30	—	—	−3
Francfort Dax 30	3209,41	−2,80	+11,10
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+12,18
Madrid Ibex 35	—	—	+4,33
Amsterdam CBS	—	—	+10,40

Tirage du *Monde* daté vendredi 4 avril 1997 : 515 270 exemplaires · 1 · ?

Mouvements sociaux dans les banques, chez Renault et dans le transport aérien

OUTRE les grèves des internes *(lire page 6)*, vendredi 4 avril devait être marqué par plusieurs mouvements sociaux.

● **Renault** : les appels à des débrayages en France et en Espagne le vendredi 4 avril liés à l'annonce du plan social et à la fermeture de Vilvorde ne devaient être que partiellement suivis. Si les établissements du Mans, de Douai, de Lardy, de Guyancourt et de Cléon ont relayé le mot d'ordre national lancé par tous les syndicats sauf la CFE-CGC, les usines de Sandouville, de Flins, de Choisy, l'établissement de Rueil et le siège social n'ont pas appelé à des débrayages.

En Belgique, le tribunal de Bruxelles a estimé le 3 avril « irrégulière » la procédure de fermeture de l'usine de Vilvorde. Les juges font valoir que le constructeur français n'a pas respecté la procédure prévue par la convention collective en cas de fermeture et de licenciement collectif, qui prévoit une concertation préalable avec le comité d'entreprise. Cette décision frappe de nullité la lettre envoyée le 27 février à la direction générale de l'emploi, mais ne remet pas en cause le décision de fermeture du site, qui devra être notifiée dans les formes aux intéressés. *« C'est une victoire morale »* a estimé Karel Gacoms, responsable du syndicat FGTB de Renault-Vilvorde. Réagissant oralement à la décision du tribunal, la direction de Renault a indiqué que *« la procédure sera poursuivie selon des voies appropriées »*.

Par ailleurs, dans un entretien accordé à *Libération* (le 4 avril), Louis Schweitzer, président de l'entreprise, menace de fermer l'usine avant fin juillet. *« Si l'usine ne redémarre pas, nous risquons surtout de ne pas pouvoir utiliser le préavis et de constater l'arrêt de Vilvorde avant le 31 juillet »*. Le président de Renault estime que *« la structure d'âge de Vilvorde – 38 ans de moyenne d'âge – rend difficile la gestion d'une décroissance lente. Je ne crois pas qu'un préavis d'un an ou deux aurait amélioré les choses »*.

● **Banques** : l'ensemble des syndicats de l'Association française des Banques, appellent à une journée de grève pour protester contre l'abrogation du décret de 1937 qui interdit le travail par relais et roulement. Tant le patronat que les syndicats s'attendaient, en début de matinée, à une grève plutôt bien suivie en province, en particulier dans le sud de la France. Le taux de participation pourrait dépasser le seuil des 15 % de grévistes relevé par les directions lors de l'appel à la grève pour l'emploi lancé le 15 novembre 1996. L'intersyndicale devait rencontrer les collaborateurs du ministre du travail le vendredi 4 avril à 18 heures pour lui demander de modifier le projet de décret qui leur a été soumis et d'en retarder la présentation en conseil des ministres, prévue pour mercredi 9 avril. Bernard Dufil, secrétaire général de la CFDT-Banques, première organisation du secteur, a indiqué que si les syndicats n'obtiennent pas d'engagements *« il n'y a pas de raison que la grève ne continue pas »*

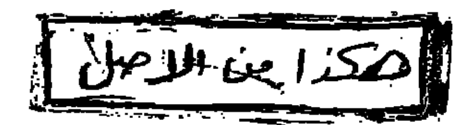
● **Ex-Air Inter** : la mobilisation des agents de piste perturbait légèrement le trafic de l'ex-Air Inter vendredi 4 avril au matin. Des retards de 15 à 20 minutes étaient enregistrés sur certains de ses vols au départ d'Orly-Ouest. D'autres catégories de personnel au sol étaient susceptibles de débrayer dans le courant de la journée à l'issue de la tenue d'assemblées générales à l'appel des syndicats CGT (30 % des voix) et Sud-Aérien (25 %). La CFDT (15 % des voix) s'est désolidarisée de l'intersyndicale. L'ensemble des syndicats se rendra à la réunion de négociation sur le temps partiel non choisi et les horaires, prévue lundi à Roissy, au siège social d'Air France.

● **ADP** : la mobilisation des personnels d'Aéroports de Paris, à l'appel des syndicats CGC, CFDT, CFTC, FO, SAPAP, SICTAM/CGT et SPE/CGT, continuait de perturber l'information des voyageurs et l'assistance en escale des compagnies étrangères vendredi 4 avril. Les syndicats réclament *« le retrait des 200 suppressions d'emplois aux escales, le retrait d'un projet de filialisation des services télécoms d'ADP et la titularisation des agents en contrat à durée déterminée »*.

Franck Marlin, député RPR de l'Essonne, est mis en examen

FRANCK MARLIN, député RPR et maire d'Etampes (Essonne), a été mis en examen, jeudi 3 avril, pour *« recel d'abus de biens sociaux, corruption et trafic d'influence »* par le juge d'instruction du tribunal d'Evry Jean-Marie d'Huy. Le bureau de l'Assemblée nationale avait levé, le 25 février, l'immunité parlementaire du député. M. Marlin, ancien directeur de cabinet de Xavier Dugoin, président (RPR) du conseil général de l'Essonne, est soupçonné d'avoir perçu entre 1991 et 1993 environ 200 000 francs de salaires fictifs d'une filiale du groupe de travaux publics Sater-Parachini, attributaire de nombreux marchés publics dans l'Essonne. *« Cela fait plus de dix mois que j'attendais ce moment. Depuis le début de cette histoire, j'entends assumer pleinement mes responsabilités et non celles des autres »*, a déclaré jeudi par voie de communiqué, le député. – *(Corresp.)*

■ **FOOTBALL : Rolland Courbis, entraîneur des Girondins de Bordeaux, a été condamné à deux ans de prison, dont six mois ferme, pour fraude fiscale dans l'affaire de la caisse noire du Sporting Club Toulon-Var (SCTV), par le tribunal de grande instance de Toulon.** Rolland Courbis était poursuivi pour ne pas avoir déclaré 10,3 millions de francs au fisc entre 1988 et 1989. Selon lui, cet argent a été versé en liquide aux joueurs du club de football de Toulon, à titre de salaires non déclarés. Le fisc lui reproche d'avoir encaissé cet argent. Rolland Courbis entend faire appel. Il avait déjà été condamné à trois ans de prison avec sursis pour une affaire similaire en 1995.


هكذا من الاصل